DIAGNOSTIC

Communauté de communes du Pays d'Alésia & de la Seine

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ARRÊTÉ LE : 30.06.2025

APPROUVÉ LE : 29.01.2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 29.01.2026
Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Venarey-les-Laumes, le 29.01.2026

1.1

PRÉAMBULE

Une démarche de mise en cohérence intercommunale inédite en Côte d'Or

Le premier PLUi de Côte d'Or

La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine se compose de 24 communes :

Par délibération du juedi 5 mai 2022, la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine a souhaité engager l'élaboration de son PLUi.
L'intercommunalité est la première, dans le département, à s'engagée dans la démarche. L'ensemble des EPCI voisines ne sont pas dotées de documents d'urbanisme et ne sont pas sous couvert d'un SCoT. Le document supérieur auquel se réfère le PLUi est donc le SRADDET de la région Bourgogne Franche-Comté, en cours de modification et dont l'application est prévu en 2024.

Par la réalisation du PLU intercommunal, la Communauté de communes souhaite :
- réfléchir en amont à l'organisation souhaitée et future dans les bourgs et villages sur la base d'un diagnostic de la situation du territoire, partagée ;
- réaliser à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) un document stratégique de planification qui servira de base aux projets de développement au cours des prochaines années ;
- se donner les moyens de décider réellement du développement futur du territoire.

Les compétences intercommunales

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine dispose de nombreuses compétences, réparties en 3 catégories : obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences obligatoires sont :
- l'aménagement de l'espace communautaire
- les actions de développement économiques
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation.

Les compétences optionnelles dont s'est dotée l'intercommunalité sont:
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la politique de la ville
- la création et l'entretien de la voirie d'intérpet communautaire
- la construction et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, ainsi que des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire
- la création et la gestion de MSAP
- l'autorité organisatrice des Mobilités.

En complément, la COPAS possède également les compétences :
- services public d'assainissement non collectif
- l'étude à caractère environnementale
- les aides aux actions culturelles et études des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- la concertation sur les questions scolaires
- l'informatique et TIC d'intérêt communautaire
- la mise à disposition de personnels nécessaires à l'accomplissement des compétences communales
- la gestion de l'immobilier abritant la gendarmerie
- la création et la gestion de déchetteries.

Une culture de l'urbanisme à construire collectivement

Une absence de SCoT

La Communauté de communes fait partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Auxois Morvan. Le Pays de l'Auxois Morvan est un syndicat mixte fermé dont la vocation est de constituer un espace de réflexion, de concertation et d'actions entre les six communautés de communes qui le composent, dont la COPAS. Si cette maille est identifiée au SRADDET comme unité territoriale complète, le PETR n'est pas doté de SCoT. Le PLUi de la COPAS est le premiers PLU intercommunal de l'Auxois Morvan.

Les premiers pas dans l'aménagement réglementaires pour la majorité des communes

Comme de nombreuses communes rurales, les autorisations à construire sont aujourd'hui instruite au regard du Règlement National d'Urbanisme.

La démarche de Plan local d'urbanisme constitue une nouveauté et un défi que les élus relèvent. Quatre communes sont d'ores et déjà dotées de document d'urbanisme. Venarey-les-Laumes et Pouillenay disposent de PLU, et les communes de Thenissey et Flavigny-sur-Ozerain disposent de cartes communales. Flavigny-sur-Ozerain est également couverte d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) qui permet la préservation et la mise en valeur de la richesse patrimoniale de la commune.

Un cadre réglementaire à prendre en compte

Article L131-4
Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1
Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V)

Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :
1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;
2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévus à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
3° Les plans de mobilité prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation.
Le plan local d'urbanisme n'est pas illégal du seul fait qu'il autorise la construction de plus de logements que les obligations minimales du programme local de l'habitat n'en prévoient.

Article L131-6
Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1
Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V)

En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles avec les dispositions mentionnées au 1° et avec les documents énumérés aux 2° à 16° de l'article L. 131-1.
Ils prennent en compte les documents mentionnés à l'article L. 131-2.
En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu sont également compatibles avec les documents énumérés aux 17° et 18° de l'article L. 131-1.

Article L131-1
Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1

Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 sont compatibles avec :
1° Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne prévues aux chapitres Ier et II du titre II ;
2° Les règles générales du fascicule des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévus à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables ;
3° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France prévu à l'article L. 123-1 ;
4° Les schémas d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
5° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales ;
6° Les chartes des parcs naturels régionaux prévues à l'article L. 333-1 du code de l'environnement, sauf avec les orientations et les mesures de la charte qui seraient territorialement contraires au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;
7° Les objectifs de protection et les orientations des chartes des parcs nationaux prévues à l'article L. 331-3 du code de l'environnement ;
8° Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-1 du code de l'environnement ;
9° Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus à l'article L. 212-3 du code de l'environnement ;
10° Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation pris en application de l'article L. 566-7 du code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1° et 3° du même article ;
11° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes prévues à l'article L. 112-4 ;
12° Les schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement ;

13° Les objectifs et dispositions des documents stratégiques de façade ou de bassin maritime prévus à l'article L. 219-1 du code de l'environnement ;
14° Le schéma départemental d'orientation minière en Guyane prévu à l'article L. 621-1 du code minier ;
15° Le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;
16° Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement prévu à l'article L. 302-13 du code de la construction et de l'habitation ;
17° Le plan de mobilité d'Ile-de-France prévu à l'article L. 1214-9 du code des transports ;
18° Les directives de protection et de mise en valeur des paysages prévues à l'article L. 350-1 du code de l'environnement.

Article L131-2
Modifié par Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 - art. 1

Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte :
1° Les objectifs des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévus à l'article L. 4251-3 du code général des collectivités territoriales ;
2° Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics.

Le PLUi du Pays d'Alésia et de la Seine doit être compatible avec :
- le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche Comté
- le SDAGE et le PGRI Seine-Normandie
- le SAGE du bassin versant de l'Armançon
- le SRCE Bourgogne
- Le schéma des carrières de Bourgogne Franche-Comté
- Les orientations prescrites par le PETR Auxois-Morvan

Les règles du SRADDET

Le SRADDET décline regroupe les règles applicables aux documents d'urbanisme locaux en six thématiques :

Thématique 1 - L'équilibre et égalité des territoires, désenclavements des territoires ruraux, numérique

Cette première thématique mentionne l'importance d'un regard élargie à un territoire d'ensemble lors de la réalisation d'un document d'urbanisme. Il est prescrit une interaction avec les EPCI voisins, et l'analyse des dynamiques territoriales dans un contexte plus large. Ainsi, les documents d'urbanismes doivent faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux. Il s'agit de poser un diagnostic éclairé par une réflexion portant par exemple sur l'évaluation/anticipation de la chaîne de conséquences du parti d'aménagement sur les territoires voisins et la prise en compte des sensibilités environnementales dans une perspective de solidarité amont/aval (continuité écologique par exemple).

La seconde règle présente l'armature territoriale déclinée à l'échelle régionale où Venarey-les-Laumes est indiquée, comme Semur-en-Auxois et Montbard, comme un pôle de proximité. Le PLUi devra affiner cette armature à l'échelle locale, tout en confortant le statut de Venarey-les-Laumes dans le maillage régional.

La troisième sensibilise à l'intégration de l'impact numérique dans les choix de développement du territoire sur l'ensemble des thématiques traitées dans les documents de planification.

Thématique 2 – gestion économe de l'espace et habitat

Cette thématique rappelle les démarches stratégiques pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette. Cette ambition passe par :

- un objectif de développement démographique réaliste dont découle un besoin en logement cohérent ;
- une orientation prioritaire des secteurs de construction au sein des espaces déjà urbanisés : renouvellement urbain, valorisation du parc vacant et potentiel de construction en dent creuse.

Lorsque la création de nouvelles zones à construire est effectuée en dehors des espaces urbanisés, le PLUi devra intégrer une analyse du potentiel de compensation de l'imperméabilité liée à cette artificialisation.

L'objectif de réduction de la consommation d'espace fixe une réduction de 50% de la surface consommée. Ce pourcentage est étudié à la maille au sein de

SRADDET. La COPAS appartient à la maille Auxois-Morvan (emprise du PETR). Le taux définitif n'est pas encore acté en raison de la modification du SRADDET et d'une attente de répartition au sein de la maille.

Le SRADDET mentionne également l'analyse fine qui doit être portée dans le PLUi sur l'agriculture, pour que les projets de constructions minimisent l'impact sur les terres agricoles.

Ensuite, le SRADDET impose au PLUi d'encadrer les zones de développements structurants (habitat et activités) par des dispositifs permettant le développement des énergies renouvelables et de réfléchir à des actions permettant une offre alternative aux déplacements par des véhicules individuels, au minimum au sein de Venarey-les-Laumes qui est identifiée dans l'armature régionale. La règle suivante stipule que le document d'urbanisme devra définir la localisation des équipements et ERP structurants (activités, services, surfaces commerciales) en privilégiant le renforcement de la centralité ou à défaut, sous conditions de desserte par des offres de transport alternatives à l'autosolisme.

L'objectif est d'orienter prioritairement les ERP structurants * dans les centralités, dans l'objectif de participer à leur renforcement. Cependant, en cas d'implantation nécessaire et justifiée en dehors des centralités, les établissements et équipements dont le niveau de fréquentation est relativement important devront être localisés sur des sites accessibles par des moyens de transport complémentaires à la voiture individuelle pour limiter le recours à celle-ci. Cette offre peut soit déjà exister soit être à prolonger ou à adapter pour répondre aux besoins.

* *sont entendus comme ERP structurants : structure d'accueil pour personnes âgées ; structure d'accueil pour personnes handicapées ; salle d'audition, de conférence, multimédia ; salle de spectacle ou de cabaret ; salle de projection, multimédia ; salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1200 m2 ; établissement d'enseignement et de formation ; crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants ; bibliothèque et centre de documentation ; établissement de santé public ou privé ; établissement sportif clos et couvert*

La règle n°7 demande au PLUi, dans le respect de ses compétences, de prendre des dispositions favorables à l'efficacité énergétique. Il s'agit d'intégrer des critères écologiques dans la conception et la gestion des espaces bâtis (encourager l'écoconceptions, l'usage de matériaux et de forme architecturale durable, ...), et de définir des secteurs d'extension urbaine dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à l'obligation d'intégrer dans le projet de construction, de réhabilitation ou l'opération d'aménagement des performances énergétiques et environnementales renforcées.

Le SRADDET fixe un objectif de redynamisation des centres-bourgs, passant par la prise de dispositions favorables à l'activité commerciale des centres-villes avant de prévoir toute extension ou création de zones dédiées aux commerces en périphérie, notamment quand la vacance commerciale structurelle est qualifiée, comme à Venarey-les-Laumes. Pour ce faire, il s'agit notamment de « limiter les possibilités d'implantation d'un commerce en périphérie lorsque l'activité commerciale au centre de la ville est en déclin. »

Thématique 3 – Intermodalité et développements des transports

Le Pays d'Alésia et de la Seine s'étant engagé dans une démarche de Plan de Mobilité Simplifié, il répond aux éléments du SRADDET envers les PDU, nommé PDM depuis 2021.

Le SRADDET a un objectif de rééquilibrage progressif de l'utilisation des offres de services de mobilité organisées par les Autorités organisatrices de mobilité (AOM), mais également les modes actifs (marche à pied, vélo, trottinette,...) et les solutions de mobilités partagées (auto-partage, covoiturage,...). Le PLUi étant complété d'un volet mobilité, il devra accompagner les initiatives en ce sens.

Aussi, le plan de mobilité simplifié doit :
- prévoir des dispositions facilitant le stationnement des véhicules dédiés au covoiturage (règle n°10).
- prévoir des actions d'amélioration des correspondances en lien avec les autres offres de mobilités présentes sur le territoire et des actions de promotion de ces dernières. Par exemple, des actions d'amélioration des correspondances entre les différentes offres de mobilités présentes sur le territoire sont attendues.
- travailler en cohérence avec les autres plans de mobilités (sachant que pour le moment, le Pays d'Alésia et de la Seine est le seul du PETR).
- le partage de données statistiques nécessaire à la conception d'une stratégie de mobilité et le développement d'outils mettant en réseau divers mode de transport.
- la possibilité de mettre en réseau les transports

en commun développer dans le territoire avec les outils régionaux comme l'application « Mogibo ».

Le SRADDET porte comme objectif d'adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers, en prenant en compte et incluant les pôles d'échanges stratégiques du SRADDET, notamment la gare TGV de Montbard.

Dans le PLUi, les itinéraires RRiR identifiés, dont la D905 qui traverse le territoire, doivent être identifiés et pris en compte dans les documents d'urbanisme. Cette voie structurante est indiquée comme un infrastructure au rôle déterminant pour le développement des territoires, et peut devenir un socle privilégié d'action pour la mobilité : le développement d'aire de covoiturage par exemple.

Thématique 4 – climat – air – énergie

Dans un objectif d'anticipation et d'accompagnement des mutations nécessaires à l'adoption au changement climatique, le PLUi doit déterminer les moyens de protéger les zones d'expansion de crues naturelles ou artificielles, les secteurs de ruissellement et les pelouses à proximité des boisements.

Le SRADDET rappelle également que le PLUi, dans la mesure de ses compétences, assure la disponibilité de la ressource en eau dans la définition stratégique du développement, en corrélation avec les territoires voisins, ainsi qu'une préservation des ressources d'alimentation en eau potable.
Dans un objectif régional d'une économie des ressources, le document d'urbanisme doit favoriser une alimentation de proximité, et ainsi prévoir des mesures favorables au maintien et à l'implantation d'une activité agricole sur leurs territoires.

Thématique 5 – Biodiversité

Le SRADET a de nombreux objectifs en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. En ce sens, il impose au PLUi de:

- décliner localement de trame verte et bleue en respectant la nomenclature définie par les SRCE (respect des sous trames, de leur individualisation et de leur terminologie). Cet exercice doit apparaître et être retranscrite dans toutes les phases du document : rapport de présentation, PADD, OAP, règlement ;
- assurer les modalités de préservation des continuités écologiques, identifier les zones de dysfonctionnement et prévoir des modalités de remise en bon état des continuités écologiques ;
- porter une attention sur les pollutions lumineuses dans le cadre de la trame noire, dans la limite des compétences d'un PLUi ;
- intégrer les zones humides en vue de les préserver. Il doit également inscrire ces zones dans la démarche Eviter -Réduire -Compenser (ERC) ;

Thématique 6 – Déchets et économie circulaire

Les objectifs et déclinaisons des règles sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire s'adresse notamment aux acteurs des déchets. Cependant, le PLUi doit s'attacher à prendre en compte le paramètre de la gestion des déchets dans la stratégie territoriale.

INTRODUCTION

Rappel des attendus du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Rappel du Code de l'Urbanisme

Article L151-4
Modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 16

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.
Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services.
En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.
Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.
Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Grignon, fin 2022

Un document transversal

Le diagnostic s'appuie sur l'articulation entre un travail de terrain minutieux, une collaboration entre techniciens et élus, des échanges avec la population, des rencontres avec des acteurs clefs, une synthèse des études et données existantes, et une analyse cartographique et statistique multithématique.

Le diagnostic présenté constitue une analyse des dynamiques socio-démographiques, agricoles, économiques, foncières, environnementales (EIE), de la mobilité, de la consommation (énergies, déchets, polutions liées), du tourisme, etc....

Il constitue un état des lieux qualifié et quantifié aux échelles des communes, de l'intercommunalité, et plus élargie afin de recontextualiser les données, et donc le territoire. Il est une analyse des dynamiques à l'œuvre et des évolutions prévisibles des différentes échelles d'analyse en l'absence d'intervention volontariste.
Les potentiels de toute nature y sont inventoriés, afin de saisir celles qui pourront être mobilisées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Plan De Mobilité simplifié.

Cette première analyse identifie les caractéristiques fonctionnelles de la COPAS et la place des communes au sein de cet espace pour comprendre notamment son fonctionnement, son armature urbaine, sa desserte, sa fréquentation.

Les différentes thématiques sont mises en réseau dans un plan problématisé qui s'appuie sur les mots clés de la mobilité, la proximité et l'accessibilité.

Un territoire de proximité qui cherche à rayonner

« *A la fois générée par les appartenances sociale et culturelle et générative, la mobilité est une forme élémentaire de la vie quotidienne, une matrice de toutes les expériences sociales. (...)*»

Eric Le Breton, « Homo mobilis », in, Michel Bonnet et Patrice Aubertel (dir.),
La ville aux limites de la mobilité, PUF, 2006, pages 26 et 30

La mobilité est «le caractère de ce qui peut être déplacé ou de ce qui se déplace par rapport à un lieu, à une position» (*CNRTL*). Dans le domaine des transports et de l'urbanisme, la mobilité désigne l'ensemble des déplacements effectués comme conséquence de l'exécution d'un programme d'activités impliquant une diversité de lieux. (Francis Beaucire, Xavier Desjardins , *Cité, Territoire, Gouvernance,* décembre 2014)

Gissey-sous-Flavigny, fin 2022

La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, constellation de villages ruraux organisés, a choisi de se saisir de cette thématique comme axe transversal de son PLUi, document d'urbanisme complété par un plan de mobilité simplifié.

Aujourd'hui omniprésente dans les réflexions territoriales, cette notion n'est que récente dans les documents de planification des territoires ruraux. Ceci témoigne d'un élargissement et d'une complexification de la compréhension des comportement des sociétés, des liens avec leur environnement, ou encore des organisations spatiales historiques remis en question par les changements de pratiques.

La mobilité comme fil rouge du plan d'analyse

La mobilité est l'élément central dont découle l'organisation globale du diagnostic. Elle permet de relier l'ensemble des thématiques au prisme des trois échelles lisibles dans le fonctionnement du Pays d'Alésia et de la Seine.

Tout d'abord, la Communauté de communes est un territoire de proximité, qui s'appuie sur un réseau de bourgs qualitatifs. Ces bourgs, images de l'identité typique du secteur, cherchent à concilier patrimoine et modernité, en préservant leur statut de lieux de vie. Pétrie d'histoire, cet ensemble d'unités urbaines regroupées constitue la première maille d'un fonctionnement urbain structuré. Construit autour de l'activité agricole en déprise, les bourgs relèvent aujourd'hui les défis du devenir des villages dans un système métropolitain en changement.

Le deuxième axe s'intéresse au fonctionnement intercommunal ancré et structuré autour de ses paysages et de son socle agricole. Les grands paysages et l'environnement préservé participent pleinement à la qualité du cadre de vie, force du territoire. L'agriculture joue toujours un rôle majeur dans la dynamique de la COPAS. Malgré la diminution de son importance dans les dynamiques économiques, les agriculteurs restent une force motrice, et les artisans du paysage local. Enfin, la géomorphologie même de plaine et vallons, appuyée par le développement des communes lié aux activités industrielles, a conduit à une organisation territoriale confortée autour de la question de l'accès aux services et aux équipements.

L'intercommunalité cherche également à s'affirmer dans les mailles territoriales supérieures (PETR, région, national, voire international). Elle s'intègre dans un réseau plus large, aux liens davantage renforcés avec les territoires voisins que la capitale régionale qu'est Dijon. Le développement économie spécifique à accompagner, tend vers une diversification au profit du tourisme. Ces prospectives globalisées sont accompagnées de mises en garde vis-à-vis des conséquences du dérèglement climatique que le territoire doit intégrer dans ses réflexions pour un aménagement durable.

Pouillenay, mars 2023

PARTIE 1

UN TERRITOIRE DE PROXIMITE QUI S'APPUIE SUR UN RESEAU DE BOURGS QUALITATIFS

I.A DES BOURGS TYPIQUES QUI CHERCHENT À CONCILIER PATRIMOINE ET MODERNITÉ

I.A.1 Des villages marqués par un patrimoine bâti historique

Un patrimoine très présent au coeur des bourgs

Un Pays d'Art et d'Histoire

La COPAS fait partie du périmètre du label Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois Morvan, obtenu en 2006. Ce label, porté par le Pays de l'Auxois Morvan, comprend 226 communes et 7 communautés de communes. Il permet ainsi à l'intercommunalité de développer des actions de valorisation de son patrimoine.

Peuplé par les mandubiens dès l'Antiquité et ayant ensuite appartenu au duché de Bourgogne durant le Moyen Age, le territoire recèle, aujourd'hui encore, de constructions anciennes au gré de ses villages. Les formes qu'il a progressivement adopté ont été influencées par l'histoire (bataille de Vercingétorix, implantations monastiques, développement de bourgs de notables), mais aussi par les pratiques agricoles et le développement d'axes de communication, qui en ont fait un carrefour commercial important.

Au cœur d'une région fortement rurale et à l'esthétique préservée, le territoire fait état de grands sites patrimoniaux. A l'échelle de la COPAS se retrouvent notamment le MuséoParc d'Alésia, la cité médiévale de Flavigny-sur-Ozerain (labellisée Plus Beaux Villages de France) ou encore le château de Bussy-Rabutin (Monument National). C'est grâce à cette diversité patrimoniale et à sa volonté de la valoriser que le Pays conserve sa labellisation, décernée à des territoires conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur patrimoine et de leur architecture par les habitants. Des activités liées à l'histoire et aux savoir-faire sont ainsi proposées. La labellisation contribue également à une meilleure connaissance historique, géographique, architecturale et artistique du territoire.

Les vestiges patrimoniaux sont donc omniprésents au cœur des bourgs.

MuséoParc d'Alésia, Alise-Sainte-Reine / Cittànova

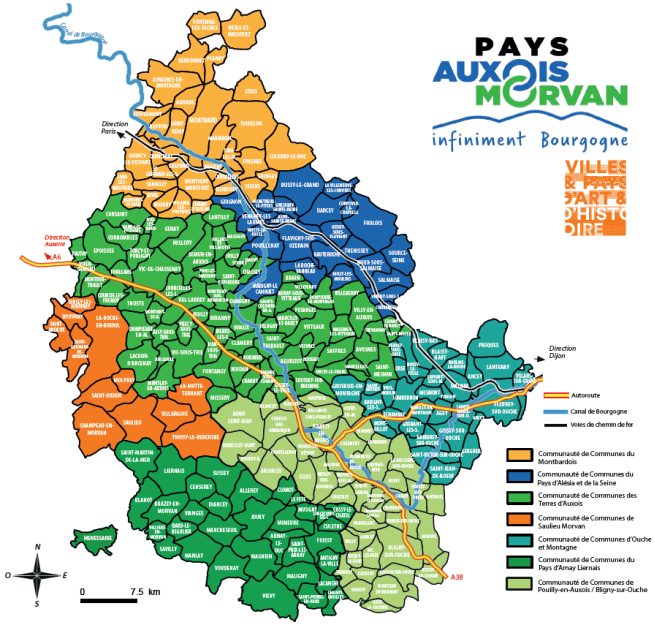

Périmètre du Pays Auxois Morvan / PAH Auxois Morvan

De nombreux périmètres de protection

Sur ce territoire marqué de nombreuses constructions anciennes et d'un important patrimoine bâti, 54 Monuments Historiques avec Périmètre Délimité des Abords sont présents. Ces monuments, majoritairement situés au cœur des centres anciens, se juxtaposent souvent ; il s'observe ainsi une grande densité de périmètres de protection. Cette superposition de protections architecturales se matérialise sous la forme de "ronds" et ne facilite pas toujours les renouvellements urbains à ses abords, dans les centres-bourgs.

En parallèle, plusieurs sites sont classés ou inscrits.

Eglise Saint Bénigne, Monument Historique à Darcey / Cittànova

Monuments Historiques et leur Périmètre Délimité des Abords / Sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des patrimoines

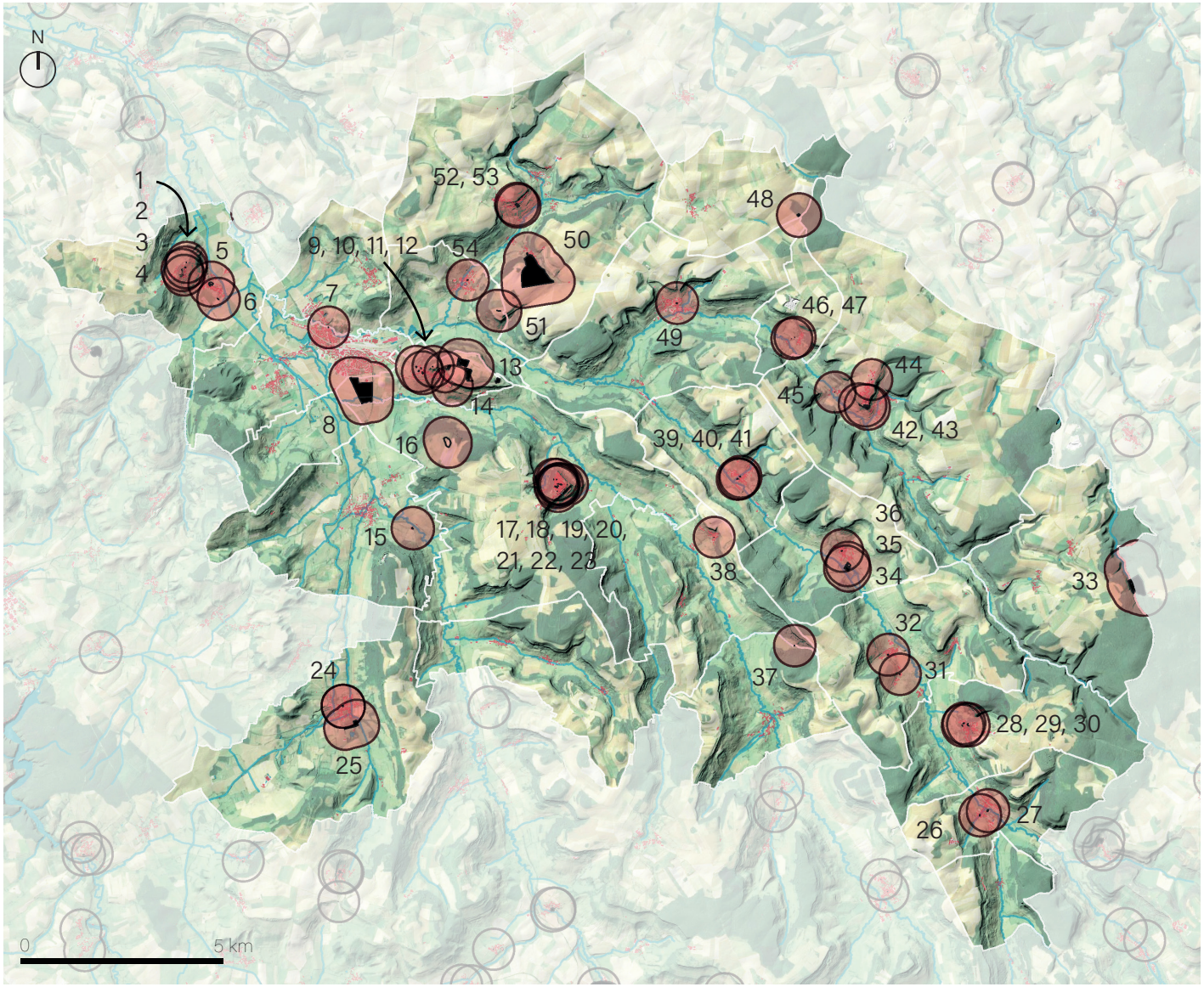

■ Monument Historique

Périmètre Délimité des Abords

Grignon
1. Monuments aux morts
2. Eglise Saint Jean l'Evangéliste
3. Château de Grignon
4. Croix monumentale
5. Domaine des Granges
6. Château d'Orain

Venarey-les-Laumes
7. Pont sur l'Armançon et croix

Alise-Sainte-Reine
8. Site d'Alésia (ancien)
9. Hôpital
10. Chapelle Sainte-Reine
11. Monument de Vercingétorix
12. Croix qui sert de soubassement
13. Site d'Alésia (ancien)
14. Croix dite Croix Piroir

Pouillenay
15. Manoir

Flavigny-sur-Ozerain
16. Camp A de l'armée de César
17. Maison
18. Abbaye de Flavigny
19. Maison du Donataire
20. Maison dite des Ecuyers
21. Maison 13ème-14ème s.
22. Eglise Saint Genest
23. Portes de la ville

Marigny-le-Cahouët
24. Croix de cimetière
25. Château

Verrey-sous-Salmaise
26. Maison forte
27. Château

Salmaise
28. Eglise Notre-Dame
29. Halle
30. Château (ancien)

Boux-sous-Salmaise
31. Château de Bouzot
32. Eglise Saint Sulpice

Source-Seine
33. Vestiges gallo romains / sources de la Seine (Poncey-sur-l'Ignon)

Thenissey
34. Château
35. Château (vieux)
36. Eglise Saint-Léger

Jailly-les-Moulins
37. Grange (ancienne) dépendant de la ferme de Grissey

Hauteroche
38. Croix du 16ème s.

Gissey-sous-Flavigny
39. Eglise Saint-Martin
40. Croix
41. Château dit Tour Marmont

Frôlois
42. Château
43. Eglise Saints Pierre et Paul
44. Croix
45. Maison

Corpoyer-la-Chapelle
46. Croix de cimetière
47. Croix de la chapelle de Corpoyer

La Villeneuve-les-Convers
48. Tumulus du Bois Vert

Darcey
49. Eglise Saint Bénigne

Bussy-le-Grand
50. Domaine du château de Bussy-Rabutin
51. Camp 18 de l'armée de César
52. Eglise et son cimetière
53. Maison Lang

Grésigny-Sainte-Reine
54. Eglise Saint Pierre

Un site classé est un espace à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle à la conservation en l'état et à la préservation de toute atteinte grave. Ce classement concerne des espaces à la fois naturels et/ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Selon les mêmes caractéristiques, un site inscrit fait état d'une nécessité de conservation. Cette procédure est très utilisée pour la protection des paysages considérés comme remarquables ou exceptionnels, mettant ainsi en place une réflexion de protection à plus large échelle. Au sein de la COPAS, il s'observe trois sites classés et trois sites inscrits, dont le site d'Alésia qui possède plusieurs petites parties inscrites, disséminées à plusieurs endroits.
En lien avec son histoire et les vestiges patrimoniaux qui subsistent, l'intercommunalité possède aussi des zones de présomption de prescription archéologique, soit des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol doivent faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables à leur réalisation.

Domaine du château de Bussy-Rabutin, Monument Historique / Cittànova ; prise de vue depuis le site inscrit et la zone de présomption de prescription archéologique de Bussy-le-Grand

Sites classés et inscrits / Sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des patrimoines

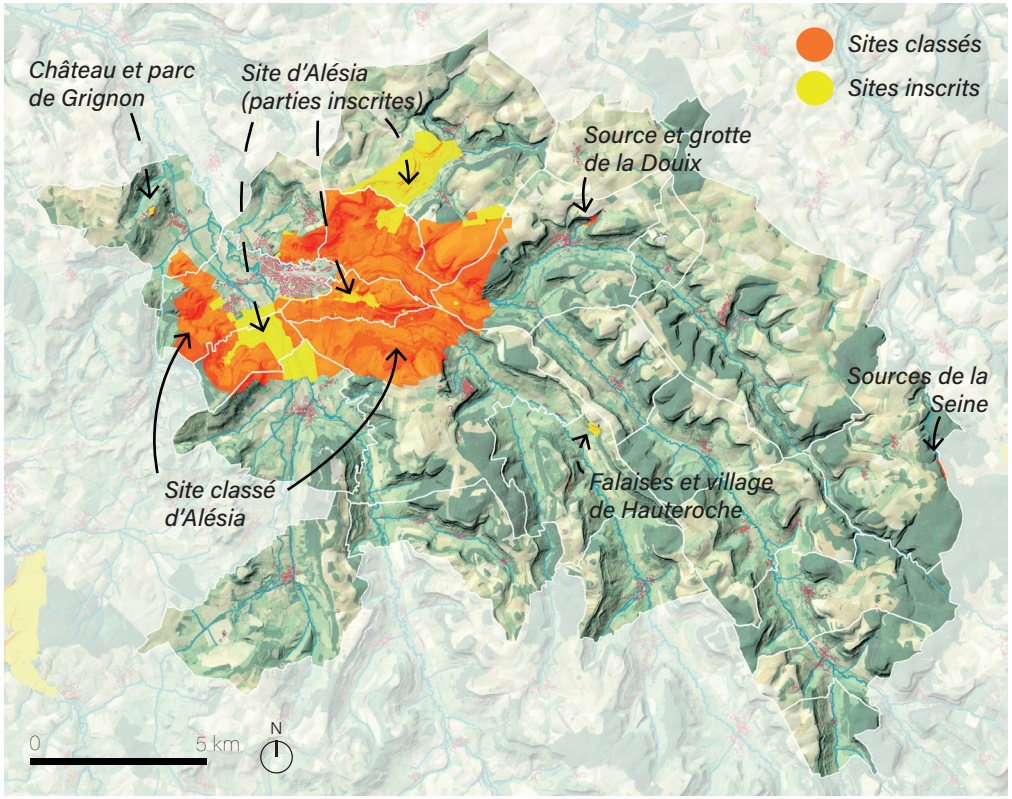

Zones de présomption de prescription archéologique / Google Earth, IGN, Atlas des patrimoines

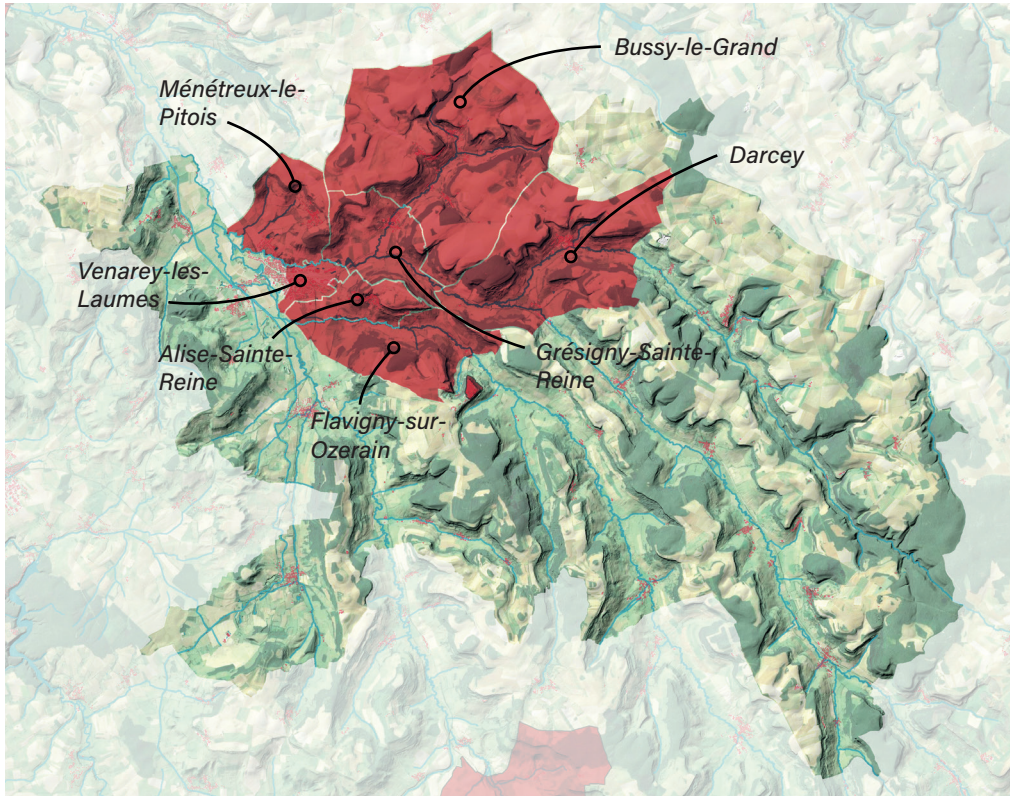

De forts enjeux de préservation vis-à-vis de l'urbanisme

Le classement en site classé implique le maintien des caractères du site ayant justifié la protection. Il doit permettre de poursuivre des activités qui participent à l'identité du site et à sa conservation. Le classement ou l'inscription créeent une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme et qui s'annexe au dossier du PLUi.

Le site classé d'Alésia, revêt un intérêt national et présente les plus forts enjeux par rapport aux problématiques d'urbanisation : il a pour objectif de protéger strictement le secteur de la bataille en tant que site historique et de préserver son paysage qui est le principal vestige mémoriel de cet événement. Le classement instauré en 1985 vise particulièrement à stopper l'urbanisation anarchique des villages du site, qui effaçait progressivement la lecture du site de la bataille. est classé au titre son intérêt historique et paysager national.
Le déroulement du siège d'Alésia est indissociable de la configuration spatiale naturelle du site. La présence du Mont Auxois, butte rocheuse de 407 m de haut, véritable oppidum naturel, a permis à l'armée gauloise d'établir son camp retranché, la plaine des Laumes. Le site offre de nombreux promontoires et panoramas sur le grand paysage et des vestiges archéologiques.
Dans le même esprit, la colline d'Alise, la montagne de Flavigny, de Bussy, le Mont Réa, l'amphithéâtre des bois de Venarey et de Mussy, les vallées ainsi que les secteurs clés de la plaine des Laumes ont été classés. Il s'agit principalement de zones agricoles ou forestières.
Le projet du Conseil Général a pour objectif de profiter de la notoriété de la bataille pour en faire un lieu de visite, de découverte pédagogique, de connaissance de la culture gallo-romaine tout en favorisant la lecture du déroulement du siège.
Il s'agit alors de garantir la possibilité d'évolution du site à travers des outils et dispositions règlementaires.
Les autres sites classés du territoire, que sont la source et grotte de la Douix à Darcey et les sources de la Seine à Source-Seine présentent des caractères patrimoniaux historiques et scientifiques et naturels remarquables (faune et biodiversité). Le classement offre des garanties sur les aménagements et travaux forestiers susceptibles de compromettre la conservation de ce patrimoine.

Les sites inscrits concernent principalement des éléments bâtis remarquables (rues, villages, forges, ruines de château). L'inscription est moins prescriptive que le classement et est soumise par information à l'avis simple de l'ABF, ou avis conforme lorsqu'il s'agit de permis de démolir.

Le site inscrit des falaises et du village d'Hauteroche, est un site d'intérêt pittoresque, paysager et historique régional. Le site témoigne d'un éboulis des falaises calcaires, haut lieu de la Résistance et le village est implanté à flanc de coteau, au pied des falaises qui lui ont donné son nom, dans lequel les constructions, du fait qu'elles sont encastrées dans la pente. L'inscription a pour objectif de préserver la qualité des vues sur le village depuis la vallée de l'Ozerain en maintenant la ceinture de jardins et de vergers ainsi que le petit patrimoine.
Dans le même esprit, le secteur inscrit d'Alésia et le Chateau de Grignon comprennent davantage les éléments bâtis : villages et secteurs d'extensions, fermes isolées.

L'enjeu principal pour le PLUi réside dans le fait d'encadrer l'urbanisation dans les périmètres des sites classés (en conservant les vocations agricoles ou forestières) et d'aborder finement la question des emprises en site inscrit à travers notamment l'intégration paysagère, la sensibilité des lieux.

Site archéologique de l'oppidum d'Alésia ; Alise-Sainte-Reine

Vue sur la colline d'Alise depuis le Muséoparc ; Venarey-les-Laumes

Vue sur les falaises et le village d'Hauteroche; Hauteroche, DREAL

L'AVAP de Flavigny-sur-Ozerain

La mise en place d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) permet l'appropriation d'un périmètre de protection, pour plus de flexibilité dans les possibilités d'aménagement.

Flavigny-sur-Ozerain fait l'objet d'une AVAP depuis 2017. Auparavant couverte par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) depuis 2002, la commune est labellisée Plus Beaux Villages de France. Elle occupe l'extrémité d'un éperon barré, à 495 mètres NGF, dominant les vallées de l'Ozerain, de l'Oze et de la Brenne. Ses remparts enserrent toujours l'importante place-forte qu'elle fût, face au Mont Auxois, site historique d'Alésia. Le village s'est construit et reconstruit autour d'une première abbaye bénédictine, qui abrite aujourd'hui une fabrique d'anis. Cependant, le bourg monastique accueille encore des communautés religieuses. Le village a ainsi su conserver un important patrimoine de toutes les époques, entre architectures religieuse, civile et militaire ; son caractère patrimonial se traduisant surtout à travers son statut de haut-lieu français de l'architecture médiévale. La cité accueille 80 000 visiteurs par an.

Par le biais de l'AVAP, l'objectif de la commune est de protéger ce qui fait sa dynamique, c'est-à-dire sa valeur patrimoniale architecturale et urbaine positionnée au cœur d'un écrin paysager plutôt préservé ; ainsi que de permettre un développement raisonné pour enrayer la décroissance de sa population. Au sein de ce périmètre, ceux des Monuments Historiques sont suspendus.

L'évolution de la loi est à l'origine de la transformation des ZPPAUP en AVAP ; l'occasion de réinterroger les principes de la ZPPAUP sans forcément les remettre en cause. A l'échelle de Flavigny-sur-Ozerain, cela

L'AVAP de Flavigny-sur-Ozerain / Source : Rapport de présentation, Conseil municipal du juin

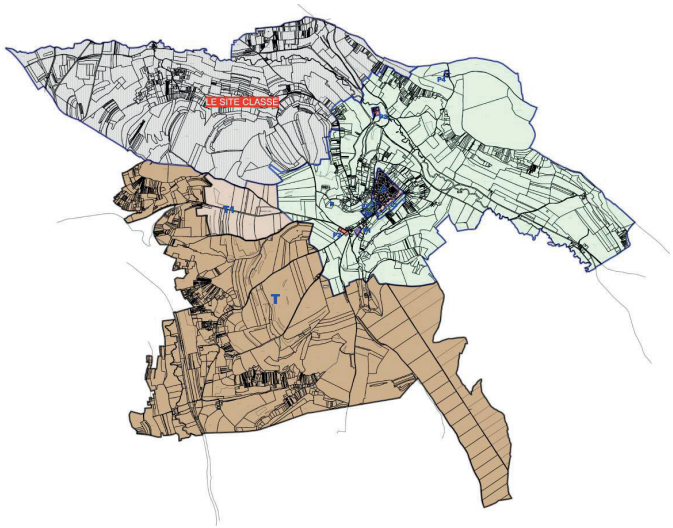

La cité et son écrin paysager

Le site classé

Le territoire éloigné

Protection de l'alignement d'arbres

se traduit par une approche selon trois grands secteurs : celui du noyau urbain de la cité, puis son écrin paysager, et enfin le reste du territoire. L'AVAP a également été complétée d'une carte communale, permettant de traduire réglementairement les zones hors « Partie Actuellement Urbanisée », dont la constructibilité, même limitée, peut être admise par l'AVAP. Globalement, cette carte communale a donc pour objectif de maitriser le développement de l'urbanisation, en prenant en compte les enjeux du diagnostic de mise en place de l'AVAP, dans le but de préserver et de mettre en valeur les richesses

Dans la cité de Flavigny-sur-Ozerain / Cittànova

patrimoniales. Le règlement est organisé autour des possibilités de construction et d'aménagement qu'ouvrent l'AVAP.

Ainsi, au cœur de ce territoire possédant d'importants vestiges patrimoniaux qui se juxtaposent, l'importance de réfléchir à des mesures de protection « intégratives » se dessine. Les ensembles patrimoniaux s'inscrivant dans des contextes paysagers élargis ; ils gagnent en effet à autoriser un développement communal contrôlé, comme dans le cas de Flavigny-sur-Ozerain.

Des formes architecturales typiques

Les formes architecturales locales se basent sur un bâti dense et groupé, ainsi que d'une succession d'éléments remarquables : châteaux, abbayes ou encore églises. Initialement, hormis quelques grandes fermes, il n'existe que peu de bâtiments isolés. En parallèle, un patrimoine vernaculaire non négligeable s'observe, notamment en lien avec la gestion de l'eau (lavoirs, fontaines, ponts, etc).

D'une manière générale, le calcaire jurassique affleurant se retrouve par le biais des murs de pierre sèche et des moellons de construction. Des jeux d'appareillage se constatent sur les façades. Les toitures sont élégantes et les laves servent encore parfois de couverture. Les portes basses avec cave, sous les habitations, font état de l'importante activité de tisserands qui s'est développée sur le territoire dès le 19ème siècle.

Au cœur de l'entité paysagère du Plateau Duesmois, des teintes rousses sont présentes. Les grandes fermes, aux formes allongées, se fondent dans les plis du plateau. Les murets de pierres sèches sont nombreux, et les silos agricoles se remarquent de loin. Les regroupements urbains se font souvent autour d'un point d'eau.

Dans l'Auxois, la pierre calcaire se retrouve également sur les hauts murs (clôtures de domaines). Plusieurs villages perchés sur des promontoires, avec de fortes silhouettes, sont visibles. Cette partie du territoire accueille de forts symboles historiques : succession de châteaux, vestiges d'Alésia, traces d'anciennes voies romaines et empreinte religieuse marquée (bâtiments imposants, croix).

Une particulatité du secteur est également les toitures en lauzes ou laves, grandes pierres plates et épaisses provenant de roches schisteuses. Un artisan, installé à Verrey-sous-Salmaise permet encore d'avoir se savoir faire dans le secteur.

Sources : Géoportail (carte de l'état-major, image aérienne actuelle) ; Citânova pour les prises de vues

Un bâti initial dense et groupé : l'exemple de Grésigny-Sainte-Reine (de haut en bas : au 19ème s. et actuellement)

Des villages perchés sur des promontoires : Grignon

Une succession d'éléments remarquables : le château de Thenissey

La pierre calcaire est omniprésente : de haut en bas, Gissey-sous-Flavigny, Darcey

Un enjeu constant pour les communes : accompagner la rénovation des bourgs en préservant le patrimoine

L'attractivité est un enjeu fort au sein la COPAS. En effet, les centres-bourgs du territoire font face à une perte de dynamisme, associée à des constructions vacantes voire en ruine.
Ici, les obstacles demeurent la dureté foncière et le grand nombre de résidences secondaires : les habitants ne cèdent pas leurs biens, les laissant ainsi se dégrader.
Les actions de sensibilisation manquent, afin d'accompagner les propriétaires vers des rénovations, bénéfiques à la fois au dynamisme des cœurs de bourgs et à la limitation des extensions urbaines.
Les bourgs ruraux font donc globalement face à deux problématiques : conserver leur qualité patrimoniale et autoriser des évolutions. Les objectifs associés à ces problématiques sont la lutte contre la rétention foncière, la réimplantation des petits commerces et la mise en place des mobilités actives. Pour cela, des périmètres de protection plus adaptés sont à impulser, afin de permettre la naissance d'aménagements qui puissent s'insérer avec justesse dans leur environnement de proximité et dans le contexte paysager élargi.

Ruines et enfrichement dans le centre-bourg de Grésigny-Sainte-Reine

I.A.2 Un important patrimoine vernaculaire

L'agriculture, historiquement au coeur des bourgs

Sur ce territoire faiblement urbanisé, le bâti est, aujourd'hui encore, issu d'influences rurales.
D'un point de vue historique, c'est après la reddition du chef celte Vercingétorix à Alésia (52 av. JC) qu'une nouvelle ère urbaine et rurale s'opère. A cette période, les premières villes s'implantent le long des voies et les axes routiers prennent de l'ampleur dans la plaine. Les terres de plaine sont alors défrichées et gérées sous la forme de vastes domaines agricoles, les villae, qui donnent naissance au parcellaire.
Durant le Moyen Age, les fondations religieuses se multiplient, soutenues par les seigneurs. En Europe, elles marquent le début d'une expansion basée sur des défrichements et des mises en cultures associées. Un héritage architectural en résulte, accompagné de modes de vie orientés autour de l'agriculture, l'élevage, le travail du fer et du bois.

Cette dynamique se poursuit avec le pouvoir féodal, permettant un vaste mouvement de mise en valeur agricole et de défrichements, dessinant dans ses grandes lignes l'espace rural actuel. Par la suite, les villages et les terres, abandonnés pendant la longue période de crises d'épidémies et de dévastations des campagnes par les mercenaires au 14ème siècle, connaissent une nouvelle ampleur aux 15ème et 16ème siècles. Un habitat rural dispersé sous forme de hameaux agricoles apparaît alors.

Au 19ème siècle, la culture du blé se développe, tandis que celle du seigle disparaît. Répandue depuis le 16ème siècle, la production de chanvre se poursuit. La polyculture se propage en même temps qu'apparaissent les nouvelles machines agricoles. Les troupeaux sont alors cantonnés en pâtures closes.

Ainsi, de par l'importance de l'activité agricole dans le développement historique des villages, les bâtiments agricoles sont initialement intégrés au cœur des bourgs. Ces constructions aux vastes emprises se juxtaposent aux habitations. Le parcellaire villageois, traditionnellement aligné sur rue, est cependant épaissi par le bâti agricole et les cours perméables qu'il intègre. Ces dernières s'ouvrent perpendiculairement aux voies et sont complétées de venelles qui ménagent des perméabilités. Peu de clôtures s'observent, mais ces ensembles sont parfois accompagnés de petits murets de pierres sèches.

Les bâtiments agricoles anciens sont pensés pour favoriser la proximité avec la vie rurale centrale, et optimiser les circulations (hommes, animaux, puis machines). Plus hauts que les autres, ils possèdent de larges ouvertures, des toits pointus et pentus, ainsi que des murs de pierre calcaire, parfois « réparés » avec des briques. En parallèle, ils accueillent aujourd'hui des auvents et préaux, rajoutés au fur et à mesure.
Sous l'influence du développement des lignes de chemin de fer au 19ème siècle, le territoire se développe avec les techniques agronomiques modernes. La Côte d'Or voit sa production agricole se partager entre céréales, vignoble et viande. L'ancien système de polyculture-élevage, largement majoritaire jusque dans les années 1950, disparait progressivement au cours des années 1960. A la suite, les pertes humaines des guerres, l'attirance pour les villes et la mécanisation des exploitations (agrandissement, abandon de certaines surfaces, concurrence étrangère vis-à-vis de la production de viande et de lait, nouvelles demandes de production) modifient le fonctionnement spatial des bourgs ; les bâtiments d'exploitation s'excentrent.

L'agriculture historiquement au coeur des bourgs, exemple de La Roche-Vanneau. De haut en bas, cadastre napoléonien (début du 19ème siècle) et période actuelle ; Archives Côte d'Or, Géoportail

De gauche à droite : bâtiment agricole ancien en coeur de bourg ; bâtiment agricole récent isolé en entrée de village / La Roche-Vanneau ; Cittànova >

Un petit patrimoine lié à l'eau, à la religion et à l'agriculture

A la fin du 2ème siècle, le christianisme apparaît en Bourgogne. Les dernières divinités païennes sont chassées et la région s'évangélise : des chapelles sont construites, parfois sur d'anciens temples. Cependant, les anciennes croyances perdurent et se retrouvent dans les légendes ou toponymies locales, notamment en lien avec les aménagements hydrauliques.

Le patrimoine agricole s'observe par le biais de grandes fermes déployant un vocabulaire architectural basé sur l'usage de l'ardoise en toiture, de la pierre calcaire pour les murs, et des briques en élément d'ornement.

Le patrimoine religieux est omniprésent : cimetières ceints d'un haut mur de pierres et positionnés en dehors des villages ; nombreuses croix aux carrefours et aux entrées des villages, parfois accompagnées d'arbres signaux comme des tilleuls ou des marronniers qui soulignent leur présence ; chapelles.

Le patrimoine hydraulique, issu des croyances païennes, est quant à lui constitué de pierres sèches; un matériau qui se constate sur les sources, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, etc.

Bâtiment agricole, toiture en lave et élargissement avant ; Grignon

Bâtiments agricoles et éléments d'ornement en briques ; Gissey-sous-F.

Croix à Bussy-le-Grand

Croix à Villeneuve-les-Convers

De gauche à droite : petit chenal hydraulique en pierres sèches à Frôlois ; lavoir à Salmaise >

Source : Cittànova

Le rôle de la perméabilité naturelle au sein des bourgs

Les villages de la COPAS ont la particularité de cohabiter avec un contexte paysager élargi, qui se déploie au cœur des bourgs par le biais d'une importante porosité végétale. En s'infiltrant en milieu urbanisé, ces dynamiques naturelles contribuent à tisser des liens entre espaces bâtis, agricoles et naturels.

Globalement, les centres-bourgs font état d'espaces publics et d'aires de jeux avec des matériaux de sol perméables (strate enherbée, gravier) et des traitements simples. Les trottoirs et abords de bâtiments convoquent aussi des matériaux infiltrants, s'esquissant majoritairement sous la forme de bandes enherbées. Plus ou moins vastes selon le profil des rues, ces espaces peuvent parfois s'élargir grâce aux avant-cours des bâtiments anciens, engendrant ainsi des respirations au sein de la trame viaire.

Il se constate également de nombreux alignements d'arbres, qui viennent rythmer les axes de communication et les entrées de ville. De même, les trames bocagères et les petits murets contribuent à accompagner et délimiter les espaces urbanisés. Des vues aérées sur le grand paysage s'en dégagent.

En parallèle, une des spécificités du territoire est la présence de chenevrières. Apparus au 19ème siècle, ces jardins potagers, contenant souvent des vergers, peuplent les abords des villages. Ils prolongent les cœurs bâtis et établissent ainsi une continuité avec l'espace rural, témoignant d'une perméabilité végétale ancienne.

De par le contexte environnemental au sein duquel s'est ancrée la COPAS, l'eau se veut omniprésente dans le développement des villages. Pour commencer, le très visible canal de Bourgogne demeure une voie verte structurante ; support de circulations douces, il traverse plusieurs communes.

De petits plans d'eau se constatent ensuite au cœur des villages (Grignon, Grésigny), témoignant de l'importance de cette ressource. Enfin, de nombreuses communes sont traversées par des rivières (Grésigny, Darcey, Verrey, Thenissey, Jailly, Gissey). A plusieurs endroits, elles génèrent de vastes perméabilités en cœur de bourgs ; des lieux qualitatifs amorçant de potentiels espaces de parcs villageois (Jailly et l'Ozerain qui sépare la commune en deux ; Gissey ; Marigny et le ruisseau de la Lochère ; Pouillenay, traversé à la fois par la Brenne et la Lochère, ainsi que le canal de Bourgogne). Cependant, ces cours d'eau ne sont pas toujours accessibles. En parallèle s'observent aussi de petits canaux-chenaux d'eau, générant des ambiances plus intimes (Frôlois, Gissey, La Roche-Vanneau). Globalement, les abords des cours d'eau font état de traitements simples, mais ne contribuant pas toujours à les mettre en valeur : les ripisylves se veulent parfois enfrichées, et les lits cloisonnés entre des murets ou des bâtiments.

Matériaux de sol perméables, Grignon

Chenevrières, Ménétreux-le-Pitois

Berges de l'Ozerain, Jailly-les-Moulins

I.A.3 Des morphologies urbaines bouleversées à l'ère moderne

Des typologies initiales sous forme de village groupé

Dès le Néolithique, les implantations urbaines se sont effectuées de façon denses et groupées. Les bourgs, positionnés à des emplacements stratégiques, souvent au sommet des buttes, permettaient d'assurer des fonctions de refuge et de surveillance.
Les villages demeurent en effet rarement implantés sur les plateaux, mais davantage sur les rebords ou les versants.

Au temps du pouvoir féodal, les bourgs repoussent leur ancienne enceinte gallo-romaine pour des murailles plus sûres, à l'intérieur desquelles se côtoient marchands, artisans et paysans ; c'est le cas de Flavigny-sur-Ozerain. Les noms des villages apparaissent dans leur forme presque actuelle durant l'époque médiévale. Deux ordres se partagent alors le pouvoir : religieux et militaire. De nombreux monastères se développent, accompagnés de prieurés, ermitages et églises paroissiales. En parallèle, le pouvoir féodal se met en place ; désireux d'améliorer les anciens moyens de défense, les seigneurs font construire de véritables forteresses et exercent leur autorité sur les populations. Les communes rurales se structurent donc progressivement autour de communautés.

Dès le 19ème siècle, la population augmente et les centres-bourgs regroupent donc les commerces et services nécessaires à la population qu'ils contiennent : marchands et boutiques, officines de pharmaciens, cabinets de médecins, banques ou encore cafés. Des ateliers d'artisans ouvrent en fond de cour (taillandier, maréchal-ferrant, sabotier, cordonnier, menuisier, tailleur de pierre, teinturier, marchand d'étoffe, tailleur d'habits) et de nombreuses constructions voient le jour : routes, ponts, lavoirs, églises, calvaires à la croisée des chemins (ensemble de croix), mairies-écoles, le tout venant compléter la dense trame viaire.

Ces évolutions groupées amènent aujourd'hui à distinguer plusieurs typologies villageoises, liées aux fonctions développées au fil du temps, au contexte naturel et aux voies de communication.

Le village principal de Bussy-le-Grand, en hauteur sur un coteau

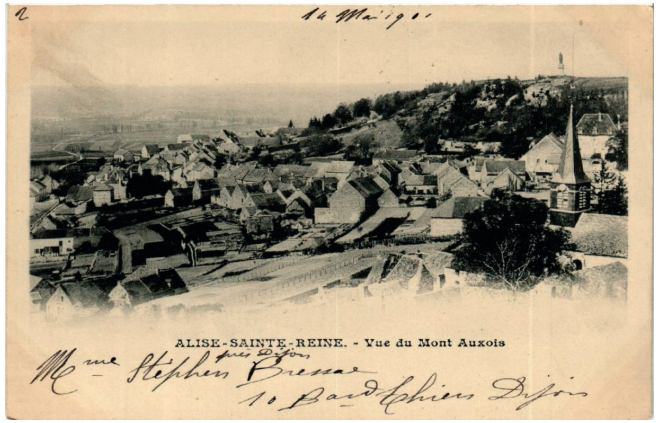

Alise-Sainte-Reine à flanc de coteau, le Mont Auxois en arrière-plan et la vallée de la Brenne à l'horizon

La cité de Flavigny-sur-Ozerain, au sommet d'un relief, implantation «à plat»

Cartes postales anciennes du début du 20ème s. / Source : Cartorum

Plusieurs typologies d'implantation

Il faut tout d'abord noter que de nombreux villages se sont initialement déployés selon plusieurs groupements, en général deux, par le biais de hameaux différenciés ; des organisations qui subsistent aujourd'hui et se veulent caractéristiques du territoire :

- les villages avec une partie plus «historique» (présence de l'église ou du château) en crête de coteau, et une partie agricole en pied de coteau (Grignon, Frôlois) ;
- les villages en hauteur sur un coteau, mais faisant aussi état de parties basses dans les vallées et vallons (Ménétreux-le-Pitois avec une partie ancienne en hauteur et une partie basse plus récente ; Bussy-le-Grand avec le village et la mairie sur un coteau, une autre partie accueillant le château sur le coteau d'en face, un hameau agricole en contrebas) ;
- les villages de fond de vallée-vallon ou de plaine (Grésigny-Sainte-Reine, Darcey, Charencey, Verrey-sous-Salmaise, Boux-sous-Salmaise, Thenissey, Jailly-les-Moulins, Gissey-sous-Flavigny, La Roche-Vanneau en deux parties, Marigny-le-Cahouët, Pouillenay avec deux parties en plaine, Mussy-la-Fosse) ;
- les villages développés à flanc de coteau jusqu'à la crête ou à mi-coteau (Alise-Sainte-Reine, Salmaise, Hauteroche en deux parties, Corpoyer-la-C.) ;
- et enfin, les villages positionnés au sommet d'un relief ou sur un plateau, générant un effet d'implantation «à plat» (Flavigny-sur-Ozerain, La Villeneuve-les-Convers, Source-Seine).

Gissey-sous-Flavigny, en fond de vallée

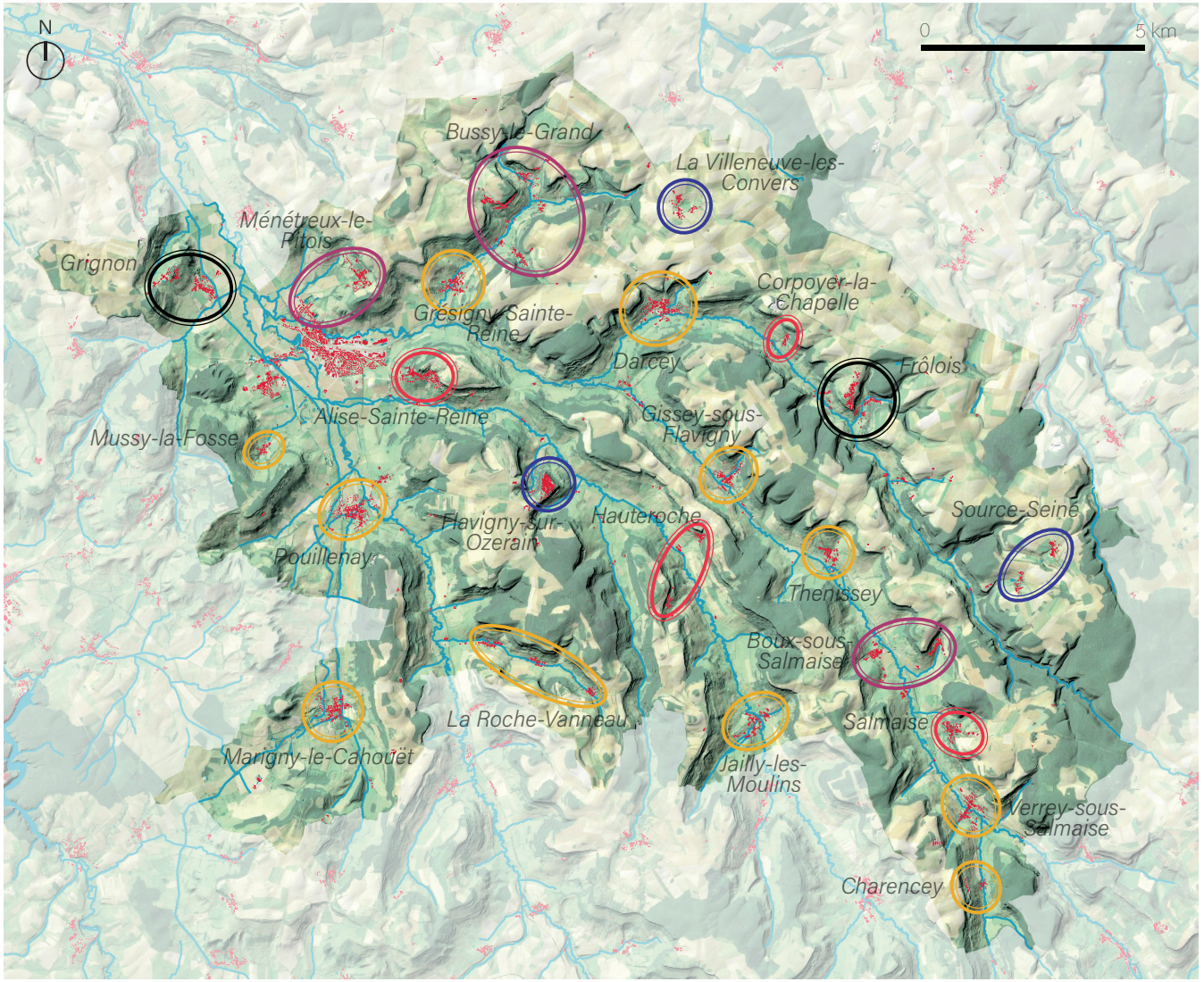

Des typologies initiales sous forme de village groupé ; sources : Google Earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Cittànova

Villages avec une partie "patrimoniale" en crête de coteau et une autre, agricole, en pied de coteau

Villages en hauteur sur un coteau mais possédant une ou plusieurs parties basses dans les vallées ou vallons

Villages de fond de vallée - vallon ou de plaine

Villages développés à flanc de coteau

Villages au sommet d'un relief ou sur un plateau (à "plat")

Des morphologies urbaines différenciées

En plus des cinq typologies d'implantation précédentes, il se distingue plusieurs morphologies urbaines, soit les catégories de formes spatiales selon lesquelles se sont urbanisés les villages :

- les bourgs linéaires structurés sur un axe principal, avec bâtiments alignés sur rue ; des bourgs qui peuvent aujourd'hui faire état d'un élargissement sur plusieurs axes principaux (Grignon, etc) ;
- les bourgs carrefours, organisés autour d'un ensemble de voies qui se croisent, ainsi que d'ilots bâtis ou de bâtiments importants (Grésigny-Sainte-Reine, etc) ;
- les bourgs faisant état d'un développement selon des axes plus organiques, s'adaptant à la topographie locale (Bussy-le-Grand, etc) ;
- et enfin, les bourgs médiévaux, se dessinant selon une forme circulaire, avec une pluralité de petites rues internes et une organisation dense (Flavigny-sur-Ozerain, Boux-sous-Salmaise, etc).

Globalement, les bâtiments font état d'un alignement dense et groupé sur la trame viaire ; cependant, certaines constructions sont en décalage : c'est le cas des bâtiments agricoles, qui ménagent des espaces de cours et de jardins. En parallèle, certains bourgs plus grands, comme Pouillenay, mélangent différentes morphologies.

Bourgs linéaires, l'exemple de Grignon

Bourgs carrefour, l'exemple de Grésigny-Sainte-Reine

Bourgs "organiques", l'exemple de Bussy-le-Grand

Bourgs médiévaux, l'exemple de Flavigny-sur-Ozerain

Axe linéaire et alignement sur rue, Grignon

Des voies qui se croisent et des ilots bâtis, Grésigny-Sainte-Reine

De gauche à droit : Bussy-le-Grand et son développement organique, Flavigny-sur-Ozerain, une organisation dense et de multiples petites rues >

Des morphologies urbaines différenciées / sources : Géoportail, Cittànova pour les prises de vues

Une transformation majeure liée à l'arrivée du train

Des ruptures urbaines marquées dans les bourgs traversées par la voie

La COPAS s'est toujours positionnée au carrefour de voies de communication structurantes à l'échelle nationale. Dès la Préhistoire, puis durant l'Antiquité, le territoire se situe au carrefour de l'axe Seine-Saône, sur la route de l'étain, qui vient d'Armorique et passe au pied des buttes défensives. C'est à ces périodes que les grands axes de communication se confortent, en lien avec des dynamiques commerciales.
Bien plus tard, au 18ème siècle, se construit le canal de Bourgogne. Le projet initial est de relier par voie d'eau la Seine au Rhône pour y transporter des marchandises et favoriser les échanges commerciaux. Cette infrastructure est un premier marqueur spatial fort pour le territoire ; cependant, du fait de la rapide concurrence des voies ferroviaires et routières, le développement attendu ne sera jamais au rendez-vous.
La ligne de chemin de fer arrive au 19ème siècle et va favoriser le déploiement des techniques agronomiques modernes. Le territoire possède en effet l'une des plus anciennes voies ferrées de France, ancêtre de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée. La création de cet axe, voué tout d'abord à relier Paris à Dijon sous la responsabilité de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, circule dans tout le fond de vallée de l'Oze. Inaugurées en 1851 lors de la Révolution Industrielle, ses voies marquent fortement les communes et les paysages ruraux. La modeste commune de Venarey-les-Laumes devient, à l'entrée du tunnel de Blaisy, une petite ville industrielle accueillant des logements de mineurs et de cheminots, ainsi que des ateliers. Pour les autres communes du fond de vallée, un nouveau fonctionnement spatial commence ; le passage de cet axe ferroviaire les divise en effet en deux. Verrey-sous-Salmaise va connaître une expansion au nord de voies. Le château de Thenissey se retrouve quant à lui isolé au sud, détaché du reste de la commune. A Gissey-sous-Flavigny, quelques maisons s'implantent également de l'autre côté des voies, au sud. La ligne PLM a des conséquences économiques, démographiques et urbanistiques sur tout le territoire.

Evolution de Verrey-sous-Salmaise : cadastre napoléonien (début 19ème), un développement perpendiculaire à l'Oze

Carte de l'état-major (milieu du 19ème) : la voie de chemin de fer amorce une segmentation de la commune

Image aérienne actuelle : une commune en deux parties autour des voies ; un développement nord plus récent

Evolution de Thenissey : début 19ème, un bourg carrefour qui accueille un château et son parc sur sa frange sud

Dès le milieu du 19ème, la voie ferrée isole le château du reste de la commune

Aujourd'hui, une organisation en deux parties qui subsiste / sources : Archives Côte d'Or, Géoportail

Un nouvel essor pour Venarey-les-Laumes

Le noyau historique de Venarey-les-Laumes est initialement constitué du hameau des Laumes, un bourg rural de quelques maisons, positionné au centre de la commune.

C'est l'implantation d'infrastructures qui est à l'origine de l'ampleur que va alors prendre son développement urbain. Dans un premier temps, le tracé de l'actuelle D954, ancienne route impériale, engendre un axe de développement vers le nord. Par la suite, au 18ème siècle, la mise en service du canal de Bourgogne favorise le premier essor de la commune.
Durant le 19ème siècle, la plaine des Laumes, au nord-est du village, est choisie pour la construction d'une gare et d'un important centre ferroviaire sur la nouvelle ligne ferroviaire qui relie Paris à Lyon puis à la Méditerranée.

A la suite, l'emprise urbaine de Venarey-les-Laumes connaît un vaste déploiement. Un nouveau bourg se développe le long de la rue Marcellin Berthelot et dans la partie au nord de la voie ferrée.
Du fait de cette importante expansion, la ville devient le chef-lieu du canton en 1910. L'apogée de l'activité ferroviaire, au cours de la première moitié du 20ème siècle, s'accompagne de l'édification de cités SNCF pour loger les ouvriers. Implantées à l'est de la ville et au sud de la voie ferrée, elles comprennent des habitations, des commerces, une église et une école. Cette trame urbaine est ensuite complétée d'une nouvelle zone pavillonnaire au sud de l'avenue Jean Jaurès.
A partir des années 1950, d'autres lotissements émergent de part et d'autre de la voie ferrée, au nord de l'avenue Jean Jaurès. La construction du pont au-dessus des voies bouleverse alors le fonctionnement de la ville. A cette époque, les principaux commerces se situent le long de l'avenue M. Berthelot, qui devient une impasse et provoque l'enclavement complet du quartier. Une extension majeure entre les rues de Dijon et du Chemin Vert débute alors, dans la partie sud de la ville.
Dès la fin des années 1970, les terrains libres au nord de la voie ferrée se peuplent d'une zone industrielle, qui renforce l'enclavement de cet espace.

Les années 1980 voient naître de nouveaux lotissements, venant densifier le sud de Venarey jusqu'à ses limites constructibles (avenue de Baccarat).

Depuis, des extensions pavillonnaires, des zones commerciales et des équipements sont à nouveau venus prolonger ce tissu urbain composite. En parallèle, un atelier de maintenance générale pour tout le réseau RFF subsiste au coeur du complexe ferroviaire.

La croissance de la ville selon des foyers distincts, issus de différentes périodes d'urbanisation, génère aujourd'hui un tissu urbain relativement lâche, qui, en l'absence de pression foncière, ne s'est pas densifié. La trame urbaine générale se veut difficile à comprendre : exceptée la présence de la zone inondable entre Venarey et les Laumes, constituant une forte coupure urbaine, le tissu urbain ne fait pas apparaitre de logique de développement, demeurant enclavé par les infrastructures et le développement industriel.

Au début du 19ème, le hameau de Laumes, un bourg rural au sud-ouest du canal / source : Archives Côte d'Or

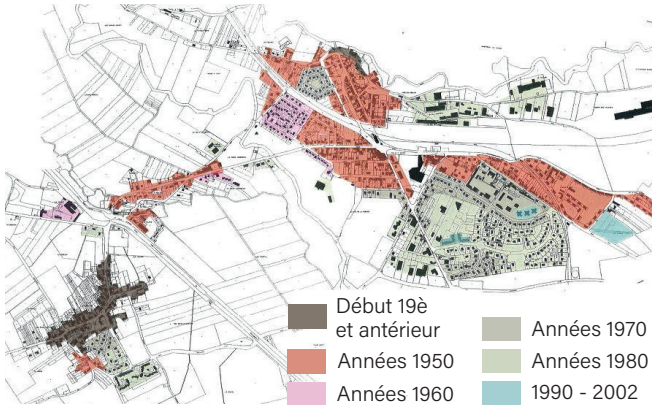

Une expansion spectaculaire au cours du 20ème s. / les étapes de l'urbanisation de la commune, CAUE 21, 2002

Une enveloppe urbaine qui n'a pas beaucoup évolué depuis / image aérienne actuelle, Géoportail

Des extensions récentes à intégrer aux bourgs

La démocratisation de la voiture, dans les années 1950, incite un grand nombre de citadins à découvrir le territoire et à y acquérir ou louer une résidence secondaire. Avec l'ouverture des autoroutes, une vague de rénovation de bâtisses anciennes s'opère ; le patrimoine est entretenu et valorisé. Les villages s'animent surtout les week-end et pendant les vacances. A partir de 1967, les ménages se voient offrir la possibilité d'acquérir plus facilement des terrains abordables. Une nouvelle population s'implante définitivement sur le territoire. Plusieurs lotissements apparaissent alors, à des emplacements stratégiques comme sur les coteaux. Ce mode de vie est rendu possible par l'utilisation de la voiture.

L'urbanisation demeure globalement maîtrisée au sein de la COPAS. Cependant, certaines communes font état d'extensions pavillonnaires plus récentes, générant de nouveaux cordons urbains s'intègrant difficilement dans le contexte bâti et environnemental.

Ces quartiers contemporains engendrent une déconnexion vis-à-vis de la dense trame viaire et bâtie initiale. En s'éloignant des centres-bourgs pour bénéficier d'emplacements plus avantageux, ils s'isolent de l'essence villageoise locale, contribuant à consommer et à artificialiser les espaces agricoles et naturels. Ces nouvelles habitations forcent le contexte environnemental à s'adapter à leur implantation (non-respect de la microtopographie locale, travaux de mise à plat) et sont à l'origine de la création de voiries d'accès pour les desservir. Elles renforcent aussi l'imperméabilisation et l'effet de rupture avec le reste du village. En parallèle, elles sont parfois faites de matériaux qui dénotent, délimitées par des clôtures et/ou des strates végétales contribuant à segmenter l'espace, sans intégrer la perméabilité végétale caractéristique. Souvent positionnées en entrée de villages, elles marquent ainsi fortement les paysages communaux.

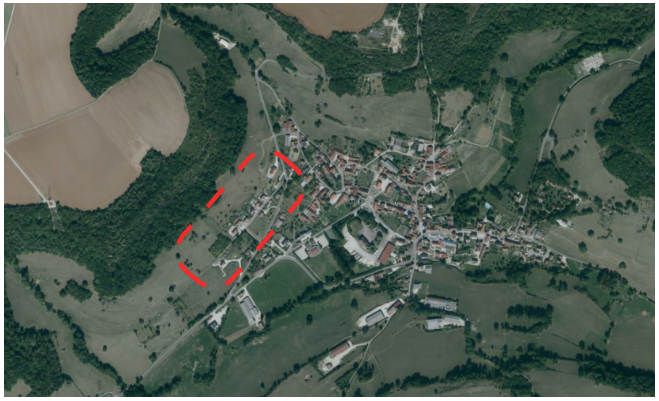

< L'exemple du quartier pavillonnaire récent de Darcey

< L'exemple du quartier pavillonnaire de Verrey-sous-Salmaise

Sources : Géoportail (images aériennes), Cittànova

ATOUTS

> Un patrimoine architectural protégé et reconnu (54 monuments historiques et PDA, centre-bourg médiéval de Flavigny-sur-Ozerain porteur d'une AVAP, sites classés et sites inscrits …)

> Une trame bâtie initiale dense et groupée constituée d'une part, de forme architecturales harmonieuses et caractéristiques basées sur les ressources locales (pierre calcaire, toiture en tuile et lave et d'autre part, d'anciens bâtiments agricoles (fermes longitudinales) intégrées dans le cœur villageois

> Un patrimoine vernaculaire qualitatif lié à l'eau, à la religion et à l'agriculture, omniprésent dans la collectivité

> Un patrimoine architectural qui témoigne du rôle structurant historique du réseau ferré

> Un patrimoine naturel protégé et reconnu relativement préservé

FAIBLESSES

> Des espaces publics peu valorisés, peu qualitatifs et contribuant parfois à l'imperméabilité des sols

> Des aménagements récents qui ne reprennent pas toujours l'identité du bourg

> Des paysages qui se banalisent et se simplifient au détriment de l'identité locale (espace public habitation, aménagement)

OPPORTUNITÉS

> Un cadre de vie attractif

> La qualité architecturale des biens recherchés et le 'retour à la campagne' des urbains

MENACES

> Venarey-les-Laumes : une trame urbaine générale complexe, en raison des enclaves engendrées par les infrastructures et le développement industriel

> Un patrimoine vernaculaire peu mis en valeur ou signalé

> Un éloignement des bâtiments agricoles du centre ancien impactant la qualité des entrées de ville

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- La prise en compte de l'identité architecturale et du patrimoine protégé dans le développement du territoire (maintien des spécificités architecturales locales/cohabitation des projets avec le patrimoine protégé)
- L'intégration des nouvelles constructions agricoles dans le paysage existant, notamment en entrée de ville
- La préservation des anciens corps de ferme d'intérêt, et veiller à ce que leur transformation et leur modernisation ne fassent pas disparaître les particularités uniques des villages
- La protection et la valorisation des bâtiments traditionnels (anciens corps de fermes, bâti ancien du bourg en pierre calcaire) puis du petit patrimoine (croix, lavoirs, murets, aménagement hydraulique..)
- La préservation et la mise en valeur d'un patrimoine architectural lié à l'activité ferroviaire (bâtiments PLM)
- L'aménagement d'espaces publics qualitatifs dans les cœurs de villages pour le maintien de la vie locale

B. DES LIEUX DE VIE(S) À VALORISER

1- Les villages à taille humaine

L'économie au cœur des villages : la mixité des fonctions urbaines comme vecteur d'animation

Un tissu économique dominé par les très petites entreprises

La communauté de communes recense 497 entreprises en 2020, dont seulement la moitié compte des employés. Ces établissements actifs employeurs sont essentiellement de petite taille, employant pour 78% d'entre elles entre 1 et 9 personnes.

Seules 36 entreprises ont 10 salariés et plus, quand 188 ont entre 1 et 9 salariés. Les entreprises les plus employeuses hors collectivités sont :

- NEOTISS, à Venarey-les-Laumes : 111 salariés
- la SNCF, basée à Venarey-les-Laumes, plus d'une centaine de salariés
- l'abattoir Bigard, à Venarey-les-Laumes (86 salariés)
- l'EHPAD d'Alise-Sainte-Reine
- le Super U, à Venarey-les-Laumes : 78 employés
- les Anis de Flavigny, à Flavigny-sur-Ozerain: 28 employés
- le Muséoparc à Alise-Sainte-Reine : une vingtaine d'employés permanents
- Jobard, à Darcey : 18 employés

Un tissu économique diversifié entre emprises industrielles et petites entreprises artisanales et de services

Le tissu économique de la COPAS est dominé par le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement et de la restauration qui représente 33 % des établissements du secteur (jusqu'à 43 % à Venarey-les-Laumes contre 31 % à l'échelle départementale) et la majorité des créations d'entreprises en 2021. Ce secteur est présent sur le territoire par le biais du services aux personnes, notamment en lien avec le commerce de détail et du tourisme mais également par la présence du pôle de compétence de la SNCF sur la commune de Venarey-les-Laumes.

La construction constitue le second pôle d'entreprises du territoire avec 16 % des établissements contre 11 % à l'échelle départementale. Cette forte présence s'explique par des formes essentiellement artisanales et un bassin résidentiel élargi présentant une demande renouvelée notamment en matière de rénovation des logements avec des savoir-faire parfois spécialisés en lien avec le patrimoine. A noter que deux carrières sont encore actives sur la COPAS, mais elles ne font pas parties des employeurs du secteur.

L'industrie est le 3e groupe d'entreprises du territoire avec 12 % des établissements contre 7,5 % à l'échelle départementale. Cette spécificité est liée à la présence de filières spécifiques au territoire en lien avec le ferroviaire (SNCF), la métallurgie (cluster de la Metal Valley) mais aussi par la présence d'entreprises agroalimentaires (Bigard, Anis de Flavigny).

Les entreprises de services sont moins présentes sur le territoire que dans le reste du département au sein du tissu économique : la zone de chalandise du territoire, au profil plutôt rural, limite le développement de certaines activités. Par exemple, les activités de services aux entreprises ne représentent que 11 % des entreprises contre 18 % de celles du département.

Commerces à Venarey-les-Laumes

Entreprises géolocalisées à Venarey-Les-Laumes, *Sirene*

Des entreprises majoritairement situées au sein des bourgs

S'il existe une dizaine de zones d'activités sur le territoire, l'essentiel des entreprises se sont développées au sein des bourgs, au plus près de leur clientèle ou du domicile de l'entrepreneur.

Historiquement, les bourgs se sont constitués autour de l'activité agricole qui a influencé leur morphologie, les formes architecturales et rythmé la vie des villages durant des siècles. Des savoir-faire complémentaires se sont développés : artisanat de production, commerce... Ces nouvelles activités ont été intégrées au fur-et-à-mesure au sein des villages.

Certaines entreprises s'appuient sur la qualité du bourg pour développer l'image de leur marque, comme l'usine Les Anis de Flavigny. L'entreprise, employeuse d'une trentaine de personnes s'est non seulement fait connaître par ses produits, mais également par son lieu d'implantation, aujourd'hui ouverte au public. Positionnée à l'entrée principale du bourg de Flavigny, l'industrie contribue activement à l'animation du centre-ville et à son attractivité en écho à la qualité patrimonial du centre-bourg. (données de l'office de tourisme et de la CCI).

Le tissu dominant de très petites entreprises du territoire favorise ces pratiques de mixité avec des besoins limités en foncier ou immobilier dédié. Cette proximité au sein du bourg permet de maintenir une animation tout au long de la journée.

La tendance actuelle force à questionner la forme des entreprises de demain, notamment influencée par la dématérialisation et l'émergence du télétravail pour l'emploi dans le domaine tertiaire. En ce sens, certaines communes mènent des réflexions pour la création d'espace de co-working, comme Gissey-sous-Flavigny, en réhabilitant un bâtiment vacant, ou en créant une nouvelle structure comme la maison du numérique à Venarey-les-Laumes.

Une intégration parfois problématique

Toutes les entreprises ne s'intègrent pas facilement au sein des bourgs, par leur besoin en foncier ou par la nature de leur activité pas forcément compatible avec les fonctions résidentielles du bourg.

La tradition industrielle du territoire et l'accélération du développement économique au tournant du XXè siècle avec l'implantation du pôle SNCF ont permis le développement d'emprises industrielles importantes aux besoins fonciers et logistiques particuliers. Des zones dédiées ont été alors mises en place pour répondre à ces besoins. Ces entreprises ont ensuite été rejointes par des entreprises artisanales locales à la recherche de foncier pour le stockage ou la production, permettant au passage une valorisation de l'entreprise en vue de sa transmission pour le chef d'entreprises.

Cette sortie des villages de certaines activités pour des besoins de foncier et des problématiques de nuisances se retrouve également de façon croissante pour les exploitations agricoles.

Une qualité architecturale du bâti d'activités en question

La COPAS dispose de village présentant une forte qualité architecturale et patrimoniale. L'intégration des nouveaux bâtiments est un enjeu majeur pour le maintien de ce niveau de qualité.

Au sein de la Communauté de communes, les activités sont généralement bien intégrées au bourg, voire invisibles, car anciennement liées au développement urbain des sites. Dans ce contexte, les entreprises épousent la forme du bâti et de la trame urbaine existantes, reprenant les codes des bâtis adjacents. La pratique est visible par exemple pour les points de vente des produits agricoles installés dans les corps de fermes (ex à Boux-Sous-Salmaise).

Cette dynamique n'est cependant pas acquise pour l'ensemble des activités ou bâtis nécessaires aux activités économiques. Certaines constructions, modernes, emploient des matériaux et des formes qui transforment le paysage. Dans les centre-bourgs, le cas est notamment parlant pour la réalisation de nouveaux bâtiments agricoles. Ceux-ci s'éloignent des traditionnelles bâtisses en pierre de taille et emploient plus volontiers des matériaux de type taule ou parpaings. Si ce paysage est plus commun au sein des zones industrielles, leur présence est marquante dans les bourgs et peut nuire à la qualité initiale des centres historiques.

Si le cas de la forme est particulièrement marquant dans le cadre des entreprises agricoles, les façades de certains établissements type commerce ou service peuvent également être concernées.

La Fabrique des Anis de Flavigny, Flavigny-sur-Ozerain

Nouveau bâtiments agricoles, Bussy-le-Grand

Position de l'entreprise au sein du tissu existant, Flavigny-sur-Ozerain

Position des bâtiments au sein du tissu existant, Bussy-le-Grand

Le rôle important du tissu associatif

Un tissu associatif dynamique, vecteur d'animation et de lien social

L'animation locale est fortement portée par le tissu associatif, remplaçant parfois certains services publics. L'offre associative est riche et diverse. Les associations sont constituées d'habitants, combinant par moment avec la casquette d'élus, et s'adressant à un large panel de la population.

La majorité des communes ont une association pour les aînés, combinée parfois avec des activités pour les plus jeunes, comme le Club de l'amitié à La Roche-Vanneau, Le Cercle Gaulois à Alise-Sainte-Reine, ou Les jeunes d'autrefois à Verrey-sous-Salmaise.

Les associations participent également au dynamisme générale et visibilité des communes. A Boux-sous-Salmaise, l'association *Les 4 Boux* s'est créée afin de redynamiser le bourgs, le faire connaître et retrouver un terreau fertile pour les rencontres. Elle s'appuie sur l'image des «Irréductibles gaulois» pour communiquer sur leurs événements. (*cf : rencontres communales*)

Des associations qui contribuent à façonner le territoire

Véritable atout et soutien pour le fonctionnement des petites communes, certaines associations s'investissent dans l'aménagement du bourg, en entretenant les chemins communaux par exemple, ou balisant les parcours de randonnées (cf: *rencontres communales*). Elles s'intéressent également à la valorisation du patrimoine, comme l'association Les Amis de Salmaise.

Certaines associations, notamment culturelles et sportives s'appuient sur des infrastructures particulières. Celles-ci sont donc localisées notamment aux alentours de Venarey-les-Laumes et Pouillenay.

Le tissu associatif est donc un élément phare dans l'animation des villages du Pays d'Alésia et de la Seine. Leur pérennité est un enjeu important, auquel les communes répondent en les soutenant financièrement au besoin, ou en leur permettant d'accéder à des locaux ou un espace public suffisant.

Invitation événementielle, *Boux-sous-Salmaise, photo transmise par la commune*

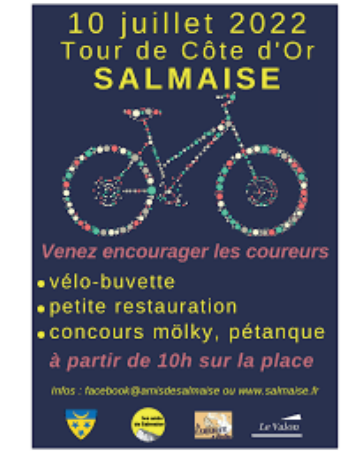

Logo et événement, Les amis de Salmaise, *Salmaise (site internet)*

Les espaces publics, vecteurs de liens au coeur des villages

Au 19ème siècle, aubergistes et cabaretiers s'installent au cœur des bourgs, à proximité des champs de foire. Les espaces centraux actuels témoignent encore de l'existence passée de ces places dynamiques, génératrices de liens sociaux.

En effet, bien que les centres-bourgs soient aujourd'hui surtout voués aux circulations automobiles, les formes anciennes s'y dessinent à travers la subsistance d'espaces plus larges. C'est notamment le cas des lieux agrémentés de croix : souvent situés aux carrefours des voies, ils s'amorcent comme des respirations dans la trame bâtie.

Ces espaces publics, globalement vieillissants et imperméables, ne contribuent pas à mettre en valeur le patrimoine local et les abords des monuments importants (églises, mairies, monuments aux morts), qui possèdent pourtant des élargissements s'ouvrant sur les voies.

Certains centres-bourgs font toutefois état de récentes petites opérations d'aménagements, à des échelles restreintes.

Les formes anciennes et la perméabilité végétale se distinguent / Marigny-le-Cahouët

De larges espaces centraux, voués surtout aux circulations automobiles / Gissey-sous-Flavigny

Ci-dessous, de gauche à droite : abords de monuments peu valorisés à Thenissey ; larges espaces centraux à Marigny-le-Cahouët ; opération de réaménagement récente à Gissey-sous-Flavigny

Source : Cittànova

Se déplacer au sein des villages, un enjeu croissant de mobilité et de cohésion

La voiture omniprésente au sein des villages

Dans les centres-bourgs comme dans les hameaux, l'automobile tient une place dominante. 87 % des ménages de la COPAS possèdent au moins une voiture (contre 83 % à l'échelle du département) (*données INSEE 2019*).

Cette dépendance à la voiture est caractéristique du rural : la faible densité du territoire combinée à la faible offre alternative impose une mobilité automobile pour la plupart des trajets du quotidien. Sur le territoire, cette dépendance peut être renforcée par le relief marqué dans certains secteurs qui limite la possibilité de report modal sur le vélo par exemple.

Dans ce contexte, Venarey-les-Laumes se distingue par un taux de motorisation des ménages relativement faible : seuls 80 % des ménages disposent d'au moins un véhicules. Cela s'explique par son caractère plus urbain avec la concentration d'emplois, de commerces et de services à proximité avec des alternatives modales existantes pour les déplacements de proximité (maillage cyclable, cheminements piétons) comme de moyenne ou longue distance (train). Le profil social de la commune, concentrant les populations les plus précaires, explique également ce faible taux avec une difficulté croissante d'acquérir une voiture personnelle.

Le stationnement au cœur des villages, une pratique d'abord spontanée

Aujourd'hui, 65% des ménages de la COPAS disposent d'un emplacement réservé au stationnement au sein de leur logement. Comparé aux 87 % disposant d'au moins un véhicule, cette capacité est insuffisante à répondre à l'ensemble des besoins. Les habitants doivent donc stationner leurs véhicules au sein de l'espace public. La gestion de cette demande au sein des villages est contrainte par la morphologie des villages et par les autres usages de l'espace public et des stationnements.

Le stationnement se fait donc sur la rue. La plupart des communes n'ont pas matérialisé d'espaces de stationnement et celui-ci se fait donc de façon spontanée sur les accotements de l'espace public de la rue, au détriment des cheminements piétons ou des autres usages de la rue.

Certaines communes se sont engagées dans un réaménagement de leur rue principale afin de concilier ces différents usages. C'est le cas notamment de la commune de Pouillenay dont la voie principale, suffisamment large, se prêtait à un partage des espaces.

Cette configuration n'empêche pas l'existence d'une poche de stationnements, notamment aux abords des mairies, comme à Grignon, Hauteroche ou Corpoyer-la-Chapelle pour ne citer qu'eux.

Coupe de principe, Salmaise

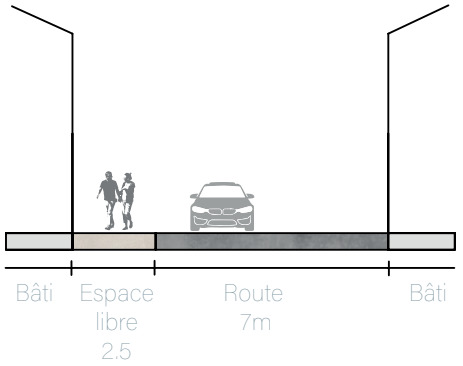

Coupe de principe, Mussy-la-Fosse

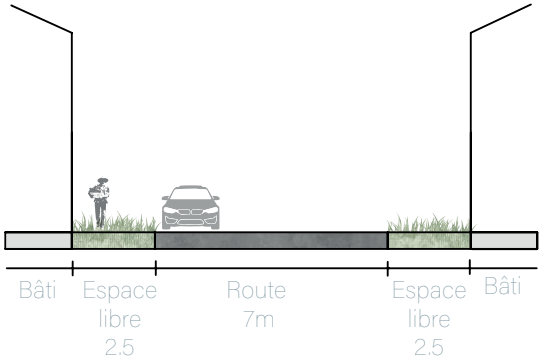

Coupe de principe, Pouillenay

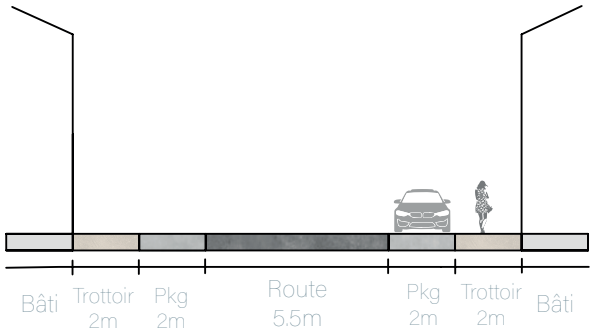

Panneau en entrée de bourg, Flavigny-sur-Ozerain

Boux-sous-Salmaise

Corpoyer-la-Chapelle

Parking en entrée de bourg, Flavigny-sur-Ozerain

Nous avons un projet de stationnement. On ne sait pas où se garer. On pourrait reprendre les accotements des rues pour créer des places, et en profiter pour aménager un peu les abords de l'église, avec des bancs et un abris bus.

Maire de Mussy-la-Fosse
Entretiens communaux

<u>Une structuration de l'offre motivée par la présence de services ou de commerces et par la demande touristique</u>

La question du stationnement se pose de façon différenciée lorsque la commune connait une fréquentation plus forte du fait de son niveau de services ou d'emplois ou de son offre touristique.

Les communes au fort patrimoine, attirant une fréquentation touristique parfois conséquente, ont un besoin de stationnements supplémentaires pour répondre à l'afflux. De plus les véhicules concernés ne sont pas seulement des véhicules légers, mais peuvent être des bus par exemple. La pression varie selon les capacités d'accueil existantes et l'importance du rayonnement touristique. Salmaise par exemple, ne semble pas témoigner d'un besoin en stationnement supplémentaire pour le moment, contrairement à Flavigny-sur-Ozerain qui cherche à interdire le stationnement dans les rues. Pour cela, la commune a créé un parking en entrée de bourg, et interdit l'accès aux rues étroites aux véhicules motorisés. Ce stationnement d'une capacité approximative de 65 places, n'est cependant pas suffisant.

Les communes équipées proposent également des stationnements plus importants au droit des équipements, services et commerces. C'est le cas de Verrey-sous-salmaise, aux abords du terrain de sport, de la gare et du Proxi par exemple, ou encore Pouillenay.

A Venarey-les-Laumes, le besoin en stationnements est plus important au regard du flux d'usagers que la commune attire. Cette offre permet de desservir les commerces, services, équipements, etc de la ville. Une importante part est assurée par les places proposées de long des rues, surtout pour les résidents de Venarey qui n'ont pas tous des places suffisantes au sein de leurs parcelles (51 % des ménages disposent d'un emplacement réservé au stationnement au sein de leur logement mais 80 % disposent d'au moins un véhicule).

Les plus grands parkings de la ville se situent aux abords des principaux équipements et des sites touristiques:

- Supermarchés avec environ 256 places autour du Super U et environ 60 devant le Bi1
- la gare et l'office de tourisme : 123 places
- le Muséoparc : 1,60 hectares de stationnement
- le stade : 50 places
- la maison de santé : 34 places
- la mairie : 20 places

Si la capacité des stationnement semble suffisante, l'importance des voitures dans l'espace public laisse peu de place aux autres moyens de déplacement.

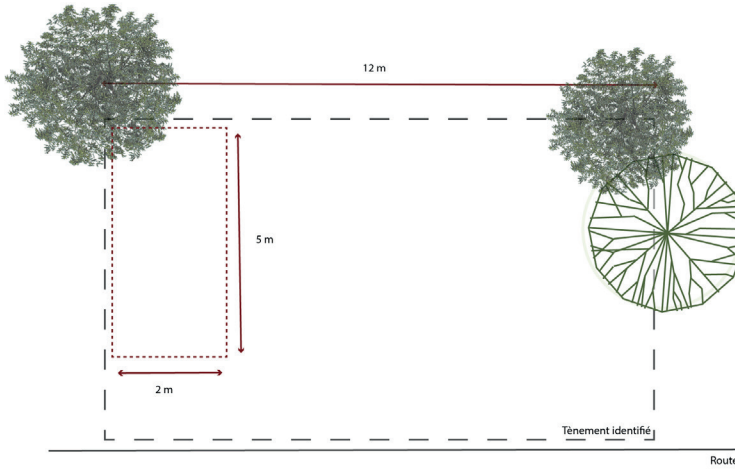

Schéma de principe pour le calcul des places de stationnement

Application du schéma de principe à Corpoyer-la-Chapelle

La méthode de calcule utilisée

Lorsque les places sont identifiées, elles sont comptabilisées à l'unité. Le chiffre indiqué reste théorique puisque tous les stationnements dans la rue ne sont pas forcément indiqués. En l'absence de marquage, un prorata est appliqué afin d'estimer le nombre de places potentielles proposées sur la zone (cf: schéma ci-contre)

Cette méthode de calcul permet de tracer le décompte suivant :

COMMUNES	Nb de places supposées dans les parkings indiqués
Alise-Sainte-Reine	50
Source-Seine	nc
Boux-sous-Salmaise	100
Bussy-le-Grand	13
Charencey	nc
Corpoyer-la-Chapelle	7
Darcey	9
Flavigny-sur-Ozerain	65
Frôlois	50
Gissey-sous-Flavigny	33
Grésigny-Sainte-Reine	5
Grignon	32
Hauteroche	5
Jailly-les-Moulins	nc
Marigny-le-Cahouët	24
Ménétreux-le-Pitois	70
Mussy-la-Fosse	nc
Pouillenay	162
La Roche-Vanneau	30
Salmaise	30
Thenissey	nc
Venarey-les-Laumes	
Verrey-sous-Salmaise	67
La Villeneuve-les-Convers	nc

Il est à noter que seuls les parkings indiqués ont été comptabilisés. Les espaces possibles dans les rues ne sont pas quantifiables. La mention 'nc' est indiquée lorsqu'aucun parking n'est clairement identifié dans le centre-bourg sur l'espace public.

Parking du stade, Verrey-sous-Salmaise

Stationnement sauvage, Darcey

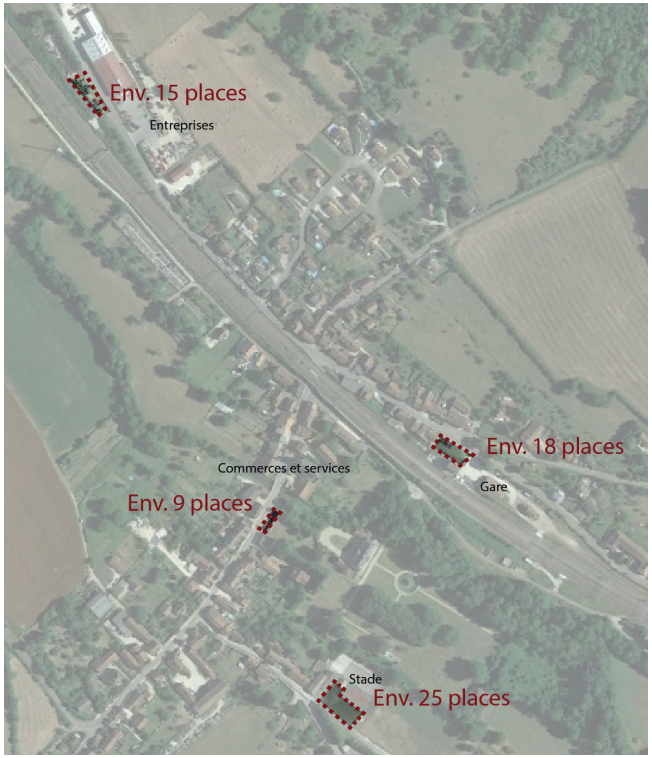

Poches de stationnements à Verrey-sous-Salmaise

Peu de stationnements à Darcey

Office du tourisme et du commerce
Gare SNCF
Hypermarché
Eglise
Maison de santé

Le développement des pistes cyclables à Venarey-les-Laumes

La commune de Venarey s'est équipée de pistes cyclables au sein du bourg, afin de permettre des déplacements actifs. Ce réseau relie les différents quartiers de la ville, et surtout le centre-bourg, depuis la gare, aux parcs et sites alentours. La voie est principalement active le long de la D 954, au départ de la gare. De nombreux sites de balades à vélo indiquent d'ailleurs la gare comme point de départ des itinéraires (***Komoot, RouteYou***).

Ces pistes proposent des parcours au sein du parc, face au site d'Alésia et tissent un lien jusqu'au Canal de Bourgogne.

Cependant, certains tronçons dans le centre-ville sont coupés par une traversée de voie automobile, une place de stationnement ou empiètent sur les cheminements piétons. Des discontinuités de parcours sont donc notables. Aussi, les pistes s'arrêtent aux portes de Venarey, alors qu'un étoilement plus conséquent, reliant éventuellement aux communes alentours pourrait permettre aux résidents des autres communes de profiter de ce moyen de transport pour leur déplacements quotidiens. 5 communes sont à 5 km de Venarey, partie du territoire la moins marquée par le relief. De plus, certains élus remarquent déjà un augmentation du nombre de personnes qui prennent leur vélo plus régulièrement, pour un autre usage que le loisir, et qui se trouvent souvent sur des routes passantes et au milieu des voitures. (cf :***rencontres communales)***

Entretiens communaux

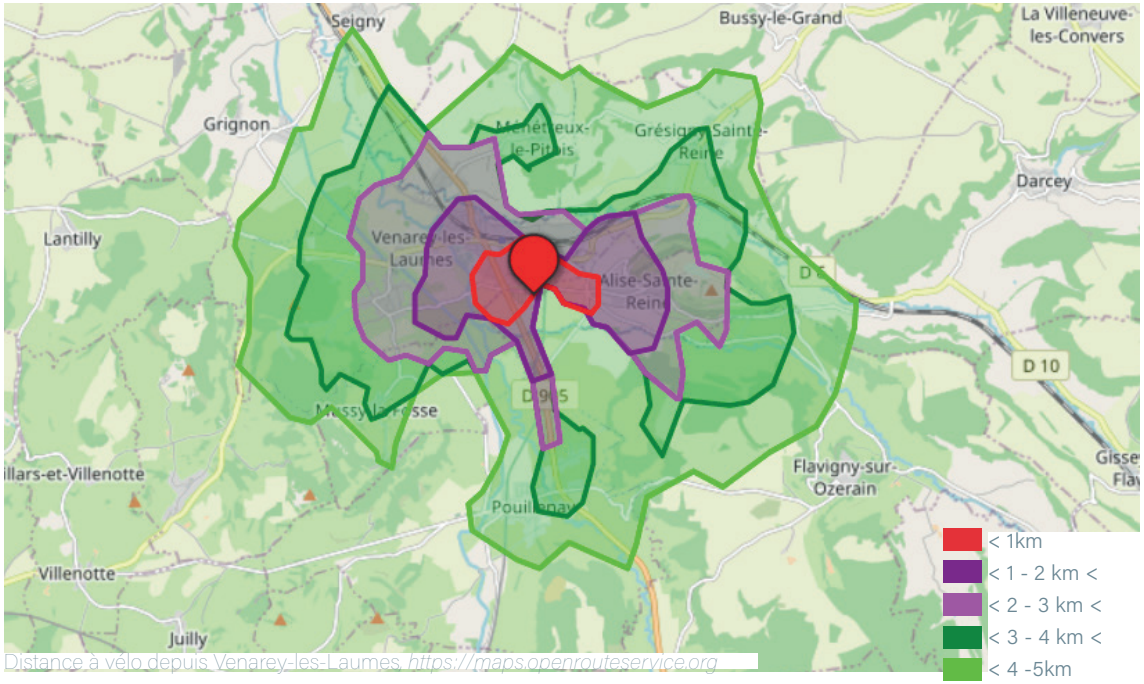

Distance à vélo depuis Venarey-les-Laumes, *https://maps.openrouteservice.org*

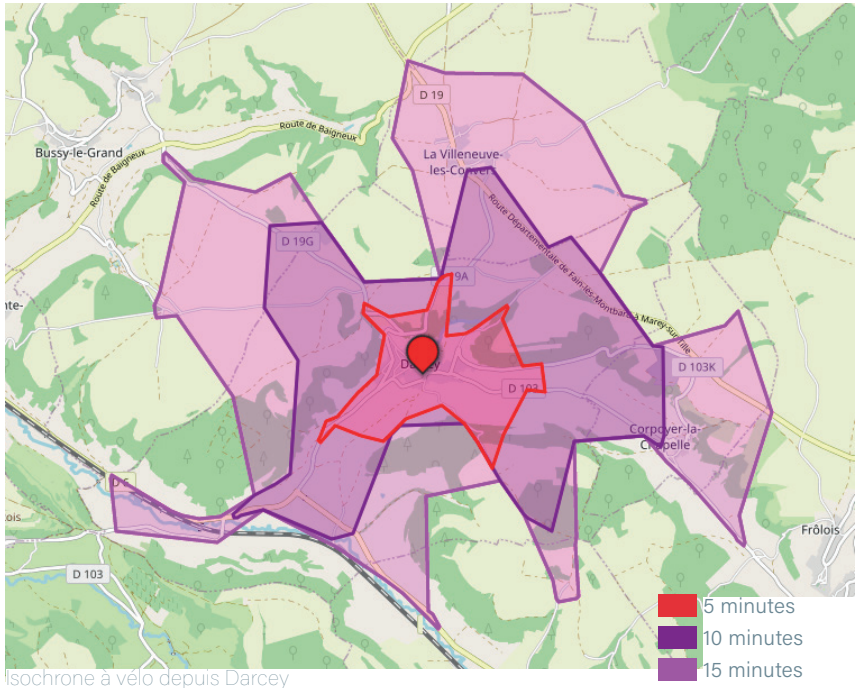

Isochrone à vélo depuis Darcey

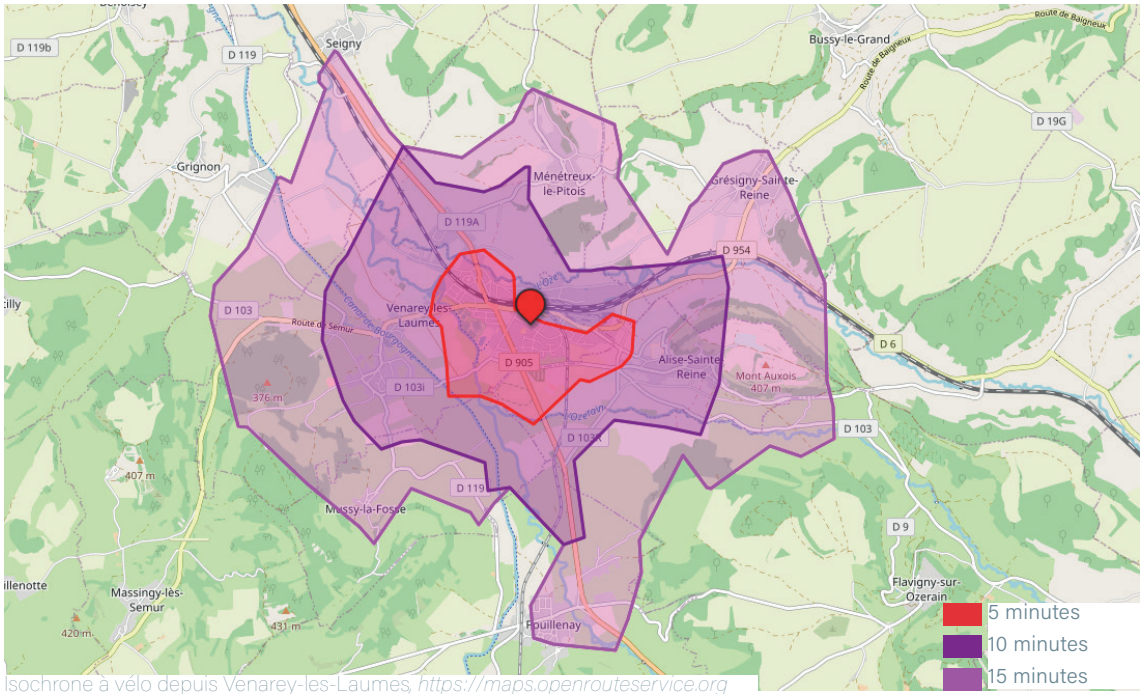

Isochrone à vélo depuis Venarey-les-Laumes, *https://maps.openrouteservice.org*

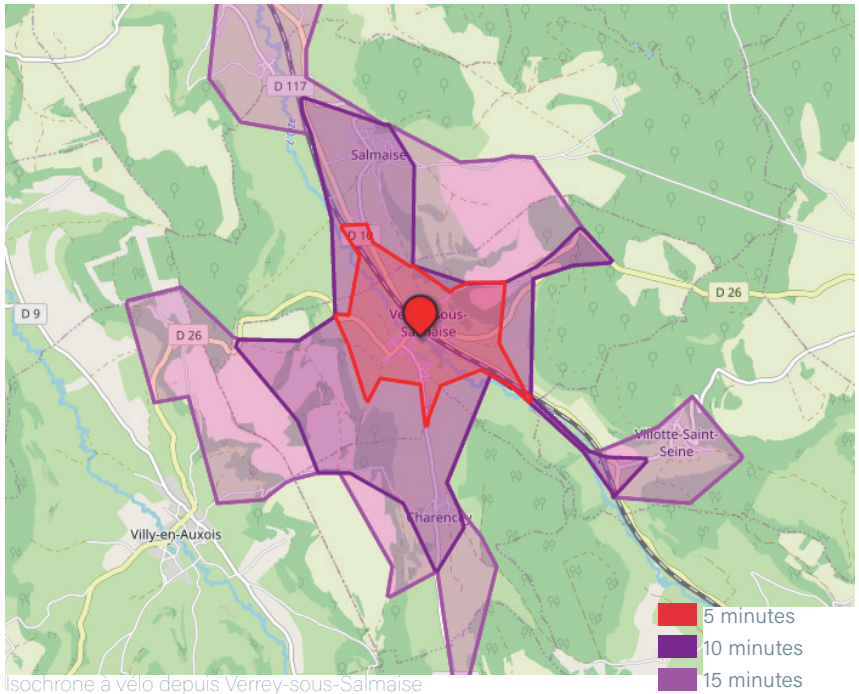

Isochrone à vélo depuis Verrey-sous-Salmaise

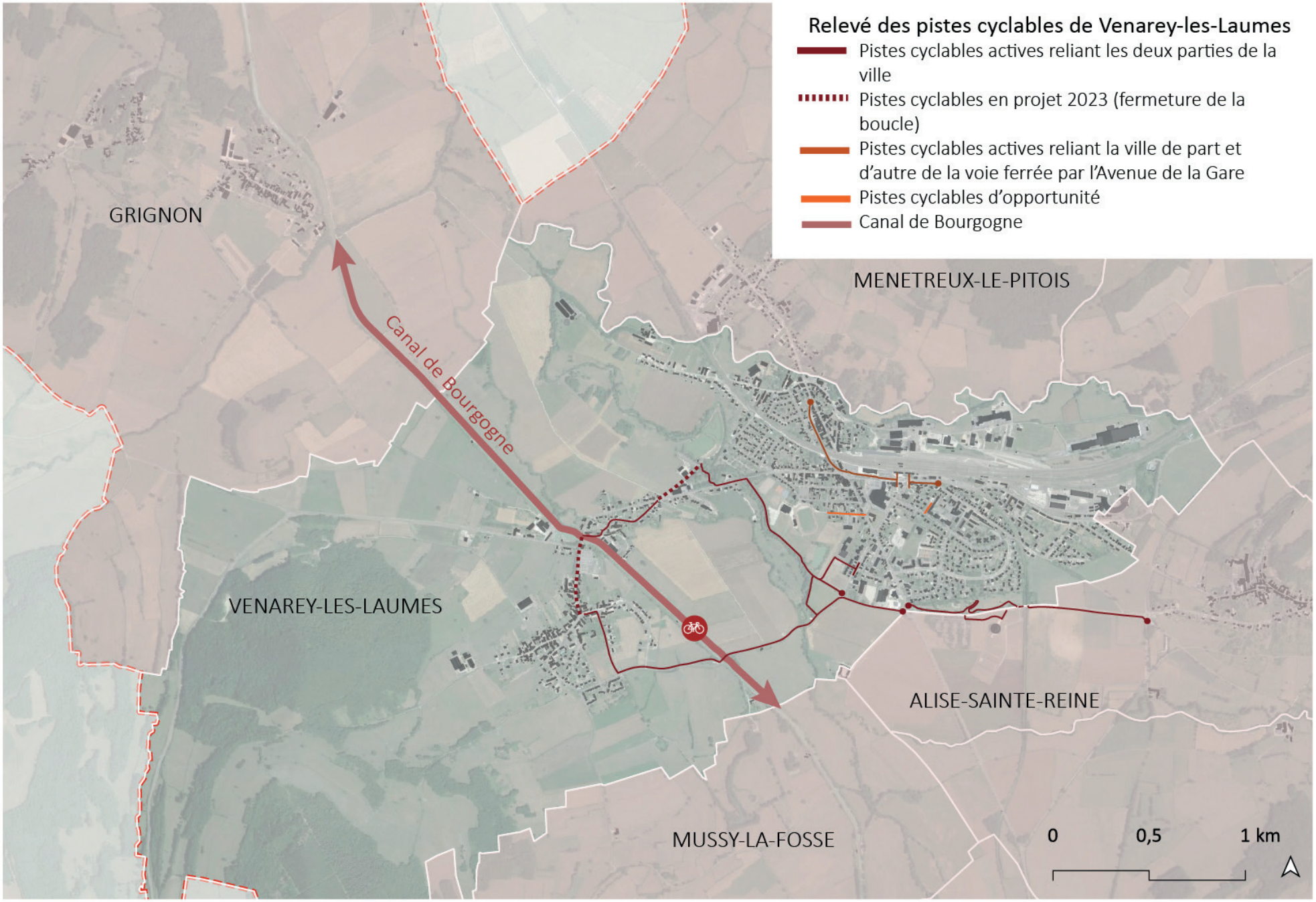
Relevé des pistes cyclables de Venarey-les-Laumes
Pistes cyclables actives reliant les deux parties de la ville
Pistes cyclables en projet 2023 (fermeture de la boucle)
Pistes cyclables actives reliant la ville de part et d'autre de la voie ferrée par l'Avenue de la Gare
Pistes cyclables d'opportunité
Canal de Bourgogne
GRIGNON
MENETREUX-LE-PITOIS
Canal de Bourgogne
VENAREY-LES-LAUMES
ALISE-SAINTE-REINE
MUSSY-LA-FOSSE
0
0,5
1 km

Les cheminements piétons

Dans la plupart des communes, les trottoirs ne sont pas matérialisés. Les limites sont parfois floues entre espaces piéton et voiture. Certaines communes cependant ont aménagé leur voirie pour créer des trottoirs comme Pouillenay, Darcey et Grésigny-Sainte-Reine. Si le stationnement sauvage entraîne des difficultés quant aux continuités dans le bourg, les habitants se déplacent tout de même sans trop de difficultés hors des axes principaux.

En revanche, sur les axes les plus passants, le manque de signalétique ou la largeur entièrement réservée aux véhicules fragilisent les circulations sécurisées au sein même du bourg. Les enfants sont particulièrement touchés par ce cas de figure. Ainsi, même si le modèle de voie traditionnelle où les flux sont mixtes n'est pas à remettre en cause dans tous les sites, certaines sections peuvent d'être davantage sécurisées pour les parcours piétons. (cf: *traitement du questionnaire mobilité, rencontres communales, anaylse de terrain*)

Afin de se saisir de cette thématique, certaines communes imaginent de nouveaux modes de circulations au sein du bourg. C'est le cas de Gissey-sous-Flavigny :

«*La comme s'interroge : comment se déplace-t-on dans un village ? Pour permettre un centre-bourg agréable, un projet de sécurisation et de parcours plus confortables se met en place. Les camions traversent le bourg, par des chemins parfois sinueux. L'idée est d'imaginer une circulation partagée sur D10 et D10e. A terme, les chemins piétons sont redessinés, et de nouveaux sont créés, comme le long du cours d'eau qui traverse le village par exemple.*» (*extrait des entretiens communaux*)

Les communes s'appuient également sur les chemins ruraux qui ne permettent pas la circulation automobile. Ces parcours sont généralement entretenus par des associations locales ou au moyen de taxes.

En raison de leur forme ancienne, les communes ont de nombreuses venelles qui permettaient autrefois les déplacements des habitants et des animaux au sein du bourg. Des traces sont encore visibles, si elles n'ont pas été privatisées. Certaines sont toujours actives, entretenues ou non. D'autres sentiers sont établis pour relier les bourgs aux prairies et jardins alentours, comme à Venarey-les-Laumes. Ces passages sont également des sentes précieux dans la mobilité interne au centre-bourg. Ils permettent des passages agréables et apaisés pour ceux qui parcourent le bourg.

A Frôlois, on entretient 23km de chemins communaux, qui parcourent le bourg de bas en haut et de long en large. Il y a l'association foncière qui participe. Ceci présente un coût pour la commune : sol, élagage, ... on en a eu pour plus de 3 000e pour l'élagage l'année dernière.

Entretiens communaux

Venelle à Grignon

Passage à Gissey-sous-Flavigny

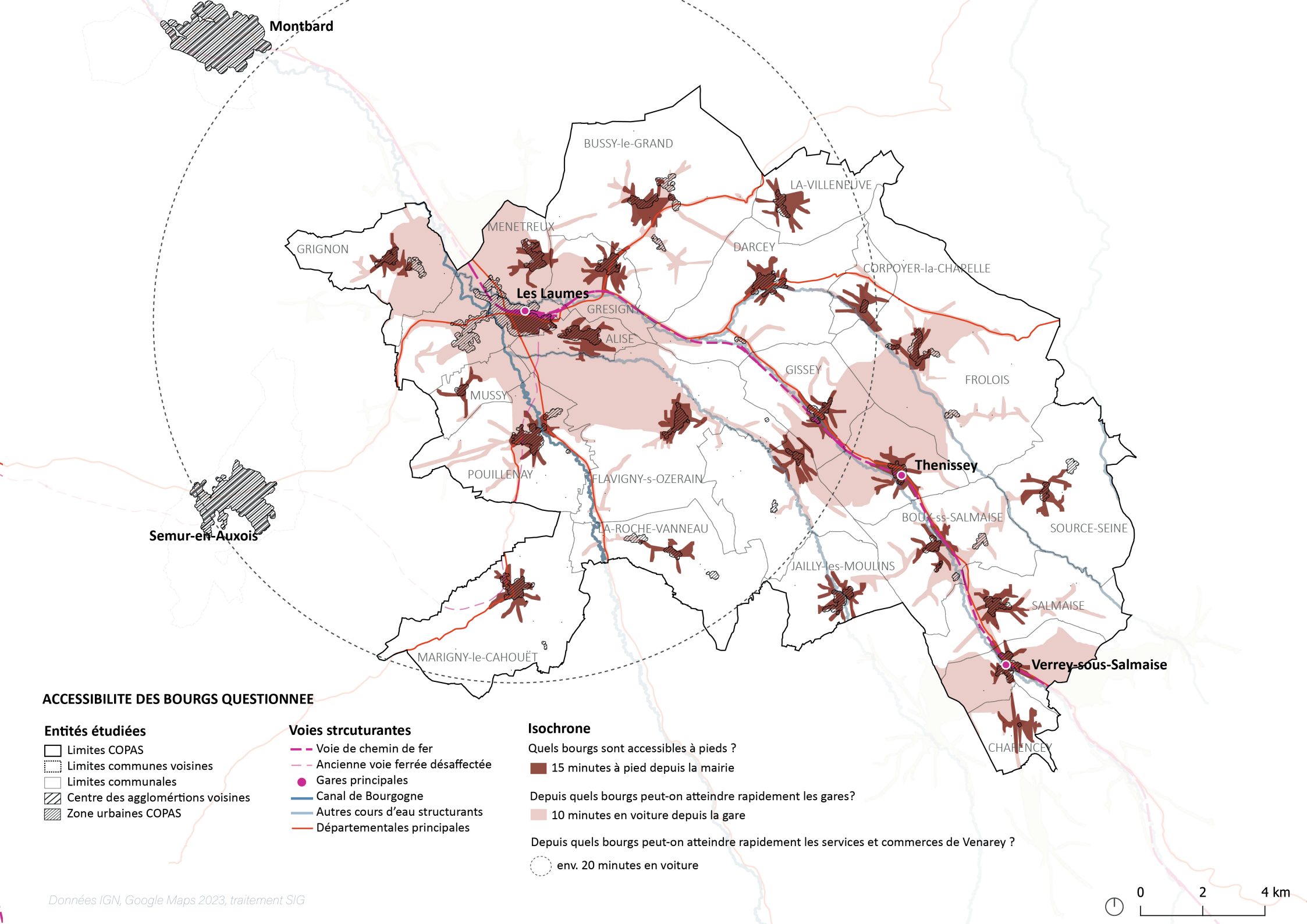
Montbard
Semur-en-Auxois
BUSSY-le-GRAND
LA-VILLENEUVE
MENETREUX
GRIGNON
DARCEY
CORPOYER-la-CHAPELLE
Les Laumes
GRESIGNY
ALISE
GISSEY
FROLOIS
MUSSY
Thenissey
POUILLENAY
FLAVIGNY-s-OZERAIN
BOUX-ss-SALMAISE
SOURCE-SEINE
LA-ROCHE-VANNEAU
JAILLY-les-MOULINS
SALMAISE
MARIGNY-le-CAHOUËT
Verrey-sous-Salmaise
CHAILLEY
ACCESSIBILITE DES BOURGS QUESTIONNEE
Entités étudiées
Limites COPAS
Limites communes voisines
Limites communales
Centre des agglomértions voisines
Zone urbaines COPAS
Voies strcuturantes
Voie de chemin de fer
Ancienne voie ferrée désaffectée
Gares principales
Canal de Bourgogne
Autres cours d'eau structurants
Départementales principales
Isochrone
Quels bourgs sont accessibles à pieds ?
15 minutes à pied depuis la mairie
Depuis quels bourgs peut-on atteindre rapidement les gares?
10 minutes en voiture depuis la gare
Depuis quels bourgs peut-on atteindre rapidement les services et commerces de Venarey ?
env. 20 minutes en voiture
Données IGN, Google Maps 2023, traitement SIG
0
2
4 km

2- Un territoire rural à la démographie en perte de vitesse

Un territoire peu dense à la population concentrée dans les villages

Un territoire spacieux

La communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine présente une densité moyenne de 23,6 habitants au km2. Le territoire est donc peu dense, à l'image de l'ensemble des territoires qui le jouxtent: 20,5 pour la Communauté de communes des Terres d'Auxois, 24,1 dans la Communauté de communes du Montbardois (*données INSEE 2019*).

Le nombre d'habitants moyen est de 310 habitants par bourg, cachant de réelles disparités puisque la population varie de 32 à 2846 habitants. Neuf communes ont moins de 100 habitants à l'année. La situation est donc celle d'un territoire rural, mais présente la particularité d'un bâti peu dispersé et concentré dans les hameaux, comme l'indique la carte ci-contre.

COMMUNES	Nb d'habitants en 2019	Densité	COMMUNES	Nb d'habitants en 2019	Densité
Alise-Sainte-Reine	572	1,49	**Hauteroche**	79	0,06
Source-Seine	63	0,04	**Jailly-les-Moulins**	77	0,08
Boux-sous-Salmaise	125	0,09	**Marigny-le-Cahouët**	323	0,35
Bussy-le-Grand	315	0,11	**Ménétreux-le-Pitois**	420	0,22
Charencey	37	0,08	**Mussy-la-Fosse**	87	0,13
Corpoyer-la-Chapelle	32	0,08	**Pouillenay**	551	1,23
Darcey	343	0,18	**La Roche-Vanneau**	141	0,09
Flavigny-sur-Ozerain	283	0,10	**Salmaise**	135	0,10
Frôlois	162	0,05	**Thenissey**	95	0,09
Gissey-sous-Flavigny	88	0,09	**Venarey-les-Laumes**	2846	2,78
Grésigny-Sainte-Reine	142	0,20	**Verrey-sous-Salmaise**	281	0,27
Grignon	203	0,17	**La Villeneuve-les-Convers**	60	0,07

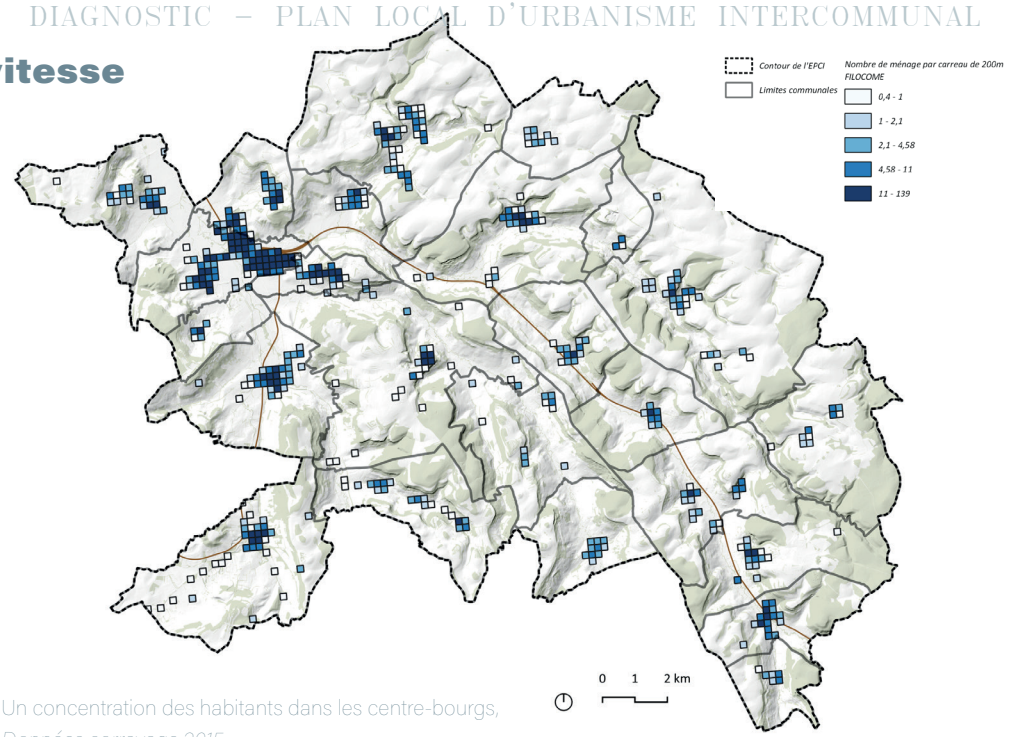

Un concentration des habitants dans les centre-bourgs, *Données corrayage 2015*

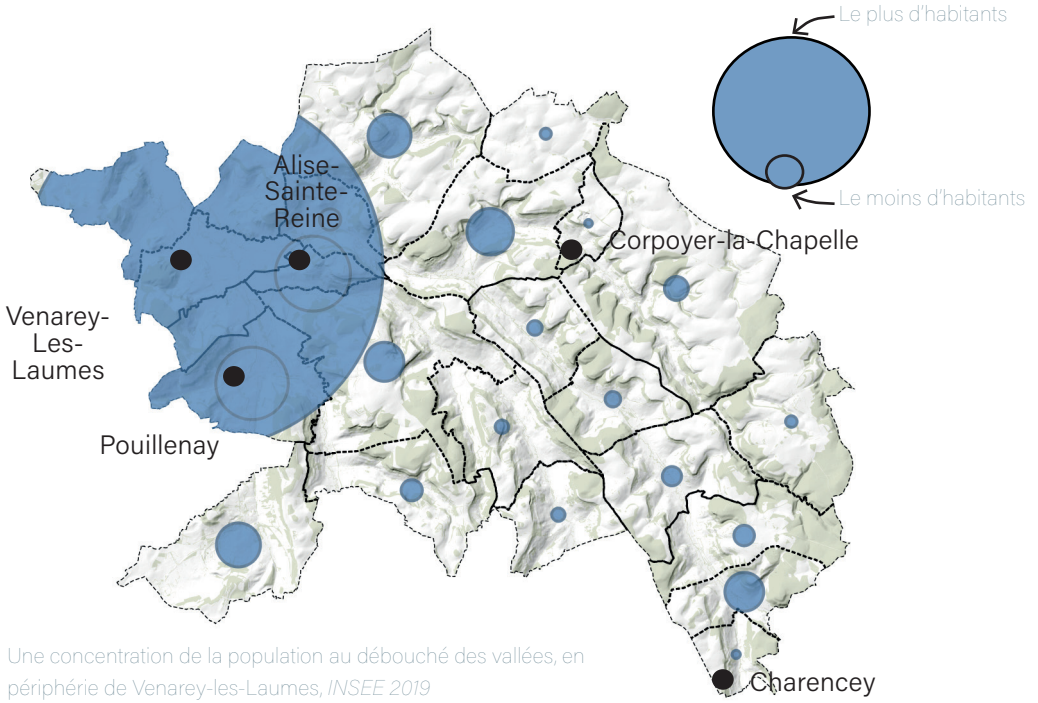

Une concentration de la population au débouché des vallées, en périphérie de Venarey-les-Laumes, *INSEE 2019*

Une armature démographique polarisée autour de la conurbation entre Venarey-les-Lamues, Alise-Sainte-Reine et Ménétreux-le-Pitois

Venarey-les-Laumes représente le principal pôle d'habitants du territoire avec près de 2 850 habitants, là où aucune autre commune ne présente plus de 600 habitants. Cependant, sa polarité est renforcée par l'organisation urbaine du territoire : la quasi continuité résidentielle entre les bourgs de Venarey, d'Alise-Sainte-Reine et du hameau de Ménétreux-Bas à Méntreux-le-Pitois accentue encore cette effet de concentration de population.

En-dehors de ce pôle structuré, l'effet de polarisation reste fort puisque les communes ont des populations allant décroissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Venarey (à l'exception de Pouilllenay).

La taille des villages accentue l'impact des dynamiques démographiques. Ainsi, l'augmentation ponctuelle du nombre d'habitants peut avoir un réel impact sur l'armature démographique du territoire au jeu des échanges entre communes.

RAPPEL DU CLASSEMENT DES COMMUNES LES PLUS PEUPLÉES DE LA COPAS

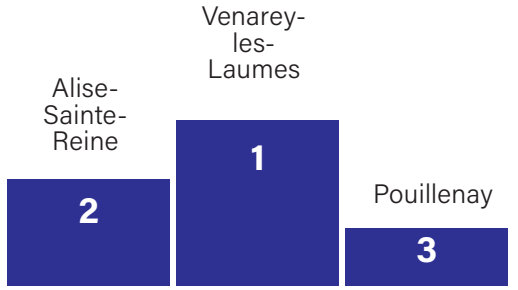

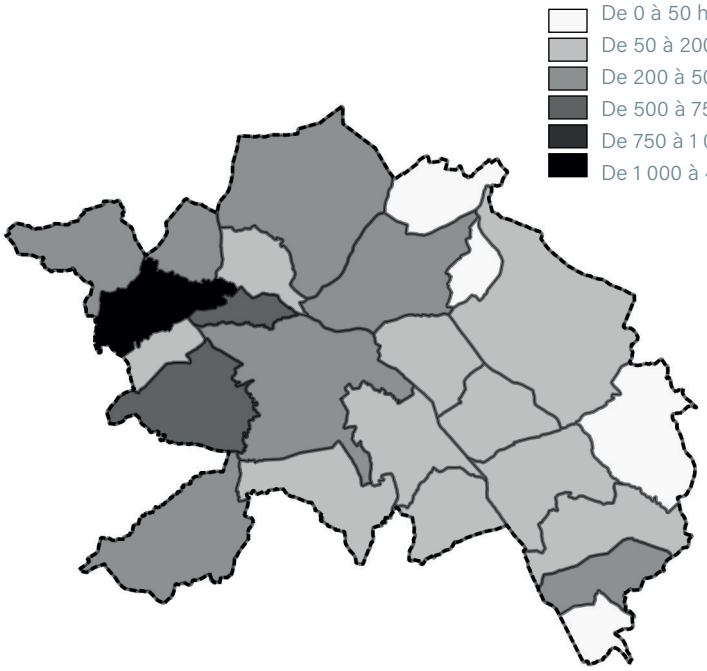

Nombre d'habitants par communes en 2008, *INSEE 2019*

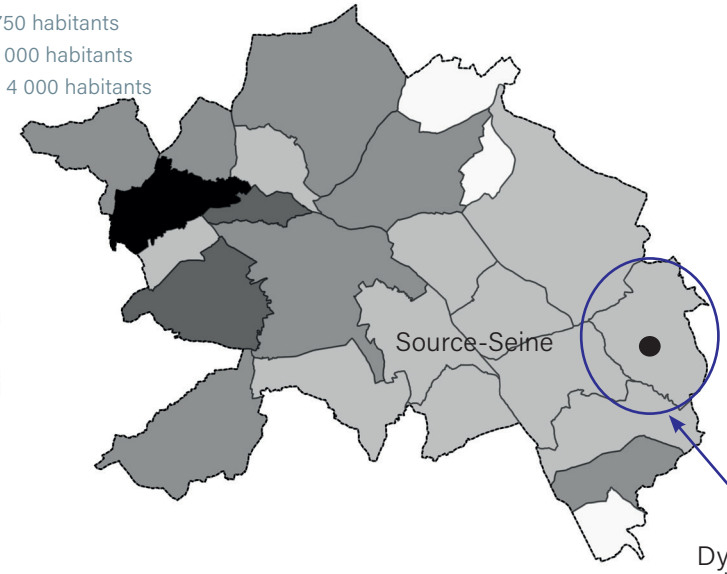

Nombre d'habitants par communes en 2013, *INSEE 2019*

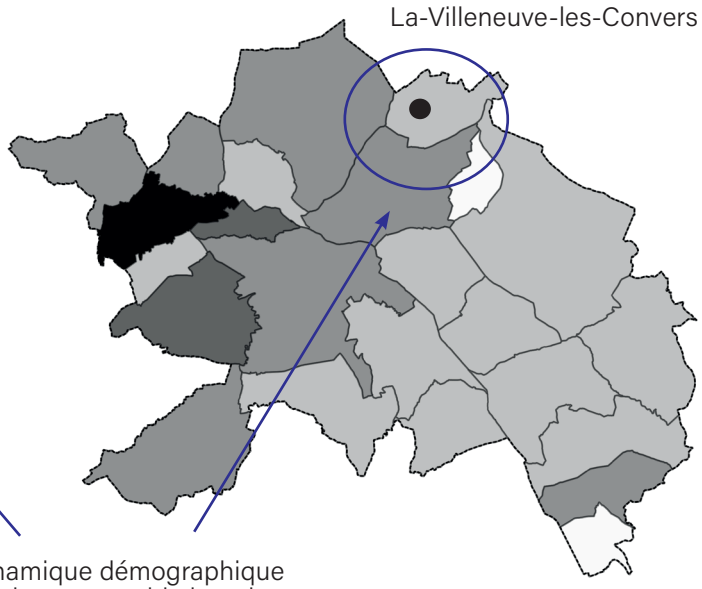

Nombre d'habitants par communes en 2019, *INSEE 2019*

Dynamique démographique relativement stable lors des dix dernières années, sans croissance particulière, avec deux communes en croissance démographique.

Une démographie en recul sur le long terme

Une perte et une redistribution spatiale de la population sur le long terme

La COPAS a perdu 3 700 habitants en 150 ans, soit près d'un tiers de sa population depuis la fin du XIXe siècle. Cette perte continue n'a connu qu'une interruption, après la première guerre mondiale jusque dans les années 1960 avec l'âge d'or du pôle ferroviaire et le baby-boom.

Cette perte de population s'explique essentiellement, à l'image de l'ensemble des territoires ruraux agricoles en France, par un exode rural marqué qui a vidé les campagnes au profit des villes voisines. Avec la proximité de Dijon et l'essor des petits pôles industriels voisins (Montbard, Venarey...), ce phénomène a été particulièrement marqué sur le territoire.

Au sein de la COPAS, cet exode s'est également traduit par une concentration de la population au sein du pôle de Venarey à la faveur de l'émergence du pôle d'emploi lié à la voie ferrée. De 9 % de la population en 1876, le bourg-centre en regroupe aujourd'hui près de 40 %. Sa population a été multipliée par presque 3 en l'espace de 150 ans, affirmant sa position au sein de la COPAS. C'est la seule commune, avec Ménétreux-le-Pitois qui a bénéficié directement des retombées de l'essor de Venarey, a avoir connu une croissance de la population sur le temps long.

En parallèle, les villages se sont vidés : certaines communes comme Frôlois, Jailly-les-Moulins ou Marigny-le-Cahouët ont perdu 80 % de leur population sur cette même période.

Depuis les années 1960 et la fin du Baby-Boom, la déprise démographique a rattrapé l'ensemble des communes. Le ralentissement de l'activité industrielle et ferroviaire sur Venarey et la mécanisation de l'agriculture ont relancé le phénomène d'exode sur le territoire avec le départ des jeunes vers les grands pôles voisins.

Les conséquences de cette déprise et de cette redistribution sur les villages sont importants : elles ont été accompagnées par une concentration des services et commerces au sein du pôle de Venarey et la disparition de ces éléments au sein des villages faute de taille critique. Le parc de logements a également été impacté avec une hausse des résidences secondaires et de la vacance notable dans les villages.

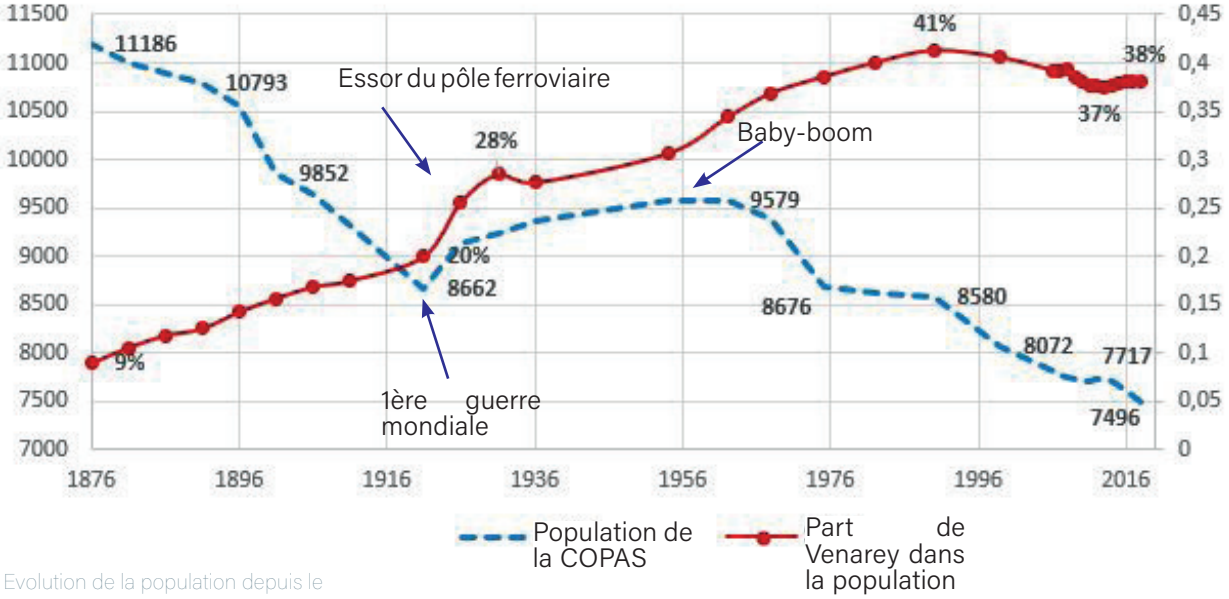

Evolution de la population depuis le XIXe siècle , *INSEE 2019*

Sur le temps court, une perte de population alimentée par un déficit migratoire et un vieillissement de la population

Depuis 50 ans, la COPAS a perdu 1800 habitants, soit la moitié des habitants perdu depuis 150 ans : la perte de population s'est accélérée à la faveur de l'évolution des modes de vie. Ces 10 dernières années, ce sont près de 200 habitants en moins sur le territoire.

Le premier moteur de cette déprise est le solde migratoire : en-dehors de la période 2008-2013, il a été continuellement déficitaire sur le territoire. Les jeunes partent du territoire pour les études ou chercher du travail et ne reviennent qu'à leur retraite. Le baby-boom a permis de maintenir jusque dans les années 1990 un équilibre générationnel sur le territoire mais depuis le tournant des années 1990, le vieillissement de la population combiné à la baisse du nombre d'enfants au sein des familles a creusé le déficit naturel. Le solde naturel, qui atténuait jusque-là le déficit migratoire, vient lui-aussi creuser le solde démographique du territoire.

L'attractivité du territoire pour les familles est un enjeu majeur pour la dynamique du territoire.

Eléments de compréhension: solde naturel et solde migratoire
(définition de l'INSEE)

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

L'analyse de ce solde au sein de la COPAS témoigne d'un renouvellement de la population légèrement en deçà de 0, soit presque un équilibre entre le nombre de naissance et le nombre de décès. Il n'est cependant pas suffisant pour assurer un renouvellement de la population à l'identique. Le solde migratoire en revanche descend jusqu'à presque -8 %, signifiant que beaucoup d'habitants de la COPAS partent s'installer dans un autre territoire, souvent les plus jeunes. C'est donc l'importance de ce mouvement résidentiel qui impacte, depuis 1968, la baisse démographique.

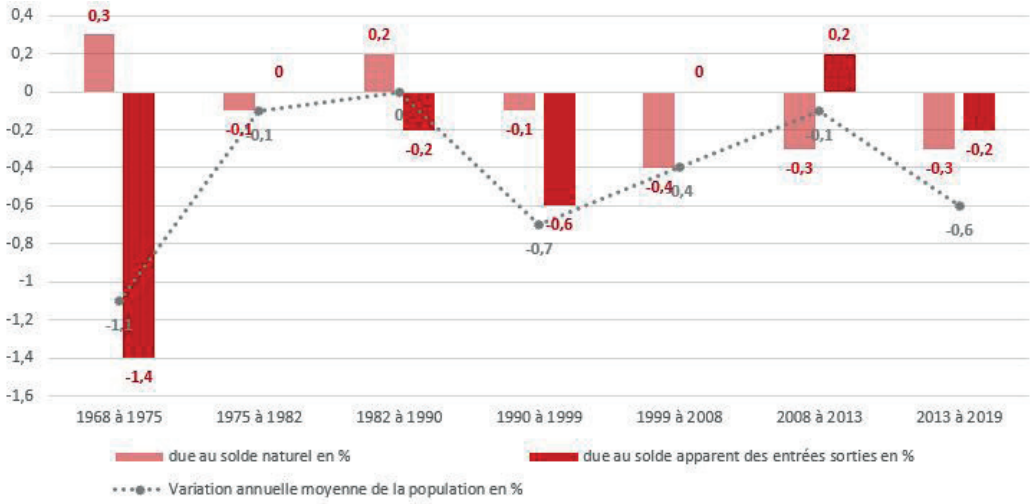

Source: série historique, *INSEE 2019*

Des dynamiques locales opportunistes au détriment du bourg-centre

Sur les dernières années, à la faveur de la motorisation des ménages, la polarisation de la population sur Venarey est discutée par les communes alentours. En effet, le poids du bourg-centre a eu tendance à diminuer sur la période : de 41 % de la population dans les années 1980 à 38 % en 2019. En parallèle, certains villages ont connu des périodes de hausse de la population ponctuelles tandis que Venarey ne connaissait qu'une période de décroissance.

Ces hausses ponctuelles sont souvent liées à l'ouverture de lotissements permettant d'alimenter la croissance démographique communale par l'attraction de ménages du territoire. Les croissances observées ces dernières années sont ainsi souvent liées au jeu des migrations résidentielles internes au territoire plus qu'à une réelle dynamique de population.

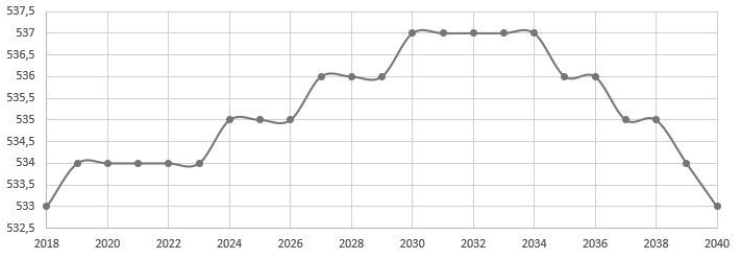

Projection de la population départementale à horizon 2040 , *INSEE OMPHALE 2019*

Et demain ? Des prévisions départementales qui visent la stabilisation de la population

L'INSEE prévoit une stabilisation de la population départementale à horizon 2040 à la faveur d'un vieillissement de la population. A l'échelle du territoire, déjà engagé sur une baisse régulière de la population, ces prévisions impliquent une prolongation de la dynamique à prévoir.

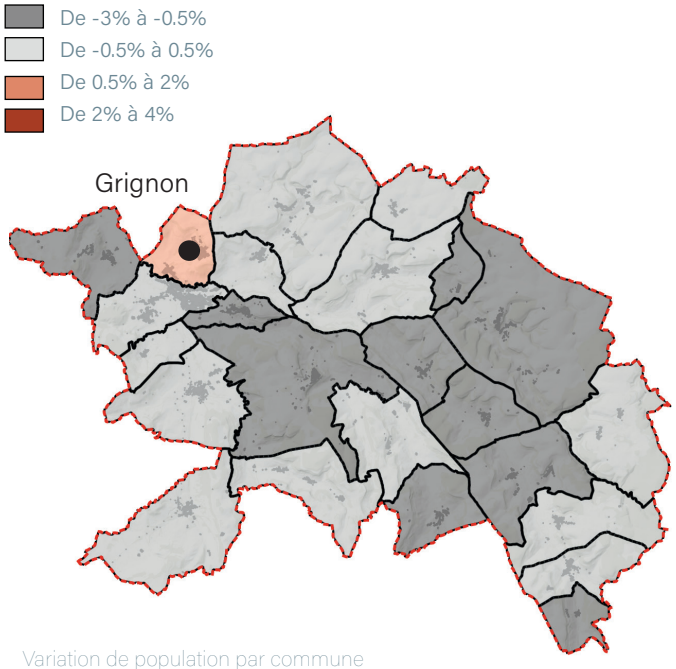

Variation de population par commune entre 1968 et 2019 , *INSEE 2019*

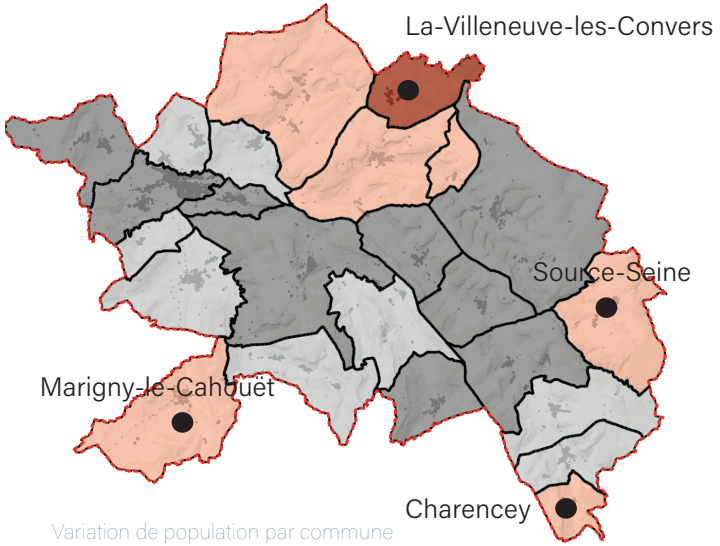

Variation de population par commune entre 1999 et 2019 , *INSEE 2019*

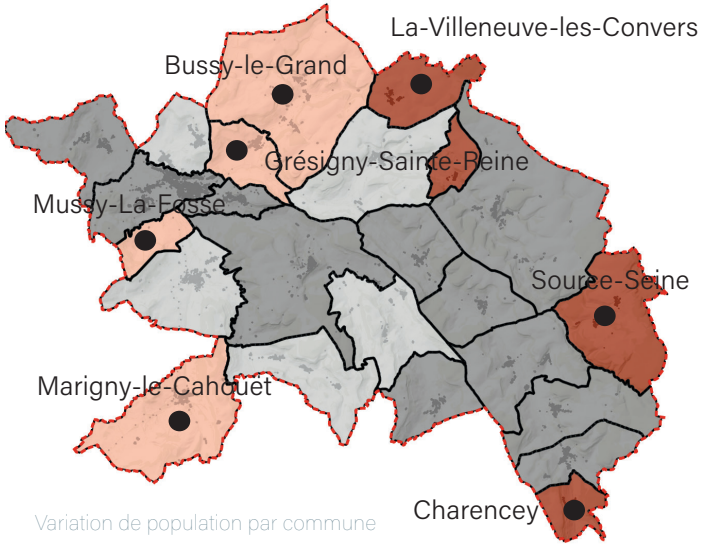

Variation de population par commune entre 2008 et 2019 , *INSEE 2019*

Des mouvements résidentiels déficitaires

Des mouvements résidentiels limités et concentrés sur Venarey-les-Laumes

A l'image d'autres territoires ruraux, la population de la COPAS bouge peu. Seuls 10,6 % des ménages ont changé de logement ces 2 dernières années contre 14,7 % à l'échelle départementale. Cette proportion est liée à la forte part de propriétaires-occupants et à la pyramide des âges des habitants, vieillissants donc moins mobiles.

Moins de 4 % de la population a déménagé en 2019 et changé de communes de résidence.

La mobilité résidentielle concerne d'abord le bourg-centre de Venarey : le taux de ménages ayant changé de logement ces deux dernières années y est relativement fort (14,4 %) et la commune représente le principal pôle de mobilité au sein de la COPAS. Ainsi, sur les 180 mouvements internes relevés en 2019 dans les flux résidentiels, près de 80 (44%) étaient à destination de Venarey. De la même façon, la commune représente 53 % des destinations des populations arrivant au sein de la COPAS et 50 % des populations quittant la COPAS sur l'année. Cette forte mobilité au sein du bourg-centre est lié à la structure de son offre en logement avec une forte part de locatif qui facilite la mobilité résidentielle et par son offre de services et d'emplois attractives pour les néo-habitants et pour les populations vieillissantes à la recherche de proximité (*données de flux, INSEE 2019*).

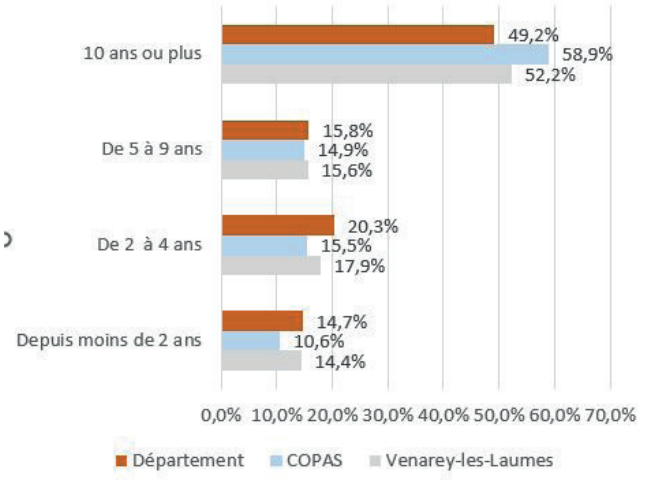

Ancienneté d'emménagement dans le logement , *INSEE 2019*

Des mouvements déficitaires sur la longue distance

En 2019, 97 % de la population est restée dans sa commune de résidence au sein de la COPAS. Les échanges entre communes sont restés relativement limités, environ 22 % des mobilités résidentielles enregistrées sur l'année. Ces mouvements ne concernent d'ailleurs que quelques communes, essentiellement autour du pôle de Venarey-les-Laumes.

672 habitants se sont déplacé depuis ou vers un territoire extérieur à la COPAS en 2019. Ces échanges se sont faits essentiellement au détriment du territoire avec un déficit d'environ 58 habitants mais ce déséquilibre ne se retrouve pas à toutes les échelles.

Les déplacements de proximité constituent la majorité des échanges : les deux tiers des échanges se sont faits avec d'autres territoires de la Côte-d'Or. Ces échanges locaux sont relativement équilibrés : le solde est de -4 habitants pour l'ensemble des échanges avec le reste du département, -1 avec Dijon Métropole et +14 avec le reste du Pays Auxois Morvan. Le territoire est ainsi attractif pour les habitants du reste du Pays, notamment avec les Terres d'Auxois avec lesquels le solde des échanges est de +34.

Le déficit est surtout liés aux échanges avec les territoires les plus éloignés : le solde de ces échanges est de -54 sur la période. Ces échanges correspondent à un mouvement plus global en Bourgogne avec un solde migratoire déficitaire vers d'autres territoires. Les habitants partent pour le travail ou les études. L'un des principaux territoires d'échanges est ainsi Bordeaux Métropole pour l'année 2019.

L'analyse de la structure de ces échanges montre une perte d'attractivité plus profonde qu'un déséquilibre de l'offre en logements. Ces mouvements longue distance s'inscrivent dans une dynamique territoriale élargie, qui va au-delà des efforts développés par le territoire. Preuve en est que le territoire est relativement attractif pour les habitants des territoires voisins.

7 134 habitants sont restés sur le territoire
soit 97 % des habitants de la COPAS

307 habitants viennent d'un territoire extérieur
4 % des habitants en 2019

Dont 119 depuis le reste du PETR
dont 40 depuis le Montbardois
79 depuis les Terres d'Auxois

Dont 69 depuis Dijon Métropole

Dont 31 depuis un autre territoire de la Côte d'Or

Dont 88 depuis un territoire extérieur à la Côte d'Or

6 956 habitants sont restés dans leur commune
soit 94 % des habitants de la COPAS

178 habitants ont bougé au sein de la COPAS
dont 80 pour emménager à Venarey, 20 à Pouillenay, 15 à Alise-Sainte-Reine, 10 à Gissey-sous-Flavigny et 10 à Boux-sous-Salmaise

365 habitants sont partis vivre sur un autre territoire
5 % des habitants en 2019

Dont 105 vers le reste du PETR
dont 45 vers le Montbardois
45 vers les Terres d'Auxois
15 vers Sualieu

Dont 70 vers Dijon Métropole

Dont 48 vers un autre territoire de la Côte d'Or

Dont 142 vers un territoire extérieur à la Côte d'Or

Mobilités résidentielles en 2019l(source : insee RGP2019)

307 nouveaux habitants sont venus s'installer dans la COPAS depuis...

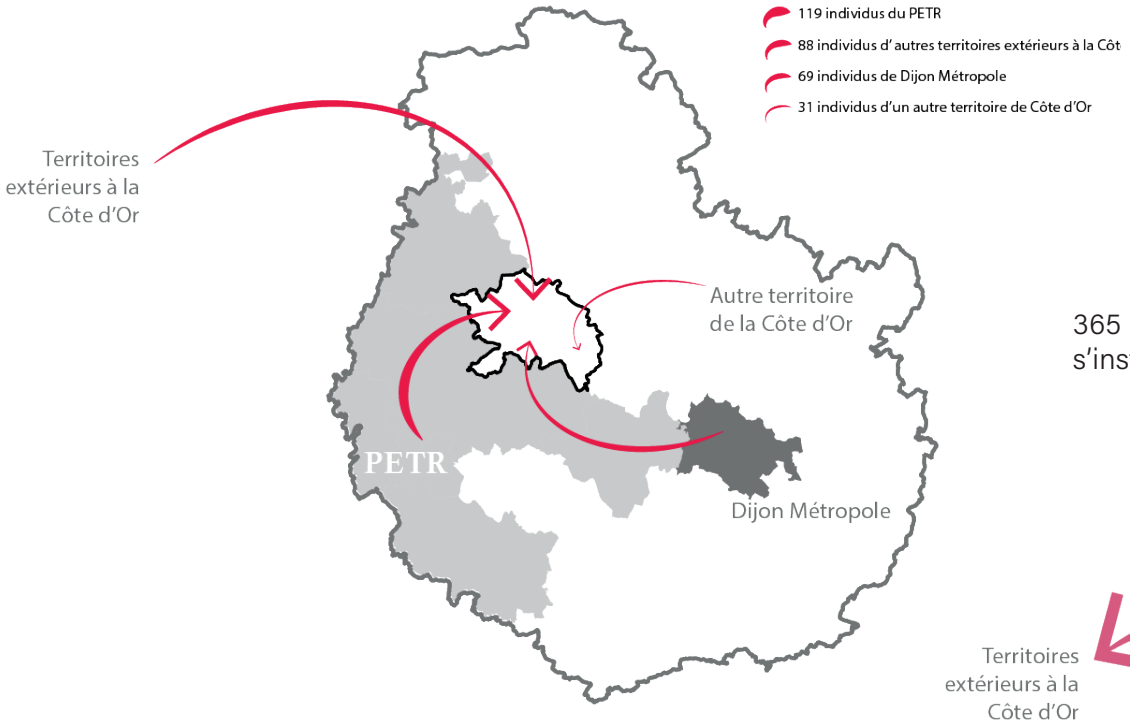

Mobilités résidentielles en 2019|(source : insee RGP2019)

365 habitants de la COPAS sont partis s'installer vers ...

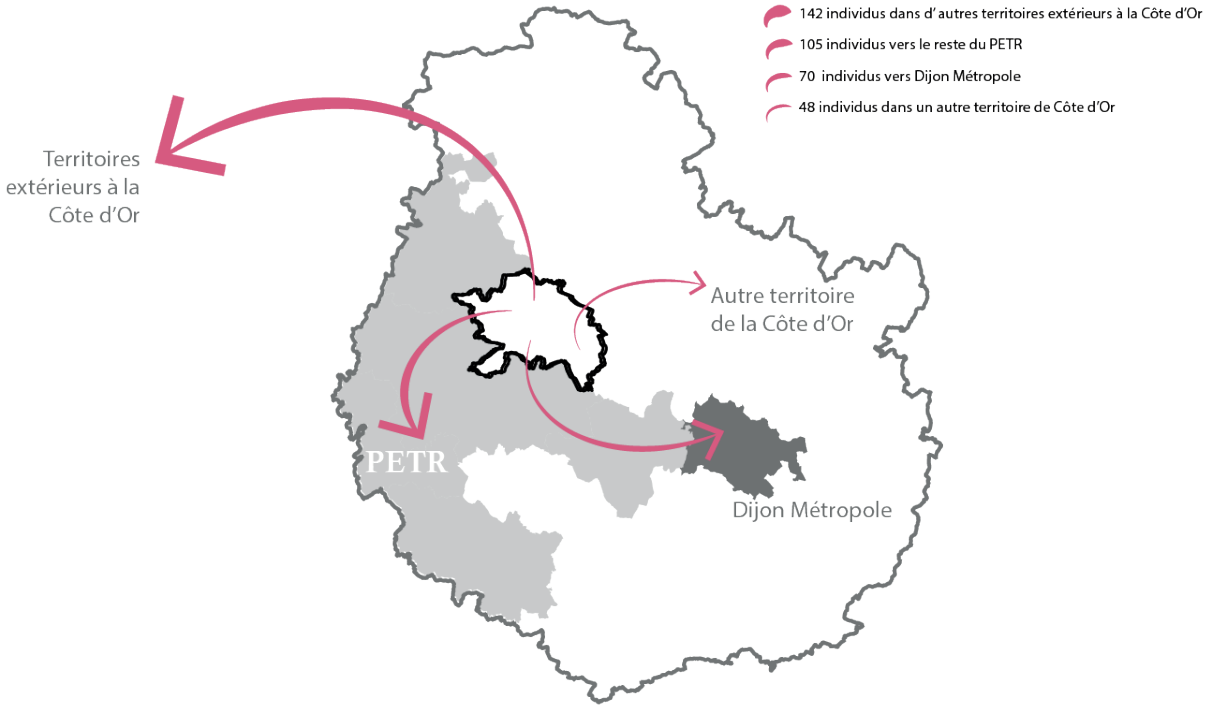

Mobilités résidentielles en 2019|(source : insee RGP2019)

3 - Un parc de logement ancien dominé par les résidences principales

Un parc de logement en croissance destiné d'abord aux résidences principales

Une hausse régulière du parc de logements

Le nombre de logements augmente régulièrement depuis 60 ans : il a crû d'environ 31 % sur la période avec la production d'environ 1120 logements supplémentaires (environ 19 logements par an). Le rythme de production a eu tendance à se renforcer ces dernières années avec 350 logements produits depuis 2008, soit un rythme d'environ 32 logements supplémentaires par an.

L'effort de production n'a cependant pas été homogène sur l'ensemble des communes. Venarey-les-Laumes est la commune qui a contribué le plus ces 60 dernières années : 49 % des logements supplémentaires ont été créés sur le bourg-centre alors qu'elle représente environ le tiers du parc de logement de la COPAS . Malgré un rythme de production relativement constant sur le temps long (entre 8 et 9 logement supplémentaires par an), ce rôle polarisant est discuté ces dernières années où elle n'a représenté que 23 % des logements supplémentaires. (*données INSEE 2019, Sit@del 2023 et DDT 21*)

En effet, ces dernières années, certaines communes ont intensifié leur effort de production. C'est le cas notamment sur Pouillenay, Alise-Sainte-Reine ou Frôlois avec une moyenne de 3 logements supplémentaires par an ces dix dernières années.

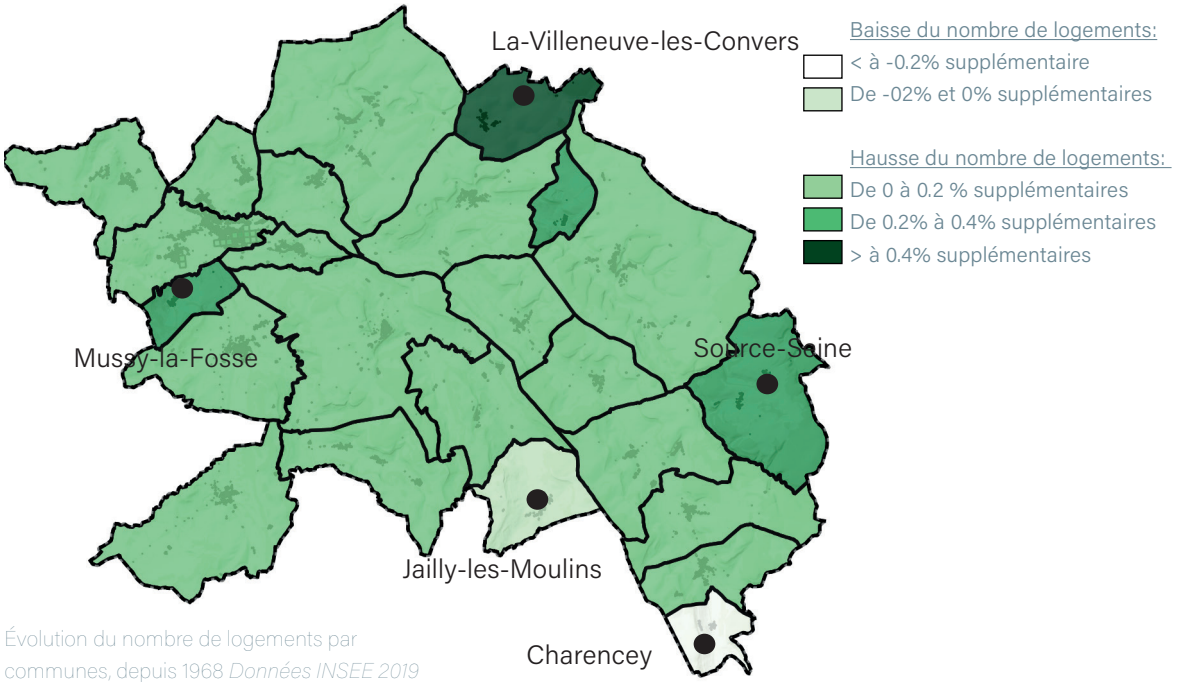

Évolution du nombre de logements par communes, depuis 1968 *Données INSEE 2019*

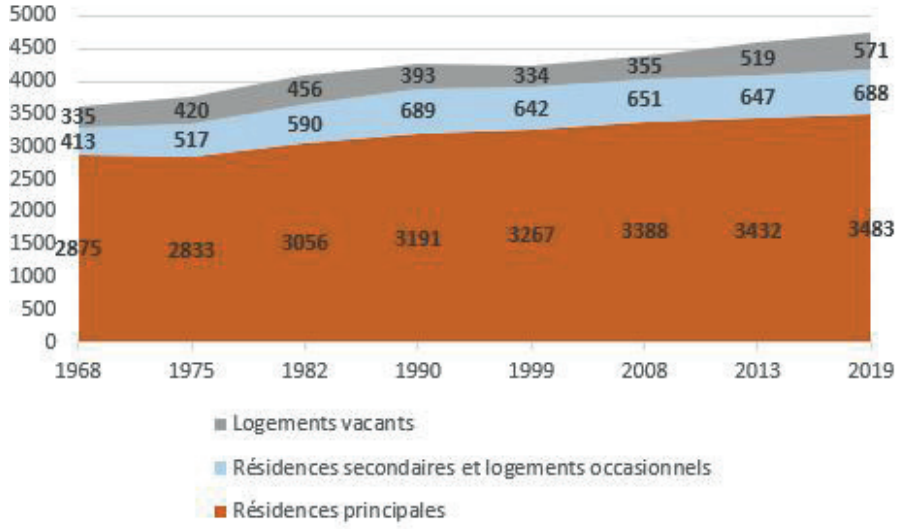

Un parc dominé par les résidences principales mais confronté à la hausse de la vacance

Le parc de logements est dominé par les résidences principales qui représentent environ 73 % des logements de la COPAS. Cette part reste majoritaire mais n'a cessé de diminuer ces dernières années : en 2008, elle était encore de 77 %. L'usage qui augmente le plus rapidement sur le territoire est celui de la vacance, passé de 8 % en 2008 à 12 % en 2019.

Une fois encore, le parc de Venarey-les-Laumes se distingue fortement du reste du territoire. La part de résidences principales y dépasse les 88 % (contre 85 % à l'échelle départementale), à la faveur d'un taux de résidences secondaires très bas et d'un taux de vacance contenu.

Au contraire, dans les autres communes, la part des résidences secondaires dépasse souvent les 20 %. Dans certaines communes (Flavigny-sur-Ozerain, Frôlois et Hauteroche), elle dépasse même les 40% Cette part importante des résidences secondaires est caractéristique des territoires ruraux.

Cette différence entre Venarey et les autres communes est révélatrice d'un fonctionnement du territoire différencié : d'un côté le pôle de Venarey et les communes limitrophes dont la fonction résidentielle vient répondre aux actifs du territoire et les autres communes dont la fonction est partagée entre le résidentiel et le tourisme.

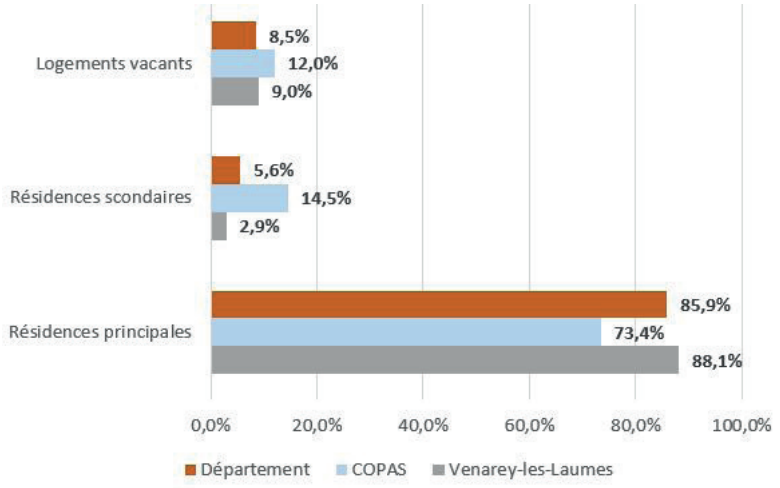

Répartition du parc de logements selon l'usage
Données INSEE 2019

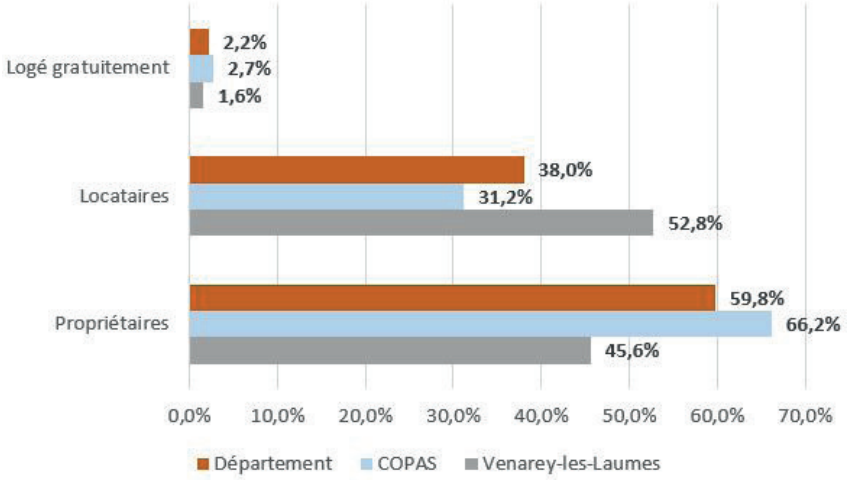

Répartition du parc de logements selon l'usage
Données INSEE 2019

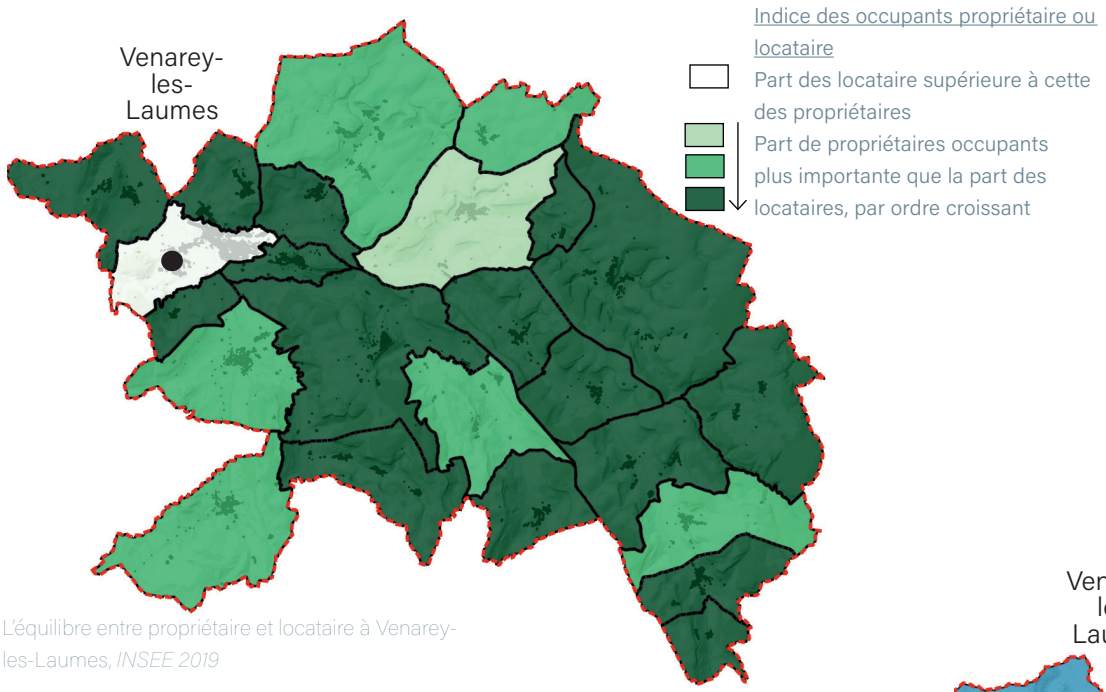

L'équilibre entre propriétaire et locataire à Venarey-les-Laumes, *INSEE 2019*

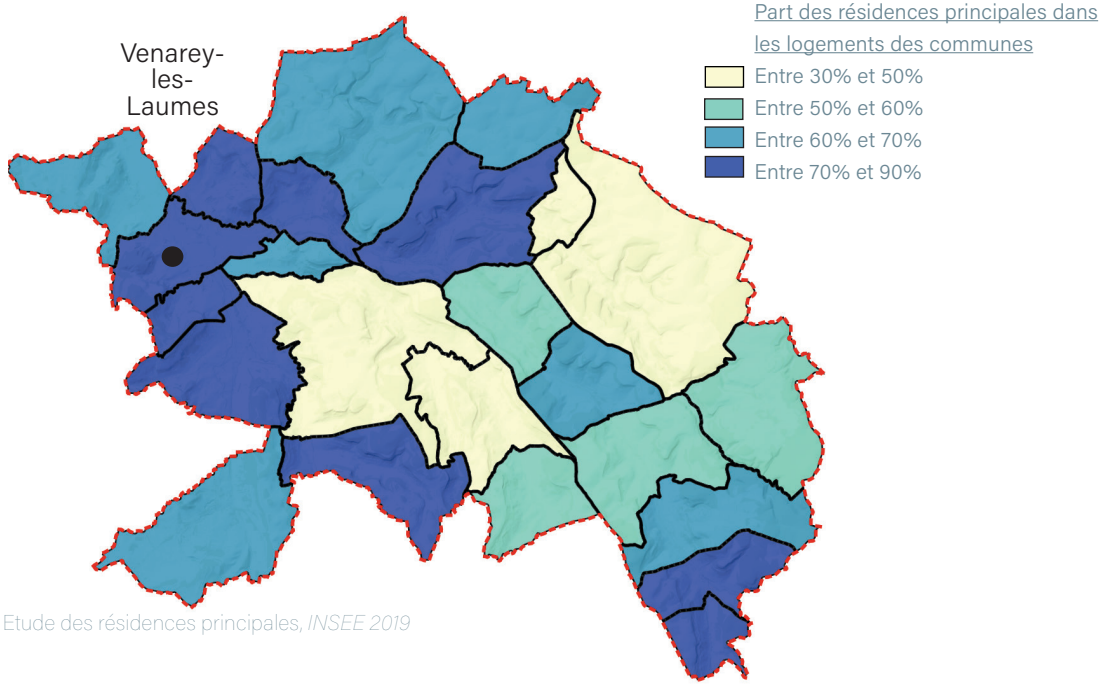

Etude des résidences principales, *INSEE 2019*

Un parc de propriétaires-occupants dans les villages et de locataires sur Venarey

Cette différence entre Venarey-les-Laumes et les autres communes se retrouvent dans les modes d'occupation de ces résidences principales.

Caractéristique des territoires ruraux, la plupart des villages disposent d'une part écrasante de propriétaires-occupants. L'offre en logement locatif y est très restreinte et relève souvent davantage de l'opportunité que d'une offre structurée. 71 % de l'offre locative se trouve ainsi concentrée sur Venarey-les-Laumes.

Ainsi Venarey-les-Laumes se distingue à large échelle par la part du locatif parmi ses résidences principales. Cet usage est dominant en 2019, environ 53 %, dans des proportions supérieures à celles observées à l'échelle du département et même à l'échelle de Dijon Métropole (51 %).

Cette dominante s'explique de façon historique par l'engagement de la commune dans la production de logements sociaux qui représentent 71 % de l'offre locative en 2019.

Un important contingent de logement social concentré sur Venarey-les-Laumes

Le parc social représente 606 logements sociaux (*RLPS 2022*), dont 596 à Venarey-les-Laumes, 9 à Darcey et 1 à Verrey-sous-Salmaise. Cette offre est donc très concentrée sur le territoire sur la commune de Venarey-les-Laumes.

Si cet effet de concentration est classique sur les territoires avec la production de logements aidés d'abord sur les pôles disposant de services et d'emplois, la proportion de l'offre sur Venarey reste importante pour un pôle du monde rural : les logements sociaux représentent en 2019 41 % du parc de résidences principales alors même que la commune n'est soumise à aucune obligation de production (40 % à Montbard, 36 % à Semur-en-Auxois et 20 % à Saulieu). Cet engagement de la commune est ancien et lié à son développement rapide au XXè siècle et à l'engagement de ses élus et acteurs. Les deux tiers du parc datent ainsi de plus de 40 ans.

Au sein même de Venarey, l'offre est très concentrée géographiquement, notamment dans le quartier de Baccarat formé dans les années 1960 autour de petits collectifs reconnaissables au sein d'un tissu à dominante plutôt pavillonnaire, ainsi que les logements SNCF.

Par son ancienneté, le parc de logements locatifs du territoire est confronté au défi de la rénovation énergétique : un quart du parc a une étiquette énergie E ou inférieure et les deux tiers ont une étiquette Effet de serre E ou inférieure.

Ce parc n'est pas tendu : la vacance de plus de 3 mois représente 5,5 % du parc en 2022 pour un taux de rotation d'environ 14 % montrant la faible pression sur le parc qui joue son rôle d'étape au sein du parcours résidentiel de nombre de ménages (*RLPS 2022*).

Les demandes de logements sociaux oscillent tout en restant modestes : 65 demandes en 2019, 31 en 2021. Ces demandes sont comparables aux territoires voisins (85 demandes dans la CC des Terres d'Auxois, 55 dans la CC du Montbardois en 2021). En revanche, si les logements sont occupés à Venarey, ceux de communes alentours peuvent connaître des difficultés comme à Semur-en-Auxois. (source *PETR*)

Les autres communes jouent également un rôle dans la réponse aux besoins en logements des plus précaires. Certains bailleurs se sont impliqués dans le maillage rural en gérant des groupements, comme à Darcey mais ces logements semblent ne pas être soumis à une pression particulière (cf: *entretiens communaux*).

Toutes les communes disposent d'une offre de logements dont ils sont propriétaires et qu'elles proposent à la location. Généralement créées pour valoriser du patrimoine communal (anciennes écoles, cures ou parties de mairies), ces logements sont tous occupés (cf: entretiens communaux). Plusieurs communes sont fréquemment questionnées quant à la disponibilité de leurs biens. Elles mènent en parallèle des rénovations énergétiques et de confort. Le programme Leader du PETR 2023-2027 a intégré ce point afin d'apporter des subventions en ce sens.

Quartier Baccarat, Venrey-les-Laumes
Orthophoto Google Earth

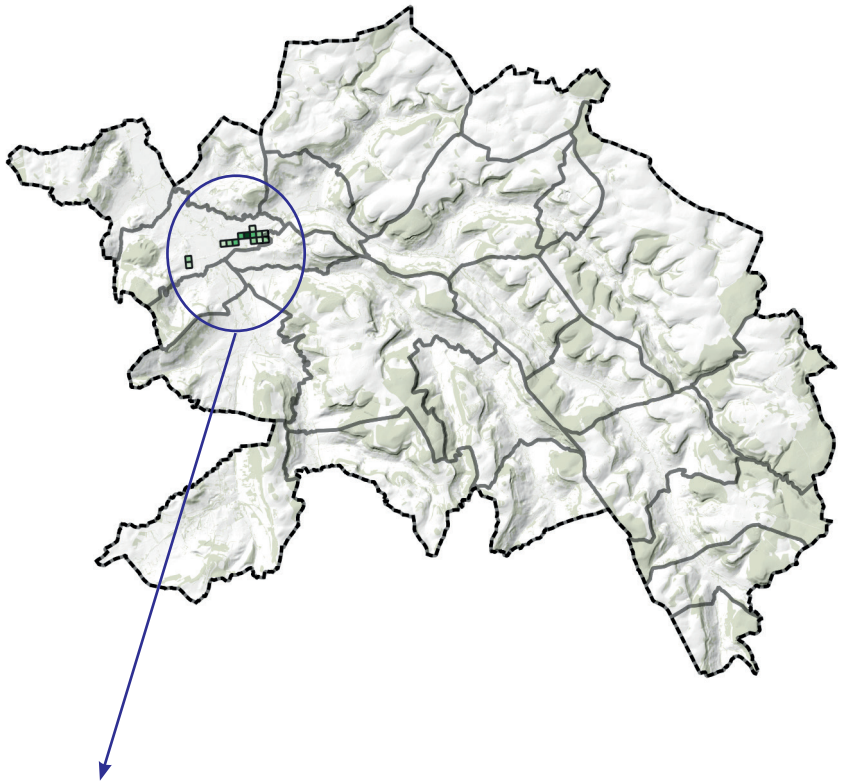

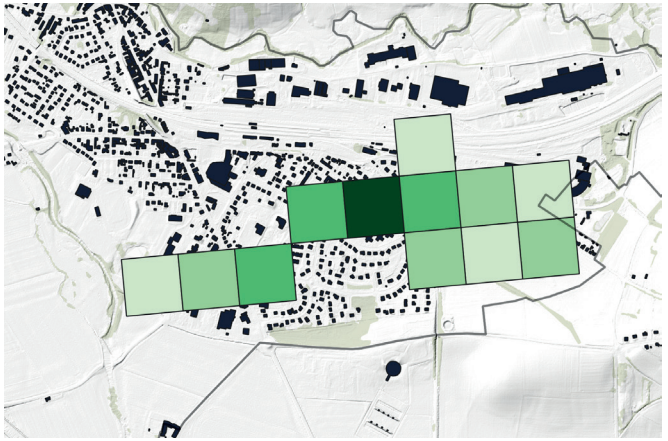

De 0 à 5 logements sociaux
De 5 à 23 logements sociaux
De 23 à 47 logements sociaux
De 47 à 70 logements sociaux
De 70 à 200 logements sociaux

Les logements sociaux regroupés dans et autour du quartier Bacarat, à Venarey-les-Laumes, *Données corrayage 2015*

Un parc de logement ancien dominé par les grandes maisons individuelles

Un parc relativement homogène de grands logements

Le parc de logements est dominé par les maisons individuelles qui représentent 80 % des résidences principales en 2019 contre 54 % à l'échelle départementale (*INSEE 2019*). Cette proportion est d'autant plus écrasante que l'on sort du pôle urbain de Venarey où le collectif est pratiquement absent des villages. Venarey se distingue une fois de plus avec une part de logements collectifs proche de celle du département autour de 45 % du parc. Le parc de collectif de Venarey représente ainsi 86 % des appartements de la COPAS.

Les logements sont souvent de grande taille avec une taille moyenne de 4,4 pièces (3,9 sur Venarey et 4,0 de moyenne départementale). De fait, les logements de 4 pièces ou plus représentent plus de 70 % des résidences principales (55 % à Venarey, 60% à l'échelle départementale). Les petits logements sont très peu représentés en-dehors de Venarey, la commune représente 64 % des T1-T2 du territoire (*données des fichiers fonciers, 2022*).

Les tailles de logements importantes sont liées aux formes architecturales présentes dans les villages avec des maisons de ville de grande taille attenantes à des granges qui ont parfois été transformées en logements. Le développement rapide du parc ces 60 dernières années, dans un territoire sans pression foncière particulière, a renforcé cette présence du logement individuel de grande taille. Le collectif dans les villages se trouve d'ailleurs concentré dans les centres-bourgs à l'occasion de la division d'une ancienne bâtisse.

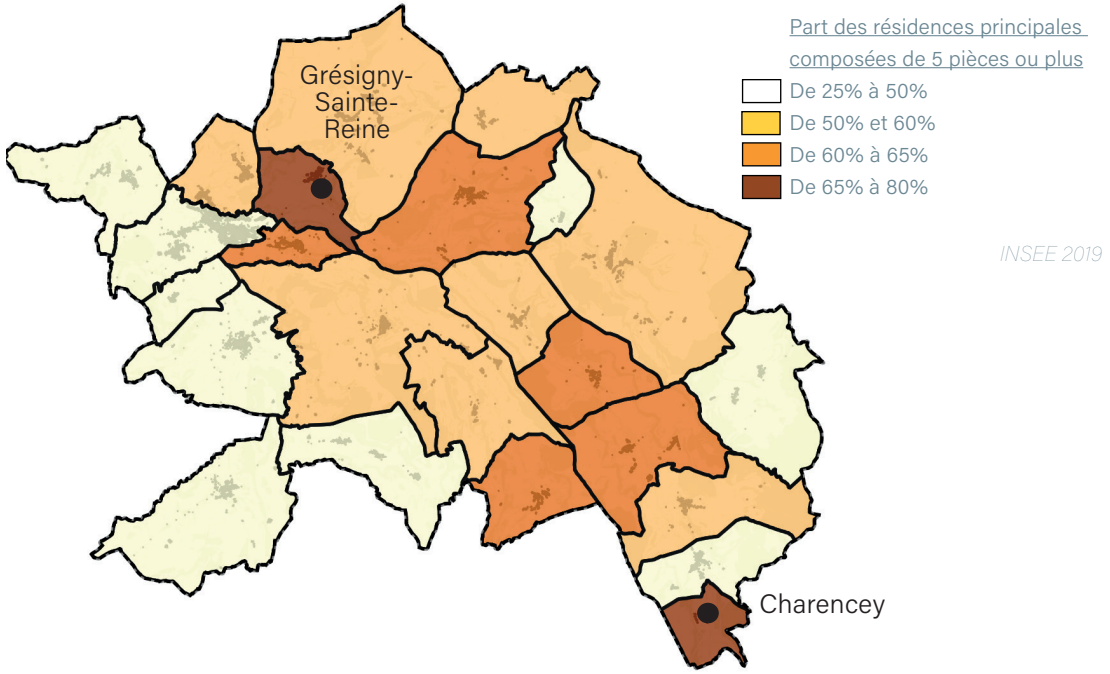

Cette homogénéité du parc en-dehors de Venarey-les-Laumes a répondu pendant longtemps au profil des ménages et des besoins avec des ménages composés de nombreuses personnes (cohabitation intergénérationnelle et nombreux enfants) qui ne correspond plus vraiment au profil des ménages.

Avec le vieillissement des ménages et les coûts de l'énergie qui augmentent, ces grands logements ne répondent plus à tous les besoins.

Un parc de logements anciens confronté au défi de la rénovation énergétique

60% du parc de logements date d'avant les années 1970 et les premières réglementations thermiques, contre 44 % à l'échelle départementale (*INSEE 2019*). Ces logements sont directement confrontés à la problématique de la rénovation énergétique pour lutter contre la précarité énergétique de leurs habitants mais aussi pour maintenir leur attractivité sur le marché du logement.

Le défi est d'autant plus grand sur le territoire que 46 % du parc date d'avant 1945 (contre 25 % à l'échelle départementale) et comporte en grande

majorité un intérêt patrimonial qui contribue à la qualité des centres bourgs.

Cette problématique s'exprime différemment sur le territoire : la part des logements anciens est moins importante sur le pôle de Venarey-les-Laumes et les communes attenantes qui ont concentré l'effort de production en logements neufs ces dernières années.

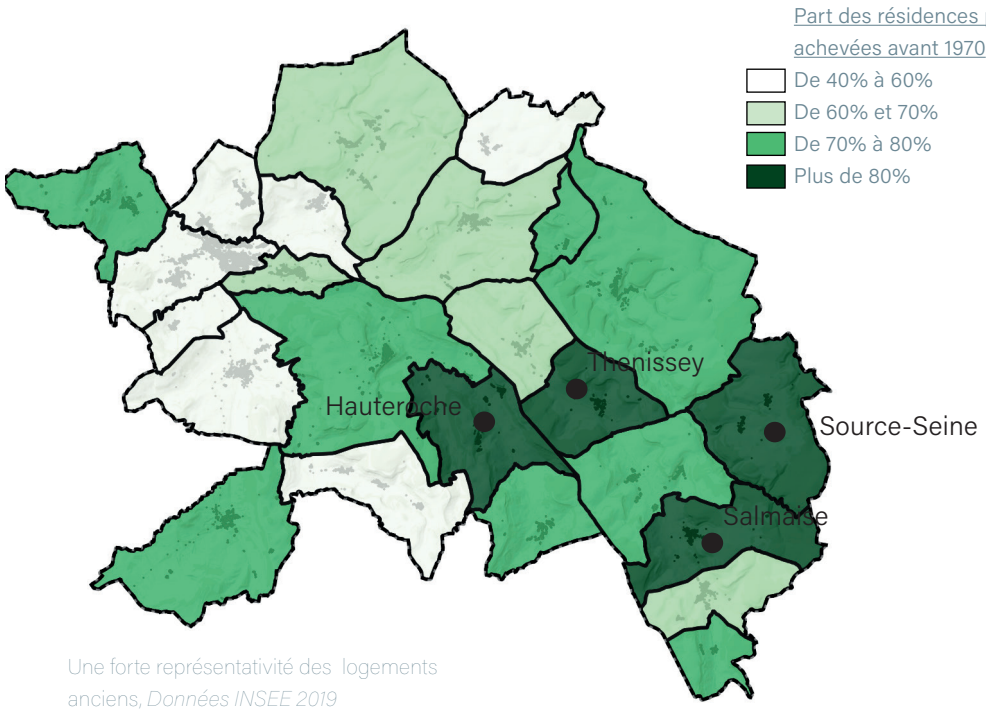

Une forte représentativité des logements anciens, *Données INSEE 2019*

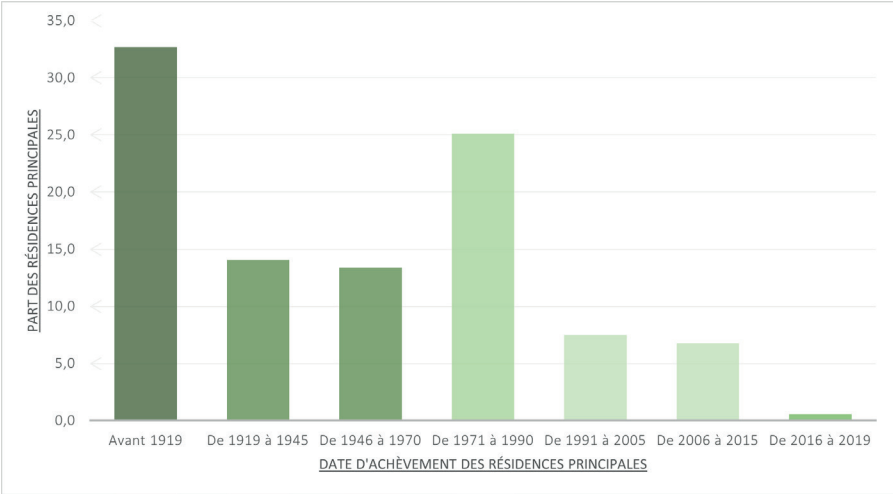

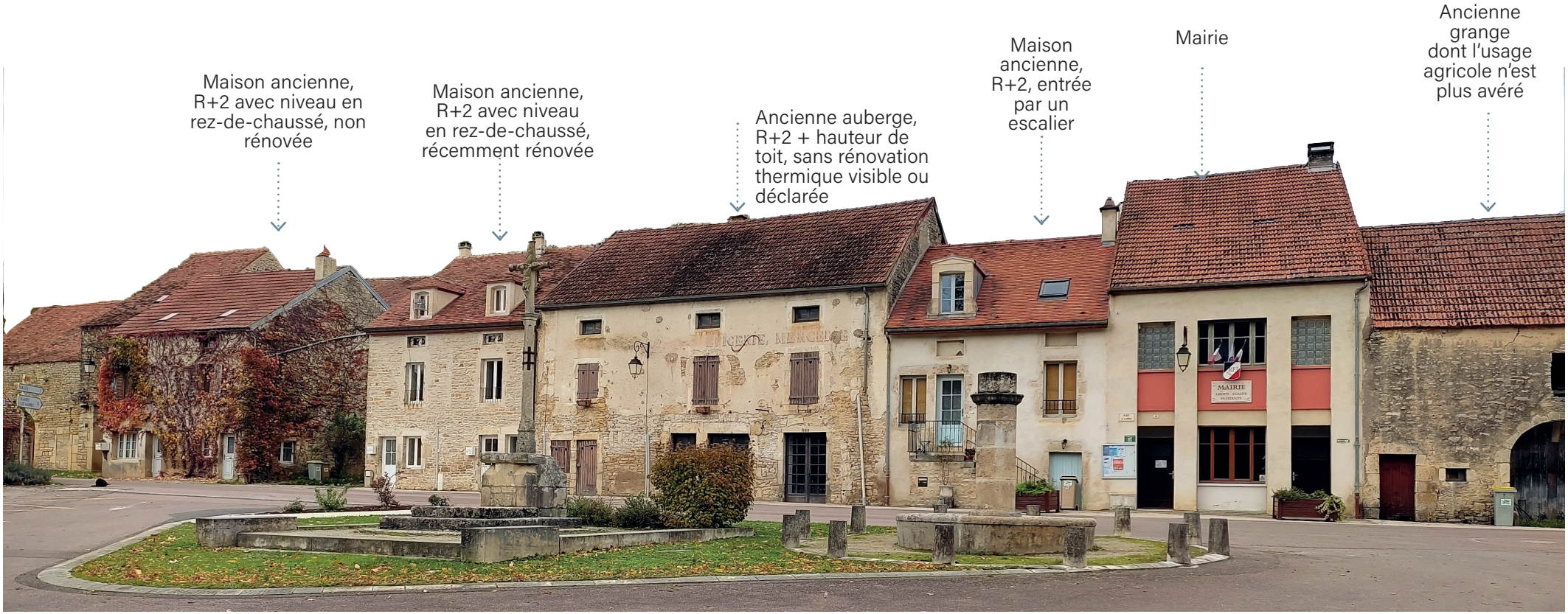
Maison ancienne, R+2 avec niveau en rez-de-chaussé, non rénovée
Maison ancienne, R+2 avec niveau en rez-de-chaussé, récemment rénovée
Ancienne auberge, R+2 + hauteur de toit, sans rénovation thermique visible ou déclarée
Maison ancienne, R+2, entrée par un escalier
Mairie
Ancienne grange dont l'usage agricole n'est plus avéré
MAIRIE

ATOUTS

> Un taux de natalité tendant vers l'équilibre

> La concentration de la population au sein des centres-bourgs

> Une offre en logements sociaux suffisante

> Un attachement aux petites entreprises locales

> Un maillage de petites entreprises diverses qui se maintiennent dans les centres-bourgs des communes rurales

> De nombreux chemins ruraux entretenus

> Tissu associatif performant, divers et impliqué

FAIBLESSES

> Un solde migratoire négatif

> Un manque de biens en location

> Une offre en logements sociaux qui présente peu de logements de très petite taille pour les personnes vivant seules et absence de très grands logements pour les familles nombreuses

> Un parc social qui dépend d'un réseau d'organisme sociaux peu diversifié (seulement 2 bailleurs sociaux)

> Des associations dont la pérennité repose sur quelques personnes

OPPORTUNITÉS

> Les populations âgées installées dans les centres-bourgs, permettant plus facilement de vaincre l'isolement et d'agir pour leur permettre une autonomie

> Une croissance démographique amorcée dans les communes de l'Ouest à proximité de Montbard et Semur-en-Auxois

> Un parc de résidences principales composé de biens de très grandes tailles divisibles

> Un manque de continuités cyclables avec les communes autour de Venarey-les-Laumes

> L'animation des bourgs qui se maintient

> Le soutien des habitants aux fonctionnalités des villages

MENACES

> La baisse démographique continue

> L'accroissement du déficit migratoire

> Une dureté foncière qui contribue à la dégradation des centres-bourgs

> De nombreuses 'passoires énergétiques'

> La perte des activités économiques en cœur de bourg

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- Le retour à une reprise démographique généralisée à l'ensemble du territoire mais qui s'appuie plus particulièrement sur l'affirmation du bourg-centre et des communes actuellement en croissance
- Le maintien de la jeune population en renforçant la qualité du cadre et vie et en permettant le parcours résidentiel
- Une offre d'habitat diversifiée et adaptée pour répondre au parcours résidentiel des jeunes ménages et aux besoins d'une population vieillissante : (petits logements de type T1/T2/T3, logements de type groupé/ intermédiaire/collectif, logement locatif et en accession…)
- Le maintien de l'offre en logements sociaux sur le territoire
- Une diversification de l'offre en logements sociaux (typologies, modes de financement, accession et locatifs, bailleurs sociaux)
- La rénovation énergétique et l'adaptabilité des biens anciens
- L'intégration paysagère des bâtiments et sites à vocation économique d'autant plus en entrée de ville et dans les bourgs
- Des liaisons cyclables pour les usages quotidiens entre Venarey-les-Laumes et les communes limitrophes
- La conservation des bourgs à échelle humaine, facilitant les déplacements actifs, en pensant le développement urbain adéquat
- La préservation des liaisons confortables entre communes voisines de l'EPCI et la proposition d'un aménagement propice à l'usage de mode actifs

C. DES DÉFIS POUR LES VILLAGES

1- Répondre à l'évolution du profil des ménages et au vieillissement de la population

Le défi de l'évolution des modes de vie

Un nombre de ménage en hausse régulière malgré la baisse de la population

Alors que la population a connu une baisse continue depuis 60 ans sur le territoire, le nombre de ménages n'a cessé de croître sur la même période. Depuis 60 ans, il a ainsi augmenté de près de 600 unités dont 100 ces 10 dernières années (*INSEE 2019*).

Cette croissance ne s'est cependant pas faite de façon uniforme sur le territoire : Venarey-les-Laumes concentre 70 % de la croissance du nombre des ménages ces 60 dernières années mais seulement 10 % ces dix dernières années. L'évolution des ménages est elle-aussi révélatrice d'un affaiblissement de l'effet polarisant de Venarey sur la dernière période. Entre 2008 et 2019, les communes de Marigny-le-Cahouet (+33 ménages), de Bussy-le-Grand (+24 ménages), de Darcey (+13 ménages) et de Ménétreux-le-Pitois (+ 12 ménages) ont accueilli davantage de nouveaux ménages que le bourg-centre (+10 logements).

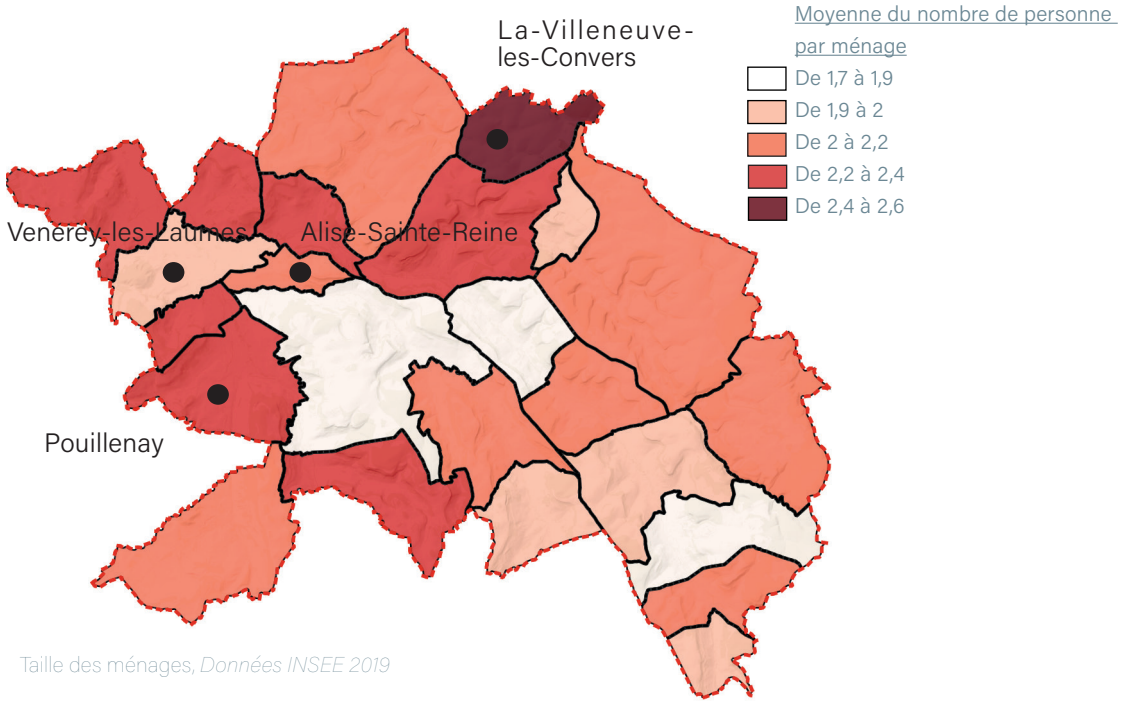

Taille des ménages, *Données INSEE 2019*

Une taille des ménages qui diminue modérément et induit une demande croissante en logements

Cette croissance du nombre de ménage s'explique essentiellement par le phénomène de «desserrement des ménages» observable à l'échelle nationale. Ainsi, à population équivalente, le nombre de ménage continue d'augmenter à la faveur de l'évolution des modes de vie : décohabitation générationnelle, vieillissement de la population, séparations...

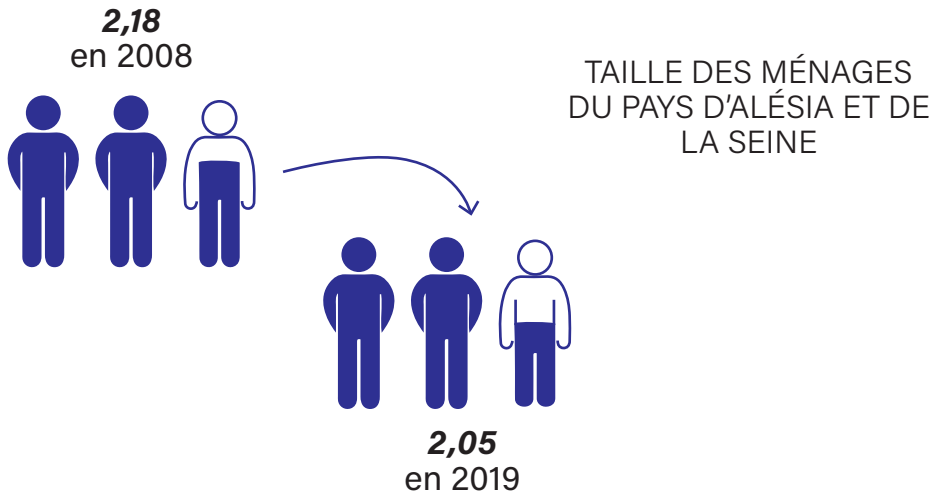

TAILLE DES MÉNAGES DU PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE

Le nombre de personnes par ménage a ainsi diminué régulièrement depuis 60 ans, passant de 3,13 personnes en moyenne en 1968 à 2,05 en 2019. A population équivalente, il faudrait plus de 50 % de logements supplémentaires pour répondre aux besoins de 1968 avec la taille des ménages de 1968.

A l'échelle de la COPAS, les communes ne connaissent pas toutes les mêmes dynamiques. Certaines communes ont désormais une taille moyenne des ménages inférieure à 2 (Boux-sous-Salmaise, Flavigny-sur-Ozerain, Gissey-sous-Flavigny, Jagny-les-Moulins, Salmaise et Venarey-les-Laumes) marquant une vraie transition démographique en cours : ces chiffres relativement faibles montrent un vieillissement global de la population qui se traduit par la très faible présence des familles. Au contraire d'autres communes conservent une taille moyenne des ménages relativement élevées grâce à un profil familial : Darcey, Grésigny-Sainte-Reine, Grignon, Pouillenay...).

Ces éléments sont à mettre en regard avec la taille des logements sur le territoire : si le nombre de personnes par ménage a largement diminué, le nombre de pièces par logement est resté constant, entraînant une inadéquation du parc par rapport à une partie de la demande en logements.

Une évolution des modes de vie qui se traduit dans le profil des ménages

Cette diminution de la taille des ménages trouve son explication dans l'évolution du profil des ménages : moins de familles et moins d'enfants dans les familles à la faveur du vieillissement de la population, de la baisse du nombre d'enfants par femme et par l'augmentation des séparations.

La part de personnes vivant seules est ainsi passée de 34,9 % en 2008 à 38,7 % en 2019. Les ménages de 2 personnes ou moins sont ainsi passées de 66,9 % des ménages à 70,4 % des ménages entre 2008 et 2019. Cette hausse s'est faite essentiellement au détriment des familles avec enfants. *(INSEE 2019)*

Ces proportions varient évidemment selon les communes. Venarey-les-Laumes, par sa concentration de services, d'emplois mais aussi de petits logements, est attractive pour les petits ménages, que ce soit les jeunes actifs décohabitant et les personnes âgées en recherche d'autonomie. D'autres communes sont davantage marquées par la résultante d'un vieillissement de la population qui se traduit par une diminution importante de la présence de famille avec enfants.

Les familles sont très présentes sur certaines communes à la faveur de la proximité avec les pôles de travail, dans un phénomène de périurbanisation à l'échelle du territoire et des pôles voisins (Montbard au nord, Semur-en-Auxois à l'Ouest, Vitteaux au sud).

	1968	2008	2019
Alise-Sainte-Reine	2,91	2,23	2,04
Source-Seine	2,26	2,40	2,03
Boux-sous-Salmaise	3,86	2,12	1,95
Bussy-le-Grand	2,48	2,40	2,13
Charencey	3,30	1,93	2,00
Corpoyer-la-Chapelle	3,19	2,00	2,00
Darcey	3,01	2,55	2,37
Flavigny-sur-Ozerain	3,59	1,92	1,89
Frôlois	4,04	2,12	2,16
Gissey-sous-Flavigny	2,78	2,00	1,80
Grésigny-Sainte-Reine	2,65	2,23	2,25
Grignon	3,87	2,40	2,35
Hauteroche	2,44	2,24	2,05
Jailly-les-Moulins	3,30	2,21	1,95
Marigny-le-Cahouët	2,60	2,26	2,17
Ménétreux-le-Pitois	1,60	2,47	2,21
Mussy-la-Fosse	2,42	2,48	2,26
Pouillenay	2,65	2,30	2,30
La Roche-Vanneau	2,57	2,50	2,23
Salmaise	2,29	2,13	1,83
Thenissey	3,74	2,13	2,02
Venarey-les-Laumes	2,30	2,06	1,92
Verrey-sous-Salmaise	2,61	2,30	2,15
La Villeneuve-les-Convers	2,22	2,22	2,42
COPAS	2,58	2,18	2,05

Taille des ménages, *Données INSEE 2019*

MÉNAGES D'UNE SEULE PERSONNE

1 354

soit 38,7% des ménages

et + 167 ménages de personnes seules en 10 ans

AUTRES MÉNAGES SANS FAMILLE

30

soit - 15 en 10 ans

MÉNAGES AVEC FAMILLE

2 114

soit 60,4% des ménages

et -43 ménages de familles en 10 ans

COUPLE SANS ENFANTS

1 066

soit 30,5%

COUPLE AVEC ENFANTS

796

soit 22,7%

FAMILLES MONOPARENTALES

253

soit 7,2%

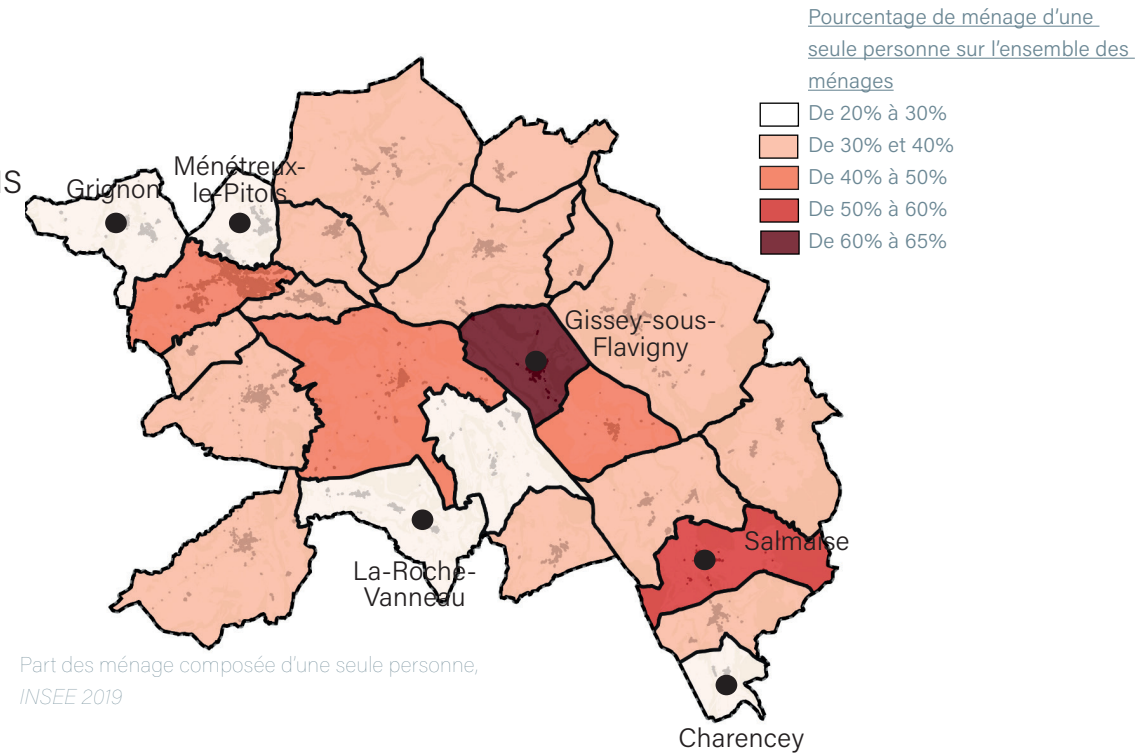

Part des ménage composée d'une seule personne, *INSEE 2019*

Ces nouveaux profils de ménages expriment des besoins en services et logements variés qui ne sont pas toujours anticipés par les communes. La variété de l'offre sur Venarey explique d'ailleurs en partie une plus forte concentration de ces ménages.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Le défi du vieillissement de la population

Une population qui vieillit avec de nouveaux besoins

La COPAS connait un vieillissement progressif de sa population : les plus de 60 ans représentent en 2019 33 % de la population (27 % à l'échelle départementale) contre 27,6 % en 2008 (22,2 %) *(INSEE 2019)*.
Cette augmentation rapide de la part des séniors se retrouve dans leur nombre : la tranche des plus de 60 ans est la seule à avoir gagné de la population ces dix dernières années sur le territoire, accentuant le déséquilibre générationnel.

La proportion des plus de 75 ans est également fortement représentée sur le territoire : ils comptent pour 13 % de la population de la COPAS contre 10 % à l'échelle départementale. Le vieillissement de la population est un phénomène lisible à large échelle. Les territoires situés à l'Ouest du département, le Pays du Châtillonnais et le PETR Auxois-Morvan sont marqués par une part de personnes âgées de plus de 75 ans plus importante qu'à l'échelle du département (avec respectivement 13,8% et 12,5% de la population âgée de 75 ans et plus sur leur territoire contre 9,6% à l'échelle du département en 2015).

Cette proportion croissante des aînés dans la population s'explique par deux phénomènes concomitants : d'une part, le vieillissement des ménages présents sur le territoire et d'autre part, l'installation de ménages de jeunes retraités suite à leur prise de retraite. D'ailleurs, ces dix dernières années, c'est la tranche de 60-75 ans qui a le plus augmenté sur le territoire (+ 300 individus et +4,4 points dans la population) tandis que les plus de 75 ans avaient plutôt tendance à se stabiliser.

Cette croissance de la population âgée implique de nouveaux besoins pour le territoire : les ménages plus petits ont des besoins en logements différents des familles et doivent pouvoir anticiper l'évolution du logement face au vieillissement, l'offre en loisirs doit également s'adapter avec un rôle majeur des associations comme vu auparavant, la pression sur l'offre de santé s'accentue...

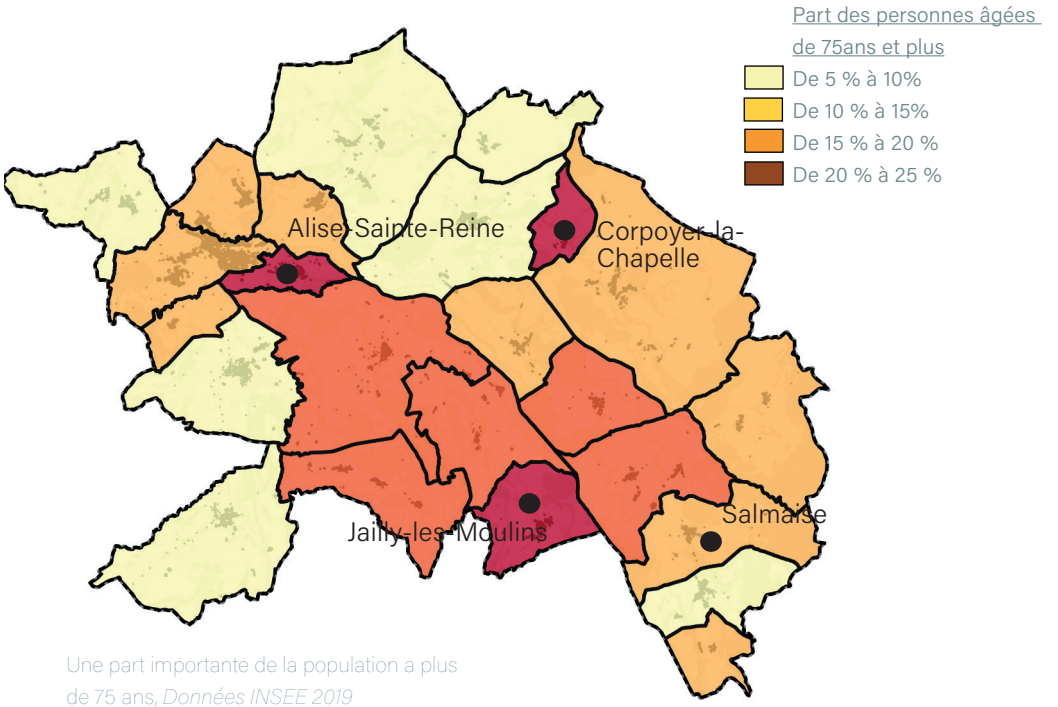

Une part importante de la population a plus de 75 ans, *Données INSEE 2019*

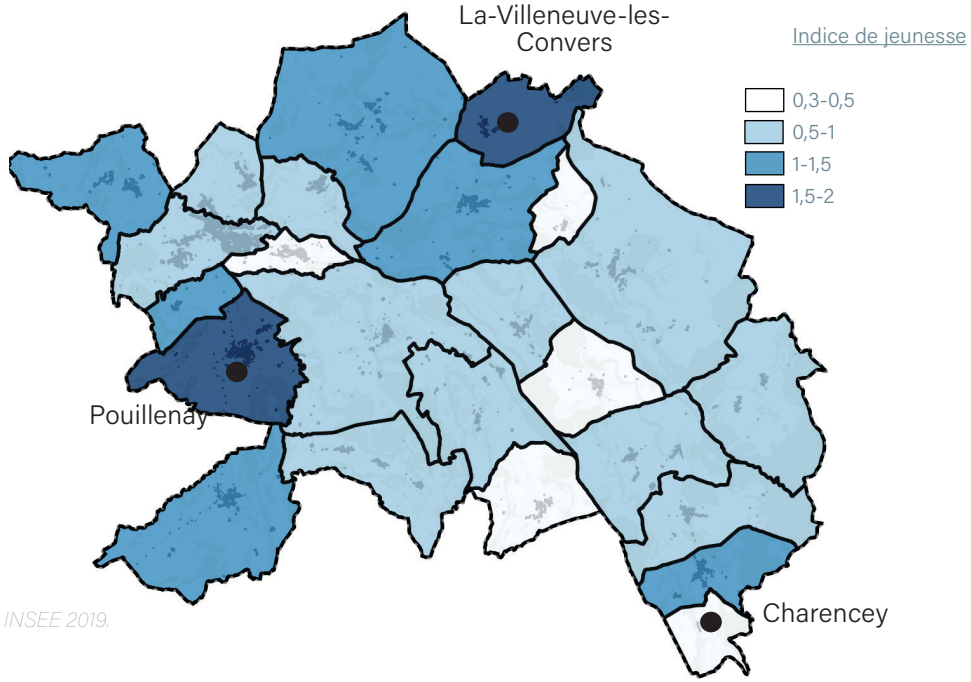

INSEE 2019.

Un renouvellement générationnel qui ralentit sur certaines communes

Le phénomène de vieillissement ne s'exprime pas de façon uniforme sur le territoire. Si toutes les communes sont touchées par la dynamique, elle s'exprime davantage sur certaines communes.

Certaines communes comptent par exemple un taux de plus de 75 ans très élevé (plus de 20 %) qui conditionne fortement l'animation et l'organisation de la commune. Le cas d'Alise-Sainte-Reine est particulier car elle accueille un EHPAD d'environ 160 places et cela explique en grande partie cette surreprésentation des séniors sur la commune. Les communes les plus marquées sont situées au sud-ouest du territoire au sein des communes les plus patrimoniales : ces communes, attractives pour les jeunes retraités, doivent ensuite accompagner le vieillissement de ces populations.

Cette tendance se traduit également sur le renouvellement générationnel au sein des communes. L'indice de jeunesse, mettant en rapport les moins de 20 ans avec les plus de 60 ans sur une commune, est désormais largement déficitaire. Quelques communes se démarquent néanmoins (Pouillenay par exemple) grâce à des opérations récentes permettant d'attirer les familles.

L'enjeu du maintien à domicile des séniors

La COPAS s'est organisée pour répondre à ces nouveaux besoins en s'appuyant sur les associations et la mise en place d'événements à destination des séniors pour renforcer le lien social et conserver une qualité de vie sur le territoire.

En 2010, le territoire a lancé une vaste étude sur le logements des séniors pour identifier les actions nécessaires à mettre en oeuvre pour favoriser le maintien à domicile des individus. A la suite de cette enquête, la COPAS, en partenariat avec le réseau Santé de Haute Côte d'Or ont organisé le 1er Forum du Bien-Vieillir pour présenter l'ensemble des solutions existantes, notamment portées par le département via le Comité départemental de l'amélioration de l'habitat de la Pact Côte-d'Or.

Le territoire dispose également de l'EHPAD d'Alise-Sainte Reine qui propose 160 lits pour les personnes âgées en perte d'autonomie et une dizaine de places dédiées aux personnes en unité Alzheimer.

Quelques communes s'engagent pour proposer des solutions intermédiaires.

L'attractivité est un enjeu majeur, et les élus en témoignent (*conversations du territoire*):

« *L'attractivité est un enjeu majeur, dans le sens démographie par exemple : la population vieillit. Ce qui pose la question de ce qu'il va se passer. Comment rendre le territoire attractif pour jeunes ménages ? Les prix sont abordables, donc on a besoin de coordonner les politiques pour accueillir de nouveaux ménages.* »

Le défi de la précarité en cœur de village

Un revenu médian limité

Le revenu médian par unité de consommation sur la COPAS est de 21 430€ sur le territoire contre 22 940€ à l'échelle départementale et 22 400€ à l'échelle nationale. Il s'inscrit dans la moyenne haute des territoires du Pays Auxois Morvan (21 260 € sur le Montbardois, 21 690€ sur la CC des Terres d'Auxois ou encore 20 490€ sur la CC de Saulieu). *(INSEE 2019).*

Ce revenu plus faible qu'à l'échelle départementale s'explique par plusieurs facteurs : l'éloignement de la métropole dijonnaise et des territoires viticoles aux hauts revenus, une base économique solide mais qui ne propose pas beaucoup d'emplois à haut salaire et une forte proportion de retraités.

Les revenus sont d'ailleurs plus contractés sur le territoire que sur le département, avec un rapport entre le décile des plus bas revenus et le décile des plus hauts revenus de 2,8 contre 3 à l'échelle départementale. Ainsi le décile le plus pauvre gagne moins de 12 090€ (12 880€ pour le département) et le plus riche plus de 33 570€ (38 180€ pour le département).

Témoin de l'impact du vieillissement de la population, seuls 63 % des revenus sont liés à l'activité contre 75 % à l'échelle départementale.

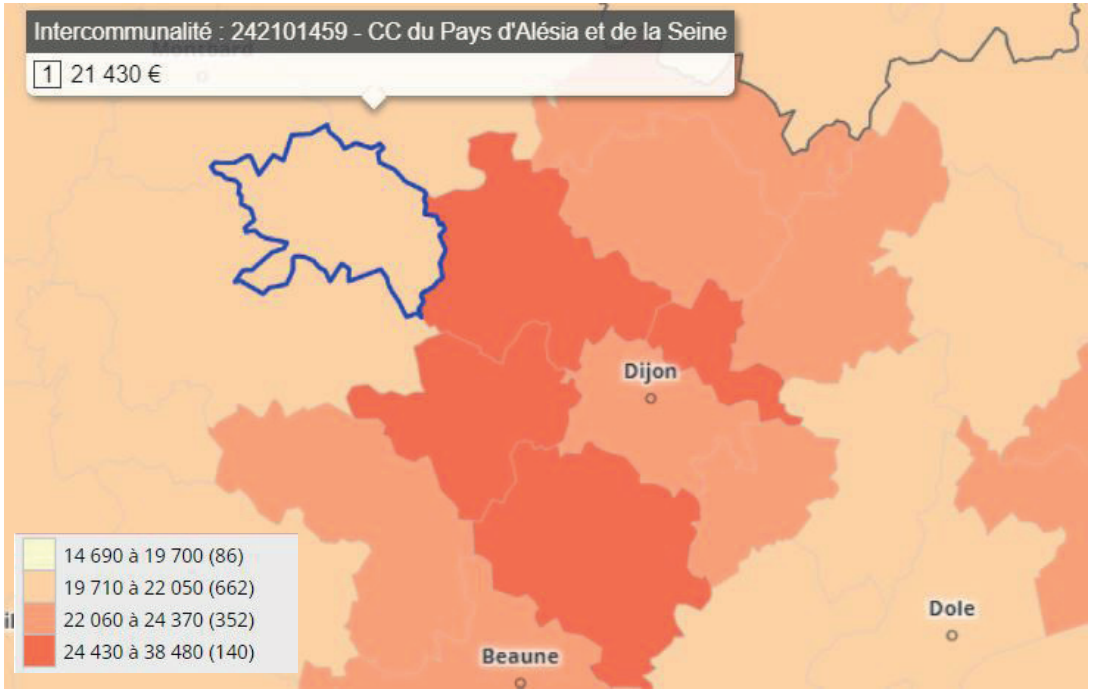

Revenu médian par EPCI autour du Pays d'Alésia et de la Seine (trait bleu) , Géoclip Insee 2019

Une pauvreté concentrée dans les centralités du territoire

Venarey-les-Laumes concentre une partie de la pauvreté du territoire : les prestations sociales représentent 8 % des revenus qui y sont versés (contre 5,4 % pour la COPAS et le département). La pauvreté touche d'ailleurs 20 % des ménages contre 13,8 % à l'échelle de la COPAS et 11,5 % à l'échelle de la Côte d'Or. 4,1 % de ces revenus sont liés aux minima sociaux (contre 2,5 % pour la COPAS et la Côte d'Or). *(Données CAF)*

Cette pauvreté s'exprime d'abord dans le parc locatif, ce qui explique l'importance du phénomène sur Venarey-les-Laumes qui concentre l'essentiel du parc tant privé que public. Près de 30 % des locataires de la COPAS ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté contre 25 % à l'échelle départementale.

Cette forte précarité présente chez les locataires renforce le besoin en logement aidés et la vigilance face à la performance énergétique des logements du parc privé et public.

Au sein des villages, la précarité se concentre souvent au centre des villages, là où se situent le parc locatif quand il existe et les logements les plus abordables malgré des performances énergétiques et un confort pas toujours adapté.

L'Anah (Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat) a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants. Elle accorde des aides financières aux propriétaires et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat privé.
En 2022, 518 ménages sont en situation de précarité énergétique, soit 14,8% des ménages.
En 2021, ce sont 2 319 ménages éligbles aux aides de l'ANAH.

Données ONPE, GEODIP, 2022

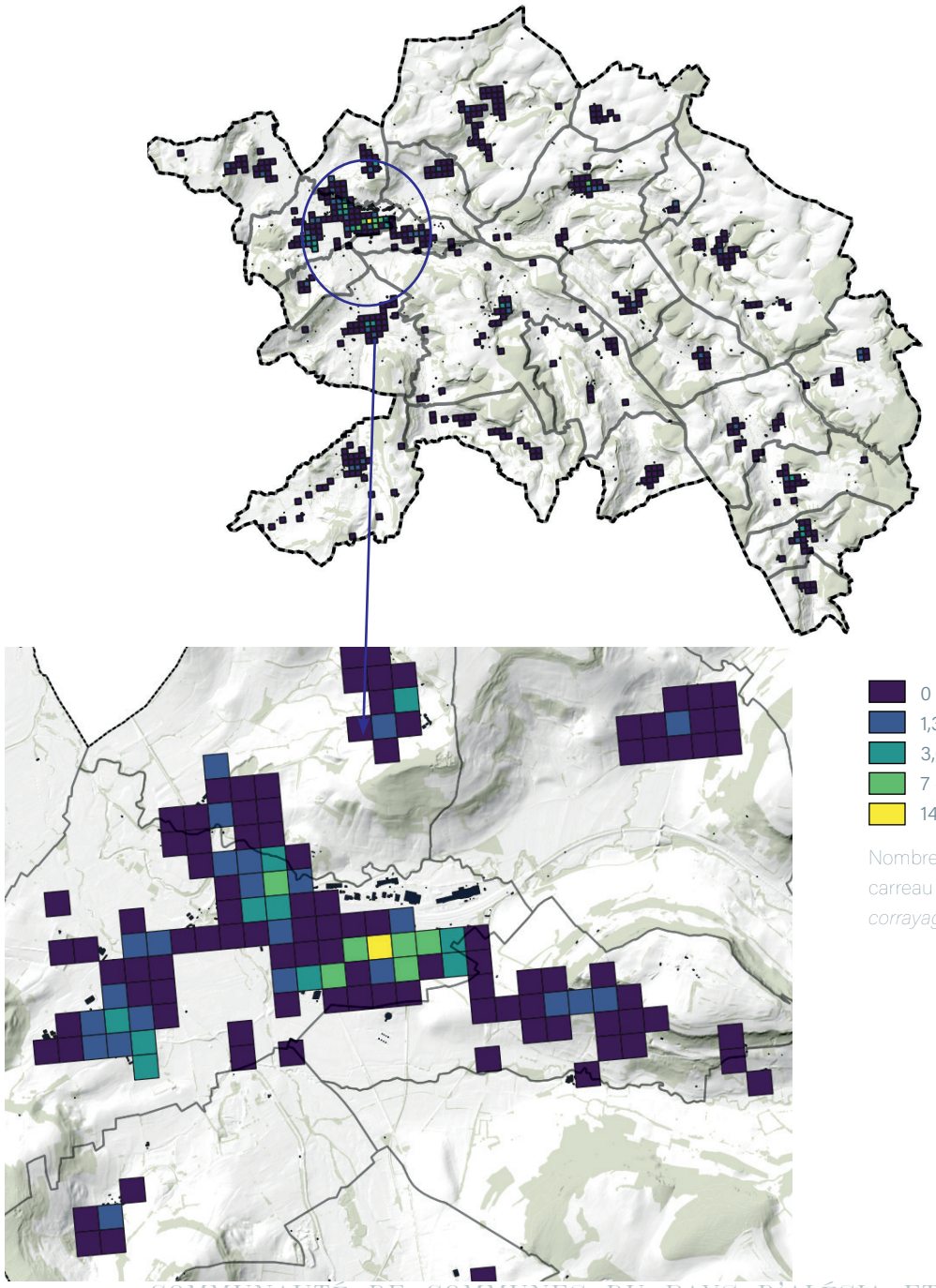

Nombre de ménages pauvre par carreau de 200 mètres, *Données corrayage 2015*

2- Maintenir la dynamique des cœurs de bourgs face à la montée de la vacance et à la tentation du « tout-tourisme »

Le défi de l'attractivité des cœurs de bourgs

Une vacance structurelle qui s'installe

La vacance est un phénomène courant dans l'évolution du parc de logement. Lors d'un changement de propriétaire, d'une vente, ou d'un décès, le logement peut être vacant durant plusieurs mois. La vacance devient difficile quand elle s'impose dans la durée. A partir de 2 ans, elle est qualifiée de longue durée, et devient un sujet de reprise.

La part et le nombre de logements vacants sur le territoire ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années. Contenue autour de 350 unités jusqu'en 2008, le nombre de logements vacants atteint désormais 571 logements. De fait, la part de la vacance est passée de 8 à 12 % sur la période. *(INSEE 2019, fichiers LOVAC)*

Ce phénomène n'est pas propre à la COPAS et la vacance a crû sur l'ensemble du territoire du Pays Auxois Morvan comme la Communauté de communes des Terres d'Auxois (12,4), la Communauté de communes du Pays du Châtillonnais (14,4%) et la Communauté de communes du Montbardois (14,3%). A l'échelle départementale, on observe une vraie dynamique géographique avec un taux qui croît à mesure que l'on s'éloigne de la métropole dijonnaise et que le marché immobilier se fait plus lâche.

La vacance de longue durée (plus de 2 ans) représente près de la moitié des logements vacants en 2021 avec près de 295 logements vacants recensés par les fichiers fiscaux.

Toutes les communes ne sont pas touchées de la même façon. Certaines communes sont davantage marquées avec des taux dépassant les 20 % impactant fortement la dynamique des villages et parfois leur paysage avec l'apparition de ruines.

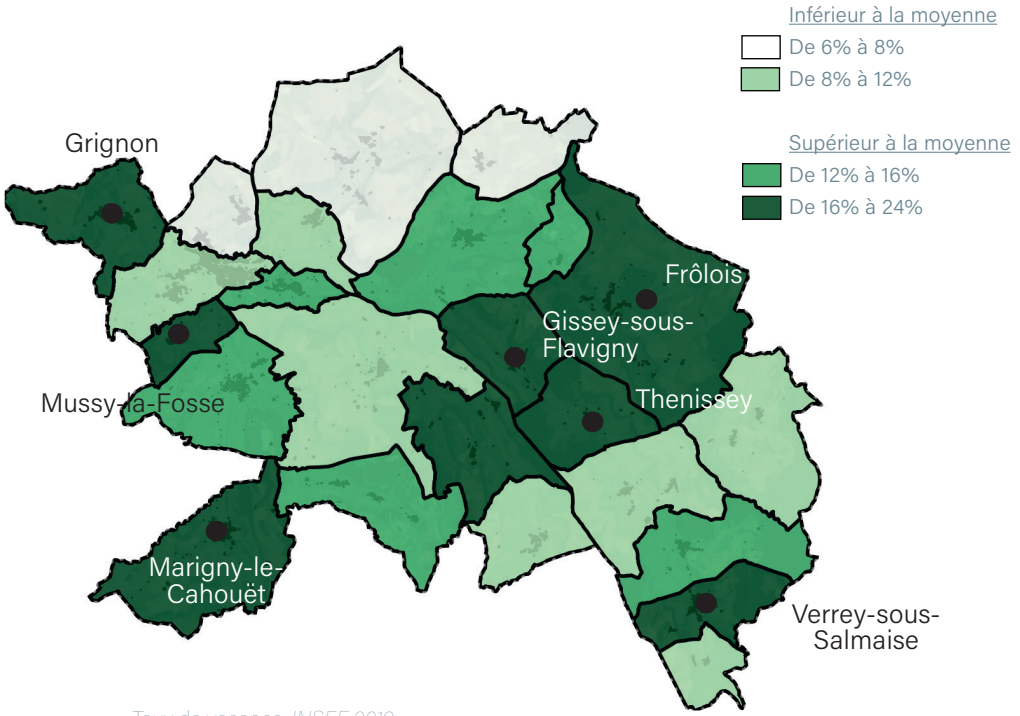

Taux de vacance, *INSEE 2019*

Surface	Nombre de biens	Part
Entre 0 et 20m²	13	4%
20m² et 40 m²	63	21%
40 et 60 m²	84	28%
60m² et 100m²	100	34%
plus de 100m²	44	15%

Taille des logements vacants, LOVAC

Des logements vacants en centre-bourg au risque de dégradation

Les logements vacants de longue durée le sont souvent de longue date : 73% des logements vacant le sont depuis plus de 5 ans. Cette vacance structurelle a des conséquences notables sur la qualité des biens qui se dégradent par l'absence d'entretien et de mise aux normes. Ces biens sont souvent en très mauvais état, la plupart sous équipés : 41% n'ont pas de WC, 70% n'ont pas de douche. *(Données LOVAC)*

La remise sur le marché nécessité d'importants travaux, dont les coûts sont aujourd'hui un obstacle à l'investissement face à de la construction neuve par exemple. De plus, ces biens en cœur de bourg sont souvent des constructions anciennes qui ne répondent pas toujours aux attendus modernes (extérieur, stationnement...).

Ainsi, certaines communes voient apparaître des ruines ou des risques d'effondrement qui sont autant de difficultés à gérer pour les élus tant en termes de sécurité que de qualité pour les centres-bourgs.

Un parc de logements vacants marqué par l'ancienneté des biens et leur taille

Si la forme majoritaire des biens vacants est la maison individuelle, dans les proportions du parc de logements (80 %), la taille des logements est cependant souvent plus petite que dans le parc des résidences secondaires : 43% des logements vacants sont des T1/T2, 44% des T3/T4, 13 % des T5 et plus. Cette surreprésentation des petits logements est liée à la comptabilisation d'anciens logements de fonction (agricole, écoles...) dont la taille pouvait être plus petites et le confort historique limité. *(Données LOVAC)*

La vacance dans la COPAS reste principalement due à la rétention foncière. Les familles anciennement installées conservent leurs logements de famille, sans investir sur leur réhabilitation. Quelques-unes peuvent être confrontées à des successions en indivisions sans issues qui laissent le bien inoccupé et non-entretenu.

Construction abandonnée reprise par la nature, *Bussy-le-Grand*

Construction d'apparence vacante, *Gissey sousFlavigny*

Le défi de l'articulation entre tourisme et vie à l'année

Une part de résidences secondaires stable à l'échelle de la COPAS mais qui marque certains bourgs

Le territoire attire des résidents ponctuels, passant vacances, week-ends, et parfois retraites dans les villages. La part des résidences secondaires témoigne de cette attractivité. La moyenne s'élève à 14,5 %, mais va au-delà de 40% pour certaines communes comme Flavigny-sur-Ozerain (43,8%) et Frôlois (42,1%).

La COPAS voit son taux de résidences secondaires osciller entre 15% et 14% depuis 2008. Sa moyenne se rapproche de celle des Communautés de communes des Terres d'Auxois (14,8%) et du Pays du Châtillonnais (15,4%) (*INSEE 2019*). Elle reste cependant nettement inférieure à des territoires moins proches de grandes métropoles comme le Morvan (37,6% dans la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et 26,8% pour la Communauté de communes du Serein).

Le poids des résidences secondaires trahit différents profils selon les communes : des communes résidentielles autour de Venarey et sur l'axe de la D10 ; des communes attractives par leur fort patrimoine, comme Flavigny ; des communes plus rurales marquées par la présence de «maisons de famille» comme Frôlois où les héritiers des familles locales conservent un pied-à-terre pour passer leurs vacances. Ces occupations différenciées se traduisent dans l'animation des villages tout au long de l'année mais aussi sur le marché immobilier.

Certaines communes observent une concentration géographique de ces résidences secondaires. De nombreux élus identifient des hameaux constitués essentiellement de résidences secondaires, souvent marqués par un fort patrimoine à l'image de ceux regroupés autour du château comme à Grignon et à Hauteroche. A l'inverse, les hameaux situés en contre-bas par exemple comme Les Granges à Grignon, ou Ecorsaint à Hauteroche, sont occupés par la population active.

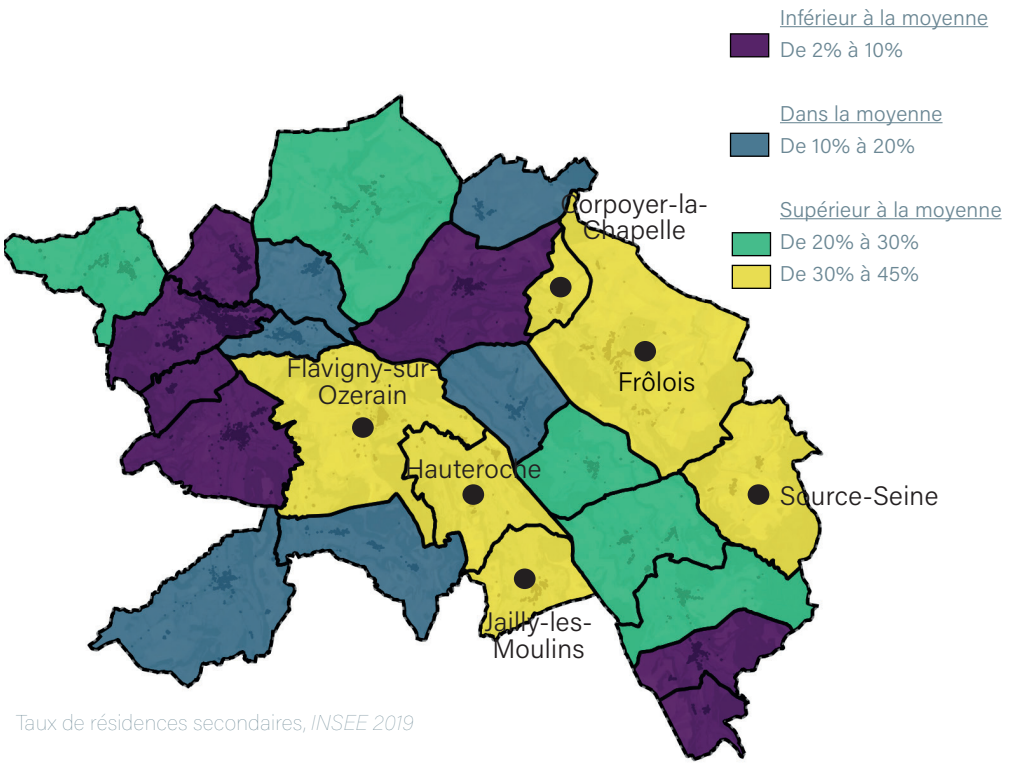

Taux de résidences secondaires, *INSEE 2019*

Corpoyer-la-Chapelle, c'est un village résidentiel avec un peu de tout : jeunes ménages retraités, résidences secondaires. Beaucoup de résidences secondaires. La population double l'été .

Maire de Corpoyer-la-Chapelle, *Entretiens communaux*

Un impact sur la vie des hameaux selon les saisons

Pour les communes les plus concernées par les résidences secondaires, la vie est fortement marquée par la saisonnalité. Certains hameaux sont ainsi quasiment vides toute une partie de l'année. Cela impacte la gestion des ressources (eau, électricité...) à l'échelle de la commune mais aussi celles des services (ramassage des ordures, besoin en commerces...). Les communes et la COPAS sont donc amenées à gérer cette différence temporelle et géographique de sollicitation chaque année.

L'investissement de ménages extérieurs au territoire dans ces logements, pour la plupart ancien permet d'entretenir voire de rénover une partie du parc, contribuant à la qualité des villages à défaut de leur animation hors saison.

Sur certaines communes, l'attrait du patrimoine influe sur le marché immobilier local : par exemple, les biens de Flavigny-sur-Ozerain ont connu une hausse importante de la valeur à la faveur de l'attrait pour des résidences secondaires. Si cela permet en partie de faire baisser la vacance, cette attractivité contribue également ponctuellement à diminuer les capacités d'investissement pour les ménages locaux.

L'équilibre est à trouver afin de ne pas muséifier les villages ou hameaux qui ne vivraient qu'à certaines périodes de l'année, et le maintien d'une offre d'habitat accessible pour les résidents du territoire.

Le défi d'un marché foncier et immobilier en perte de vitesse

Une construction neuve limitée et concentrée sur quelques communes

En moyenne 16,9 logements ont été autorisés par an entre 2013 et 2021 (sélection des années complètes). Le rythme de logements commencés s'est réduit ces dernières années autour d'une quinzaine de logements par an contre près d'une quarantaine en 2013 et d'une vingtaine dans les années 2014-2015. La construction neuve a connu quelques pics, en 2013 et 2018 à la faveur de l'ouverture à l'urbanisation de certaines opérations.

La construction neuve est très concentrée sur le territoire : Venarey-les-Laumes et Pouillenay concentrent ainsi les deux tiers des logements construits depuis 2013 à la faveur de nouvelles opérations essentiellement sous forme de lotissements pavillonnaires. D'ailleurs, 90 % des nouveaux logements demeurent sous forme d'habitat individuel contribuant à maintenir l'homogénéité du parc de logements sur le territoire.

Le profil de ces logements est resté relativement constant depuis 2013 : une superficie moyenne de terrain d'environ 1 300m2 et de logement d'environ 110m2. Sur la dernière période, on n'observe pas d'infléchissement sur ces dimensionnements, témoin de la faible pression foncière sur le territoire.

Les constructeurs viennent en grande majorité de la COPAS, voire de la même commune. Par exemple: 64% des demandeurs de permis de construire sur Venarey-les-Laumes habitent d'ores et déjà dans la commune. A Pouillenay, 40% sont issus de la commune, et 22% de Venarey-les-Laumes. Les flux résidentiels sont donc fortement marqués par la concurrence intra-territoriale, au sein même d'un village entre parties anciennes et parties plus récentes..

L'installation au sein d'une commune est fortement impactée par les possibilités à construire et/ou les possibilité de vente de maison sur la commune. Très peu de terrains sont à vendre dans les villages. Certains habitants d'ailleurs, ne semblent pas vouloir des nouveaux voisins et achètent parfois des biens voisins, empêchant l'installation de nouveaux résidents. Les transactions récentes observées de terrains à bâtir concernent d'ailleurs essentiellement le lotissement de Pouillenay (*Données DVF, 2019-2021*).

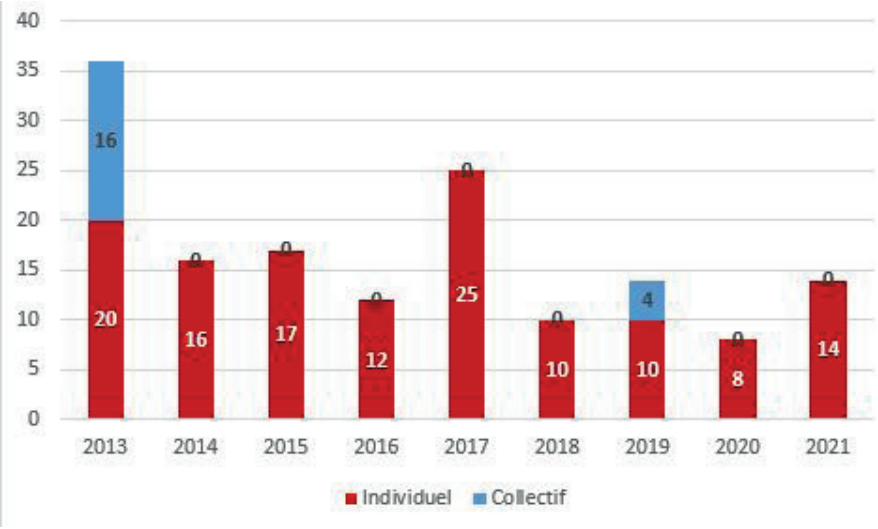

Construction neuve de logement (logements autorisés) - Sit@del

COMMUNES	Nombre de permis autorisés entre janvier 2013 et avril 2022 (Sit@del)		
Alise-Sainte-Reine	3	Hauteroche	1
Source-Seine	5	Jailly-les-Moulins	0
Boux-sous-Salmaise	1	Marigny-le-Cahouët	9
Bussy-le-Grand	4	Ménétreux-le-Pitois	3
Charencey	0	Mussy-la-Fosse	1
Corpoyer-la-Chapelle	0	Pouillenay	31
Darcey	6	La Roche-Vanneau	1
Flavigny-sur-Ozerain	2	Salmaise	0
Frôlois	4	Thenissey	2
Gissey-sous-Flavigny	6	Venarey-les-Laumes	67
Grésigny-Sainte-Reine	4	Verrey-sous-Salmaise	2
Grignon	3	La Villeneuve-les-Convers	1

Un marché immobilier et foncier accessible et concentré sur le pôle urbain et le village de Flavigny

Chaque année, un peu plus d'une centaine de transactions sont observées sur le territoire (*source : DVF, 2019-2021*), assez représentative du parc de logements : plus de 80 % concernent des maisons individuelles pour une taille moyenne d'environ 4 pièces pour 100m2.

Les prix sont relativement contenus : environ 1300€ du m2 pour une maison et 1500€ du m2 pour un appartement. Ces prix sont restés constants sur la dernière période même si l'on observe une légère augmentation sur le prix de certains biens sur l'année 2021.

Les prix les plus élevés de la Communauté de communes se situent sur les communes de Venarey, Pouillenay, Alise-Sainte-Reine et Flavigny où la demande est plus forte. On retrouve le pôle central d'attractivité autour de Venarey mais aussi la singularité de Flavigny dont le patrimoine attire les investisseurs.

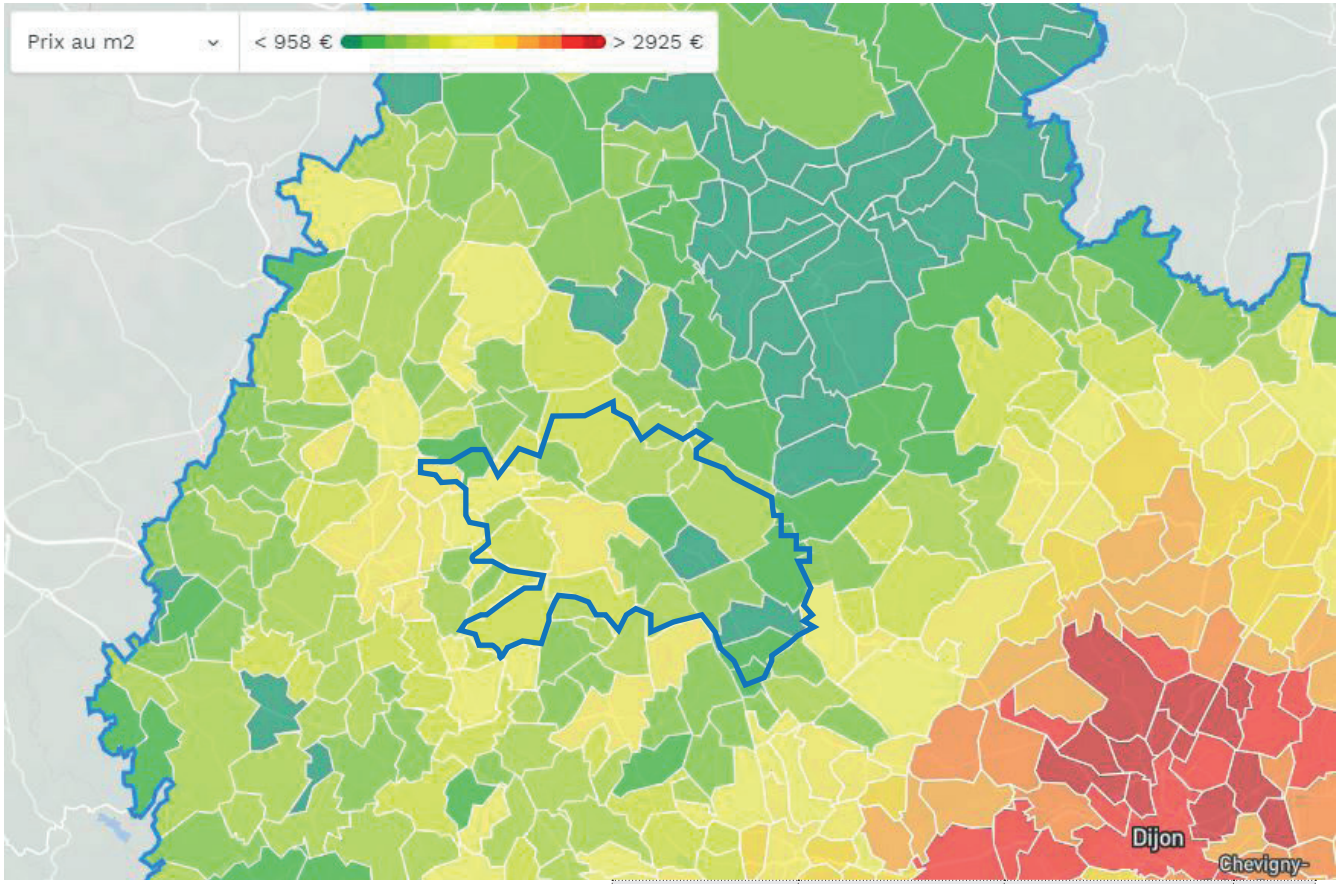

Prix moyen au m2 à la vente - Meilleursagents.com

COMMUNES	Nombre de transactions entre 2019 et 2021 -DVF°		
Alise-Sainte-Reine	31	Hauteroche	9
Source-Seine	4	Jailly-les-Moulins	2
Boux-sous-Salmaise	0	Marigny-le-Cahouët	7
Bussy-le-Grand	10	Ménétreux-le-Pitois	18
Charencey	2	Mussy-la-Fosse	3
Corpoyer-la-Chapelle	2	Pouillenay	37
Darcey	24	La Roche-Vanneau	3
Flavigny-sur-Ozerain	36	Salmaise	14
Frôlois	20	Thenissey	6
Gissey-sous-Flavigny	11	Venarey-les-Laumes	75
Grésigny-Sainte-Reine	5	Verrey-sous-Salmaise	24
Grignon	11	La Villeneuve-les-Convers	2

Un parc locatif privé polarisé vers les bassins d'emplois et qui offre des loyers accessibles

Le territoire présente également un tiers de locataires essentiellement logés sur Venarey-les-Laumes. Les loyers proposés témoignent de logements plutôt accessibles, dont la proximité avec le triangle Venarey-Semur-en-Auxois -Montbard hausse les prix. Les loyers d'annonce par m2 pour une maison type du parc privé locatif :

- 7,7€ /m2 : 4 communes, situées le plus au nord en direction de Montbard et Semur-en-Auxois
- 7,3e/m2 : 8 communes, souvent marqué par un patrimoine ancien important : Flavigny-sur-Ozerain, Hauteroche, ou proche de Semur-en-Auxois également comme La- Roche-Vanneau, Marigny-le-Cahouët
- 6,9€ /m2 : 12 autres communes.

A noter que le loyer moyen sur le territoire dans le parc locatif est de 6,3 € du m2.

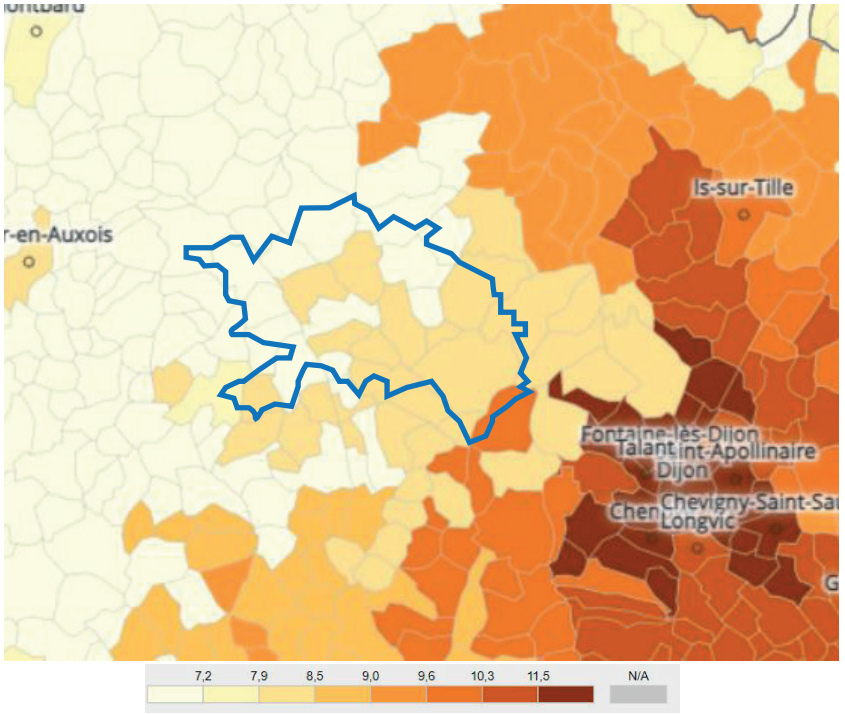

Loyer d'annonce par m2 charges comprises pour une maison type du parc privé locatif, , Géoclip Insee 2022

6,9 euros / m2
7,3 euros / m2
7,7 euros / m2

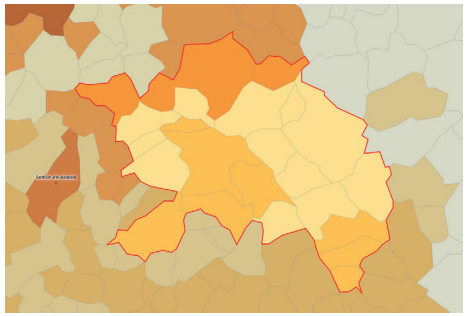

Loyer d'annonce par m2 charges comprises pour une maison type du parc privé locatif, , Géoclip Insee 2022

Part des ménages selon leur ancienneté d'emménagement dans la résidence principale

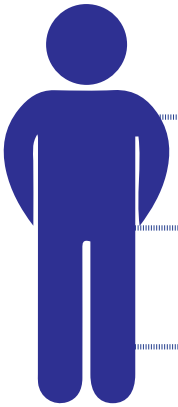

52,1 %
10 ans ou plus

16,5 %
de 5 à 9 ans

18,5 %
2 à 5 ans

12,9 %
moins de 2 ans

Nombre moyen de pièces par logement

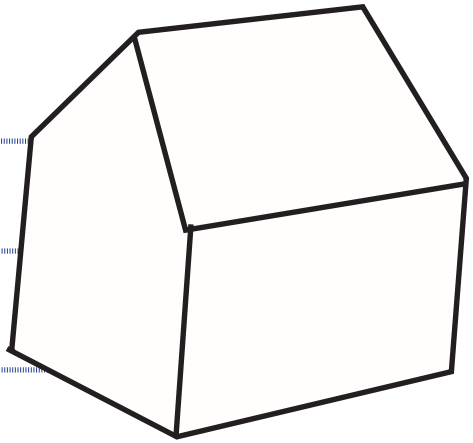

4,4 pièces en moyenne

3,8 pièces en moyenne

3,6 pièces en moyenne

3,4 pièces en moyenne

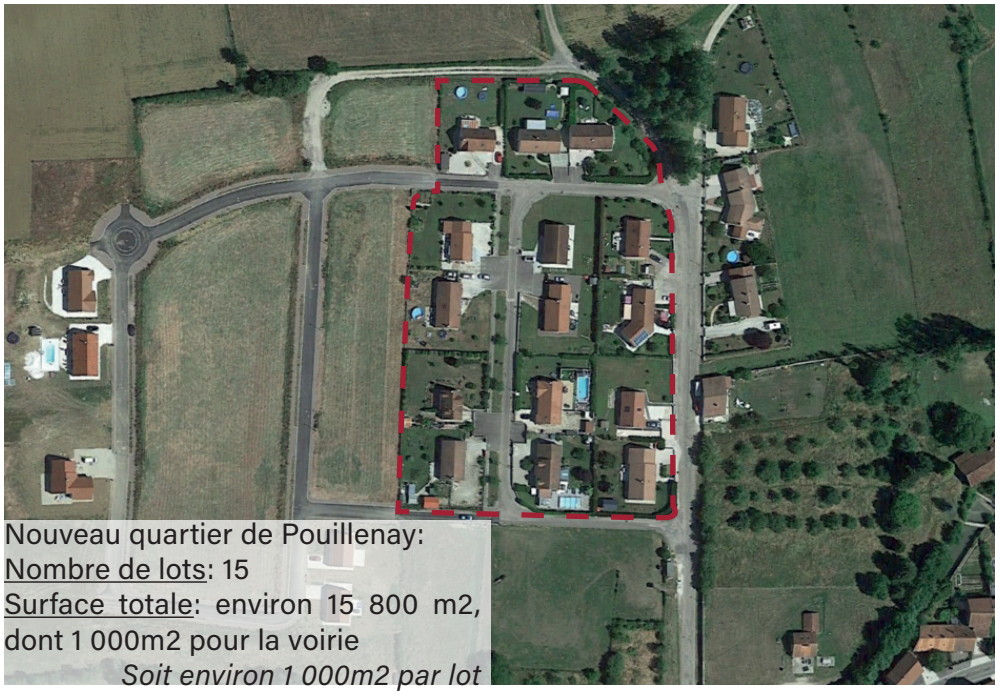

Nouveau quartier de Pouillenay:
Nombre de lots: 15
Surface totale: environ 15 800 m2, dont 1 000m2 pour la voirie
Soit environ 1 000m2 par lot

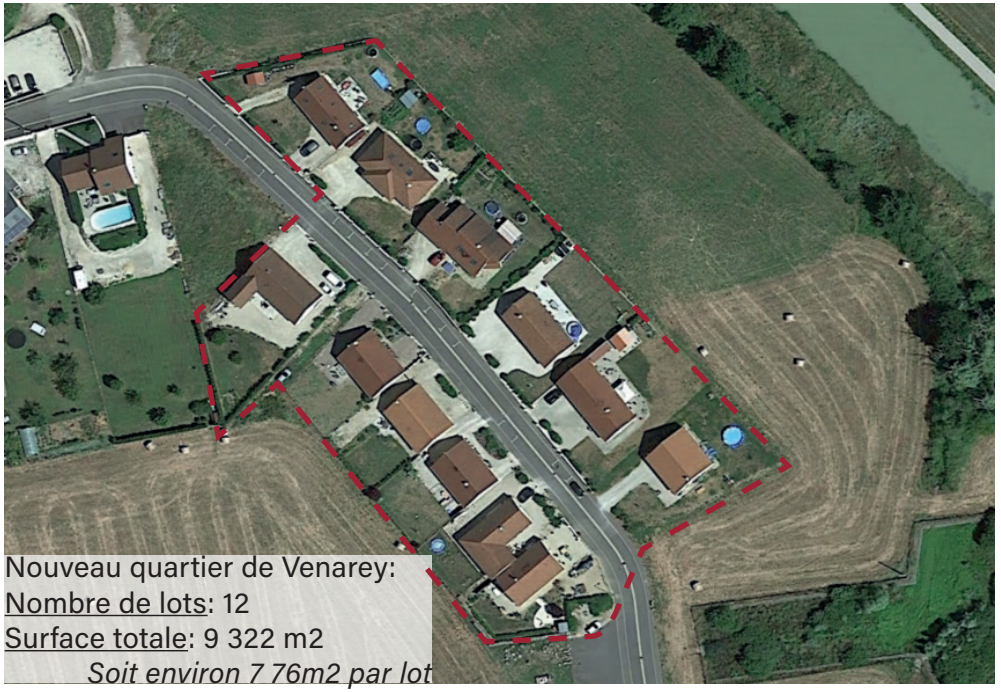

Nouveau quartier de Venarey:
Nombre de lots: 12
Surface totale: 9 322 m2
Soit environ 7 76m2 par lot

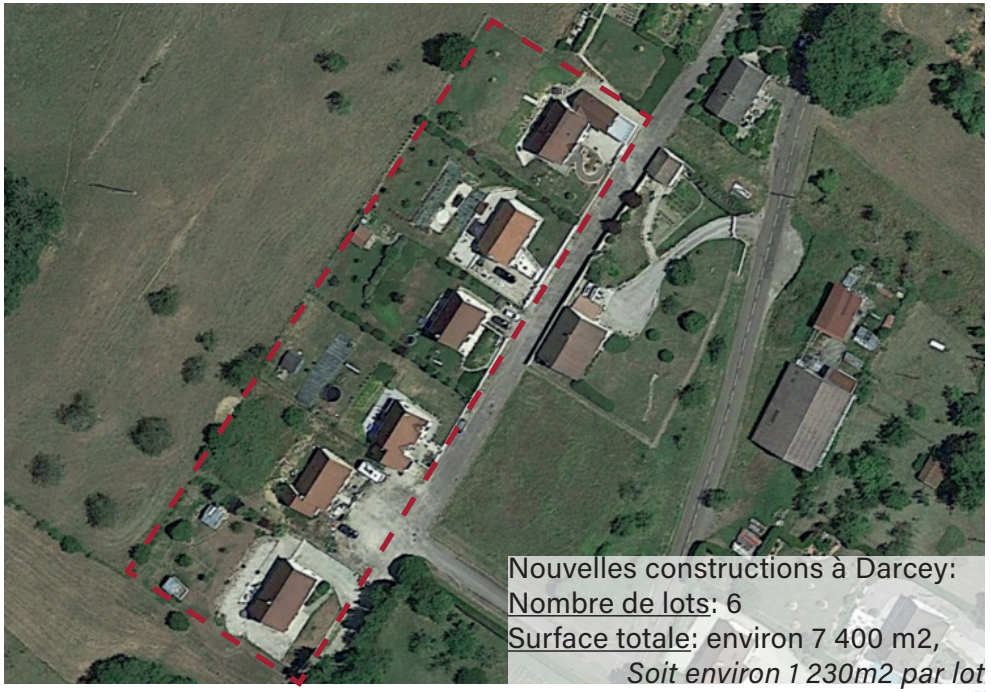

Nouvelles constructions à Darcey:
Nombre de lots: 6
Surface totale: environ 7 400 m2,
Soit environ 1 230m2 par lot

Extention d'une maison à Charencey

Entrée du lotissement de Pouillenay

Agrandissement d'une demeure, Jailly-les-Moulins

3- Accompagner le développement des villages dans le respect du patrimoine local et en cohérence avec les ressources du territoire

Le défi de la mobilisation du foncier en cœur de village

La définition des enveloppes urbaines qui définissent le cœur de bourg

Les enveloppes urbaines correspondent aux parcelles bâties agglomérées significatives d'un territoire. Ainsi, cette appellation concerne avant tout les villes-centre ou bourgs-centres et leurs extensions récentes contiguës, ainsi que certains hameaux d'une certaine importance. Les installations agricoles, les habitats regroupés disjoints du centre-bourg d'une taille insuffisante et les écarts isolés ne sont pas pris en compte.

Parcelles divisibles et dent-creuses, les deux typologies mobilisables au sein des enveloppes urbaines

Le « potentiel foncier » correspond aux capacités identifiées au sein de l'enveloppe urbaine pour densifier et/ou renouveler le tissu urbain. Il se traduit par différents types de gisements dont notamment les espaces interstitiels ou « dents creuses » (lots libres), les parcelles pouvant faire l'objet d'une division parcellaire et les friches ou espaces mutables.

Dans un contexte de sobriété foncière et d'une diminution de la consommation d'espace agricole et naturelle, le recensement de ces parcelles est une étape importante car elle permet d'évaluer de façon « brute » les possibilités éventuelles de construction au seins des bourgs. Elle entre également en corrélation avec d'autres objectifs en terme de facilité de déplacements, de coûts d'entretien des réseaux pour les collectivités, de protection du paysage, de maintien de la vie locale, etc.

Qu'est-ce qu'une dent-creuse ?

Les « dents creuses » correspondent aux parcelles non bâties situées au sein de l'enveloppe urbaine. Ces parcelles sont à priori urbanisables immédiatement : elles sont déjà desservies par les réseaux, accessibles depuis la voirie, et non construites.

Qu'est-ce qu'une parcelle potentiellement divisible?

Les parcelles « divisibles » sont des parcelles faiblement bâties qu'il serait théoriquement possible de densifier en construisant un ou plusieurs logements supplémentaires en sus du (ou des) logement(s) déjà présent(s).
Par exemple, une parcelle bâtie de 1500 m², pourvue d'une habitation de 150 m² d'emprise au sol, présente un taux d'emprise au sol de seulement 10%. Il y serait théoriquement possible, en fonction de la position de l'habitation existante et de la largeur de la parcelle, d'opérer une division parcellaire et de construire un autre logement sur une nouvelle parcelle crée par division. Chacune ferait, en théorie, 750 m², un chiffre qui reste très confortable. Dans un pôle urbain de forte densité, il serait même possible d'y implanter deux nouvelles constructions (3 parcelles de 500m²).

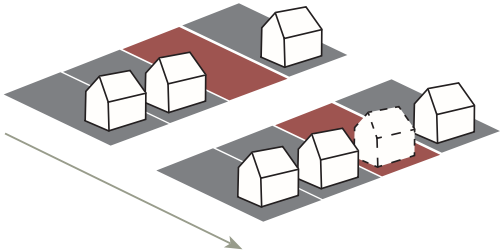

Construction via comblement de dents creuses

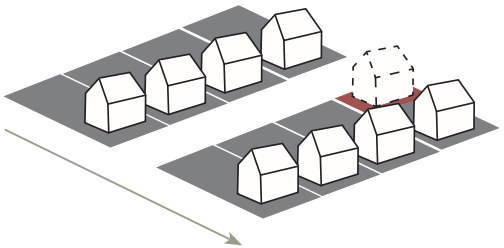

Construction via division parcellaire

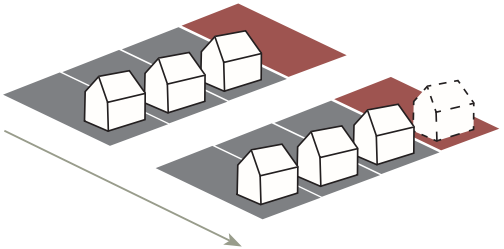

Construction en extension

Quelles enveloppes foncières disponibles aujourd'hui en cœur de bourg?

L'analyse des dents-creuses et des divisions parcellaires est réalisée au regard à l'échelle de chacune des communes, et de chacun de ses bourgs et hameaux.
A la suite de l'analyse quantitative brute, les parcelles sont étudiées et catégorisées afin de dresser un bilan exhaustif des disponibilités de chacune des communes (voire tableau ci-contre). Seules les parcelles en dents creuses ont été retenues dans le tableau.

Les friches ou espaces mutables font l'objet d'une étude fine portée avec les élus afin dévaluer les espaces mobilisables.

Quelles enveloppes foncières disponibles demain en cœur de bourg?

Toutes les parcelles identifiées comme dents-creuses, parcelles divisibles ou friches ne sont pas systématiquement constructibles. D'autres facteurs viennent impacter cette mobilisation comme la typologie de la parcelle, la rétention foncière, le caractère paysager ou environnemental, mais également la corrélation avec les besoins en logements ou encore les périmètres de protections des monuments historiques par exemple.

NB : Actualisation suite au travail des dents creuses retenu avec les élus pour le PADD

COMMUNES	CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS 2025-2040 (EN DENSIFICATION)	
	DENTS CREUSES (HA)	LOGEMENTS CRÉÉS EN DENTS CREUSES
Alise-Sainte-Reine	5,47	60
Boux-sous-Salmaise	2,67	29
Bussy-le-Grand	6,40	70
Charencey	0,80	9
Corpoyer-la-Chapelle	0,06	1
Darcey	3,77	41
Flavigny-sur-Ozerain	5,13	56
Frôlois	1,50	16
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	1,91	21
Grésigny-Sainte-Reine	4,07	45
Grignon	0,87	10
Hauteroche	3,16	35
Jailly-les-Moulins	0,72	8
La Roche-Vanneau	1,29	14
La Villeneuve-les-Convers	1,03	11
Marigny-le-Cahouët	3,44	38
Ménétreux-le-Pitois	2,87	32
Mussy-la-Fosse	0,12	1
Pouillenay	5,64	62
Salmaise	1,15	32
Source-Seine	2,90	28
Thenissey	2,51	37
Venarey-les-Laumes	16,21	178
Verrey-sous-Salmaise	0,57	6
TOTAL GÉNÉRAL	**74.2**	**518**

Les défis de la mise en cohérence des ambitions locales et des ressources du territoire

La compétence eau potable

La majeure partie des communes de la COPAS possèdent encore une organisation communale pour la compétence eau potable. En parallèle, il existe trois petits syndicats d'eau potable, qui regroupent quelques communes : le SESAM (Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan, dont font partie Grignon et Marigny-le-Cahouët), le Syndicat de Bussy-Grésigny et le SIAEP Villiers-les-Hauts.

La compétence assainissement

Le territoire de la COPAS compte deux systèmes collectifs de traitement des eaux usées (stations d'épuration).

Celui situé à Venarey-les-Laumes traite les effluents « urbains » collectés des communes de Alise-Sainte-Reine, Bussy-le-Grand, Grésigny-Sainte-Reine, Grignon, Ménétreux-le-Pitois, Pouillenay et Venarey-les-Laumes. Ce système a une capacité nominale de 36 000 EH (Equivalent-Habitat) et connaît des pics de charges entrantes dépassant sa capacité nominale, dont l'origine est difficile à identifier. Cela engendre des pollutions ponctuelles. Dans le cadre du projet de reconstruction d'une nouvelle station de traitement à horizon 2026, les études en cours doivent permettre de résorber ces difficultés, tout en poursuivant les efforts sur la qualité des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le système.

Le système de traitement des eaux usées de la commune de Flavigny-sur-Ozerain a une capacité nominale de 700 EH. Le bilan d'autosurveillance de l'année 2020 fait état d'une charge de pollution entrante dépassant la capacité nominale du système.

L'Assainissement Non Collectif (ANC)

Les effluents domestiques des autres communes du territoire sont traités par des dispositifs d'assainissement non collectifs. Dans ce cas du choix de l'assainissement autonome, la compétence assainissement se veut communale et les communes ont l'obligation de créer un SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif, pour le contrôle des installations, et éventuellement l'entretien. Dans ce cadre, la COPAS possède ainsi un SPANC, qui contrôle les installations présentes, valide ces contrôles et encadre les nouvelles filières d'ANC.

L'assainissement non collectif est une source de pollution non négligeable. A l'échelle de la COPAS, 11 communes possèdent plus de 40 installations non conformes (la plupart se situent entre 40 et 70 installations non conformes, mais ce chiffre peut dépasser 100, comme à Marigny-le-Cahouët).

La consommation d'espace

Rappel de la circulaire ministérielle de janvier 2022 concernant la consommation d'espace :
« *En raison de l'absence, dans l'immédiat, de données pour mesurer l'artificialisation des sols sur la France entière en cohérence avec cette nouvelle définition, ce sont les données de « consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers » que la loi fait le choix de prendre en compte pour établir les objectifs de réduction de la première tranche décennale de 2021 à 2031, par rapport à la période de référence de 2011 à 2021.*»

La définition de consommation d'espace donnée est la suivante : «*la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné*»'

<u>Une artificialisation inégale entre les communes</u>

Entre 2010 et 2020, 46 ha ont été consommés au sein du Pays d'Alésia et de la Seine (SPARTE, SRADDET). En moyenne, cela revient à environ 1,9 ha par commune, ce qui n'a pas été le cas. La moitié des communes ont consommées moins de 1 ha chacune.

COMMUNES	Consommation d'espace entre 2010 et 2020 (en ha)	COMMUNES	Consommation d'espace entre 2010 et 2020 (en ha)
Alise-Sainte-Reine	0,8	**Hauteroche**	1,1
Source-Seine	1,2	**Jailly-les-Moulins**	0,5
Boux-sous-Salmaise	0,3	**Marigny-le-Cahouët**	2
Bussy-le-Grand	4,1	**Ménétreux-le-Pitois**	0,9
Charencey	0,1	**Mussy-la-Fosse**	0,1
Corpoyer-la-Chapelle	0	**Pouillenay**	8,6
Darcey	7,1	**La Roche-Vanneau**	1,6
Flavigny-sur-Ozerain	1,7	**Salmaise**	0,1
Frôlois	2,3	**Thenissey**	0,5
Gissey-sous-Flavigny	0,8	**Venarey-les-Laumes**	6,3
Grésigny-Sainte-Reine	0,4	**Verrey-sous-Salmaise**	2
Grignon	3,3	**La Villeneuve-les-Convers**	0,3

La consommation d'espace dans le cadre du développement de Darcey, *Remonter le temps IGN*

Les communes ayant le plus consommé d'espaces entre fin 2010 et fin 2020 sont Pouillenay (8,6ha), puis Darcey (7,1 ha) et enfin Venarey-les-Laumes (6,3ha).

Si la consommation d'espace reste constante à Venarey-les-Laumes, avec environ 0,63 ha consommés à l'année, elle est très volatile d'une année à l'autre avec des «poussées» liées à l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs de projet sur les communes. Darcey consomme ainsi 4,8ha en 2014 à Darcey, et 4,2ha ont été consommés en 2015 à Pouillenay.

<u>Deux tiers de la consommation pour l'habitat</u>

La consommation d'espace peut être effectuée par plusieurs types de constructions : pour l'habitat, les équipements, les activités industrielles, les activités agricoles, etc.

La méthode appliquée au SRADDET présente deux typologies : l'habitat et d'activités, qui regroupent l'ensemble des espaces consommés hors habitat.
Au total, l'habitat représente 29,5 ha consommés, contre 19,5 pour les activités. La part dédiée aux activités restent importante, vis-à-vis d'autres territoire. Elle est marquée par un pic en 2014, avec 6,3 ha consommés au profit des activités.
Ceci s'explique notamment par le bâtiment Vallourec dans la zone d'activités à Venarey-les-Laumes.

Combinées à la consommation lié à l'habitat, les années 2014 et 2015 sont les plus consommatrices.

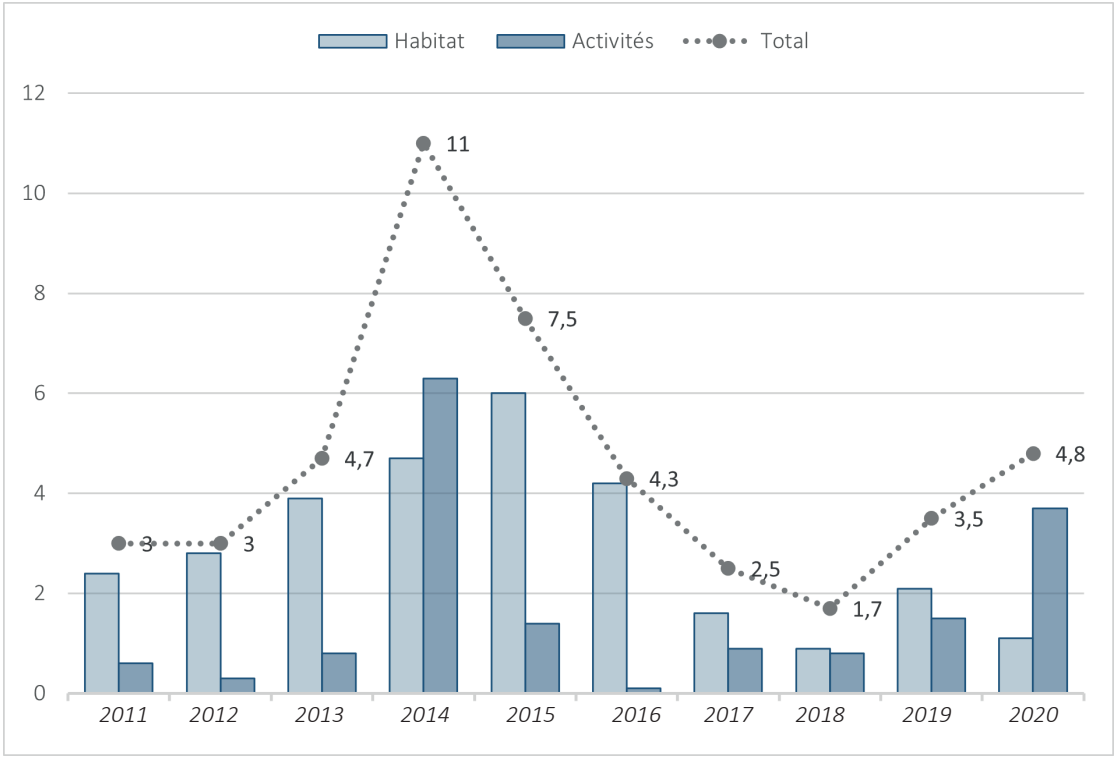

La consommation d'espace de la COPAS selon la vocation des constructions établies , *SPARTE 2022*

Une consommation proche de la moyenne établie dans les territoires voisins

De prime abords, la Copas a un nombre d'hectares consommés inférieur aux autres territoires qui lui sont voisins. Certaines communautés de communes sont proches comme la Communauté de Communes Forêt, Seine et Suzon (53ha), quand d'autres semblent largement plus dépensiers comme la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (127ha).

Cependant, ces chiffres sont à nuancer, notamment par le nombre de communes au sein de chacune des Communautés de communes, la population totale, et le gain de population durant une période comparable.

En comparaison du nombre de communes, la Communauté de communes du Pays d'Alésia est plus consommatrice que Le Pays Châtillonais (62 communes) et la Communauté de communes des Terres d'Auxois. Elle reste également dans la tranche haute, en comparaison du nombre d'habitant. Elle s'approche en nombre et en surface consommée de la Communauté de Communes de Forêt, Seine et Suzon, sauf que cette dernière à gagné plus de 470 habitants entre 2008 et 2019 quand la COPAS en perdait presque 300.

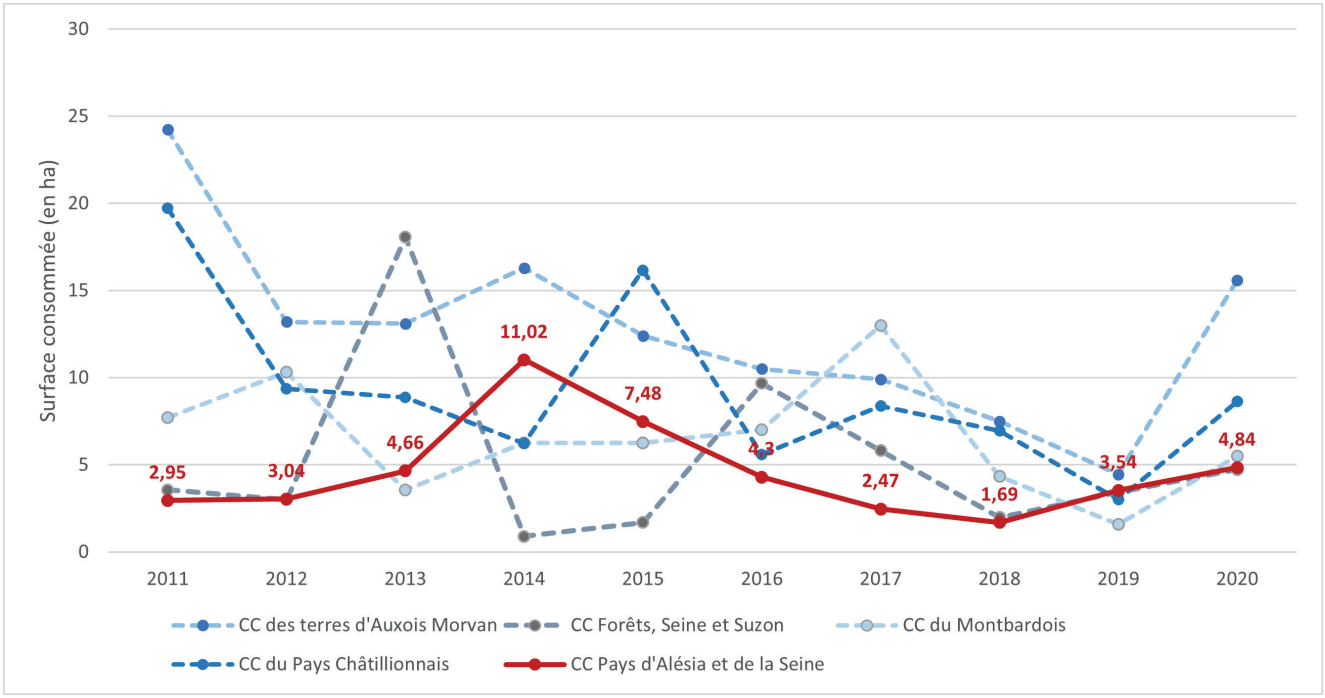

Intercommunalités	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Gain ou perte d'habitants entre 2008 et 2019	Consommation d'espace entre 2010 et 2020 (en ha)	Nombre d'hectares consommés par communes
CC des terres d'Auxois Morvan	76	15 762	-175	127	1,7
CC Forêts, Seine et Suzon	25	7 036	473	53	2,1
CC du Montbardois	33	10 389	-929	66	2,0
CC du Châtillionnais	107	19 615	-1 642	93	0,9
CC Pays d'Alésia et de la Seine	24	7 460	-296	46	1,9

Comparaison de la consommation d'espace de la COPAS avec celle des territoires voisins , *SPARTE 2022*

Un taux d'effort supplémentaire à 53% à la maille de l'Auxois-Morvan indiqué au SRADDET

Le SRADDET, document avec lequel le PLUi doit être compatible, étudie également à l'échelle régionale la consommation d'espace effective ces 10 dernières années et prévoit l'enveloppe possible d'ici 2030. Cette analyse est menée au regard d'un maillage spécifié au SRADDET. La COPAS appartient à la maille de l'Auxois-Morvan, soit le périmètre du PETR.

La consommation d'espace entre 2010 et 2020 pour cette maille est de 396ha. Suivant les objectifs législatifs, la consommation d'ici 2030 doit être réduite de 50%. Cependant, la région a mené un travail ponctuant le taux d'effort à appliquer en fonction de différents indicateurs dont la quantité et la qualité de l'eau disponibles, la croissance démographique observée ces dix dernières années, ou encore la couverture par des documents d'urbanisme.
Après pondération, le taux d'effort à appliquer pour les Communauté de communes de la maille Auxois Morvan est de 53%.
En raison de l'absence d'un SCoT, l'analyse de la consommation doit être effectuée à l'échelle de l'intercommunalité. Ensuite, le taux d'effort est appliqué afin d'établir la surface maximum mobilisable d'ici 2030. Selon ce calcul, la COPAS dispose d'ici 2030 d'une enveloppe de 22ha.
La surface réelle mobilisable calculée en fonction des surfaces ouvertes à l'urbanisation ne devra donc pas dépasser 22 ha d'ici 2030.

Quelle consommation d'espace pour le PLUi?

La consommation d'espace étudiée au SRADDET s'arrête à 2030. Or, le PLUi est effectif jusqu'à 2035.
Le PLUi doit prévoir une enveloppe de zone à construire mobilisable à partir de 2030 qui appliquera un taux d'effort supérieur à 53%, afin de tendre vers le Zéro Artificialisation Nette.
Ces enveloppes 2030-2035, dans le cas où la surface prévue entre 2020 et 2030 ne serait pas utilisée, seront réétudiées.

Il est important de préciser que l'enveloppe de 22ha peut être amené à évoluer. En effet, les enveloppes de répartition étant évaluées au SRADDET à la maille de l'Auxois-Morvan, la répartition finale sera votée par les élus du PETR, suite à l'approbatio de la modification du SRADDET.

Enveloppe énoncée au SRADDET

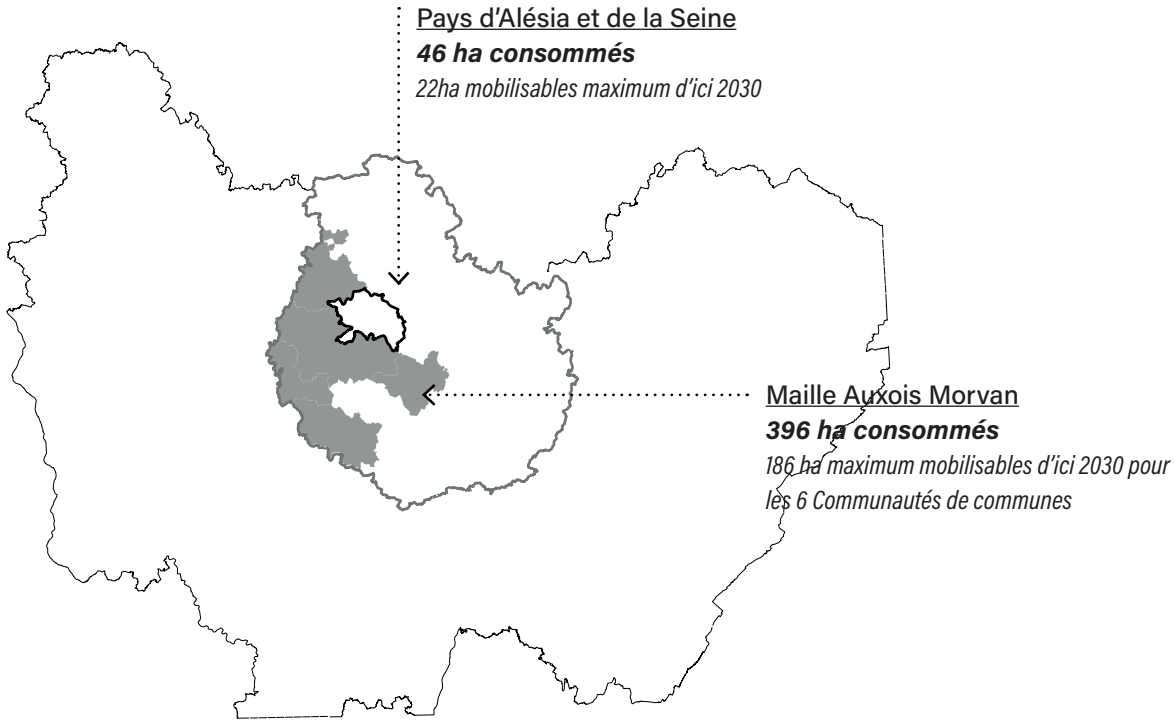

I.C.4 Limiter l'exposition des habitants aux risques naturels et technologiques

Anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur les risques naturels

Inondations

Pour commencer, Venarey-les-Laumes est la seule commune du territoire à faire l'objet d'un PPR, de par son vaste caractère inondable. Elle possède ainsi un PPRI depuis 2009, modifié en 2020.

Le reste du territoire n'en demeure pas moins soumis au risque inondation, comme les fonds de vallée des communes traversées par la Brenne, l'Oze et l'Ozerain. Ces espaces sont en effet soumis à l'aléa inondation par risque de crues des cours d'eau, évènement centennal ; des aléas majoritairement classés de faible à moyen (hauteurs d'eau inférieures à un mètre), cependant parfois classés en aléa fort (hauteurs d'eau supérieures à un mètre). Cette évaluation des risques date de 2006. Effectuée par Hydratec, elle a abouti à l'étude Armançon, Brenne, Oze et Ozerain, qui se base sur des cartes établies d'après des enquêtes de terrain et une analyse par la méthode hydro géomorphologique, sans données topographiques. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce risque de crues des cours d'eau ne va faire que s'intensifier ; les communes concernées sont Pouillenay, Thenissey, Boux-sous-Salmaise, Verrey-sous-Salmaise, Gissey-sous-Flavigny et Jailly-les-Moulins.

Enfin, la COPAS et ses fonds de vallée sont également soumis à l'aléa inondation par remontée de nappes. Sur le territoire, des entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement sont présentes. La géologie n'y permet pas de remontées, contribuant à la surcharge des fonds de vallée. Il s'observe ainsi une pluralité de zones sensibles à ces remontées : les zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité forte, et les zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité moyenne.

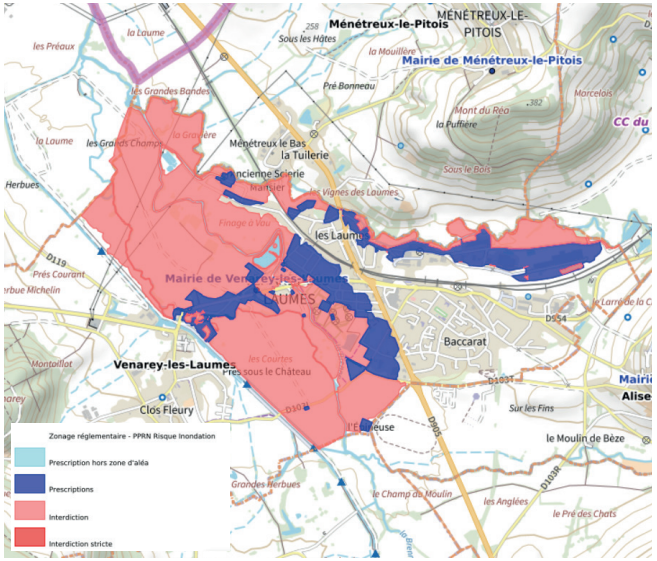

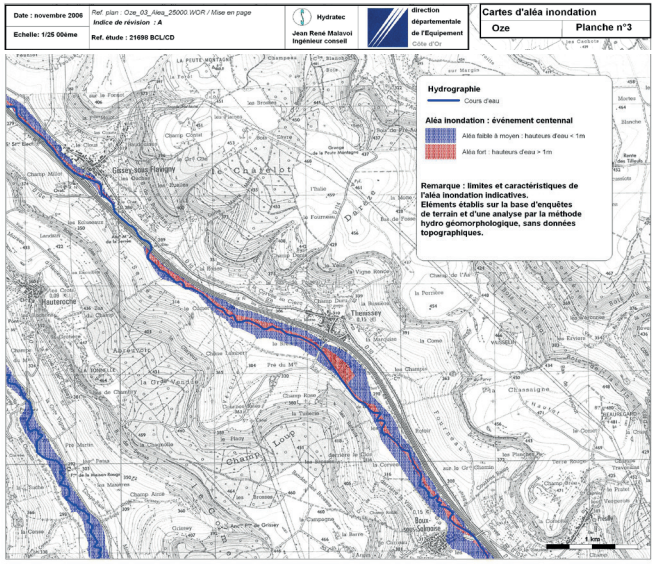

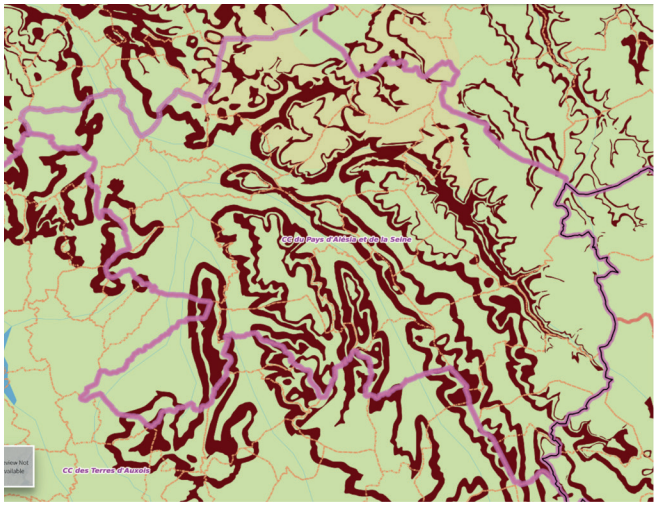

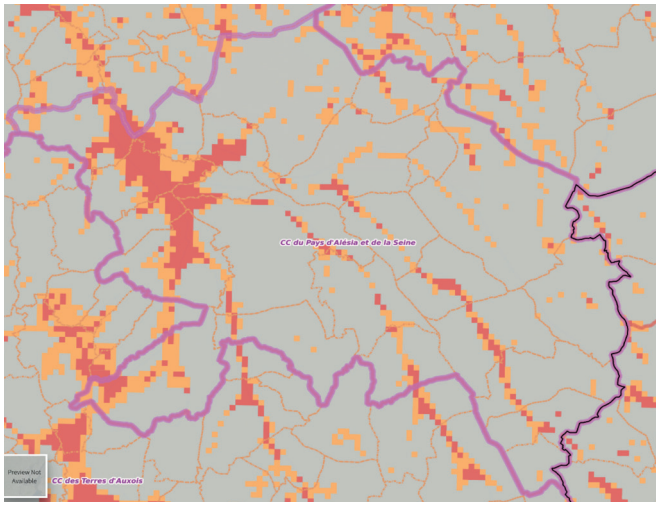

De haut en bas, de gauche à droite : PPRI de Venarey-les-Laumes ; étude Hydratec secteur Oze n°3 ; carte des zones imperméables à l'affleurement (rouge) ; risques de débordements de nappes (rouge) et inondations de cave (orange) / sources : Georisques, carte interactive

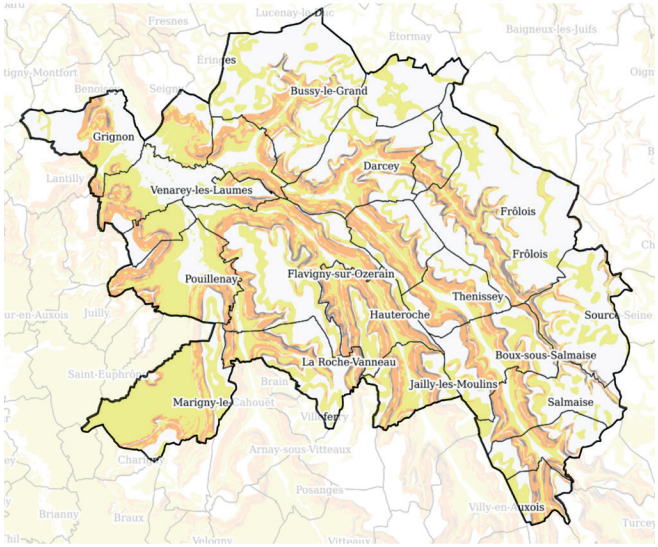

Glissements de terrain

Sensibilité au glissement très fort (pente > 21°)
Sensibilité au glissement fort (14°< pente < 21°)
Sensibilité au glissement moyen (08°< pente <4°)
Sensibilité au glissement faible (pente < 08°)

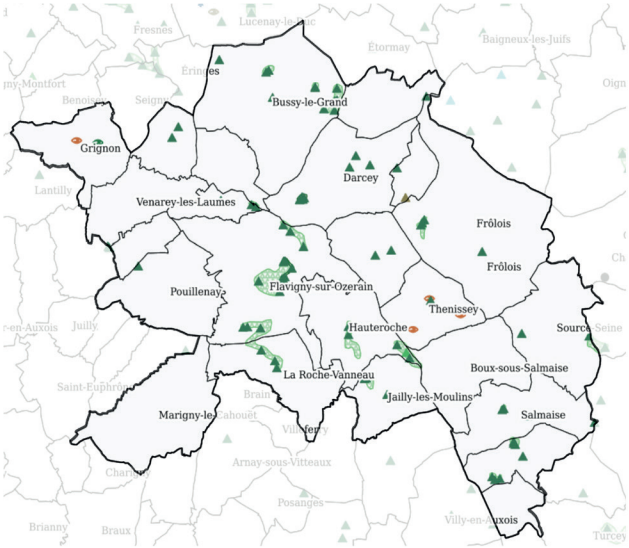

Affaissements et effondrements

AFFAISSEMENTS ET EFFONDREMENTS AVERES
Points - BD-MVT (affaissements - effondrements)
Grottes - Carte géologique
Grottes - Carte IGN 1/25000
Points - BD-Cavité
ZONES SENSIBLES AUX AFFAISSEMENTS ET EFFONDREMENTS
Zone à moyenne densité d''indices affaissement et effondrement
Zone à forte densité d''indices affaissement et effondrement

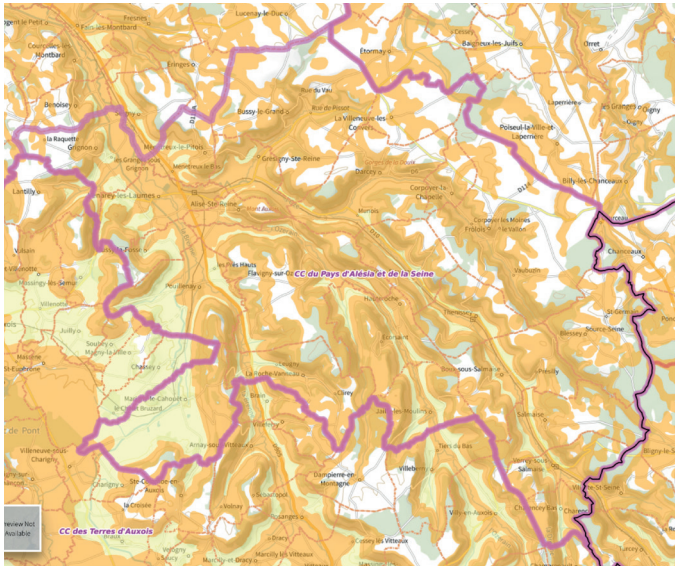

Retrait-gonflement des argiles

Risque moyen : orange
Risque faible : jaune

Sources : Georisques, carte interactive ; carte interactive aléas mouvements de terrain en Côte d'Or (au 01.03.2022)

Mouvements de terrain

Les aléas mouvements de terrain regroupent deux types de risques au sein de la COPAS :
- les glissements de terrain, avec de nombreuses zones sensibles (aléas moyen à très fort) concentrées sur les secteurs topographiques les plus marqués ;
- les affaissements et effondrements, soit plusieurs zones ponctuelles sur des secteurs karstiques ou situées au-dessus d'anciennes carrières souterraines. Ces phénomènes sont surtout avérés au contact de cavités naturelles.

En parallèle, le COPAS est soumise au risque retrait-gonflement des argiles : les secteurs les plus sensibles à cet aléa coïncident globalement avec ceux exposés au risque glissements de terrain. Globalement, le territoire est grandement exposé à un risque moyen, et dans une moindre mesure à un risque faible.

Radon

Le radon est gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.
L'ensemble du territoire est classé en catégorie 1 face au potentiel radon : les communes sont donc localisées sur des formations géologiques avec les plus faibles teneurs en uranium. Sur ces formations, les bâtiments présentent majoritairement de faibles concentrations en radon.

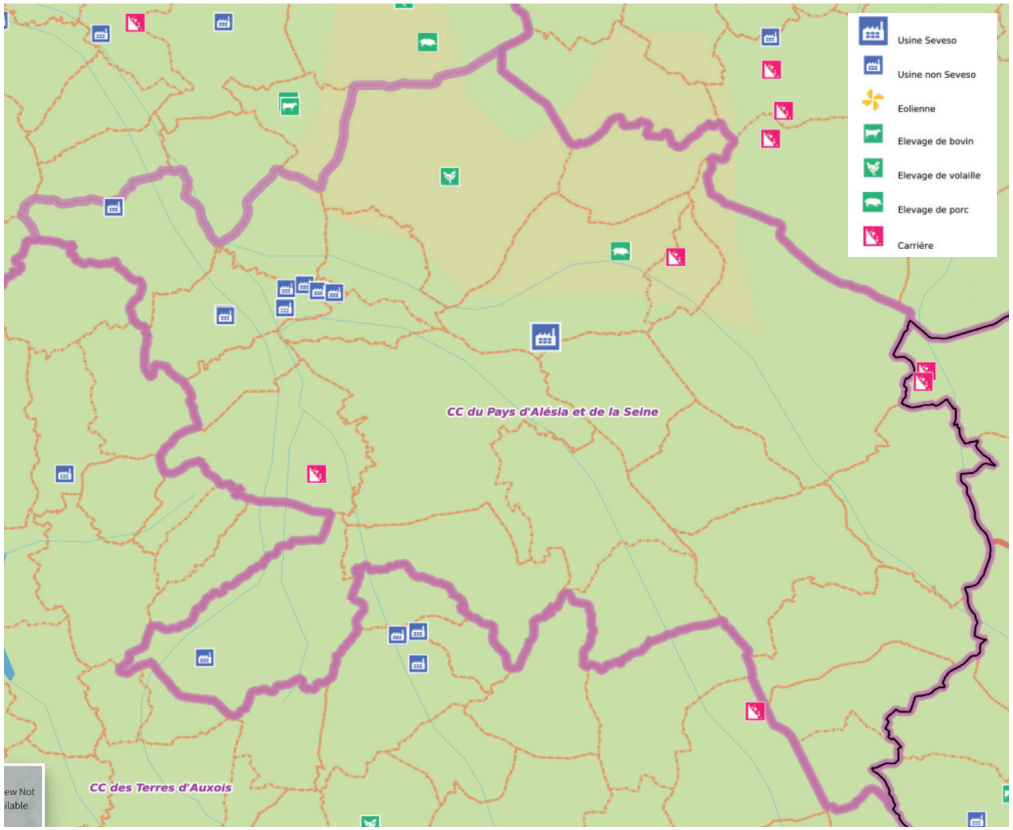

Les installations classées sur le territoire

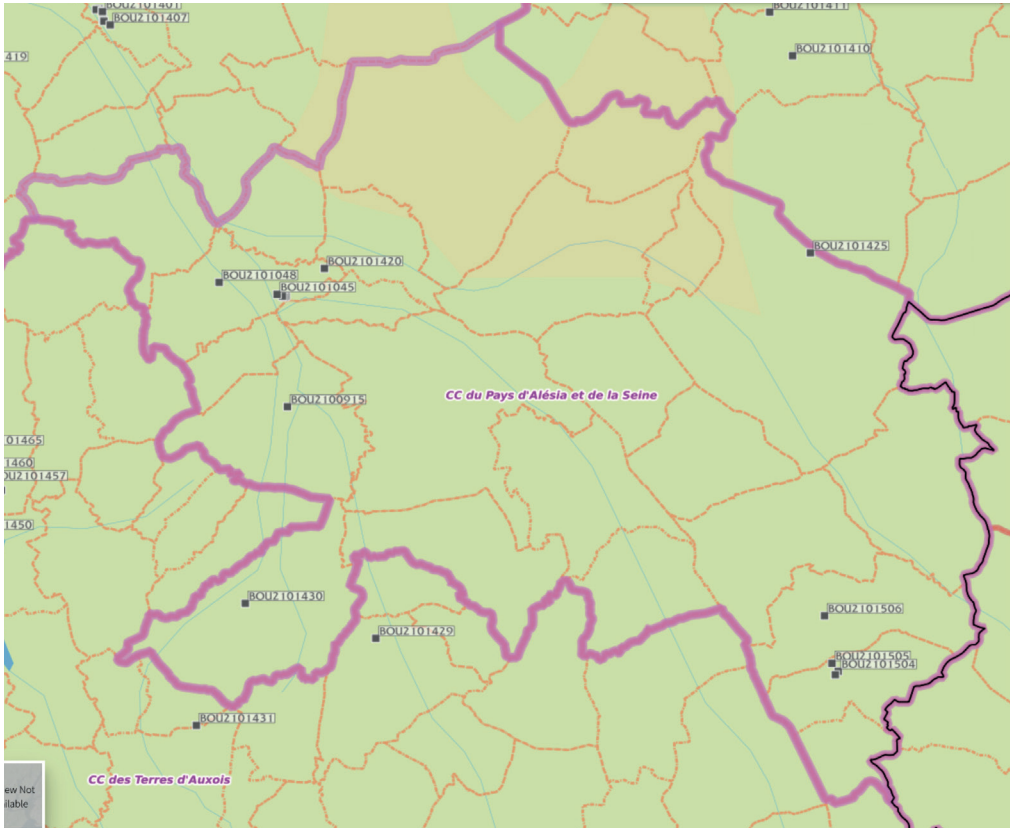

Les sites et sols potentiellement pollués / source : Géorisques

Concilier développement économique et sécurité des villages

Bien qu'il n'y ait aucun PPRT sur le territoire, 34 installations classées sont présentes, dont une usine SEVESO seuil bas à Darcey (Dijon Céréales). Ces installations industrielles préoccupantes sont majoritairement des usines, accompagnées de deux élevages (volailles et porcs) et de deux carrières. En parallèle, six de ces usines déclarent des rejets et transferts de polluants.
Les ICPE (installations classées protection de l'environnement) sont concernées par différents régimes :
- l'autorisation, soit 8 installations sur le territoire,
- l'enregistrement, soit 6 installations,
- et la déclaration, soit 20 installations correspondant à « autre régime ».

Cette nomenclature détermine si les installations sont concernées par les risques d'accidents majeurs ou par la directive sur les émissions industrielles (IED). Si le risque pour l'environnement est plus faible, l'installation est soumise à déclaration.

Au sujet des sites et des sols potentiellement pollués, la COPAS est uniquement concernée par les anciens sites industriels et activités de service, au nombre de 13, tous en état d'occupation indéterminée. En parallèle, deux sont en arrêt à Venarey-les-Laumes.

ATOUTS

> Des biens qui se vendent vite

> Un prix de terrain peu élevé

> Une consommation d'espace plus limitée vis-à-vis des pôles voisins, au profit d'une préservation des milieux

> Des extensions non reliées au bourg et consommatrices d'espace

> Une forte représentativité du parc de logements ancien à rénover

> L'importance de la vacance, notamment dans les centres-bourgs

> Un manque de biens en location

FAIBLESSES

> L'isolement des personnes âgées et le recul du nombre d'enfants

> Des revenus peu élevés, induisant une possibilité limitée pour l'investissement dans le bâti

OPPORTUNITÉS

> Un taux à presque 20% de population de moins de 20 ans

> La qualité des bourgs pour la création des résidences secondaires

> Des parcelles disponibles au sein des bourgs (dents-creuses, parcelles divisibles).

MENACES

> Une perte de la jeunesse dans les villages les plus éloignés des activités (emplois, services, …)

> Le poids du bourg centre autour de Venarey qui a tendance à diminuer

> Une taille importante des parcelles alloties dans les communes hors de Venarey-les-Laumes

> La rétention foncière dont découle des biens vacants, non entretenus et nuisibles pour l'image des bourgs

> Des lotissements importants hors de Venarey-les-Laumes qui tendent à concurrencer le dynamisme du pôle central des dernières années

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- Une réponse aux besoins d'une population qui vieillit : plus petits logements, le maintien à domicile des séniors, autonomie au sein des bourgs, mobilités alternatives, décloisonnement, services et commerces accessibles, etc…
- Un développement contenu, contextualisé et compatible avec l'enveloppe maximale allouée par le SRADDET, notamment pour préserver les secteurs agricoles et naturels logements de type groupé/intermédiaire/collectif, logement locatif et en accession…)
- La rénovation de l'existant et le comblement des dents creuses dans les centres-bourgs, pour lutter contre la vacance et les friches
- La remise sur le marché des biens vacants et l'équilibre entre résidences secondaires et résidences actives
- La prise en compte des risques naturels et technologiques dans les aménagements

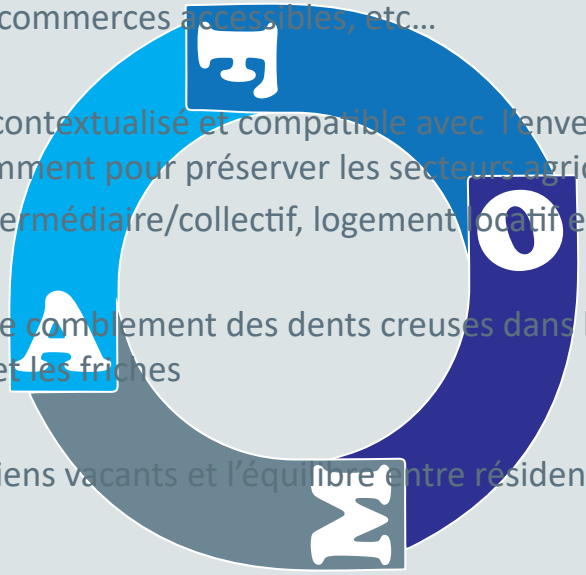

PARTIE 2

UN TERRITOIRE RURAL STRUCTURE AUTOUR DE SES PAYSAGES ET DE SON SOCLE AGRICOLE

2.A UNE CHARPENTE BASÉE SUR D'IMPORTANTES ENTITÉS DE PAYSAGE ET UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

1 Le contexte naturel, support de développement des paysages

Un socle géologique conditionnant les activités humaines et les paysages

Le département de la Côte d'Or fait état d'une diversité de contextes morphologiques et géologiques. Il se structure initialement autour du « seuil de Bourgogne », lieu de glissement entre les bassins versants de la Seine et du Rhône, matérialisé par un bombement de relief, soulevé par le contre-coup alpin à l'ère tertiaire. Sur tout le territoire, le relief imprime une série de seuils, marqués de failles soulignant des basculements entre vallées et plateaux, vallons et buttes, ou encore combes et affleurements rocheux.

Cette topographie accidentée s'illustre bien à l'échelle de la COPAS, qui s'organise entre de hauts plateaux et de profondes vallées plus étroites. L'altimétrie s'échelonne entre 200 mètres NGF et presque 600 mètres NGF. L'intercommunalité est située au cœur d'une dépression entre les montagnes des Vosges et du Morvan, où s'est accumulée une importante masse de sédiments calcaires et de marnes. Déployant aujourd'hui l'aspect d'une pénéplaine, les plateaux se sont formés ainsi. Les eaux sont ensuite venues les niveler, creusant des vallées jusqu'aux couches marneuses et générant des coupures au sein des reliefs. Ainsi, les sols des points hauts sont constitués de calcaires jurassiques à cavités karstiques. Les sols des points bas font état de marnes et argiles très sensibles à l'érosion (altérables et sièges de glissements).

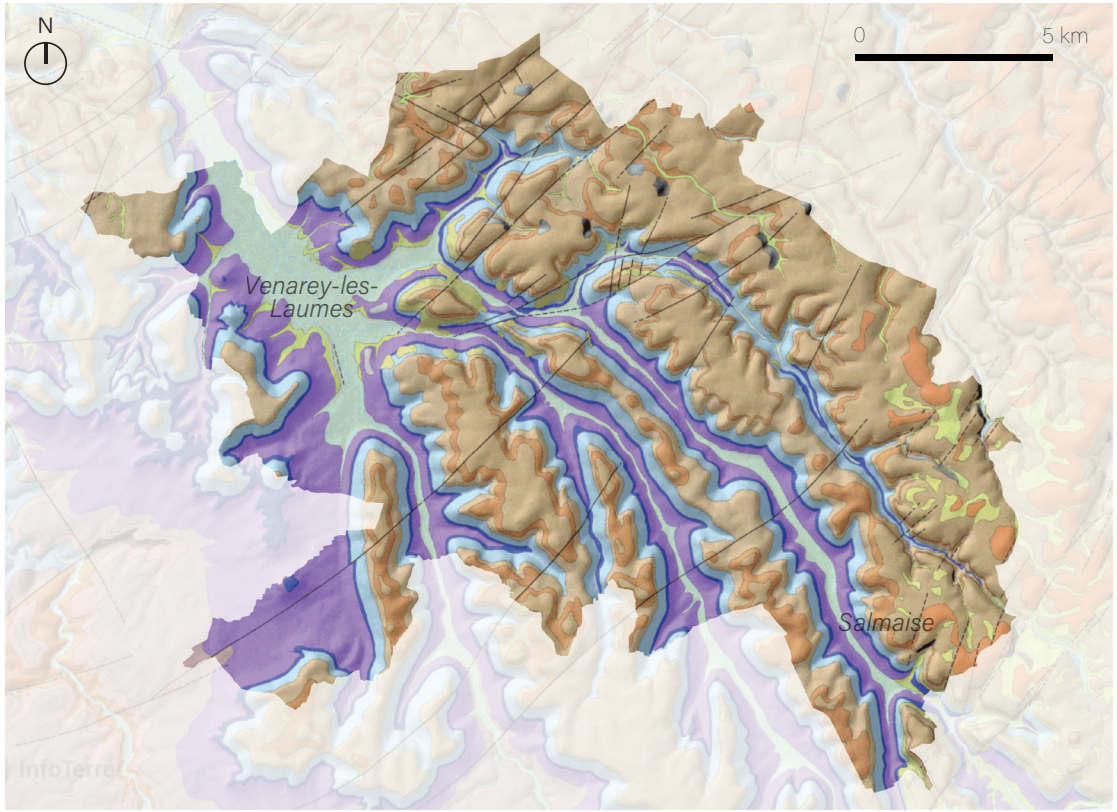

Carte géologique de la COPAS ; sources : InfoTerre BRGM, Geoportail, IGN (BD Topo)

- Eboulis et glissements de terrains
- Limons des plateaux et recouvrement à silex
- Colluvions diverses
- Alluvions récentes, argilo-limoneuses parfois graveleuses
- «Oolithe blanche» : calcaire oolithique (Bathonien)
- Calcaires bioclastiques, graveleux, à oolithes ou à oncolites cannabines - Pierres de Nod, de Chanceaux, de Premeaux (Bathonien inf.)
- Marnes et calcaires à Ostrea acuminata (Bajocien sup.)
- Calcaires à entroques (Aalénien-Bajocien)
- Marnes sableuses psammitiques, argiles noires et «schistes cartons» (Toarcien inf. et moy.)
- Marnes et argiles gris foncé (Domérien), Marnes à Bélemnites (Carixien, pliensbachien inf.)
- Eboulis ordonnés cryoclastiques et colluvions diverses
- Calcaires à Gryphées géantes ou «Banc de Roc» (Domérien supérieur)

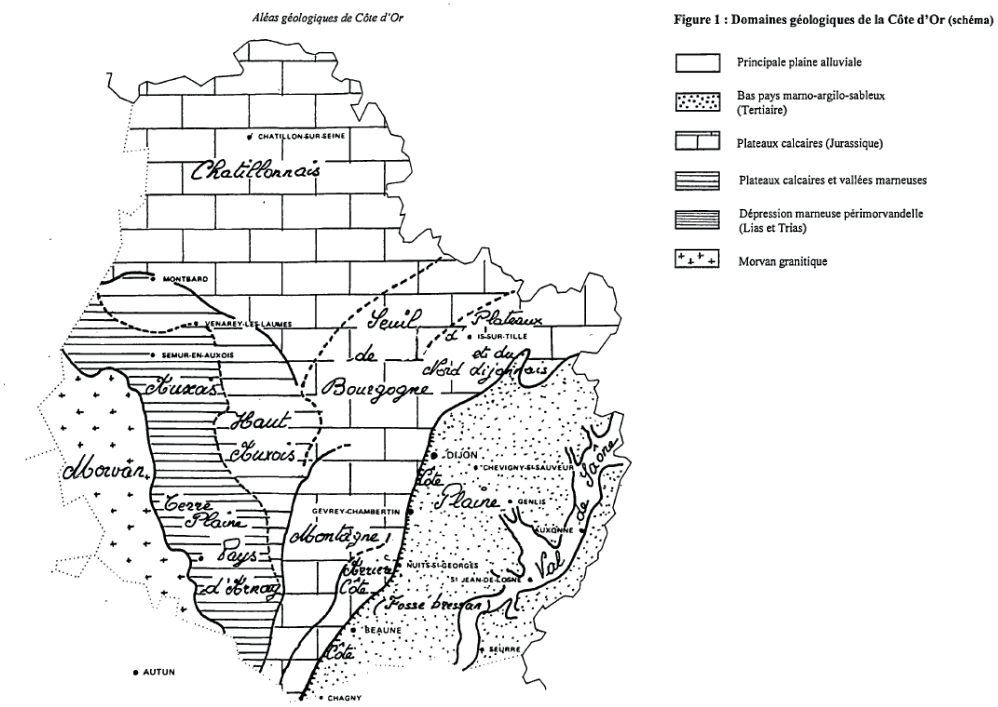

Sources : Inventaire départemental pour la cartographie des risques naturels, Aléas géologiques de Côte-d'Or, décembre 1995

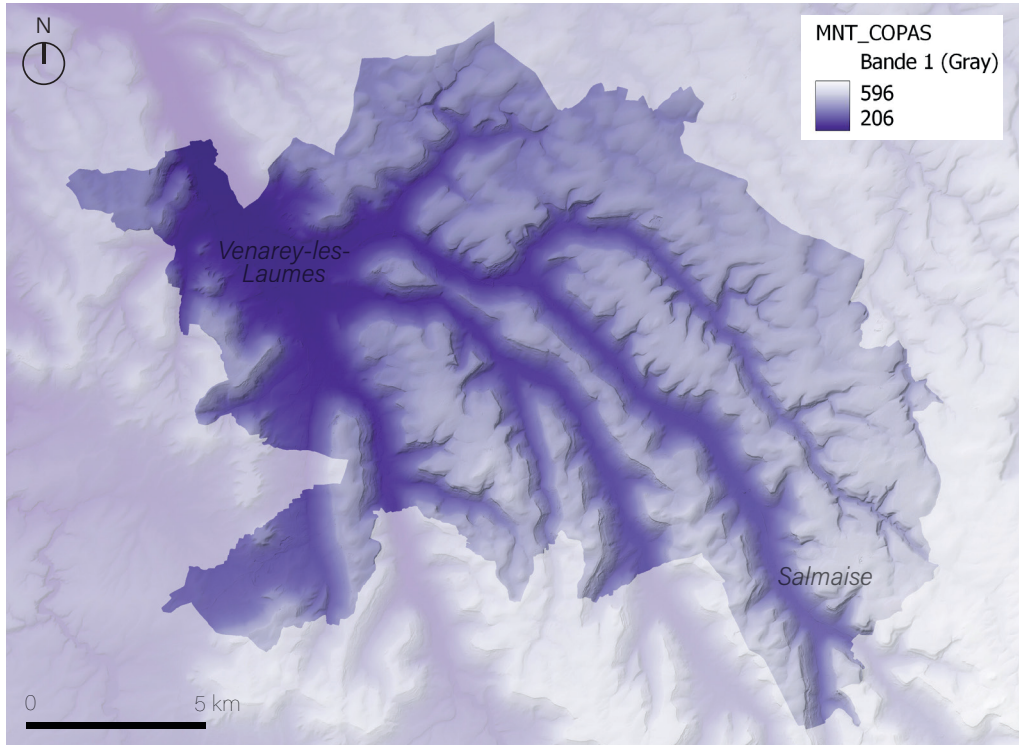

Carte du relief de la COPAS ; sources : IGN (BD Topo, RGE Alti)

Dans cette logique, la COPAS se situe à l'interface de deux entités géologiques : au sud, l'Auxois et le Haut-Auxois, soit la dépression marneuse péri-morvandelle prolongée de plateaux calcaires et vallées marneuses ; au nord, le Châtillonnais, constitué des plateaux calcaires jurassiques. Cette grande variété géologique est le socle de paysages caractéristiques.

Le Châtillonnais est un grand relief tabulaire où coule la Seine, appartenant géologiquement au Bassin sédimentaire dit « Parisien », vaste dépôt marin de l'ère secondaire. Ce plateau calcaire est délimité sur toute sa partie est par le seuil de Bourgogne et s'est vu fracturé par cette poussée. Parcouru de failles et entaillé par les cours d'eau, il présente une surface sèche ; cependant, le calcaire absorbe l'eau. Les rivières et ruisseaux y réapparaissent sous forme de sources dans les combes et vallons. La géologie du Châtillonnais supporte aujourd'hui de vastes étendues céréalières et forestières, au sein d'un climat sub-montagnard pour les parties les élevées.

L'Auxois se situe entre le plateau calcaire et le vieux massif granitique du Morvan. Après avoir entaillé le calcaire, les cours d'eau parallèles, tournés vers le Bassin de la Seine, ont atteint un niveau marneux où se sont accumulés des sols argilo-calcaires frais et gras, propices aux prairies et aux herbages. L'Auxois est donc une riche région d'élevage bovin. Les petites vallées qui s'y déploient permettent de décliner des espaces tempérés et boisés, ponctués de petits villages, parfois érigés sur des sites spectaculaires.

En effet, depuis la Préhistoire, la COPAS fait état d'implantations humaines sur les éperons, qui offraient alors un emplacement perché adapté à des fonctions de refuge et de surveillance. Dans la continuité, dues aux qualités des sols, les modes de vie se sont progressivement orientés vers l'agriculture, l'élevage, le travail du fer et du bois, influençant par la suite les paysages intercommunaux.

Un socle géologique exploité, sous-contrôle

Au vu de la richesse de son socle géologique, la COPAS accueille des sites d'extraction de ses calcaires.

Etabli en 2000, un Schéma Départemental des Carrières (SDC) voit le jour suite à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement, elle-même issue du code de l'environnement. De manière plus actuelle, il existe aujourd'hui un Schéma Régional des Carrières (SCR) Bourgogne-Franche-Comté 2021-2033, approuvé en 2020. Ces documents déterminent ou non la possibilité d'exploiter les carrières, en fonction des enjeux environnementaux présents sur les secteurs d'extraction. Pour fonctionner, ces derniers doivent en effet posséder une autorisation d'exploitation.

Au fil du temps, il est répertorié qu'une pluralité d'anciennes exploitations ont existé au sein de la COPAS. Définitivement fermées, elles témoignent cependant d'une exploitation géologique bien ancrée. Aujourd'hui, le territoire recense deux lieux d'exploitation actifs, et un qui vient de s'arrêter.

Les carrières peuvent occasionner des impacts sur les habitats écologiques initiaux, qui deviennent alors très vulnérables. Après arrêt d'exploitation, ces sites se doivent d'être remis en bon état écologique. Cependant, un retour à l'identique n'est jamais possible, mais de nouveaux habitats floristiques et/ou faunistiques y émergent parfois. Les sites fermés représentent des lieux stratégiques pour l'avenir du territoire, à vocation écologique, patrimoniale, ou encore énergétique (relais d'hibernation pour les chauves-souris, zones d'accueil pour la production d'énergies renouvelables, etc).

Département	Raisons	Adresse	Commune	Date d'échéance de l'autorisation en vigueur	Quantité moyenne autorisée en 2021 (tonnes)	Quantité maximale autorisée en 2021 (tonnes)	Substance
21	Granulats Bourgogne Auvergne	Les Essarts	Corpoyer-la-Chapelle	19/07/2036	60 000	100 000	Calcaire
21	Les Rochers de St Marc-Semond	Ménétreux-le-Pitois	Ménétreux-le-Pitois	26/02/2039 **A Confirmer**		9 200	Calcaire
21	Rocamat	Le devant de la montagne	Pouillenay	22/10/2022 **A Confirmer**		90 000 extractibles, 50 000 commercia--lisables (10 000 ROC, 40 000 granulats)	Calcaire

Trois sites d'extraction au sein de la COPAS, deux en activité et un en fin d'exploitation

Sources : inventaire des carrières autorisées 2021 ; SRC Bourgogne-Franche-Comté 2021-2033

La COPAS accueille uniquement des carrières de roches massives. D'après la carte des ressources régionales de 2017, les ressources minérales exploitables sur le territoire sont constituées, dans les fonds de vallée, d'alluvions récentes ainsi que de colluvions, éboulis et formations de pente. En parallèle, les plateaux concentrent majoritairement des roches sédimentaires carbonatées : calcaire « oolithe blanche », calcaires et marnes du Jurassique supérieur, ainsi que calcaires du Jurassique inférieur et moyen.

La roche calcaire est celle principalement exploitée à l'échelle de la région (13,6 millions de tonnes en 2017, sur 22 millions de tonnes générales). La grande majorité des matériaux extraits en Bourgogne-Franche-Comté sont destinés à la construction et aux travaux publics (95,7%). En parallèle, les roches ornementales et de construction concernent 0,3% des extractions régionales. Pour cela, les calcaires du Jurassique sont largement exploités et les carrières concernées sont surtout situées en Côte d'Or ; ainsi, les sites d'extraction de la COPAS s'inscrivent dans cette vocation. Certaines formations sont historiquement reconnues. Ces ressources sont des richesses locales pour les bassins producteurs (73 000 tonnes exportées pour la roche ornementale à l'échelle régionale en 2017). La région est globalement exportatrice (21% total de sa production).

L'avenir des carrières actives de la COPAS peut être influencé par l'évolution des modes de construction, basés sur les futurs besoins de substances en provenance des sites d'extraction. Selon les tendances actuelles et les prévisions des nécessités locales sur la période 2021-2033, les estimations menées par la DREAL s'orientent vers une baisse des consommations en matériaux de carrières. En effet, en Bourgogne-Franche-Comté, la filière de construction bois se veut bien implantée. En complément, les politiques régionales et la stratégie bas carbone laissent présager une augmentation de la part bois dans les systèmes constructifs à venir.

Un réseau hydrographique majeur mais soumis à de fortes pressions

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2022-2027, un document cadre

Le territoire de la COPAS est compris dans le SDAGE du bassin Seine-Normandie, construit sur cinq orientations fondamentales pour la période 2022-2027 :

1 . pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;

2. réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;

3. pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles ;

4. pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;

5. agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer le littoral et la mer.

Pour répondre à ces grandes orientations, le SDAGE comprend des objectifs en matière d'état des masses d'eau, mais aussi de couverture du bassin par des SAGE.

Pour les masses d'eau du bassin qui sont actuellement en bon état, l'objectif général est de maintenir cet état. Pour les autres, l'objectif général est l'atteinte du bon état (ou le bon potentiel pour les masses d'eau fortement modifiées) à l'échéance de 2027, ou à une échéance ultérieure avec dérogation. Outre l'atteinte du bon état écologique et chimique, les objectifs environnementaux du SDAGE comprennent aussi l'inversion des tendances à la dégradation des eaux souterraines, la réduction progressive des rejets polluants ou, selon les cas, leur suppression pour les eaux de surface, et des objectifs spécifiques aux zones protégées (zones de captage pour la production d'eau potable, de baignade, vulnérables aux nitrates d'origine agricole, Natura 2000, etc).

Par ailleurs, en application de l'article L214-18 du Code de l'environnement, il importe de conserver des débits suffisants dans les cours d'eau pour assurer la vie des milieux aquatiques et l'ensemble des usages, en anticipant les effets du réchauffement climatique.

Les priorités du SDAGE pour parvenir au bon état des masses d'eau sont donc :

- dans le domaine de l'assainissement domestique, s'assurer qu'aucune masse d'eau ne soit déclassée par les pollutions organiques provenant des stations d'épuration ou des réseaux d'assainissement ;
- inverser la tendance pour réduire durablement les pollutions aux nitrates et pesticides, essentiellement agricoles, afin de restaurer la qualité de l'eau brute nécessaire à l'alimentation en eau potable des populations ;
- restaurer un maximum de cours d'eau d'ici 2027 et rendre franchissable tous les seuils figurant sur la liste des ouvrages prioritaires établie dans le cadre du plan d'action pour un déploiement apaisé de la continuité écologique (les altérations physiques des cours d'eau demeurent l'une des causes les plus significatives de non atteinte du bon état des eaux) ;
- rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que s'ils sont portés par une organisation territoriale adaptée, reposant sur la compétences des acteurs territoriaux et la mise en œuvre de SAGE, constituant la déclinaison locale du SDAGE.

Les unités hydrographiques (UH) locales

Le bassin Seine-Normandie est découpé en six sous-bassins, accueillant 80 unités hydrographiques. Ces dernières correspondent à des regroupements de bassins versants de masses d'eau superficielles.

La COPAS se situe ainsi dans le sous-bassin de la Seine-Amont, au sein duquel se côtoient deux UH: majoritairement celle de l'Armançon, mais aussi celle de la Seine Supérieure.

L'UH de l'Armançon fait l'objet d'un SAGE, celui du bassin versant de l'Armaçon, arrêté le 7 mars 2023.

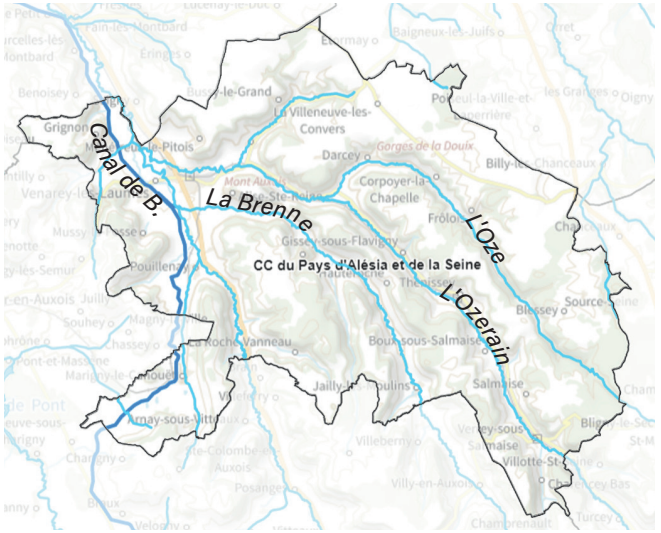

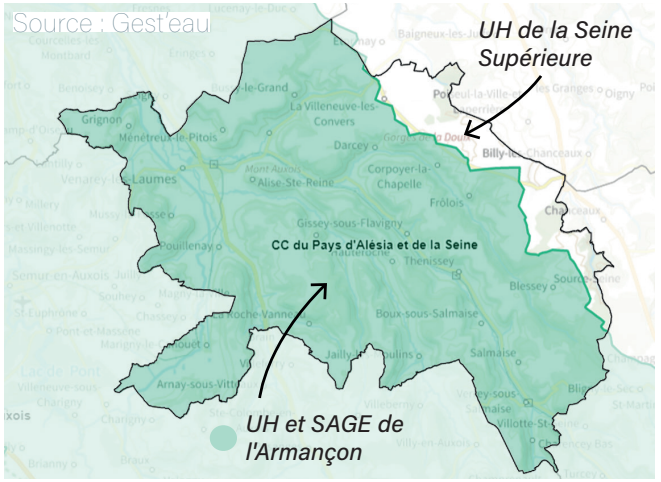

L'UH de la Seine Supérieure

Cette unité hydrographique, qui concerne une plus petite partie du territoire de la COPAS et ne fait pas l'objet d'un SAGE, comprend de nombreux affluents. 94% des cours d'eau y sont dégradés morphologiquement, ou présentent des risques de dégradations hydromorphologiques. Au sein de la COPAS, les problématiques de fonctionnalité des cours d'eau concernent surtout le respect des continuités, le maintien des zones d'expansion des crues, ainsi que la préservation des prairies de fonds de vallées, surtout face à la fragilisation que rencontre la filière élevage. Une autre priorité est la répartition équilibrée de la ressource en eau, les prélèvements des lacs impactant fortement l'hydrologie de la Seine et de ses affluents.

Malgré des améliorations, des pressions sur la qualité de l'eau persistent : l'assainissement et la viti-viniculture se veulent contraignant pour certains cours d'eau à faible capacité de dilution. Les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates), mieux évaluées, augmentent et deviennent prépondérantes sur les secteurs de grandes cultures (66% des masses d'eau concernées). Ces constats mettent en lumière l'importance de la protection de la qualité des captages d'eau potable sur le territoire.

Le SAGE du bassin versant de l'Armançon, une nécessaire compatibilité avec le SDAGE

Le SAGE est un document de planification de la gestion équilibrée de la ressource en eau, établi à l'échelle d'un bassin versant. C'est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE et l'expression d'une politique locale de l'eau. Un nouveau SAGE du bassin versant de l'Armançon a été validé le 7 mars 2023.

Situé en tête du bassin hydrographique Seine Normandie, l'Armançon est un affluent rive droite de l'Yonne, à cheval sur plusieurs départements, dont la Côte d'Or. Le bassin versant comprend trois secteurs hydrographiques bien distincts. La COPAS appartient au réseau hydrographique dense de la partie amont : au-delà des cours d'eau principaux (Brenne, Ozerain, Oze), une multitude d'afférences de petites dimensions, pérennes ou temporaires, prédominent.

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, le bassin a été découpé en masses d'eau, soit des portions de rivières homogènes du point de vue de leurs caractéristiques naturelles et des pressions anthropiques qu'elles subissent. Au sein de la COPAS, 15 masses d'eau superficielles et 2 masses d'eau souterraines se côtoient.

La plus grosse consommation en eau du territoire est destinée au canal de Bourgogne (82%), dont la totalité de l'eau prélevée provient des cours d'eau. Le deuxième usage le plus important est l'alimentation en eau potable, fournit à 96% par les eaux souterraines. Les autres usages (abreuvement, industries, irrigation) représentent moins de 5% des prélèvements totaux sur une année.

Les deux principales masses d'eau souterraines (affleurantes) présentes dans le sous-sol de la COPAS sont :

- la masse d'eau des « Marnes et calcaires de la bordure Lias Trias de l'est du Morvan », la plus importante sur le territoire ;
- la masse d'eau des « Calcaires Dogger entre l'Armançon et la Seine », se déployant sur un tiers de l'intercommunalité environ.

Ces deux masses d'eau souterraines présentent un état chimique médiocre en 2022, dû à la présence de nitrates. En revanche, leurs états quantitatifs de 2019, non revérifiés depuis, se veulent bons. Globalement, à l'échelle du bassin versant, l'état de ces masses d'eau se dégrade.

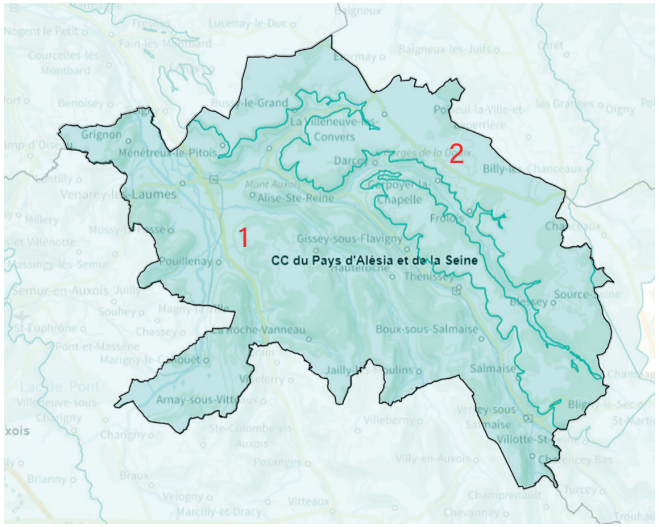

Les masses d'eau souterraines / source : Gest'eau
1. Marnes et calcaires de la bordure Lias Trias de l'est du Morvan, 2. Calcaires Dogger entre l'Armançon et la Seine

Les 15 masses d'eau superficielles de la COPAS font majoritairement état d'un bon état écologique*, sauf sept qui sont en état moyen, et une en état médiocre. Les altérations déclassantes sont les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières phosphorées.

L'état piscicole s'y veut cependant dégradé ou très perturbé. Facteur d'altération de l'état écologique pour de nombreuses masses d'eau, ce phénomène constitue aussi le signe d'une pollution trophique probablement liée à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'aux rejets des stations d'épuration.

* L'état écologique est une analyse au regard de l'état biologique et des conditions naturelles du milieu.

En parallèle, les masses d'eau superficielles témoignent d'un mauvais état chimique* avec ubiquistes**, sur presque la moitié du territoire, et surtout sur la partie centrale de la COPAS.

* L'état chimique est une analyse au regard des

substances présentes dans l'eau.
** Les ubiquistes sont des composés chimiques émis par les activités humaines, à caractère persistant, bioaccumulable et toxique.

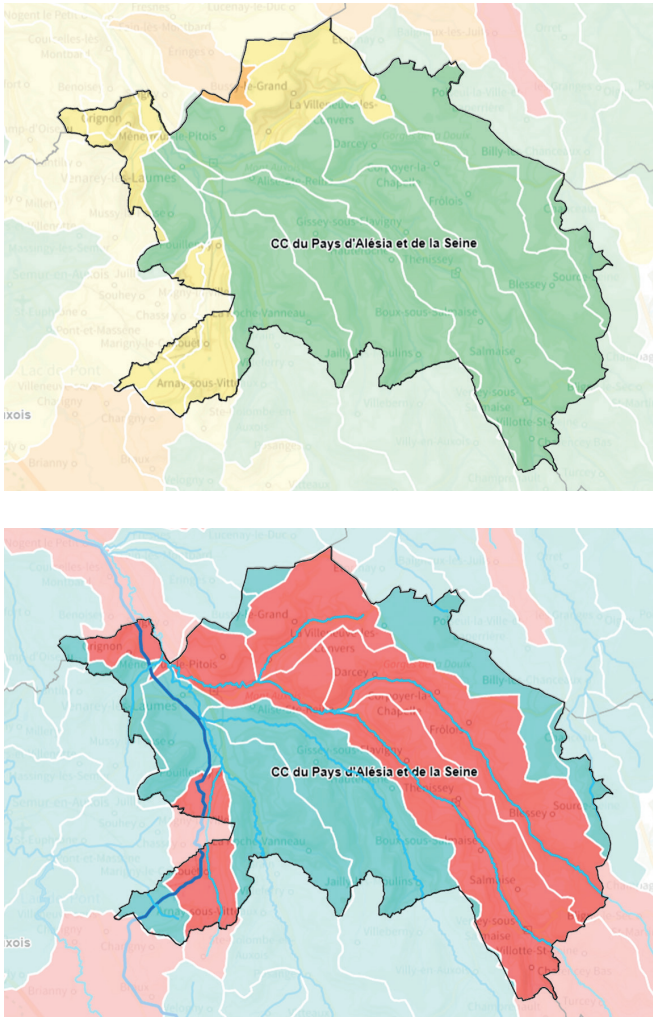

Ci-dessus, de haut en bas : état écologique des masses d'eau superficielles (vert : bon état écologique, jaune : moyen, orange : médiocre) ; état chimique des masses d'eau superficielles (rouge : mauvais état, bleu : bon état); source : Gest'eau

Les préoccupations en matière de bon état des eaux touchent à plusieurs volets.

Tout d'abord, la ressource en eau est déficitaire, notamment en période d'étiage sévère. Le bassin versant de l'Armançon fait en effet partie des zones d'alerte définies par le SDAGE. Il est ainsi admis que la satisfaction des besoins n'est assurée qu'au prix d'une surexploitation de la ressource, pénalisante pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ce constat est confirmé par l'estimation de la ressource potentiellement mobilisable en étiage quinquennal, représentative d'une situation de sécheresse. En Côte d'Or, la ressource se veut nettement déficitaire.

Ensuite, la ressource en eau fait face à des pressions d'origine agricoles. Tout d'abord, des pressions diffuses, essentiellement liées aux nitrates, matières en suspension et produits phytosanitaires (pesticides), se constatent. Présentes de manière limitée en amont du bassin versant et donc au sein de la COPAS, elles sont liées à la gestion des effluents organiques issus de l'élevage, ainsi qu'au piétinement des cours d'eau par le bétail. En effet, malgré le déclin de cette pratique agricole, les effluents d'élevage restent pénalisant puisque le milieu récepteur est souvent plus vulnérable (dégradation du milieu physique, cultures jusqu'en bordure de rivière, diminution des haies, etc). La diminution importante du cheptel bovin, qui entraîne la disparition de grandes surfaces de pâturages, a des incidences : dégradation de la qualité des eaux souterraines (augmentation du taux de nitrates) et apports directs de matières en suspension dans les cours d'eau, par ruissellement. Au sujet des pesticides, ce sont les secteurs où prédominent les systèmes céréaliers qui sont le plus soumis aux pressions polluantes. En lien avec sa vocation de terre d'élevage, la COPAS se veut relativement préservée. La priorité reste l'adaptation des pratiques aux conditions naturelles et à la vulnérabilité des eaux superficielles et souterraines (par ruissellement et infiltration).

Pour continuer, des pressions d'origines industrielles s'opèrent aussi. A l'échelle du bassin versant, une cinquantaine d'industries sont ciblées par l'AESN comme particulièrement à risque pour les milieux aquatiques et humides, de par leurs rejets. Au sein de la COPAS, elles sont regroupées autour de Venarey-les-Laumes. Ici, le risque de pollution de ces industries peut être lié à une épuration insuffisante des effluents, ainsi que des infrastructures inadaptées. Parmi les établissements raccordés au système d'assainissement, certains peuvent être source de dysfonctionnement pour les stations d'épuration communales, soit par surcharge hydraulique, soit du fait des charges polluantes. Certaines rejettent des parties, voire tous leurs effluents directement vers le milieu naturel superficiel, parfois sans traitement interne préalable.

Enfin, des pressions liées au canal de Bourgogne, ainsi qu'aux ouvrages et travaux hydrauliques, existent.
Le régime hydraulique des cours d'eau de la COPAS est influencé par le fonctionnement du canal de Bourgogne. En effet, son système d'alimentation comprend quatre ressources : les barrages réservoirs, les prises d'eau en rivières (notamment sur la Brenne), les rigoles de remplissage (récupération des eaux de sources et des ruisseaux des vallons), les arrivées d'eau directes (rigoles, biefs, ruisseaux ; autant de petits apports qui n'arriveront pas à l'Armançon). Dans cette logique, la sévérité des étiages de ces dernières années a nécessité la fermeture de la navigation estivale sur certains secteurs.

En parallèle, l'impact des ouvrages et des travaux hydrauliques se fait aussi sentir sur le fonctionnement des cours d'eau. Principaux perturbateurs de la dynamique fluviale, ils constituent des obstacles à la continuité biologique et sédimentologique. Générant des cas d'étiages prononcés et des débits très faibles, ces aménagements participent à la dégradation de la qualité des habitats aquatiques, ne permettant plus au cours d'eau d'assurer une dilution suffisante des apports polluants.
Les périodes d'étiages prononcés sont aussi à l'origine de la diminution de l'oxygène dissous, qui entraine une forte mortalité piscicole. Ces conditions sont problématiques pour le bien-être de la faune et la flore, aquatique comme rivulaire, conditionnée par l'hydrologie.
Le dernier point est ici l'abaissement du niveau naturel des eaux, impactant pour les zones humides. Les pressions excessives sur les nappes peuvent provoquer leur enfoncement progressif, réduisant ainsi leur connexion avec les milieux humides, et menaçant la pérennité de ces derniers.

Afin d'améliorer la situation actuelle, le SAGE de l'Armançon décrit cinq enjeux majeurs :
- améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole) et améliorer la qualité des captages d'eau potable ;
- adapter les prélèvements en eau (alimentation en eau potable, agriculture, canal de Bourgogne, etc) aux besoins des milieux en période d'étiage ;
- restaurer la morphologie des cours d'eau recalibrés, la dynamique fluviale et les continuités écologiques ;
- prévenir les inondations, lutter contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement ;
- préserver les champs d'expansion des crues et les zones humides, maintenir les prairies de fonds de vallée.

Pour cela, il expose aussi neuf enjeux à impulser sur le territoire :
- en termes de gestion quantitative : obtenir l'équilibre durable entre les ressources en eaux souterraines et superficielles, et les besoins ; améliorer la résilience du territoire face aux changements climatiques ;
- en termes de gestion qualitative : restaurer la qualité des eaux souterraines pour assurer l'alimentation en eau potable ; préserver et restaurer la qualité des eaux superficielles afin d'atteindre le bon état écologique et chimique ;
- au sujet de la gestion des milieux aquatiques et humides : restaurer et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, ainsi que les structures paysagères associées ;
- pour la gestion des inondations : rendre le territoire plus résilient face aux risques d'inondations et d'érosion.
- enfin, vis-à-vis de la dynamique territoriale : sensibiliser aux enjeux du bassin versant et des changements climatiques ; organiser la gouvernance et assurer le suivi ainsi que la mise en œuvre du SAGE ; adapter le territoire aux changements climatiques.

Les périmètres de captage

De nombreux puits et sources sont répertoriés sur le territoire. La plupart d'entre eux constituent des captages d'eau potable et sont associés à des périmètres de protection.
A l'échelle de la COPAS, ces captages sont aujourd'hui de mauvaise qualité avant traitement. Ce phénomène est dû à la présence de paramètres impactant dans les eaux souterraines : le paramètre nitrate, le paramètre pesticide et le paramètre turbidité (mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau), tous supérieurs ou élevés par rapport à la norme.

Le SDAGE Seine-Normandie recense un captage prioritaire au sein de la COPAS : la source des Vergerots et son aire d'alimentation à Boux-sous-Salmaise, en raison de sa dégradation par les nitrates.
Le territoire fait aussi état de captages sensibles et dégradés par les nitrates : les sources du Saut de Nibat, des Loves et de la Bretonnière à Bussy-le-Grand ; les sources Fontaine Froide Ancienne et Nouvelle à Frôlois ; la source de Charencey ; la source des Baudouines à Gissey-sous-Flavigny ; les sources de Vignot et sous Rochaux à Hauteroche; la source des Naisoirs à Jailly-les-Moulins. En parallèle, la source des Grillandes à Source-Seine est dégradée par la présence de pesticides.
Toutes ces captages sont par ailleurs concernés par un pré-contentieux européen.

Puits et sources répertoriés sur le territoire, dont la grande majorité résulte de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables

- *Captage prioritaire, dégradation par les nitrates*
- *Captages sensibles, dégradation pas les nitrates*
- *Captage sensible, présence de pesticides*

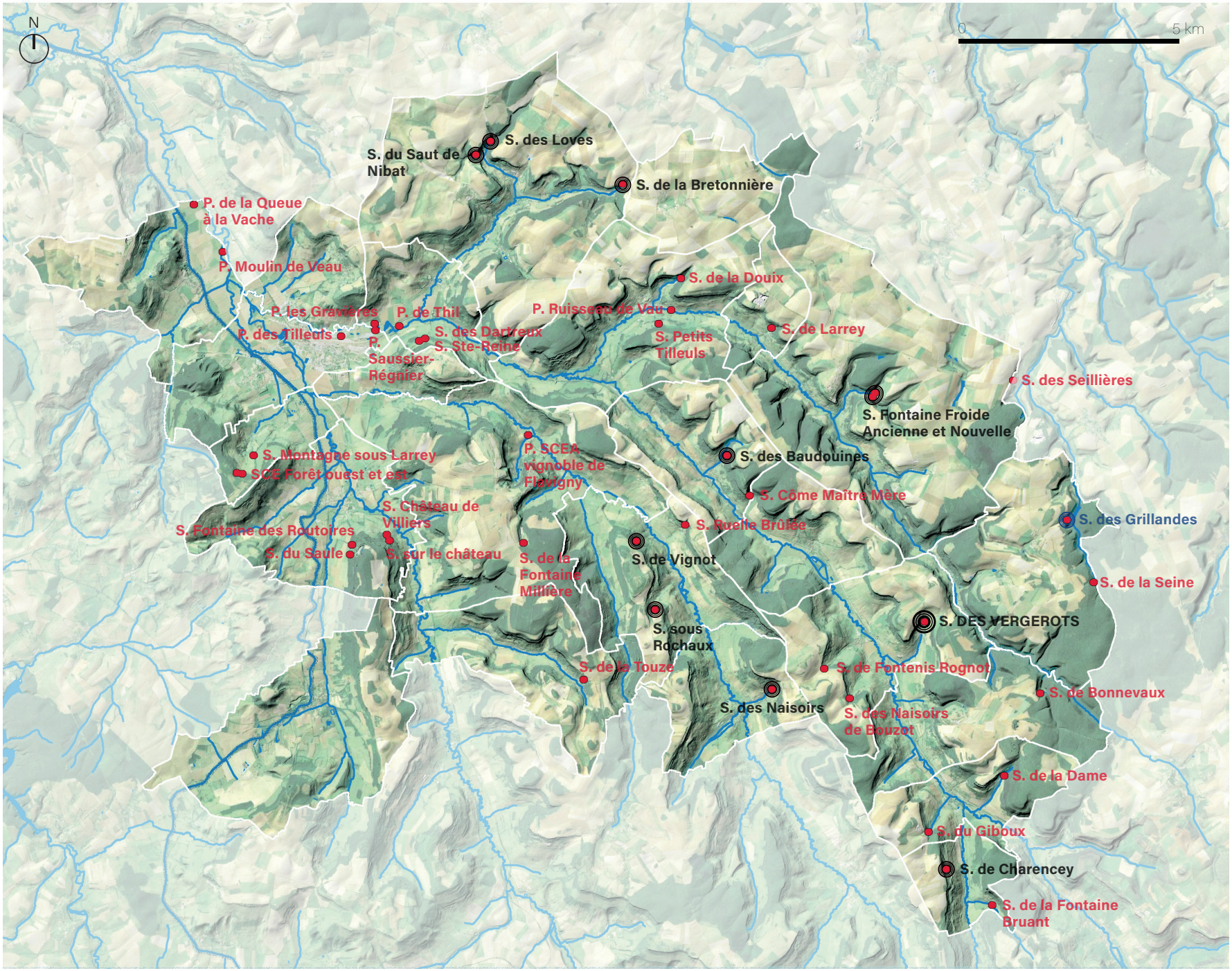

Sources : DDT 21, ARS, IGN (RGE Alti, BD Topo), Google Earth, Cittànova

2 De grands paysages structurants

Une occupation du sol dominée par l'agriculture et les milieux naturels

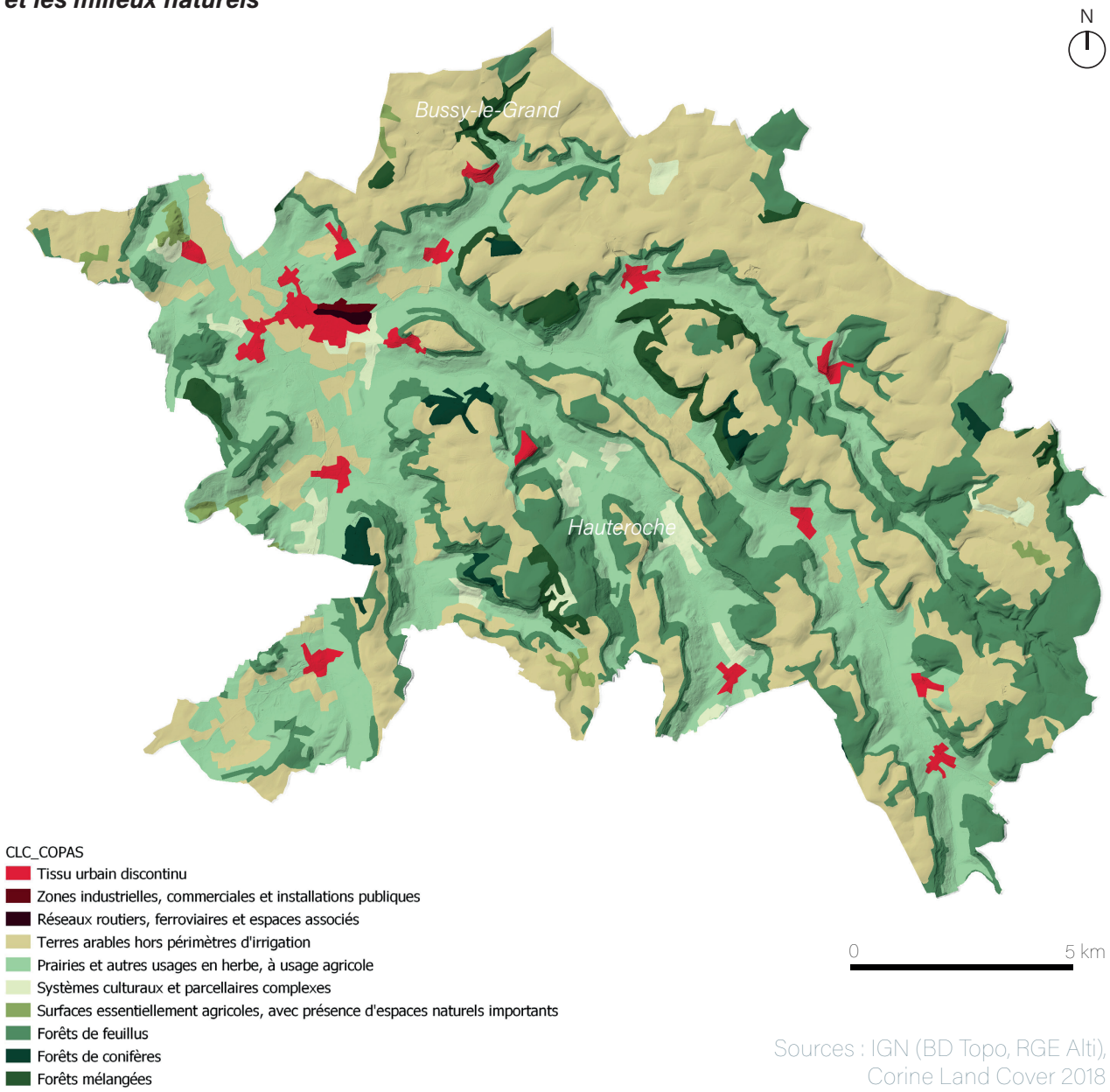

Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Corine Land Cover 2018

Comme visible sur la carte ci-contre, l'analyse des données Corine Land Cover (2018) permet de constater que l'occupation des sols, sur le territoire de la COPAS, se structure majoritairement autour de l'agriculture et des milieux naturels. Le développement des espaces urbanisés y est maîtrisé. Ainsi, le territoire est constitué de :
- 8% d'espaces artificialisés,
- 50% d'espaces agricoles,
- 42% d'espaces forestiers.

Deux grandes entités de paysage

La COPAS est positionnée entre deux grandes entités de paysage : sur sa frange nord se trouvent les plateaux du Duemois et du Châtillonnais ; quand la majeure partie du territoire appartient à l'entité de l'Auxois.

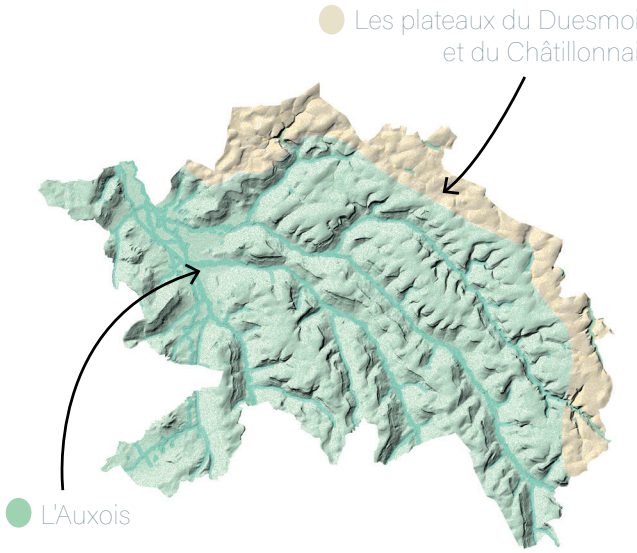

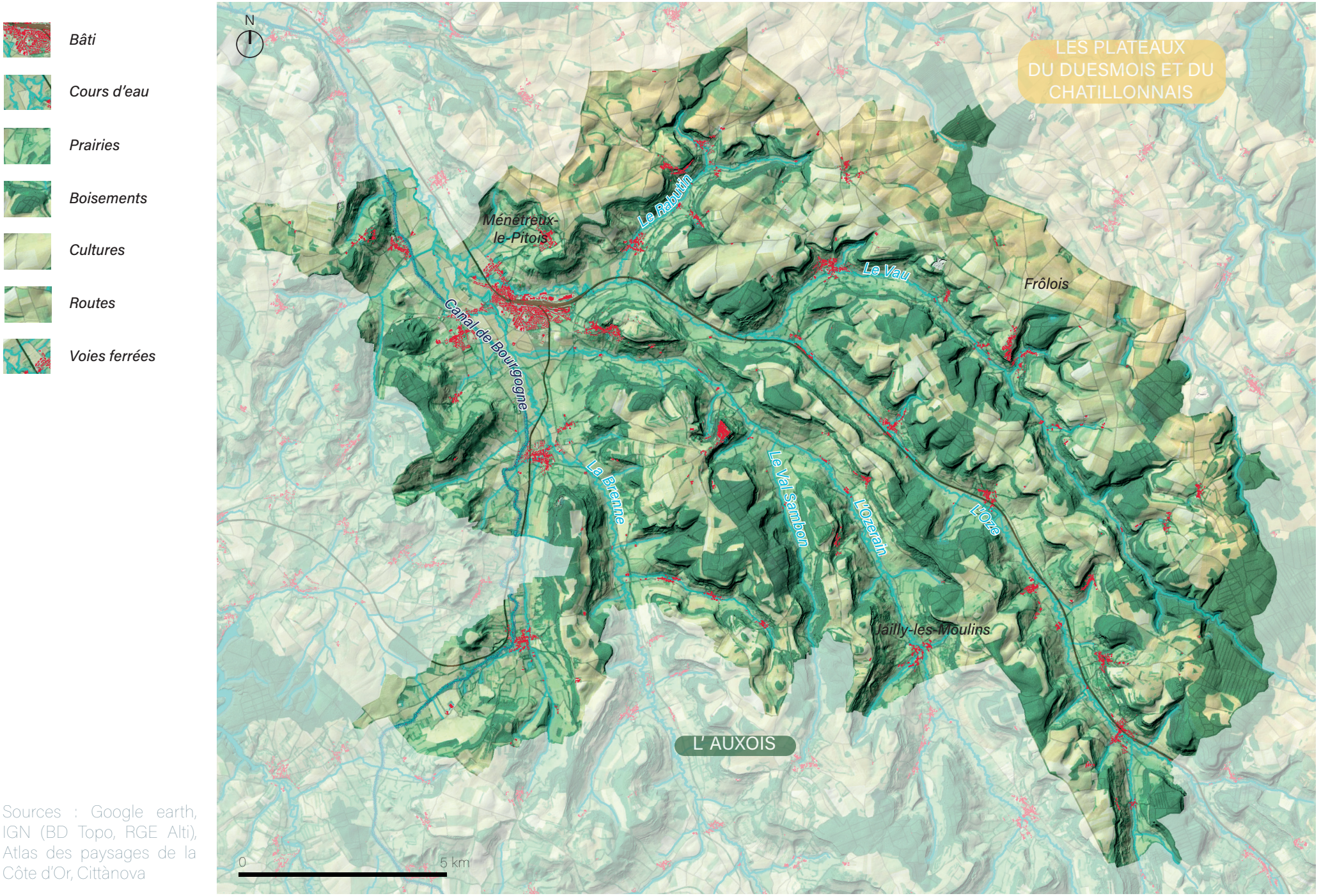

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Atlas des paysages de la Côte d'Or, Cittànova

Frôlois : formes tabulaires, perspectives ouvertes, grandes fermes qui se fondent dans les plis des plateaux, axes de communication, vocation agricole

La Villeneuve-les-Convers : cultures céréalières, éléments verticaux très visibles, effets de cadrage générés par les bosquets et les strates végétales

La Villeneuve-les-Convers / source : Cittànova
Vastes perspectives, vocation agricole, éléments verticaux très visibles, bosquets soulignant les reliefs

Les plateaux du Duesmois et du Châtillonnais

Cette entité de paysage appartient au grand ensemble géomorphologique du plateau calcaire du Châtillonnais. Elle s'y distingue par sa vocation surtout agricole et ses formes plutôt tabulaires, moins entaillées de vallées que les autres formations reliées au Châtillonnais. L'eau y est rare ; les cours d'eau naissent et disparaissent, réapparaissant au regard d'une source. En parallèle, cette entité se veut bien desservie, quadrillée de nombreuses voies de circulation.

Sur ce plateau sec et karstique, légèrement ondulé, des perspectives très ouvertes s'observent. Les éléments verticaux s'y veulent ainsi très visibles : bosquets, arbres isolés, clochers, silos, châteaux d'eau ou encore lignes à hautes tensions.

Ce plateau et sa régularité topographique sont majoritairement orientés vers des pratiques agricoles de grandes cultures céréalières, mêlées à des forêts plus ou moins étalées, davantage sous forme de bosquets au sein de la COPAS. Les vallons, qui abritent les villages, ont conservé quelques prairies et pâtures, à proximité des petits ruisseaux.

Selon une découpe parcellaire géométrique, les champs cultivés se succèdent ; grandes cultures de céréales et légumineuses occupent en effet de vastes surfaces.

Les forêts qui couvraient le plateau ont été défrichées dès le Moyen Age et l'occupation monastique. Les strates végétales qui subsistent (bosquets, alignements d'arbres, haies) offrent des jeux de cadrage et des effets de seuils, soulignant les ondulations du relief. Les structures végétales isolées ou alignées ponctuent parcelles et bordures de voiries (fruitiers et cerisiers aux abords des parcelles, érables accompagnant les axes de circulation).

L'habitat s'y veut rare. Les villages, peu étendus, se situent davantage au creux des vallées sèches et à proximité des résurgences d'eau. Dans le contexte du plateau karstique, ces résurgences se dessinent souvent sous forme de points d'eau, mares et bassins aménagés, délimités de murets de pierres sèches, issues du calcaire jurassique affleurant. En parallèle, les fonds argileux sont occupés de prairies, bocage et ripisylve. En effet, au fil du temps, l'eau des vallées a généré des dolines aux sols plus humides.

Les grandes fermes qui ponctuent le territoire se fondent dans les plis et creux du plateau.

Au sud, depuis le rebord du plateau, se dessinent les vallées bocagères de l'Auxois. Les points les plus hauts de l'entité y sont présents, dépassant 400 mètres NGF et permettant ainsi des vues élargies sur l'ensemble du territoire. En limite de plateau, l'évènement géomorphologique particulier accompagne ce glissement vers l'Auxois, esquissant alors côte viticole, vallée pâturée ou encore vallon boisé. En effet, les coteaux, en limite de plateau, présentent des conditions pédoclimatiques optimales.

Flavigny-sur-Ozerain : reliefs souples, territoire bocager d'élevage, silhouettes de villages anciens

Hauteroche : cultures sur les hauteurs, structures bocagères, fort maillage arboré et alignements

Thenissey : château, perspectives lointaines et grands axes de communication / source : Cittànova

L'Auxois est une dépression bordée au sud-ouest par la faille de surrection du Morvan, et au nord-est par les plateaux calcaires du Duesmois et du Châtillonnais.

Territoire bocager d'élevage, cette entité de paysage présente un ensemble de reliefs souples, modelés par l'érosion. En effet, les cours d'eau sont venus creuser le niveau de calcaire dur jusqu'aux couches marneuses, plus tendres. Au cœur des vallées qui en résultent, les alluvions argilo-calcaires supportent des terres riches et fraîches. En parallèle, les buttes et les petits plateaux, qui ont résisté au phénomène d'érosion, sont basés sur un socle dur et karstique. Les terres s'y veulent plus pauvres et sèches, marquées d'affleurements calcaires sur les rebords.

A l'échelle de la COPAS, trois vallées parallèles s'observent ainsi : celle de l'Oze, de l'Ozerain et de la Brenne. Elles déclinent leurs propres ambiances paysagères, maillées de structures bocagères qui viennent compléter les prairies d'élevage. Etroites, elles suivent les rebords des plateaux du Duesmois et du Châtillonnais. De nombreuses mares, naturelles ou artificielles, parsèment également l'Auxois. En parallèle, des sources naissent à la limite entre les couches calcaires et marneuses, dans les versants.

Les reliefs sont dominés par quelques remarquables silhouettes de villages anciens, perchés sur des promontoires naturels. Les regroupements bâtis, rarement installés sur les plateaux, se situent davantage sur les rebords ou les versants, à mi-pente ou en fond de vallons. Les vallées parallèles accueillent de nombreuses voies de communication, autour desquelles se sont développés des villages de plaine. Le réseau bâti initial se veut donc dense, avec peu de fermes isolées. Une succession de châteaux s'observent également au fil du territoire, leurs vastes parcs laissant des empreintes dans les paysages locaux. En termes de matériaux de construction, la pierre calcaire se retrouve sur les hauts murs qui entourent certains domaines et jardins en cœur de bourg. Les laves sont présentes en toiture.

Faisant état d'un maillage arboré omniprésent, l'Auxois est caractérisé par la forte présence de structures bocagères. Les haies, essentielles à la diffusion bocagère, varient par leurs essences, leurs hauteurs et leurs épaisseurs, et contribuent à accompagner les grands sujets initiaux. En parallèle, les alignements d'arbres en bordure de voirie sont communs. Les peuplements forestiers se limitent à des bosquets, situés sur les buttes et les plateaux, marquant les ruptures de pente. Ces boisements opacifient la présence des vallées, qui se découvrent après les bascules de relief.

En termes de pratiques agricoles, l'élevage (bovins, charolais) domine au cœur des vallées et de leurs versants. Les plateaux et sommets des buttes sont, quant à eux, occupés de grandes parcelles de cultures (céréalières, légumineuses). La vigne, traditionnellement peu présente, s'observe tout de même suite à certaines initiatives, notamment à proximité de Flavigny-sur-Ozerain.

L'Auxois est un territoire de passage ; en effet, les grandes voies de communication y empruntent les vallées parallèles. Comme en témoignent les vestiges d'Alésia à Alise-Sainte-Reine, le territoire se veut parcouru et habité depuis la préhistoire ainsi que l'Antiquité. Les anciennes voies romaines s'observent encore dans les tracés rectilignes des routes actuelles. Les vallées de l'Auxois accueillent aussi le tracé du canal de Bourgogne. Ce dernier, accompagné de ses lacs d'alimentation, a contribué à transformer la structure parcellaire initiale des fonds de vallée. Son chemin de halage, planté d'alignements de platanes et de peupliers, le signale au sein de la trame bocagère.

L'Auxois engendre des perspectives qui portent le regard au loin, ouvert sur les paysages voisins. Ses structures bocagères se veulent singulières, amorçant des transitions spatiales vers de nouveaux horizons.

3 Des habitats naturels au service d'un bon fonctionnement écologique

Les espaces naturels de la COPAS s'articulent majoritairement autour d'un patrimoine naturel qui peut être qualifié « d'ordinaire », mais qui joue un rôle primordial dans le fonctionnement écologique global du territoire. Les continuités spatiales qui en ressortent, définies dans le SRCE, sont porteuses d'enjeux structurants.

Les milieux aquatiques et semi-aquatiques

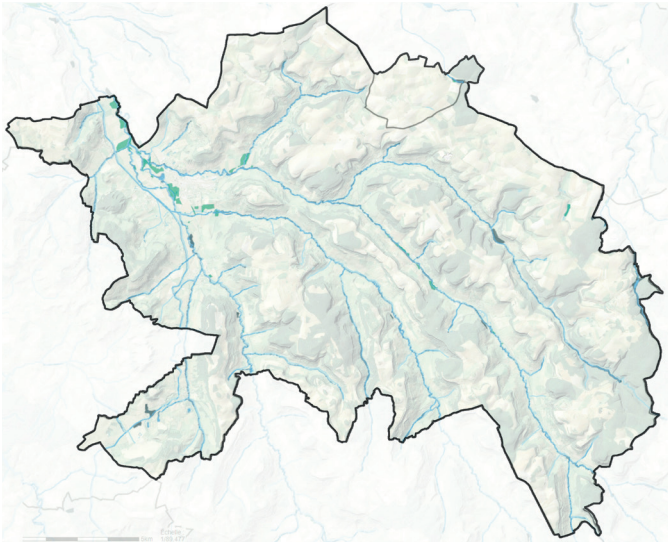

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carmen cartes de travail SRCE - DREAL

Les milieux aquatiques concernent les cours et voies d'eau, naturels ou artificiels, qui servent de chenal d'écoulement des eaux ; les plans d'eau, étendues d'eau naturelles ou artificielles ; le canal de Bourgogne, cours d'eau artificiel avec des berges abruptes ; et les mares, petites surfaces en eau.

Globalement, une grande diversité piscicole s'y observe, en lien avec la richesse et la qualité des habitats, ainsi que le potentiel écologique des cours d'eau. A l'échelle du bassin versant, plus de 30 espèces ont été recensées, dont plusieurs espèces remarquables : Loche de rivière, Vandoise, Chabot, Lamproie de Planer, Bouvière, Ecrevisse à pattes blanches, Truite. L'Anguille est aussi présente.
La Brenne et ses affluents sont classés en 1ère catégorie (très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins) ; ils correspondent à des cours d'eau salmonicoles.
Les rivières de tête de bassin possèdent des qualités permettant le maintien d'espèces exigeantes : en plus de l'Ecrevisse à pattes blanches s'observent ainsi des petites moules de rivières (Mulette perlière, Mulette épaisse) et des libellules (Agrion orné, de Mercure).
Les cours d'eau à forte mobilité accueillent une avifaune remarquable (Hirondelle de rivage, Cincle plongeur, Petit gravelot, Chevalier guignette). De plus, l'association rivière-bocage permet la présence de la Pie-grièche à tête rousse.
Les plans d'eau ou étangs peuvent présenter un caractère remarquable de par les strates végétales qui les accompagnent, comprenant parfois des vasières, berges sableuses, roselières ou autres habitats avec des espèces rares et protégés (en termes de flore : Elatines, Littorelle, Isoète des lacs, Marsilée à quatre feuilles, Lindernie couchée, Jonc fleuri ; en termes de faune, Blongios nain, Cistude).
Dans les régions de bocage et en milieu forestier de plaine, les mares sont particulièrement nombreuses, jouant un rôle important pour la faune (Tritons alpestre et crêté, Sonneur à ventre jaune) et la flore (Flûteau nageant, Etoile d'eau, Renoncule à feuilles de lierre). Les mares forestières, présentes au sein de nombreuses forêts, forment des ensembles remarquables.
La préservation de la qualité - de la fonctionnalité des habitats des cours d'eau et de leurs lits majeurs participe au maintien des écosystèmes aquatiques. En parallèle, le couvert forestier qui les accompagne favorise la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Les milieux aquatiques et semi-aquatiques
En plus des cours d'eau, la région possède des zones humides remarquables, de par leur nombre, leur diversité et leur richesse. Reconnues dans l'inventaire régional des zones humides, elles correspondent surtout à des prairies humides, ou à des milieux fermés (bois humides, plantations sylvicoles).
Systèmes écologiques très variés, elles sont supports d'une grande diversité biologique. Leur situation, entre milieux aquatiques et terrestres, en fait de véritables espaces de transition. Les services qu'elles rendent à l'Homme et à l'environnement sont multiples : atténuation des crues, régulation des débits d'étiage, recharge du débit solide des cours d'eau, épuration des eaux, habitats pour les oiseaux d'eau et les poissons, stockage du carbone, richesse spécifique importante ou encore régulation du climat.
Les prairies humides sont de denses surfaces enherbées, principalement constituées de graminées, non incluses dans un assolement, et au cœur desquelles le caractère humide du sol a une influence sur les espèces végétales. Très diverses, elles sont présentes dans les vallées alluviales, les dépressions des plateaux et les plaines argileuses. Les espèces végétales emblématiques qu'elles

accueillent sont la Fritillaire pintade, la Violette élevée, la Scutellaire à feuilles hastées, la Gratiole officinale. En termes de faune, le Râle des genêts (oiseau) est également présent.
En parallèle, deux catégories de structures bocagères font aussi partie de l'inventaire régional des zones humides : le bocage dense humide (prairies avec une forte densité de haies) et le bocage lâche humide (prairies avec une densité assez importante de haies).
La catégorie bois humide comprend les ripisylves et bois humides, des formations boisées en milieu humide, soit le long des cours d'eau, dans des espaces régulièrement inondés. Ils participent à la qualité globale du milieu et accueillent des espèces remarquables, semi-aquatiques, comme le Castor. En plus de ces structures végétales initiales s'observent aujourd'hui des peupleraies, des plantations de peupliers mono-spécifiques.
Les ripisylves assurent plusieurs fonctions indispensables au bon fonctionnement écologique et morphologiques des cours d'eau : fonction biologique (diversification des habitats, elle ombrage le cours d'eau et participe ainsi au bon équilibre de la vie aquatique avec une température adéquate, elle alimente le lit en matière végétale organique, source de nourriture pour de nombreuses espèces) ; fonction épuratrice des eaux, par le biais des racines qui se comportent comme un filtre vis-à-vis des polluants ; fonction régulatrice des écoulement (elle diminue les vitesses d'écoulement, sert de réservoir temporaire en stockant le surplus d'eau dans le lit majeur, elle régule aussi les débits solides) ; et fonction stabilisatrice des berges (système racinaire développé en profondeur, qui favorise l'ancrage et limite l'érosion des berges).
Différents types de marais sont enfin présents, ainsi que des milieux tufeux : des sources et marais comportant de la tourbe mélangée à du calcaire sur de petites superficies. Très fragiles, ils abritent des espèces remarquables (Epipactis des marais, Gentiane pneumonanthe, Swertie pérenne, Ligulaire de Sibérie).

Les milieux forestiers

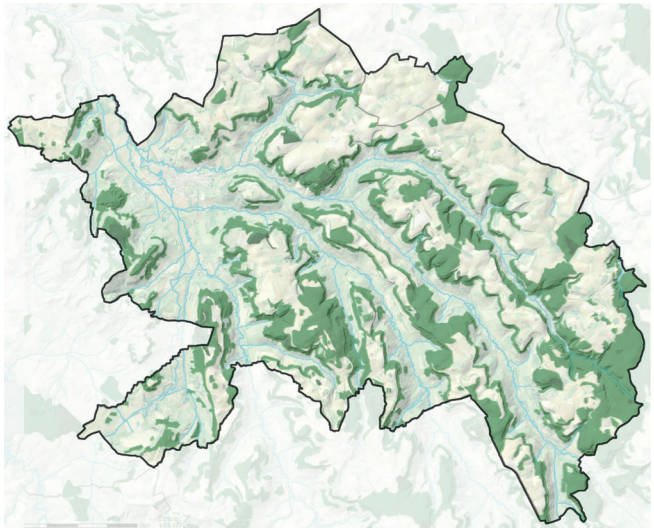

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carmen cartes de travail SRCE - DREAL

La COPAS possède 42% de surfaces forestières, qui se développent ainsi sur quasiment la moitié de la surface globale du territoire. Présentant une diversité importante, elles sont majoritairement composées de feuillus (chênaies, hêtraies) ; cependant, des plantations de résineux se sont développées.
Les forêts de feuillus sont des formations végétales principalement constituées de strates arborées, mais aussi de strates arbustives, où dominent les essences feuillues. Elles sont traitées en futaie ou taillis sous futaie. Les forêts mélangées sont organisées selon les mêmes strates, mais les feuillus y cohabitent avec des conifères. Enfin, les forêts de conifères se structurent également autour de strates arborées et arbustives, cependant, les essences arborées se veulent principalement des conifères.
Les forêts de Bourgogne accueillent de nombreuses espèces animales et végétales remarquables (Cigogne noire, Pic noir, Chouette de tengmalm, Crapaud sonneur à ventre jaune, Pivoine coralline, Cynoglosse de dioscoride).
Les forêts de feuillus sont spécifiquement favorables à la préservation des grands mammifères et des espèces liées aux grands arbres (six des sept Pics dont les Pics cendré et mar, rapaces nocturnes, animaux cavicoles).
Les forêts de résineux, composées de plantations de Douglas et d'Epicea, se sont développées sur le territoire au cours des 50 dernières années. La régression de la forêt feuillue a conduit au recul de certaines plantes comme la Prénanthe pourpre ou la Laitue de Plumier, et les cycles de production courts du Douglas entraînent un appauvrissement du sol. Cependant, cette évolution a permis l'installation d'espèces animales inféodées aux résineux, comme le Bec croisé des sapins ou le Cassenoix moucheté.
Les milieux adjacents aux forêts, tels les lisières, les zones humides, les rivières ou encore les bocages, s'en portent complémentaires. Ils rassemblent des conditions de vie favorables à certaines espèces : en plus de la Cigogne noire, il s'y retrouve ainsi le Chat forestier ou la Bécasse des bois. Il s'y observe aussi une grande richesse floristique, avec des espèces à floraison spectaculaire comme le Sabot de Vénus, la Pivoine mâle, la Fraxinelle blanche, l'Osmonde royale, la Crépis en rosette ou la Prêle des bois.
Les gros arbres (vivants ou dépérissant) et le bois mort accueillent des cortèges d'espèces faunistiques très riches. Les îlots volontairement abandonnés à une évolution spontanée, jusqu'à l'effondrement complet des arbres, favorisent le développement

d'une microfaune et flore de décomposition.
La biodiversité forestière, de par sa richesse, permet à l'ensemble de l'écosystème d'être résistant aux maladies et aux effets du réchauffement climatique. Elle contribue également à augmenter la fertilité des sols (vers de terre, champignons, bactéries), ainsi qu'à disséminer les graines.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

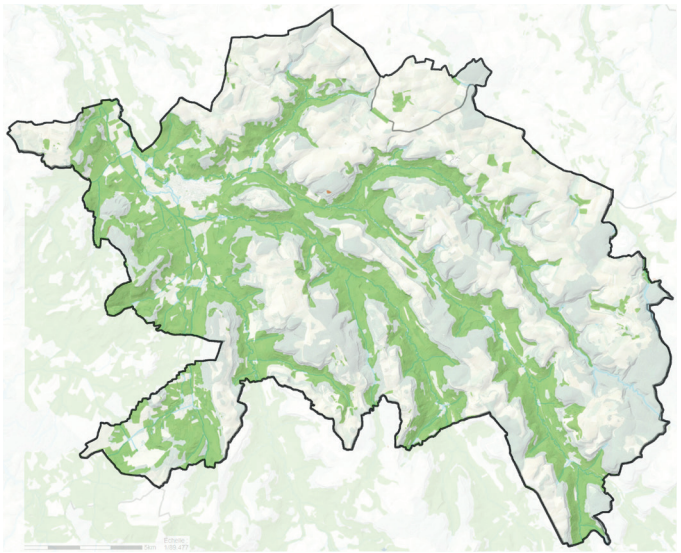

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carmen cartes de travail SRCE - DREAL

Le territoire est marqué par l'importance de ses structures bocagères, emblématiques et favorables au bien-être d'une multitude d'habitats écologiques, maintenues principalement par les éleveurs de bovins allaitants. Bien qu'elles accueillent peu d'habitats rares, les structures bocagères participent à la richesse du territoire régional et abritent de nombreuses espèces « ordinaires », qui prennent part au bon fonctionnement écologique des agrosystèmes. Ainsi, des espèces exigeantes comme le Milan royal, la Pie-grièche écorcheur ou la Chouette chevêche s'y observent. En parallèle, différentes chauves-souris (Petit et Grand Murins, Petit rhinolophe, etc) utilisent le bocage comme terrain de chasse.
Le système prairie et bocage comprend différentes structures végétales. Tout d'abord, le système bocager complexe, qui est une juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes interrompues par des espaces naturels ; les jardins familiaux y sont aussi intégrés. Ensuite, les prairies permanentes avec bocage très lâche, des surfaces enherbées denses composées principalement de graminées. Non incluses dans un assolement et surtout pâturées, le fourrage peut y être récolté mécaniquement. Il se retrouve enfin le bocage lâche haut et bas, soit des espaces de prairies avec une densité importante de haies ; et le bocage dense haut et bas, équivalent à des prairies avec une forte densité de haies.
Grâce à la présence d'une géologie et géomorphologie favorables (côtes calcaires, sols infiltrants), complétées par les pratiques anthropiques issues des siècles passés (pâturage), la région déploie de riches surfaces de pelouses sèches. Les espaces de pelouses sèches comprennent une végétation herbacée des milieux secs. Sur les sols calcaires, les pelouses calcicoles du territoire se veulent importantes : de par leur étendue, mais aussi par le biais des habitats floristiques et faunistiques qu'elles accueillent. Elles sont notamment connues pour leur abondance d'orchidées et la présence de nombreuses espèces remarquables, souvent d'affinités méditerranéennes ou montagnardes (Anthyllis des montagnes, Stipe penné). Les parties les plus pentues des côtes sont également marquées par la présence d'une flore remarquable (Ibéris à feuilles de lin, Linaire des Alpes, Biscutelle de Dijon, Daphné des Alpes) et d'oiseaux emblématiques (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe). En parallèle, les lisières des pelouses sèches abritent une flore spécifique : le Limodore à feuilles avortées (orchidée à la coloration entièrement pourpre), la très rare Anémone sauvage ou encore la Marguerite de la Saint-Michel. Enfin, les cavités calcaires concentrent de nombreux lieux (grottes naturelles, carrières) réunissant des conditions favorables à la vie des chauves-souris.
Les milieux semi-ouverts sont quant à eux constitué d'une végétation arbustive ou herbacée avec quelques arbres épars. Ces formations peuvent résulter d'une dégradation, recolonisation ou régénération des espaces forestiers. La catégorie « strate arbustive » comprend les formations végétales basses et « fermées » (buissons, arbustes, plantes herbacées : bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises). Les autres milieux ouverts concernent les herbages de faible productivité (situés dans des zones accidentées, avec des surfaces rocheuses, des ronces, des broussailles), ainsi que les bas-côtés autoroutiers et de LGV.

Les espaces de cultures

Les espaces de cultures peuvent être considérés comme des extensions des milieux naturels, d'où leur nécessité ; ils accueillent eux-aussi des habitats floristiques et faunistiques qui ont leur importance. Ils peuvent également être accompagnés de structures bocagères et s'inscrivent alors au cœur d'un équilibre écologique élargi.
Les espaces de culture comprennent les plantations de céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées, jachères, cultures florales, forestières (pépinières),

Pouillenay / Cittànova

légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Les prairies permanentes sont exclues mais les prairies artificielles en font partie.
En parallèle, mais de manière réduite au sein de la COPAS, des surfaces plantées de vignes subsistent; tout comme les vergers, parcelles plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers (cultures pures ou mélange d'essences fruitières en association avec des surfaces enherbées).

Les espaces de nature en milieu bâti

Les milieux artificialisés ne sont pas dénués d'habitats faunistiques et floristiques. Accueillant des espèces généralistes et communes, ils constituent des écosystèmes particuliers.
Dans les centres urbains, les habitats se veulent de petite taille : squares, bosquets, jardins privés, terrains de sport, cimetières. En parallèle, certains micro-milieux abritent ou permettent le déplacement des espèces ; ils s'organisent autour des talus routiers, pieds d'arbres, noues d'infiltration, parois poreuses des vieux bâtiments, parois ou toits végétalisés.
Les espèces animales les plus communes qui s'y observent sont les oiseaux, les petits mammifères, les insectes, et plus rarement les reptiles, ainsi que les amphibiens. Certaines espèces végétales s'y constatent également : Séneçon vulgaire, Pâturin annuel.
Les agglomérations, constituant des îlots de chaleur (température de 1 à 2 degrés de plus que le territoire environnant), peuvent favoriser le développement de certaines espèces spécifiques et indésirables (Blatte germanique vectrice de maladies telles que la tuberculose, le charbon ou la salmonellose ; Perruche à collier véhiculant le virus de l'ornithose).
Dans la région, le suivi de l'avifaune montre que celle-ci suit une dynamique très positive en milieu urbain. De nombreuses espèces, parfois rupestres, s'observent ainsi dans les agglomérations : Martinet à ventre blanc, Hibou grand-duc.
Même si les espèces remarquables se font rares en milieu urbain, il est important d'y maintenir des continuités écologiques, d'une part pour permettre à l'ensemble de la biodiversité de se déplacer et de trouver des habitats (zones refuges), d'autre part pour réintroduire des prédateurs aux animaux indésirables tels que les rats ou les moustiques, et ainsi éviter leur prolifération.

Darcey / Cittànova

Les occupations du sol

Le sol est multifonctionnel. Outre son rôle de support pour l'agriculture et la sylviculture, il permet le stockage du carbone et abrite une biodiversité importante. Le mode d'occupation des sols est déterminant pour le déplacement des espèces.
Prairies et bocage ont une influence positive sur la biodiversité dans et sur les sols en favorisant la teneur en matière organique de ces derniers, leur capacité épuratoire et donc la qualité des eaux souterraines et superficielles, ainsi que le déplacement de nombreuses espèces terrestres. Ils limitent également l'érosion des sols en pente.
Les peuplements sylvicoles diversifiés (association de plusieurs essences) et étagés (taillis sous futaies, futaies irrégulières) favorisent la biodiversité, préservent la qualité des sols et en limitent l'érosion, notamment sur les versants, quel que soit le contexte géologique.
L'artificialisation croissante des sols, due à l'extension de l'urbanisation et au développement des infrastructures linéaires de transport, touche en priorité les surfaces agricoles et les espaces forestiers. Elle est un des premiers facteurs de régression de la biodiversité, contribuant à la destruction des habitats, la fragmentation des écosystèmes, mais aussi l'augmentation des entraves au déplacement des espèces. En parallèle, les cultures annuelles se développent au détriment des prairies et des forêts.
La teneur en matière organique des sols a diminué ces dernières années. En revanche, les teneurs médianes en phosphore augmentent. La contamination des sols par des éléments traces (cadmium, cobalt, chrome, cuivre, nickel), liée aux activités industrielles et agricoles, se veut sensible. Enfin, certains sites présentent des sols pollués suite à des pratiques sommaires d'élimination des déchets et de gestion des risques.

4 Un patrimoine naturel protégé et reconnu, socle de la Trame Verte et Bleue

Les protections réglementaires

Les zones Natura 2000

« Gites et habitats à chauve-souris en Bourgogne », une Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

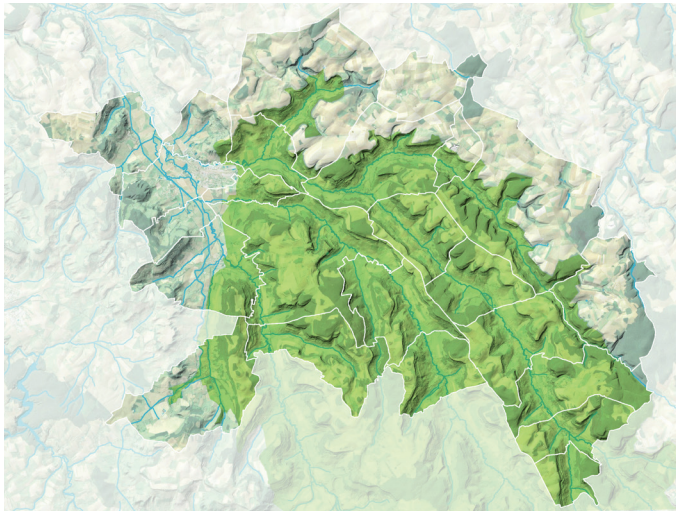

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carte généraliste Bourgogne-Franche-Comté DREAL, INPN

Constitué de six entités, ce site comprend des populations de chauves-souris principalement en mise bas, ainsi que leurs gîtes et leurs territoires de chasse. Les gîtes de mise bas sont généralement situés dans des bâtiments ou des infrastructures artificielles. En parallèle, les terrains de chasse associés aux jeunes de 1 an correspondent à un rayon de 1 km autour des gîtes.

Au sein de l'entité paysagère de l'Auxois vivent ainsi plusieurs colonies majeures, avec la présence de 20 espèces de chauves-souris, dont huit d'intérêt européen : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, le Grand murin, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers.

Les périmètres et les terrains de chasse définis par les chauves-souris sont sélectionnés en fonction de leur qualité, excluant les zones les plus artificialisées. Ils abritent des habitats diversifiés (forêts, bocages, étangs, vallées) et d'autres espèces (végétales comme animales) d'intérêt communautaire voire européen, notamment liés aux milieux humides et aux cours d'eau de grande qualité. Il s'y retrouve ainsi des petites populations de Sonneurs à ventre jaune, Tritons crêtés et d'Ecrevisses à pattes blanches.

Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant leur période de mise bas ou d'hibernation. Des dérangements répétés, liés à une surfréquentation humaine (travaux, aménagements touristiques, spéléologie, reprise d'exploitation des carrières) peuvent entraîner la mortalité de ces populations, ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles. La disparition des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (pose de grillages dans les clochers, fermeture des carrières, rénovation des ponts ou des ouvrages d'art, coupe des arbres creux).

En parallèle, les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation de nombreuses espèces, dont les chauves-souris. Les pratiques agricoles et sylvicoles se doivent d'être garantes de leur maintien, ainsi que de la bonne qualité des eaux. Les cultures intensives, la suppression des structures bocagères et des petits bois, ainsi que le retournement des prairies, constituent des facteurs d'isolement des populations (chauves-souris, mais aussi amphibiens).

Une attention particulière est donc à porter à cette ZSC, et notamment aux corridors de déplacement et de chasse des chauves-souris, constitués des haies et des ripisylves, pour ne pas isoler ces populations.

Les APPB (arrêtés préfectoraux de protection biotope)

1. Fphd / Corniches calcaires – Faucon pèlerin et hibou grand-duc (Bussy-le-Grand)
2. Fphd / Corniches calcaires – Faucon pèlerin et hibou grand-duc (Darcey)
3. Fphd / Corniches calcaires – Faucon pèlerin et hibou grand-duc (Flavigny-sur-Ozerain)
4. Fp / Corniches calcaires – Faucon pèlerin / Sainte-Marguerite (Flavigny-sur-Ozerain)
5. Fp / Corniches calcaires – Faucon pèlerin / Falaises de Hauteroche

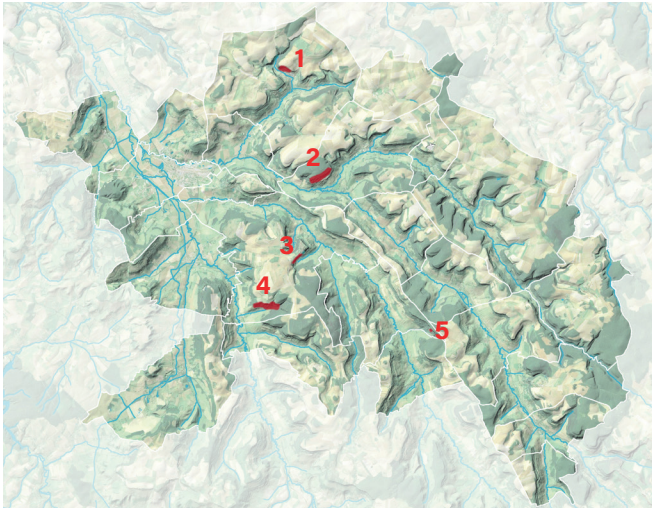

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carte généraliste Bourgogne-Franche-Comté DREAL, INPN

Ces cinq APPB font partie du site « Corniches calcaires du département de la Côte d'Or ». Arrêté préfectoral du 5 mars 2018, ce site concerne la

protection du biotope des corniches calcaires du département.
Un biotope est un milieu de vie délimité géographiquement et dans lequel les conditions écologiques (température, humidité, etc) sont constantes et homogènes, donc favorables aux cycles de vie de certaines espèces faunistiques et floristiques.
L'arrêté considère la sensibilité au dérangement des oiseaux rupestres en période de reproduction, en particulier le Faucon pèlerin et le Hibou grand-duc d'Europe, leur période de reproduction depuis l'installation des couples jusqu'à l'envol des jeunes, ainsi que la nécessité de protéger les biotopes nécessaires à la survie de ces deux espèces d'oiseaux et de garantir leur quiétude en période de reproduction.

Des zonages de protection de biotope ont ainsi été instaurés afin de maintenir l'équilibre biologique nécessaire à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie du Faucon pèlerin et du Hibou grand-duc d'Europe.

Au cœur de ces sites naturels au périmètre restreint, l'enjeu principal est de continuer à limiter au maximum les activités anthropiques, pour que les oiseaux inventoriés puissent bénéficier des conditions de nidification nécessaires à leur bien-être (falaises dégagées, aire inaccessible aux prédateurs carnivores et espace de tranquillité au moment de la reproduction).
En effet, l'application de l'interdiction de mener des travaux publics ou privés doit être poursuivie, afin de ne pas porter atteinte à l'intégrité des biotopes : interdiction d'extraire des matériaux, de réaliser tout type de construction, de créer des belvédères et des sentiers balisés sur les corniches, des aires d'envol pour le vol libre, des via-ferrata ou des tyroliennes. Pendant les périodes de reproduction (du 1er décembre au 15 juillet inclus pour les fiches FPHD ; du 15 février au 15 juin inclus pour les sites FP), la pratique de l'escalade, le survol à moins de 150 mètres des parois rocheuses par tout aéronef, l'utilisation de moteurs thermiques, la pratique de toute activité bruyante, le feu, ainsi que les manifestations sportives et publiques (à l'exception des randonnées pédestres sur les sentiers balisés), sont également interdit.e.s. Les activités agricoles, forestières et cynégétiques peuvent s'exercer normalement sous réserve du respect de ces prescriptions.

Les sites d'inventaires

ZNIEFF de type 1

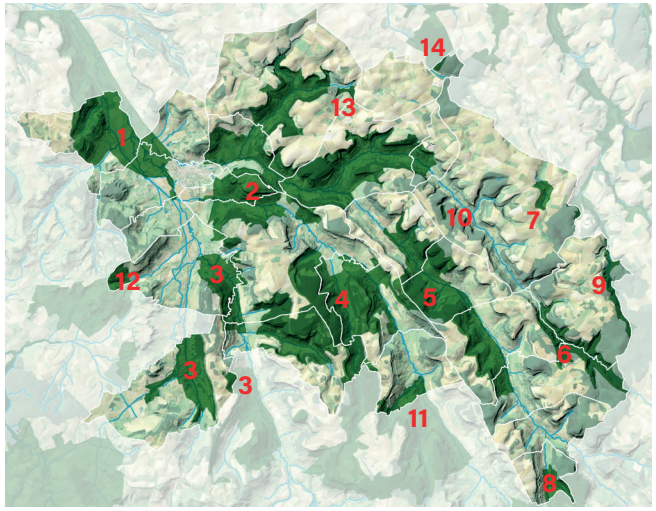

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carte généraliste Bourgogne-Franche-Comté DREAL, INPN

1. Vallée de la Brenne entre Montbard et Venarey-les-Laumes

Positionnée au cœur d'un espace de transition entre le plateau calcaire du Châtillonnais-Duesmois et l'Auxois marneux, la vallée de la Brenne déploie des paysages variés. Les prairies bocagères cohabitent en effet avec les espaces de cultures et de boisements.
Le site est d'intérêt régional vis-à-vis des habitats faunistiques qu'il accueille dans ses rivières et ses structures bocagères.
La Brenne, rivière de première et deuxième catégories, abrite des peuplements de poissons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF : la Lamproie de Planer, espèce d'intérêt européen, indicatrice d'une bonne qualité de l'eau ; le Chabot, d'intérêt européen ; ainsi que la Vandoise, la Bouvière et le Brochet. Il faut également noter la présence de la Mulette épaisse, une moule d'intérêt européen, représentative des cours d'eau de taille moyenne et indicatrice d'une bonne qualité.
La rivière et ses berges constituent par ailleurs une zone de nidification pour un cortège d'oiseaux caractéristiques des bords d'eaux : le Petit Gravelot, limicole nichant sur les berges caillouteuses et sablonneuses ; l'Hirondelle de rivage, nicheuse assez rare en Bourgogne, formant des nids au sein des berges abruptes ; ainsi que le Cincle plongeur, passereau qui niche et se nourrit au niveau des cours d'eau.
Les prairies bocagères accueillent également une faune diversifiée, par le biais d'un cortège d'oiseaux bocagers déterminants pour l'inventaire ZNIEFF : la Pie-grièche à tête rousse, nicheuse assez rare en Bourgogne et menacée en Europe par la régression des pratiques pastorales, l'intensification agricole et l'emploi croissant de produits phytosanitaires ; la Huppe fasciée, également menacée par l'usage des phytosanitaires, mais aussi par la disparition de son habitat suite aux remembrements et aux reforestations ; ainsi que le Torcol fourmilier, autre nicheur assez rare en Bourgogne et en régression au niveau européen. En parallèle, les structures

bocagères jouent un rôle primordial dans la reproduction du Milan royal, rapace nicheur devenu très rare en Bourgogne.
Les espaces boisés, aux abords des prairies bocagères et des parcelles cultivées, sont des territoires de chasse privilégiés autour des sites de nidifications. Il s'y retrouve notamment deux espèces de chauves-souris d'intérêt européen, le Grand murin et le Petit rhinolophe. Ces deux chiroptères forment des colonies de mise-bas en bâtiment sur la commune de Grignon.
Enfin, les zones humides au sein des espaces bocagers sont fréquentées par deux espèces d'amphibiens déterminants pour l'inventaire ZNIEFF: la Rainette verte et le Triton crêté. Ce dernier, d'intérêt européen, est menacé par la destruction de ses habitats de reproduction comme les mares prairiales. Des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont également été répertoriées : Ptychotis à feuilles variées, plante des milieux chauds (éboulis, carrières), rarissime en Bourgogne ; Cardère poilue ; Zannichelie des marais.
L'équilibre écologique de ce riche patrimoine naturel est très dépendant des pratiques d'agriculture et d'élevage, qui se doivent d'être respectueuses de la structure bocagère et des prairies initiales, assurant par ailleurs le maintien d'une bonne qualité de l'eau.

2. L'Oze et ses affluents entre Alise-Sainte-Reine, Darcey et Bussy-le-Grand

A l'extrême nord de l'Auxois, ce site est organisé autour des vallées où serpentent la rivière de l'Oze et certains de ses affluents.
Le secteur de Darcey est original de par ses falaises et chaos rocheux d'origine tectonique. Le Mont-Auxois, plateau de calcaire dur à Alise-Sainte-Reine, fait également partie du périmètre.
Le site est majoritairement constitué de prairies bocagères et de boisements. Son intérêt réside surtout dans la présence d'espèces à la fois floristiques et faunistiques, d'intérêt régional à européen. . Dans les vallées comme sur les coteaux, une grande diversité paysagère s'observe ; elle s'illustre par le biais de prairies accompagnées de linéaires de haies, de ripisylves et de bois de pente. Ces habitats sont favorables aux chauves-souris. En effet, des colonies de mise bas, d'intérêt européen, ont été répertoriées au cœur de bâtiments et de grottes (Murins à oreilles échancrées ; Petits rhinolophes ; Grands rhinolophes et Rhinolophes euryales).
Les cours d'eau, de première catégorie, abritent des espèces piscicoles déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF. Des peuplements de Lamproie de Planer, de Chabot et de Vandoise ont en effet été inventoriés. Une moule d'intérêt régional y est également présente : la Mulette épaisse, invertébré d'intérêt européen (indicateur des cours d'eau de taille moyenne et de bonne qualité).
Le site accueille différents biotopes, favorables à la nidification et à la chasse des oiseaux. Ont été identifiées les espèces suivantes, déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : le Cincle plongeur, un oiseau d'eau qui se reproduit et se nourrit au niveau des cours d'eau ; la Pie-grièche écorcheur, un oiseau de bocage d'intérêt européen ; ainsi que deux autres oiseaux bocagers, la Pie grièche à tête rousse et la Huppe fasciée.
Les falaises offrent une zone de nidification propice à l'oiseau rupestre qu'est le Faucon pèlerin, nicheur rare en Bourgogne. Les potentiels sites de nidification de ce rapace sont limités : falaises dégagées, aire inaccessible aux prédateurs carnivores et espace de tranquillité au moment de la reproduction.
Le site constitue enfin une zone de halte migratoire pour la Cigogne noire, espèce d'intérêt européen, rare en Bourgogne.
Sur le plan floristique, plusieurs espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF sont présentes. De très rares à exceptionnelles sur le territoire bourguignon, il s'agit du Myosotis à poils réfractés ; Aconit napel ; Laîche blonde, espèce en régression, impactée par les mutations agricoles ; Laîche tardive ; Orobranche du lierre.
L'équilibre écologique de ce patrimoine naturel passe par le maintien de l'élevage extensif, facteur de conservation des prairies, ainsi que par la conservation des linéaires de haies et de ripisylves.

3. Vals de Brenne et de la Lochère à Pouillenay, Arnay-sous-Vitteaux et Marigny-le-Cahouët

Ce site est composé de trois entité. Le premier secteur, situé à Marigny-le-Cahouët, marque une transition spatiale avec l'apparition des premiers coteaux calcaires typiques de l'Auxois. Prairies bocagères, bois et petites parcelles cultivées y cohabitent. Les autres entités suivent davantage les versants bocagers et boisés encadrant la vallée humide de la Brenne.
Cette diversité paysagère se veut favorable aux chauves-souris comme le Petit rhinolophe, espèce d'intérêt européen, dont trois colonies de mise bas ont été identifiées dans des bâtiments de Marigny-le-Cahouët et de Pouillenay. En effet, les prairies et leurs importants linéaires de haies, les bordures de ripisylve ainsi que les bois de pente, sont des territoires de chasse favorables pour les chauves-souris.
En parallèle, ces mêmes habitats sont utilisés pour l'hivernage d'une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF : la Rainette arboricole, dont la reproduction se fait en étang sur ce secteur.
La Chevêche d'Athéna est également présente en période de nidification. Ce rapace nocturne est menacé par la disparition des structures bocagères, comme les vieux arbres qu'il utilise préférentiellement pour nidifier.

D'autres espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF s'observent enfin sur le site, qui satisfait au moins en partie leurs besoins biologiques : le Milan royal, le Sonneur à ventre jaune, la Huppe fasciée et l'Alouette lulu.
Le bon état de ces habitats floristiques et faunistiques dépend principalement de la pratique d'un élevage extensif, respectueux des milieux prairiaux, ainsi que de la présence environnante des haies et des milieux boisés. Il convient d'éviter au maximum l'agrandissement des surfaces cultivées.

4. Forêt de Flavigny et falaises de La Roche-Vanneau

Dans le nord de l'Auxois, la forêt de Flavigny occupe une partie du plateau et de ses versants, composés de calcaires durs. De part et d'autre, des combes forestières et des vallons humides, où le paysage bocager domine, entaillent les argiles et marnes du Lias.
Le site possède une faune et une flore d'intérêt régional, ainsi qu'une grande partie des habitats typiques de l'Auxois.
Son intérêt principal réside dans les milieux forestiers. La géomorphologie (plateau, pentes abruptes, combes), associée aux variations de la géologie (calcaires marneux, calcaires durs, marnes et argiles liasiques), permet à trois types de hêtraies bourguignonnes, habitats d'intérêt communautaire, de s'exprimer : la hêtraie neutrophile à Aspérule odorante, la hêtraie de ravin à Dentaire pennée, ainsi que la hêtraie calcicole à Céphalanthère blanche.
Au cœur de ces habitats, l'Orobanche du lierre, plante déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, est également recensée.
Des pelouses calcicoles fraîches sont localement présentes et abritent la Gentiane jaune, espèce montagnarde et elle-aussi déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, ainsi que l'Orpin doux.
Les versants liasiques de la combe sont occupés par un paysage bocager, avec des prairies de fauche fraîches à humides, en bon état de conservation. Ces habitats abritent plusieurs espèces d'oiseaux bocagers, déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, dont la Pie-grièche écorcheur et la Chevêche d'Athéna, rapace nocturne menacé par la disparition du bocage.
Localement, quelques affleurements rocheux accueillent une végétation thermo-montagnarde: banquettes à Amélanchier ovale et Nerprun des Alpes, habitat d'intérêt régional.
Le réseau hydrographique permet à des résurgences tufeuses, habitat d'intérêt européen, de se dessiner. Au niveau des sources tufeuses suintantes forestières, une libellule déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, le Cordulegastre bidenté, est présent. Cet odonate rare en Bourgogne est menacé à l'échelle européenne par la destruction de son habitat.
Les falaises de la Roche Vanneau, qui surplombent la vallée de la Brenne, sont entourées de bois. Elles constituent un attrait pour la faune, en offrant notamment un habitat de nidification pour des espèces rupicoles tels que le Faucon pèlerin.
La zone abrite également deux colonies de reproduction d'une chauve-souris d'intérêt européen, le Petit Rhinolophe. Cette espèce, qui se reproduit dans les bâtiments, fréquente haies et bosquets pour chasser.
Les milieux sont caractérisés par un bon état de conservation général, mais dont le maintien dépend de l'élevage extensif, d'une gestion respectueuse des peuplements forestiers ainsi que des milieux prairiaux, de la tranquillité des falaises et des gîtes à chauves-souris vis-à-vis des activités humaines.

5. Vallée de l'Oze entre Boux-sous-Salmaise et Gissey-sous-Flavigny

Dans ce secteur, les versants, occupés en majorité par des prairies bocagères, laissent place à des espaces plus boisés sur les hauteurs.
Hors espaces cultivés, la structure paysagère se veut diversifiée et relativement bien conservée. Elle comprend également des habitats faunistiques importants. Le site constitue en effet l'une des dernières zones de nidification connues du Milan royal en Bourgogne. Ce rapace diurne est aujourd'hui menacé par la dégradation de son habitat, l'empoisonnement, mais aussi le dérangement en période de nidification. Il trouve pourtant d'excellents territoires de chasse dans les secteurs ouverts avec une majorité de prairies bocagères et quelques cultures diversifiées.
La Chevêche d'Athéna est également nicheuse sur le site.
Ces milieux, alternant entre haies, bosquets et bordures boisées, sont favorables à la chasse du Petit rhinolophe. Un réseau de colonies de mise-bas en bâtiment s'étend entre les communes de Gissey-sous-Flavigny, Thenissey et Boux-sous-Salmaise. Une colonie de reproduction de Barbastelle d'Europe, autre chauve-souris d'intérêt européen, a aussi été recensée.
La préservation de la diversité paysagère, basée sur le maintien des structures bocagères et de l'élevage extensif, est essentielle pour la conservation de ce patrimoine naturel.

6. Grande combe

Au cœur de plateaux majoritairement boisés, ce site se dessine autour d'une combe arborée, intégrant quelques prairies bordées de haies.
Au fil des milieux humides (ruisseaux et sources), le Cincle plongeur, oiseau déterminant pour l'inventaire ZNIEFF, utilise les cours d'eau rapides et rocheux afin de s'alimenter et de se reproduire.
En parallèle, un marais tufeux s'observe dans ce périmètre. Habitat d'intérêt européen, il abrite

plusieurs espèces végétales protégées : Gentiane des marais, Epipactis des marais, Choin ferrugineux. Par ailleurs, les milieux forestiers surs sols calcaires accueillent des espèces et des habitats végétaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, avec la présence d'une chênaie pédonculée de fond de combe, mais aussi de l'Anémone fausse-renoncule et de la Nivéole printanière.
Ce patrimoine naturel dépend étroitement d'une gestion forestière autour des peuplements feuillus, associée à des traitements adaptés et préservant les milieux annexes (cours d'eau, marais) ; ainsi que du maintien de l'élevage extensif, pour le bien-être des milieux prairiaux.

7. Marais et bocage en aval de la ferme de Varanceau

Au sein de plateaux calcaires fortement marqués par l'agriculture céréalière intensive, ce talweg accueille quelques prairies bocagères associées à des plans d'eau.
Bien que de tailles modestes, ces habitats font état de plusieurs espèces faunistiques déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, inféodées aux milieux ouverts : le Busard cendré, oiseau nidifiant dans les cultures et se reproduisant sur le site ; ainsi que la Pie-grièche écorcheur, passereau d'intérêt européen se reproduisant dans les espaces bocagers et nichant aussi sur le site.
En parallèle, sources et petits bas-marais hébergent une espèce végétale déterminante pour l'inventaire ZNIEFF : le Gaillet boréal.
Le bon fonctionnement futur de ce site dépend du maintien de ses rares prairies, de la mise en place d'une gestion adaptée de ses plans d'eau, ainsi que du respect des diverses strates végétalisées en place.

8. Val de la Drenne et coteaux entre Charencey et Dree

A l'ouest de l'Auxois, cette aire s'articule entre une petite vallée bocagère positionnée sur les argiles et marnes liasiques, et un plateau calcaire essentiellement boisé.
Il accueille des espèces floristiques et faunistiques rares, qui en font un site d'intérêt régional. Les pelouses de Charencey-bas abritent en effet des papillons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF: Hespérie du Brome et Damier de la Succise, d'intérêt européen ; Zygène du Lotier et Mélitée des scabieuses, assez rares dans la région.
Les habitats de hêtraies, d'intérêt européen, abritent aussi des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : l'Anémone hépatique, très rare dans l'Auxois, principalement concentrée sur la Montagne châtillonnaise ; la Dentaire pennée et l'Orge des bois.
La diversité et la qualité des paysages sont favorables aux chauves-souris, comme l'atteste la présence d'une colonie de Petits rhinolophes, qui mettent bas en bâtiment.
Ce patrimoine naturel dépend du maintien de l'élevage extensif, moteur de conservation des milieux prairiaux, des structures bocagères et des cours d'eau, mais aussi d'une gestion forestière adaptée aux peuplements feuillus et permettant de préserver les habitats annexes (lisières, clairières, ripisylves, milieux humides).

9. Vallon des sources de la Seine et ruisseau des Chenevières à Billy-les-Chanceaux

Les sources de la Seine constituent la limite entre les plateaux calcaires du Duesmois à l'ouest, et la montagne Châtillonnaise plus forestière au nord-est. Le site présente des paysages diversifiés de vallées, intégrant des combes boisées en amont et d'étroites vallées herbagées bordées de haies en aval. Ainsi, un patrimoine naturel remarquable, typique du Châtillonnais, s'y développe.
Au niveau des sources de la Seine, plusieurs marais tufeux abritent des espèces végétales protégées : la Gentiane pneumonanthe, l'Epipactis des marais, l'Orchis incarnat et le Choin ferrugineux.
Les ruisseaux et leurs sources sont favorables au Cordulegastre bidenté, une libellule menacée en Europe par la destruction de son habitat.
Les pelouses sur sols calcaires accueillent quant à eux un papillon de jour déterminant pour l'inventaire ZNIEFF et proche de la limite nord-ouest de son aire de répartition : la Mélitée des Digitales. En parallèle, le Damier du frêne, papillon très rare en plaine et inscrit au livre rouge de la faune menacée de France, est répertorié sur le site.
Enfin, les milieux forestiers sur terrains calcaires supportent également des espèces végétales et des habitats déterminants pour l'inventaire ZNIEFF: hêtraies froides à Dentaire pennée et hêtraies-chênaies ; Dentaire pennée, Mélique penchée, Hépatique à trois lobes et Maïanthème à deux feuilles.
A l'avenir, le maintien de l'équilibre écologique de cet espace doit s'articuler autour d'une gestion forestière adaptée aux peuplements de feuillus, dans le respect de l'intégrité des milieux annexes (cours d'eau et zones humides) ; mais aussi de la préservation de l'élevage extensif, gage de conservation des milieux prairiaux et d'une bonne qualité des eaux.

10. Ruisseau, source et marais tufeux de Champeau à Frôlois

Au nord de l'Auxois, ce site se positionne sur les calcaires durs du Jurassique moyen qui surmontent les marnes et argiles du Jurassique inférieur. Cette situation géologique explique la présence de résurgences dans la zone de contact.
Exclusivement composée de boisements, cette aire se veut d'intérêt régional de par les habitats floristiques et faunistiques qu'elle déploie : un marais

tufeux particulièrement rare dans l'Auxois et une hêtraie neutrophile, tous deux d'intérêt européen.
A une échelle plus fine, le marais tufeux abrite des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : la Linaigrette à feuilles larges, une plante de bas-marais tourbeux rarissime en Bourgogne; l'Aconit napel, qui se développe sur les bords de cours d'eau, exceptionnelle dans la région ; la Parnassie des marais, une autre espèce de bas-marais très rare en Bourgogne ; et la Laîche de Davall, une plante de marais tout aussi rare.
Les sources, les marais de pente et le ruisseau tufeux abritent une libellule également déterminante pour l'inventaire ZNIEFF : le Cordulegastre bidenté, menacé par la dégradation de la qualité de l'eau.
En parallèle, les paysages de marais se ferment ; en suivant cette dynamique, ils sont susceptibles de perdre l'intérêt floristique et faunistique propre aux milieux tourbeux ouverts. Des actions de restauration (débroussaillage) et d'entretien (pâturage, fauche) peuvent permettre de contrer cette évolution. Il convient également d'éviter de perturber le fonctionnement hydrologique du marais (drainage, création de plans d'eau, plantations de peupliers).
Le bon fonctionnement de cet ensemble naturel dépend d'une gestion forestière adaptée aux peuplements feuillus et valorisant-préservant les milieux annexes (lisières, clairières, espaces herbacés, abords du cours d'eau, zones humides).

11. Vallées et coteaux bocagers à Dampierre-en-Montagne et Villeberny

Formé par les coteaux calcaires de l'Auxois, ce site se structure autour de vallées humides principalement occupées de prairies bocagères et de boisements. Il déploie ainsi d'importants milieux prairiaux, accompagnés d'espèces végétales et animales d'intérêt régional.
Les prairies calcicoles y sont très extensives et possèdent une flore de pelouse bien structurée, avec la présence de l'Orpin doux, typique des côtes calcaires bourguignonnes, et du Micrope droit, espèce protégée et dont la situation se veut très fragile dans l'Auxois.
Deux autres plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF s'observent : la Cardère poilue sur sols riches et frais ; et la Nivéole printanière, typique des combes et vallons encaissés sur les plateaux calcaires sub-montagnards.
En parallèle, les structures bocagères offrent aux oiseaux des habitats favorables à la nidification et à la chasse. Là encore, plusieurs espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF sont identifiés : le Milan royal, la Chevêche d'Athéna, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur.
La diversité et la qualité des paysages sont également favorables aux chauves-souris, avec la présence d'une colonie de mise bas en bâtiment de Petits Rhinolophes.
Le maintien de l'élevage extensif se dessine ici comme nécessaire pour assurer le bon fonctionnement pérenne des espaces de prairies, tout comme leur richesse floristique et faunistique.

12. Bocage autour de Juilly

Au sein d'une transition spatiale entre une plaine argileuse hors COPAS et les collines à sommet calcaire de l'Auxois, ce site s'organise autour de prairies pâturées à bocages lâches, encadrées de bosquets.
Les prairies de plaine jouent ici un rôle important dans la reproduction d'une espèce d'amphibien déterminante pour l'inventaire ZNIEFF : la Rainette arboricole. Son habitat vital est constitué d'un réseau de mares prairiales, bénéfique à sa reproduction, ainsi que de prairies et de haies, qu'elle utilise durant l'hiver.
Le bocage et les bordures boisées du site constituent en parallèle un terrain de chasse pour le Petit rhinolophe, autour d'un gîte de mise bas en bâtiment, ainsi qu'une zone de reproduction pour la Chevêche d'Athéna.
L'évolution de ce patrimoine naturel dépend du maintien d'un élevage extensif respectueux des milieux prairiaux, des cours d'eau, des mares et des structures bocagères.

13. Source des Buissons à Bussy-le-Grand

Ce site se dessine en une combe boisée, marquant le début d'une vallée qui alterne entre prairies et bosquets, et tranchant avec les cultures de plateau aux alentours.
Ici, le contact entre le calcaire et les argiles et marnes de l'Auxois génère des sources ainsi que des ruisseaux tufeux. Au cœur de cet environnement singulier, le Cordulégastre bidenté, libellule menacée en Europe par la destruction et l'altération des petits habitats aquatiques, y a été observée.
Le maintien de ce patrimoine remarquable passe par une gestion forestière adaptée aux peuplements feuillus, et considérant la préservation des milieux annexes (milieux humides et aquatiques notamment).

14. Etang et bois d'Etormay et de Jours-les-Baigneux

Au sein des plateaux calcaires du Duesmois dominés par les terres cultivées, ce site accueille divers habitats, principalement des massifs boisés et des prairies bordées de haies.
A l'ouest, au lieu-dit «les Fontenelles», des prairies de fauche, un bas-marais, un étang, des haies et des bosquets cohabitent, engendrant un grand intérêt patrimonial.
Les prairies de fauche mésophiles (sur sols frais) accueillent deux espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : le Narcisse des poètes, une plante protégée, ainsi que le Trèfle des montagnes.

Le bas-marais possède lui-aussi des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF : la Gentiane des marais, protégée réglementairement, la Linaigrette à feuille étroite, la Laîche blonde, la Laîche à épis distants, le Cirse bulbeux et le Gaillet boréal.
Les berges exondées de l'étang accueillent quant à eux la Germandrée des marais.
La diversité et la qualité des paysages sont favorables aux chauves-souris, avec la présence d'une colonie de Petits Rhinolophes, espèce d'intérêt européen. La Chevêche d'Athéna est également nicheuse sur le site.
Il faut noter que cet ensemble d'habitats est soumis à de fortes dégradations. Les prairies sont progressivement drainées ou abandonnées, une plantation de peupliers s'est développée au sud, et une baissière (pour la chasse) a été creusée dans le bas-marais, réduisant de moitié sa superficie. Une gestion adaptée de ces différents espaces semble ici à mettre en place, afin d'y conserver un bon équilibre écologique. En parallèle, la préservation de l'élevage extensif, des systèmes herbagés et des structures bocagères, sont autant de dynamiques à poursuivre pour maintenir ce riche patrimoine naturel.

ZNIEFF de type 2

« Auxois »

Au cœur de la Côte d'Or, sur un socle géologique varié, l'Auxois déploie des paysages diversifiés et étagés. Il s'y observe en effet des prairies bocagères associées à des cours d'eau et plans d'eau de fonds des vallées, des boisements sur les plateaux et versants, ainsi que des cultures majoritairement concentrées sur les plateaux calcaires.
De par la grande variété de milieux qu'il accueille, ce site est reconnu d'intérêt régional, avec de nombreuses espèces animales et végétales qui lui sont inféodées.
Les prairies bocagères abritent tout d'abord une faune déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, comme la Chevêche d'Athéna, la Pie grièche écorcheur et la Pie grièche à tête rousse.
En parallèle, des amphibiens se reproduisent au sein du réseau de mares prairiales. C'est le cas du triton crêté, une espèce d'intérêt européen qui régresse dans l'Auxois, car elle est menacée par la destruction de son habitat (comblement des mares, isolement des populations due à l'extension des territoires cultivés).
Les réservoirs, à niveau d'eau variable, s'accompagnent de strates végétales diversifiées. Il s'y observe ainsi des herbiers aquatiques, des végétations de berges exondées d'intérêt régional voire européen, ainsi que des saulaies et des roselières.
De nombreuses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF profitent de ces habitats. C'est le cas des oiseaux aquatiques comme le Canard pilet en période de reproduction, des canards et limicoles en période de halte migratoire et d'hivernage ; mais aussi des espèces végétales qui colonisent les berges et les eaux : Potamot à feuilles de graminées (plante aquatique exceptionnelle en Bourgogne) et Germandrée des marais (plante amphibie très rare en Bourgogne).
Les cours d'eau et leurs berges abritent de riches habitats d'intérêt européen, comme les ripisylves d'aulnes et de frênes. Ces dernières hébergent une faune aquatique déterminante pour l'inventaire ZNIEFF : le Cordulegastre bidenté, libellule menacée en Europe par la destruction des marais ; ainsi que la Lamproie de Planer, poisson d'intérêt européen indicateur d'une bonne qualité de l'eau.
Les forêts, de superficies modestes, sont composées de peuplements diversifiés : hêtraies et forêts mixtes de ravin, d'intérêt européen ; et chênaies-charmaies,

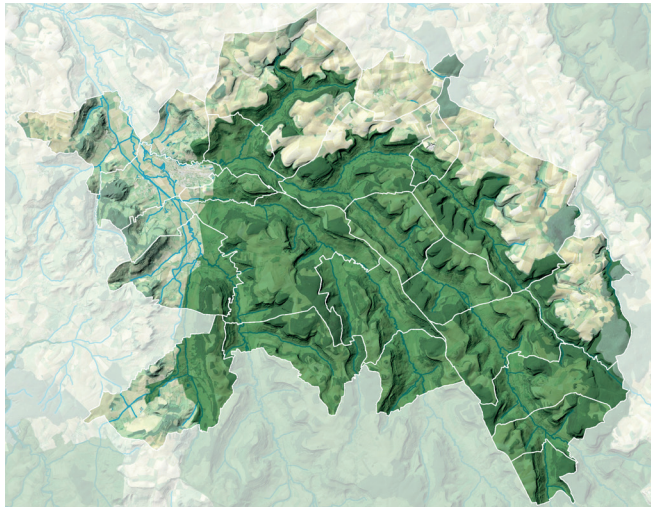

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carte généraliste Bourgogne-Franche-Comté DREAL, INPN

dont certaines sont d'intérêt régional. Diverses espèces végétales et animales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF s'y trouvent ou en dépendent, dont la Nivéole de printemps et le Grand rhinolophe.
Les rebords de plateaux et les versants à fortes pentes présentent des habitats remarquables, comme les falaises calcaires naturelles, habitats d'intérêt européen où se reproduit le Faucon pèlerin ; ainsi que les pelouses sèches, elles-aussi d'intérêt européen et lieux de vie d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF (Mélitée des scabieuses ; Gentianelle ciliée, plante protégée réglementairement ; Gentiane jaune, plante montagnarde rare dans la région).
Le site dans son ensemble accueille, de par la qualité de ses milieux, des espèces déterminantes comme le Milan royal et le Petit rhinolophe (chauve-souris qui a besoin d'un réseau de haies densément connectées pour se déplacer et s'alimenter).
Le bon fonctionnement futur de ce patrimoine naturel dépend du maintien de l'élevage extensif, qui se doit d'être respectueux des milieux prairiaux,

des cours d'eau, des mares et des zones humides. Il dépend aussi d'une gestion forestière adaptée aux peuplements de feuillus, préservant les milieux annexes (lisières, clairières, milieux humides, ripisylves, cours d'eau). En parallèle, un travail est à mener sur le respect du régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges, conservant les ripisylves initiales. Enfin, le retournement ou la perturbation du fonctionnement hydrologique des prairies, la plantation de nouveaux peupliers dans les vallées, ainsi que le maintien des peupleraies existantes, sont à éviter.

Définition de la Trame Verte et Bleue

Co-piloté par l'Etat et la Région, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un outil au service des continuités écologiques, reposant sur un cadre national. En ce sens, le PLUi doit être compatible avec ses objectifs.

Le SRCE recense les principaux réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques présents sur le territoire.
Les réservoirs de biodiversité constituent les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les espèces peuvent en effet y effectuer une partie ou tout leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos), et les habitats naturels y assurent leur bon fonctionnement, avec la possibilité de se développer selon une taille qui leur est suffisante.
Les corridors écologiques assurent des connexions entre ces réservoirs. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie, par le biais de haies, de bosquets, de chemins, etc.
Le SRCE recense ainsi des enjeux de préservation, de remise en état, de connexion et de respect des habitats naturels, afin de fixer un plan d'action stratégique qui considère les richesses naturelles à différentes échelles : nationale, régionale, puis locale par le biais du PLUi.

Dans cette logique, le SRCE définit ainsi les grandes lignes de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale. Cette dernière se dessine comme le support du réseau de continuités écologiques terrestres (forêts, pelouses, haies) et aquatiques (rivières, ruisseaux, plans d'eau, zones humides), constitué à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Tous les espaces recensés ne convenant pas nécessairement à toutes les espèces, des réservoirs spécifiques sont parfois identifiés. Ensuite, l'objectif est d'enrichir la TVB à une échelle de lecture plus locale.

Les réservoirs de biodiversité fonctionnent par sous-trames : cinq types de milieux caractéristiques de la Bourgogne-Franche-Comté y sont répertoriés, porteurs d'enjeux vis-à-vis des espèces présentes sur le territoire régional. Ces cinq sous-trames se retrouvent au sein de la COPAS :
- la sous-trame "forêts", en lien avec les milieux forestiers remarquables et leurs connectivités, forestières ou non ; divers réservoirs de biodiversité, des corridors linéaires à préserver et des continuums sont présents ;
- la sous-trame "prairies et bocage", portant essentiellement sur les bocages prairiaux, mais aussi sur les divers réseaux de haies et les espaces favorables à la connectivité entre les grands ensembles bocagers ; divers réservoirs de biodiversité prairies-bocage, des corridors linéaires prairies à préserver et des continuums prairies s'observent ;
- la sous-trame "pelouses sèches", comprenant les pelouses et les falaises calcaires ; des espaces à prospecter, davantage dans la partie sud du territoire;
- la sous-trame "cours d'eau et milieux humides associés", comprenant les rivières et les zones humides qui leur sont directement connectées ; des réservoirs de biodiversité à préserver, des milieux humides aux cours d'eau, se constatent ;
- la sous-trame "plans d'eau et zones humides", intégrant à la fois les grands plans d'eau, les étangs et les mares, l'ensemble des zones humides associées et leurs connectivités. Ces dernières peuvent ne pas être des zones humides, mais des espaces favorables au déplacement des espèces des milieux humides.
Le long des cours d'eau et du canal de Bourgogne, des réservoirs de biodiversité, des corridors linéaires à préserver et des continuums sont présents.

Synthèse des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité couvrent 47 % du territoire régional, traduisant son caractère rural et la richesse de ses milieux naturels. Ces derniers sont néanmoins fragmentés par de nombreuses infrastructures linéaires de transport, et menacés par l'étalement urbain. La biodiversité se dégrade, tant au niveau des effectifs d'espèces que du morcellement et de la qualité des habitats.
Les espaces liés à la forêt et aux prairies dominent largement, tandis que les zones humides et les pelouses sèches ne couvrent que de petites superficies. Ces deux derniers réservoirs peuvent ainsi être considérés comme prioritaires en termes d'urgence et d'enjeux, dans la mesure où ils couvrent de faibles surfaces et que la dynamique de dégradation s'y veut plus rapide.

Cartes de synthèse et reprise des enjeux du SRCE à l'échelle locale

Sous-trame "forêts"

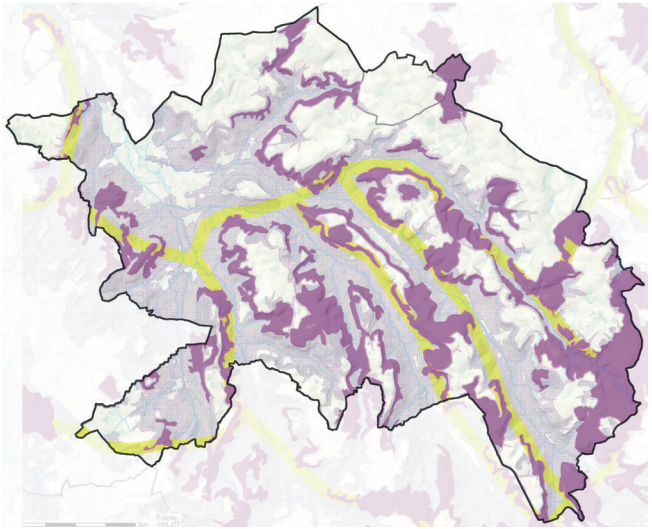

Sous-trame "prairies et bocage"

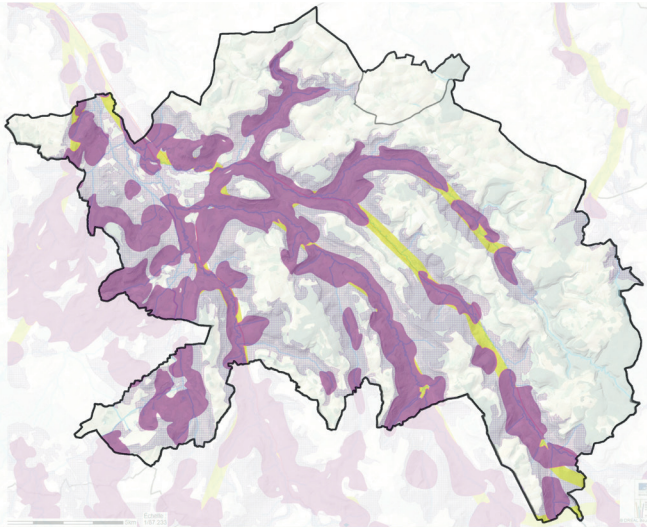

Sous-trame "pelouses sèches"

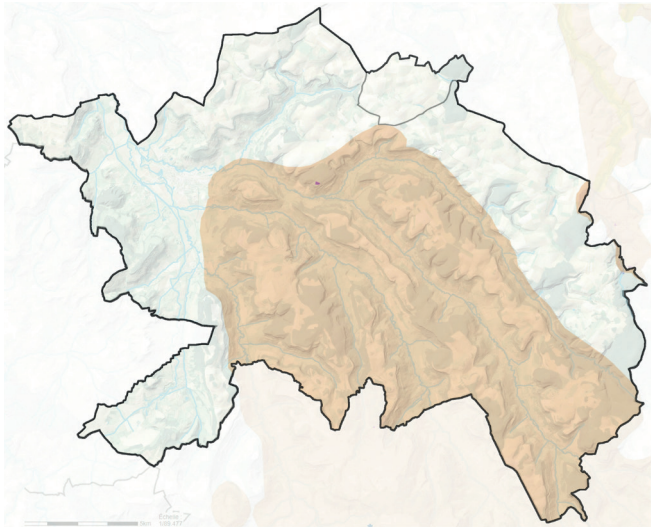

Sous-trame "cours d'eau et milieux humides associés"

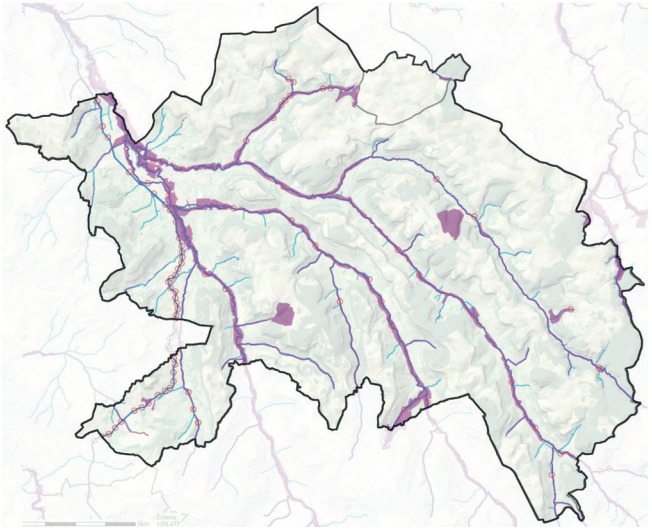

Sous-trame "plans d'eau et zones humides"

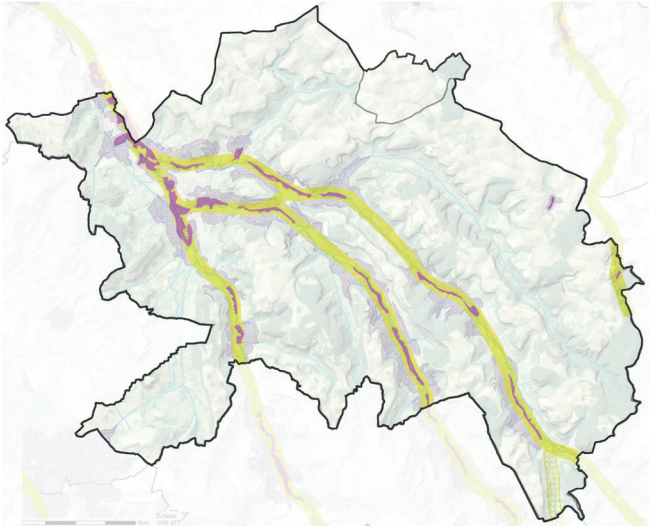

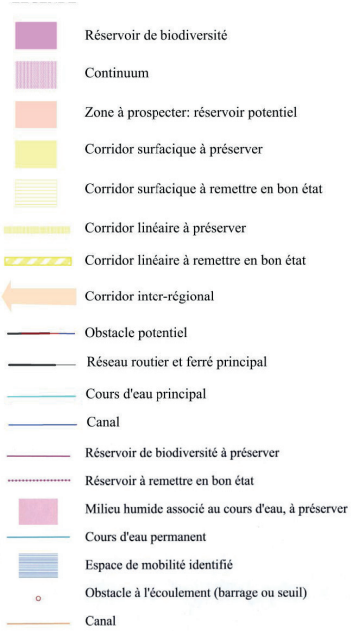

Sources : Google earth, IGN (BD Topo, RGE Alti), Carmen cartes de travail SRCE - DREAL

Sous-trame "forêts"

- Maintenir et renforcer les connexions entre les grands ensembles de biodiversité identifiés, notamment les corridors forestiers orientés est-ouest à l'échelle régionale.
- Palier aux grandes infrastructures linéaires (autoroutes, TGV, etc) qui représentent des barrières infranchissables pour les espèces de cette sous-trame. Elles génèrent de nombreuses ruptures de connexions écologiques en traversant les réservoirs de biodiversité et les corridors.
- Mettre en place et développer une sylviculture durable.

Sous-trame "prairies et bocage"

Les réservoirs de biodiversité sont concentrés au nord du Morvan, dans l'Auxois sur le territoire de la COPAS. Bien que traversant de nombreux réservoirs de biodiversité et corridors, les infrastructures linéaires ne constituent pas de points noirs majeurs pour cette sous-trame.

- L'enjeu principal est ici de développer une occupation du sol favorable aux espèces inféodées aux prairies et bocages ; protéger les prairies alluviales fragilisées et morcelées par les retournements pour la mise en culture.
- Préserver la vallée de l'Armançon, qui relie le nord de la région au Morvan et présente de nombreuses discontinuités (axe de déplacement orienté nord-ouest/sud-est).

Sous-trame "pelouses sèches"

Les réservoirs de biodiversité des pelouses sèches calcicoles sont remarquables en Bourgogne, du fait de leur qualité et de leur étendue. Un axe de déplacement principal domine, dessinant un fer à cheval autour du Morvan ; ce grand corridor régional est présent dans l'Auxois et son maintien est fondamental pour les espèces de pelouses sèches calcicoles. L'ensemble des corridors de cette sous-trame présentent un fonctionnement en "pas japonais" : discontinus et diffus, ils constituent une série d'espaces relais entre les réservoirs de biodiversité.

Les infrastructures linéaires, même si elles participent à la fragmentation des milieux naturels, peuvent dans certaines conditions jouer un rôle de corridors pour les espèces liées aux pelouses. Ici, leurs accotements sont en effet susceptibles d'assurer des fonctions de continuité écologique entre les réservoirs de biodiversité, par la présence d'une végétation herbacée.

- Poursuivre les inventaires concernant les pelouses sèches calcicoles et acidiphiles.
- Maintenir et restaurer cette sous-trame à l'échelle de la COPAS, territoire charnière pour les espèces calcicoles, dont les corridors restent à préciser.

Sous-trame "cours d'eau et milieux humides associés"

- Rouvrir les cours d'eau vis-à-vis des seuils et barrages, pour restaurer la continuité à la fois piscicole et sédimentaire. En tête de bassin versant, les étangs et autres retenues, établis sur les cours d'eau et/ou en connexion directe avec ceux-ci, ont modifié la qualité et le régime hydrologique. Ils sont sources de rupture de continuité, qui ont pu conduire à des modifications des peuplements faunistiques et floristiques.
- Préserver les milieux aquatiques d'excellente qualité, en cohérence avec l'objectif de non dégradation de la qualité des cours d'eau en tête de bassin versant.
- Maintenir et restaurer la fonctionnalité des zones humides, ainsi que des champs d'expansion des crues en vallées alluviales. Le bien-être des zones humides dépend en effet de la fluctuation des niveaux d'eau. En parallèle, restaurer les liaisons entre rivières et frayères à brochet, ainsi que les connexions aux anciens méandres, qui favorisent la diversité des peuplements piscicoles.
- Maintenir et restaurer la perméabilité du canal, qui fait partie du réseau de corridors mais génère aussi des discontinuités.

Sous-trame "plans d'eau et zones humides"

Cette sous-trame constitue un ensemble composite, réunissant des espaces diversifiés : prairies humides, ripisylves, marais, mares, étangs ; autant d'habitats très présents sur le territoire de la COPAS.

Autour du Morvan se dessine une importante ceinture de réservoirs de biodiversité et de corridors, c'est le cas de l'Auxois. Les nombreux plans d'eau et le dense réseau de mares y permettent, à l'échelle régionale, d'assurer de vastes connexions nord-sud. Les zones humides y demeurent soumises à de fortes pressions : retournement des prairies alluviales, comblement des mares, enfrichement de certains marais, diffusion des espèces invasives.

- Assurer la continuité des milieux alluviaux de qualité dans les vallées ; une dynamique qui doit s'accompagner du maintien et de la restauration des zones humides, notamment des mares.

5 Une empreinte environnementale à ménager

Bilan gaz à effet de serre (GES) et pollution

Les principaux gaz à effet de serre (GES) sont constitués par le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés. Les polluants atmosphériques, quant à eux, concernent les particules, le dioxyde d'azote, l'ozone, les Composés Organiques Volatils et le dioxyde de soufre.

En Bourgogne-Franche-Comté, les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont les transports (39%), l'agriculture (30%), le résidentiel et tertiaire (16%), ainsi que l'industrie (15%). A ces émissions locales s'ajoutent des émissions induites à l'échelle planétaire, principalement en lien avec l'importation de marchandises.

En 2018, selon les données associées, la région a émis 22 millions de tonnes de GES, contre 8 millions de tonnes absorbées. Depuis 10 ans, les émissions de GES ont diminué de seulement 13%, se tenant encore loin des objectifs régionaux : -30% en 2030, -79% en 2050.

La réduction des émissions de GES peut s'inscrire dans un vaste champ d'actions portant sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, les transports doux et raisonnés, la consommation responsable, l'économie circulaire ou encore l'aménagement du territoire.

Les émissions de GES contribuent à dérégler l'équilibre climatique de la planète, provoquant ainsi canicules, sécheresses, tempêtes, feux de forêts, inondations, etc. Les conséquences de ces phénomènes affectent la santé des personnes (canicules plus fréquentes qui génèrent des épisodes de pollution à l'ozone), la biodiversité (impact sur le bon fonctionnement des milieux naturels et des réservoirs de stockage de carbone), ainsi que les activités économiques (pratiques agricoles et forêts fortement sensibles aux sécheresses et inondations).

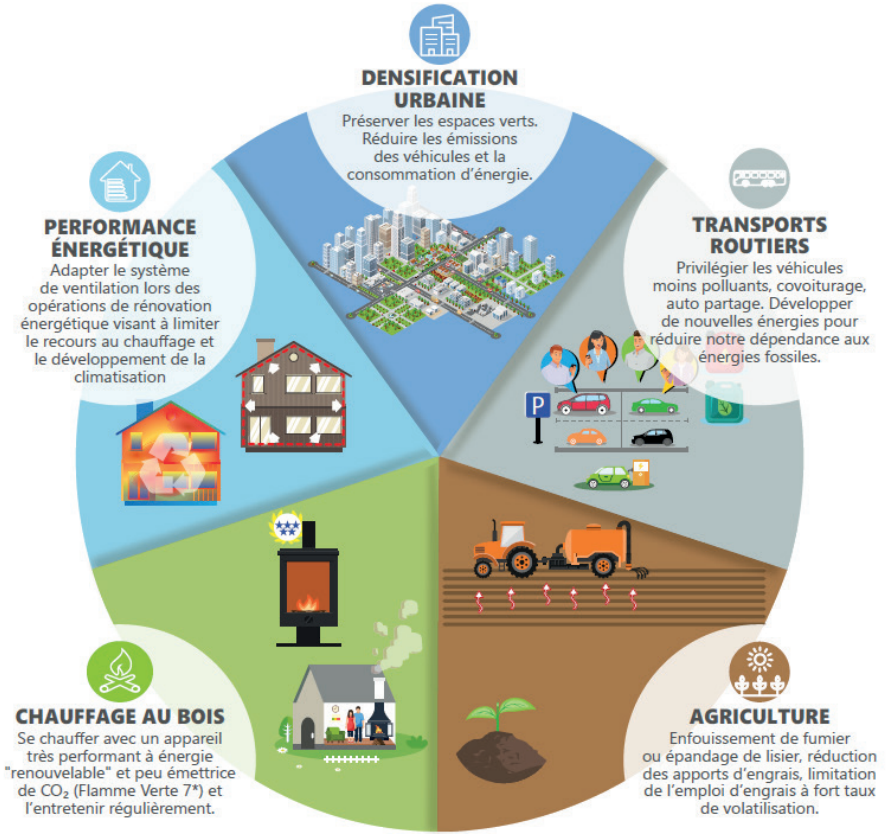

Source : données Atmo BFC 2018

ATOUTS

> Des milieux naturels faisant état d'une grande richesse, des réservoirs de biodiversité couvrant 47% du territoire régional

> Une importante porosité végétale qui subsiste dans le tissu urbain

> Un réseau hydrographique dense et structurant, avec un important chevelu hydraulique

> Des eaux superficielles majoritairement en bon état écologique, à maintenir

> Des sols qui jouent un rôle majeur dans la captation du carbone

> Des paysages diversifiés et dominés par les milieux agricoles et naturels

FAIBLESSES

> Des richesses géologiques anciennement exploitées et des carrières pouvant occasionner des impacts sur les habitats écologiques initiaux

> Des eaux superficielles en mauvais état chimique sur presque la moitié du territoire, avec un état piscicole globalement dégradé ou très perturbé ; des eaux souterraines en état chimique médiocre et des captages d'eau potable de mauvaise qualité avant traitement

> Des milieux naturels fragmentés par les infrastructures et l'étalement urbain ; fragilisés par les perturbations hydrauliques, certaines pratiques agricoles et sylvicoles, les pollutions chimiques, le braconnage, la chasse, la cueillette, les espèces invasives et le réchauffement climatique

> Depuis 20 ans, un déstockage du carbone observé, dû à la mise en culture des prairies et à l'artificialisation des sols

OPPORTUNITÉS

> Les carrières en fin d'exploitation, des lieux stratégiques pour l'avenir du territoire (vocation écologique, patrimoniale, énergétique)

> Une importante présence de l'eau sur ce territoire et des légendes anciennes en lien avec cet élément >

Des paysages ouverts générant de vastes perspectives

MENACES

> La diminution des zones humides, des surfaces arborées et des prairies, qui sont les milieux avec le plus fort potentiel de captation du carbone

> Une biodiversité qui se dégrade : moins d'effectifs d'espèces, morcellement et perte de qualité des habitats

> Des eaux de surface et souterraines soumises à des pressions : nitrates, produits phytosanitaires, matières phosphorées, ressource déficitaire, alimentation du canal de Bourgogne, ouvrages et travaux hydrauliques

> Une évolution du territoire (bâti, aménagement, infrastructures, installations en lien avec les énergies renouvelables…) qui nuit à l'identité locale par la transformation des paysages de grande qualité

ENJEUX

- La préservation des milieux présentant un intérêt écologique patrimonial : zone Natura 2000 (Habitat et oiseaux), ZNIEFF de type I et II, arrêté de protection de biotope
- La préservation du patrimoine naturel ordinaire (milieux aquatiques, milieux forestiers, milieux ouverts et semi-ouverts, présence de la nature en ville)
- La conservation et le déploiement de la perméabilité végétale au sein des tissus urbanisés et en dehors des enveloppes urbaines
- La préservation de la trame verte et bleue communale en prenant en compte les réservoirs de biodiversité, les corridors et les continuités écologiques
- Le renforcement des connexions entre les grands ensembles de biodiversité, pour pallier aux discontinuités et aux obstacles que rencontrent les espèces
- Le maintien de la morphologie des cours d'eau, des dynamiques fluviales et des continuités écologiques
- La valorisation de la présence de l'eau et la limitation des risques associés
- L'amélioration de la quantité et la qualité des eaux superficielles et souterraines pour assurer l'alimentation potable (résilience du territoire à améliorer face au changement climatique, lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles)
- La préservation des périmètres de captage de toutes atteintes générées par l'urbanisation et tout risque de pollution
- L'adaptation du développement du territoire aux capacités quantitatives et qualitatives des équipements (assainissement, eau potable)
- La préservation et la cohabitation des différentes mosaïques du paysage (plateaux du Duemois et du Châtillonnais, vallées bocagères de l'Oze, l'Ozerain, du Vau et de la Brenne)
- Au Nord, le maintien des ouvertures visuelles sur les plateaux agricoles
- Au Sud, depuis les bourgs promontoires, le maintien des perspectives sur les reliefs ondulés (vallée de l'Oze, Ozerain, Brenne et Vau) et le grand paysage
- Une mise en valeur « en réseau » de la nature et des cours d'eau au sein des bourgs pour améliorer le cadre de vie puis affirmer la vocation touristique du territoire
- L'intégration des constructions et des nouveaux aménagements (bâtis, infrastructures, énergies renouvelables) dans la topographie et son environnement paysager

B. L'AGRICULTURE, ARTISAN DU PAYSAGE ET SOCLE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

1- Une activité qui façonne les paysages

Des cultures divisées entre plaines et coteaux

L'assolement dominé par les prairies permanentes

L'assolement décrit les différents types de cultures réparties annuellement sur la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation. Celle-ci représente 71% de la surface totale de l'EPCI, soit environ 22 471 ha.

La carte des assolements met en évidence une rupture nette entre les entités paysagères des plateaux et des côteaux. Alors que les prairies dédiées au pâturage marquent les vallées, constituant le cœur des prairies dédiées à l'élevage bovin (majoritairement Charolaises), sur les plateaux s'échantillonnent de grandes parcelles céréalières entre blé et orge, à l'image du plateau de Duesmois.

Les prairies permanentes (43% de la SAU), le blé (17%), l'orge et le fourrage (11% respectivement) représentent à elles seules 82% de la surface en assolement de la COPAS.

Peu d'espaces sont dédiés à la production maraîchère et l'arboriculture : seul 0,3% de la surface est dédiée à la production en légumes, légumineuses et vergers.

Cultures dominantes et évolutions des pratiques

La majorité des communes accueille principalement des exploitations en polyculture et/ou polyélevage (13 sur 24 communes).

L'agriculture a connu une mutation progressive de sa production. La production laitière s'est progressivement atténuée, au profit du développement du polyélevage. Aussi certains secteurs d'élevage se sont tournés vers les cultures céréalières, d'abord à destination de l'alimentation bovine, puis en activité principale pour bénéficier de productions plus rentables et moins contraignantes.

Un foncier agricole redistribué à la faveur des concentrations d'exploitations et des remembrements

En près de 10 ans, l'évolution des sols démontre une surface agricole utilisée qui se stabilise entre 2010 et 2020, passant de 19 285 ha en 2010 à 20 754 ha en 2020.

Pour autant, le potentiel de production des exploitations diminue durant cette période. Ces éléments témoignent d'une déprise du secteur agricole sur certaines parcelles en raison par exemple du changement des pratiques (délaissement des parcelles plus pentues au profit d'une capitalisation sur les parcelles les moins contraignantes), la fermeture d'exploitations, ou encore la consommation d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation ou par reboisement.

Le foncier agricole est également bouleversé par les remembrements qui modifient la pratique et le paysage agricole : le grand remembrement effectué par exemple entre Bussy-le-Grand et Grésigny-Sainte-Reine, a permis un regroupement des cultures, et une définition plus simplifiée du maillage agricole. Les terres ont été échangées et regroupées à proximité des exploitations ou des terres affiliées à une même exploitation.

A Bussy-le-Grand, on a eu un changement des paysages. on est passé des prairies aux champs céréaliers. Un aménagement foncier et un remembrement ont été effectués pour l'obtention de parcelles de grandes tailles.

Entretiens communaux

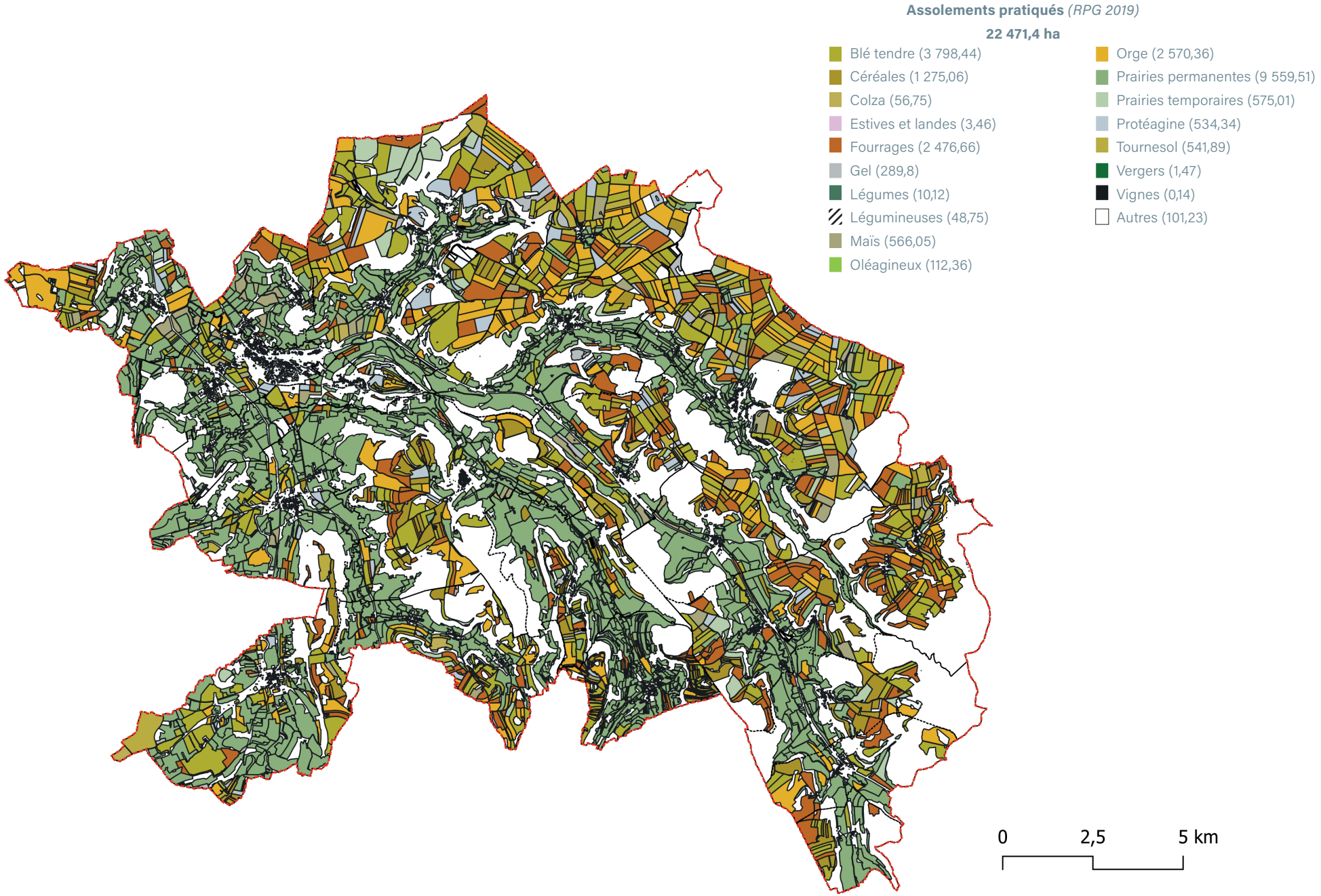
Assolements pratiqués (RPG 2019)
22 471,4 ha
Blé tendre (3 798,44)
Céréales (1 275,06)
Colza (56,75)
Estives et landes (3,46)
Fourrages (2 476,66)
Gel (289,8)
Légumes (10,12)
Légumineuses (48,75)
Maïs (566,05)
Oléagineux (112,36)
Orge (2 570,36)
Prairies permanentes (9 559,51)
Prairies temporaires (575,01)
Protéagine (534,34)
Tournesol (541,89)
Vergers (1,47)
Vignes (0,14)
Autres (101,23)
0
2,5
5 km

Une activité à concilier avec l'évolution des villages

Une cohabitation historique au sein des villages de plus en plus compliquée

Les villages du territoire, ruraux, ont une tradition agricole ancrée qui se traduit dans leur organisation et par la forte présence de patrimoine agricole (granges, fermes, petits patrimoine...). Si certaines exploitations ont choisi de sortir du bourg, nombre d'entre elles y sont encore présentes aujourd'hui. L'évolution de la sociologie des villages mais aussi des pratiques agricoles rendent de plus en plus délicate la cohabitation des usages agricoles et résidentiels au sein des villages.

L'un des premiers écueils est lié à la circulation des engins agricoles. Ceux-ci, pour répondre à l'évolution des technologies et des pratiques, ont des tailles toujours plus importantes, parfois peu compatibles avec le maillage viaire historique des villages marqués par l'étroitesse des voies et par le manque de visibilité.

Par exemple, à Grésigny-Sainte-Reine, les tracteurs coupent la connexion entre l'école et l'arrêt de bus afin de rejoindre le château qui sert de lieu de stockage. A Boux-sous-Salmaise, les engins sont stationnés dans les rues et peuvent parfois bloquer la circulation. Les rues historiques, sinueuses, accentuent les risques en raison d'une visibilité limitée.

La pratique agricole étant fortement ancrée dans le fonctionnement des bourgs, les accidents sont rares, et aucune commune n'a entrepris de mesure particulière sur le sujet. En revanche, l'aménagement des sites est pensé pour ne pas obstruer les parcours agricoles.

Second écueil, la tradition d'élevage implique la mise en place de périmètre de réciprocité entre les bâtiments d'élevage et les habitations. Avec le développement des villages, les exploitations ont souvent été rattrapées par l'urbanisation et se pose désormais des problèmes de conflits d'usage et de nuisances au détriment des exploitations existantes. C'est un véritable point de vigilance dans l'évolution des villages pour ménager l'activité agricole.

La cohabitation en limite de bourg

La proximité immédiate des exploitations et des terres agricoles avec le bourg impacte les pratiques agricoles, par les conséquences de l'urbanisation et des zones de non-traitement.

Les Zones de Non Traitement (ZNT) sont des distances de sécurité à respecter vis à vis des éléments environnants et tout particulièrement des habitations, des lieux hébergeant des personnes vulnérables ou fréquentées par des travailleurs et des cours d'eau. Depuis 2022, elles concernent également les zones fréquentées régulièrement par les travailleurs (ceci ne concerne pas les chantiers mobiles, mais les campings, restaurants...). Elles concernent les traitements visant les parties aériennes des plantes ainsi que ceux atteignant le sol (exemple :

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du territoire, *Base ICPE, data.gouv*

Traversée d'un engin agricole, Jailly-les-Moulins

Diminution de l'espace agricole pour le développement du bourg de Ménétreux-le-Pitois,
comparaison photographique Carte de l'état major (1950-1965) et ortophoto (2020)

Diminution de l'espace agricole pour le développement du bourg de Verrey-sous-Salamise,
comparaison photographique Carte de l'état major (1950-1965) et ortophoto (2020)

traitement herbicide sur sol nu, granulés anti-limaces non enfouis...).

Le développement des villages a donc un double impact sur l'activité agricole : les extensions consomment des espaces agricoles et peuvent fragiliser l'équilibre économique et la fonctionnalité des exploitations sans compter la qualité agricole des terres artificialisées, et les nouvelles extensions créent de nouvelles zones de non-traitement qui contraignent l'activité des agriculteurs.

La cohabitation avec la voie ferrée

De manière générale, la voie ferrée n'est pas un obstacle pour l'activité agricole, du fait des passages qui permettent sa traversée. Seuls certains sites précis peuvent s'avérer complexes, comme le passage sous les voies à Thenissey, lorsque le passage au niveau de la halte de gare n'est pas ouvert (la nuit par exemple).

Périmètre de 20mètres appliqué sur chacune des constructions

Périmètre de 50 mètres appliqué sur chacune des constructions à Corpoyer-la-Chapelle

Périmètre de 50mètres appliqué sur chacune des constructions

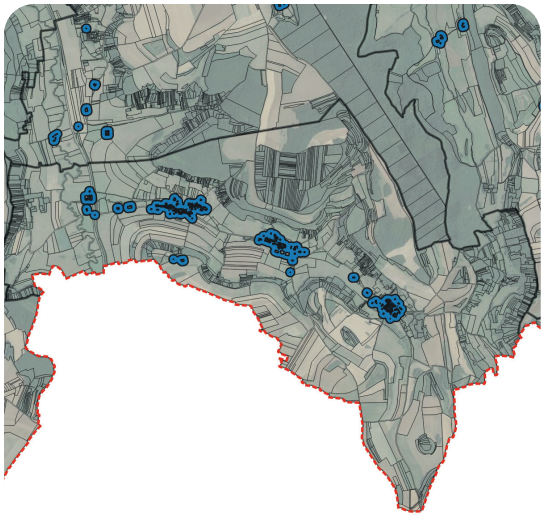

Périmètre de 50 mètres appliqué sur chacune des constructions à La-Roche-Vanneau

2- Un socle économique important qui se renouvelle

Un nombre d'agriculteurs important mais en recul

Un emploi agricole très présent mais qui se transforme

L'emploi agricole représente encore 7% de l'emploi total de la COPAS en 2019 contre 2 % à l'échelle départementale.

La part peut importante de l'agriculture dans l'emploi de la COPAS cache des disparités puisque certaines communes peuvent avoir entre 40% et 70% de leurs actifs qui lui sont rattachés comme Charencey (67%) ou encore Salmaise (44%). La culture agricole imprègne encore fortement ces communes tandis que d'autres se sont davantage résidentialisées.

L'emploi dans le milieu tend à diminuer avec une baisse d'une centaine d'emploi depuis 2008 (presque un tiers des emplois). La part dans l'emploi total de l'agriculture est ainsi passée de 10 % en 2008 à 7 % en 2019.

Cette baisse s'accompagne d'une redistribution des types de contrats qui révèlent de nouveaux modes d'organisation au sein des exploitations : -6% de chefs d'exploitations, -27% de salariés permanents et -61 % de salariés saisonniers contre une hausse de 5% des mains d'oeuvre familiale. Les exploitations se concentrent autour des chefs d'exploitation et la technologie combinée à des productions plus automatisées permettent de réduire le recours à des salariés ou des saisonniers.

De plus en plus d'exploitations agricoles ont recours au travail à façon, c'est-à-dire à des prestataires de services extérieurs pour réaliser tout ou partie de leurs travaux. Le nombre d'exploitations qui en use a triplé, comptant 18 exploitations concernées en 2020. Différentes raisons l'expliquent, dont la diminution de la population agricole active, alors que les chefs d'exploitations doivent assurer la rentabilité économique de leur exploitation. La tendance est visible à l'échelle nationale et concerne particulièrement les filières céréalières et de production de viande qui délèguent les activités de production végétales. (François Purseigle, professeur des universités à l'Institut national polytechnique (INP), Terres et Territoires).

De manière générale, seules les grandes exploitations enregistrent une hausse de leurs effectifs.

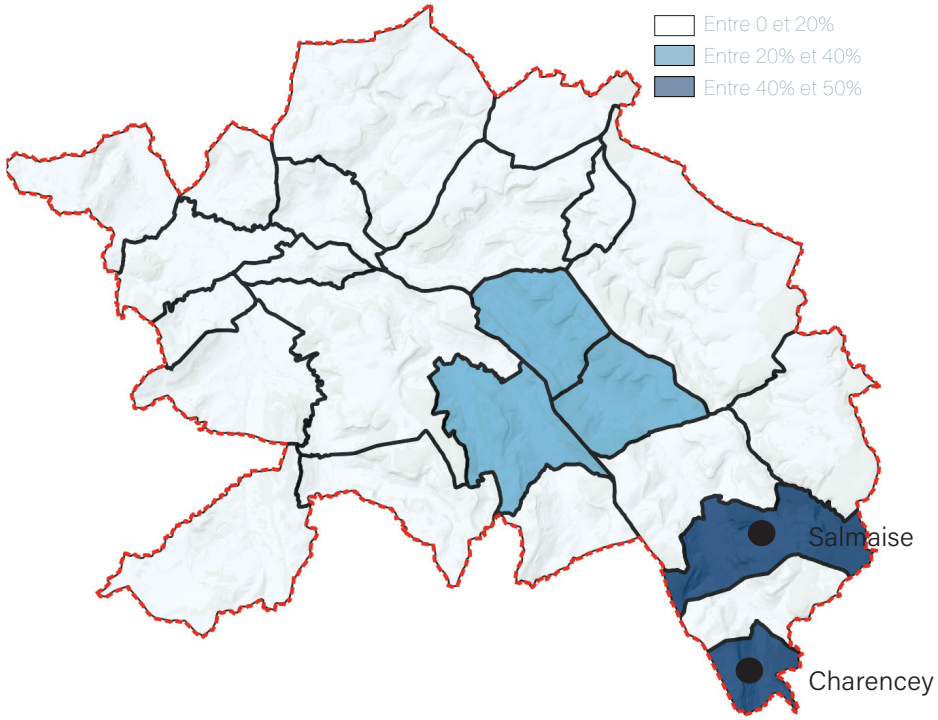

Part des actifs agricoles dans l'ensemble des actifs des communes, INSEE 2019

Un renouvellement générationnel en cours

La diminution globale du nombre d'agriculteurs s'accompagne d'une baisse du nombre d'exploitations : 144 en 2010 contre 118 en 2020. Les micro-exploitations ont été particulièrement touchées : 28 en 2010 contre 13 en 2020.

Certaines communes ont ainsi perdu leurs derniers sièges d'exploitation (comme à Alise-Sainte Reine ou Ménétreux), mais de nouveaux agriculteurs s'installent. Ces nouveaux exploitants sont souvent jeunes et proposent une diversification des productions de la filière agricole, comme la chèvrerie à Boux-sous-Salmaise ou l'héliciculture à Flavigny-sur-Ozerain.

Les chefs d'exploitations de plus de 50 ans représentent entre 45-52% des contingents selon les communes, un constat semblable sur l'ensemble des Communautés de communes alentours (voire la carte ci-contre). Cette proportion n'a pas évoluée entre 2010 et 2020. L'enjeu de la reprise des terres et des exploitations reste malgré tout présent, avec 26% des exploitations concernées par cette problématiques dans les années à venir.

Une opportunité présentée pour le renouvellement des actifs agricoles est la présence d'enseignements spécialisés dans les territoires voisins (voir carte ci-dessous).

Figure 3. Part des exploitants âgés de 50 ans et plus par région agricole en 2019

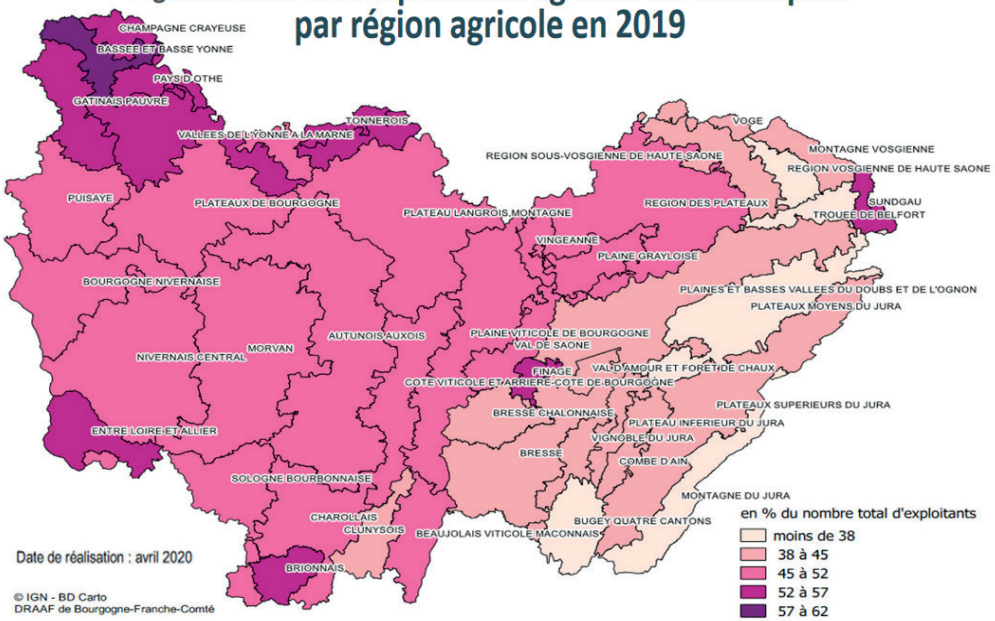

Source : MSA

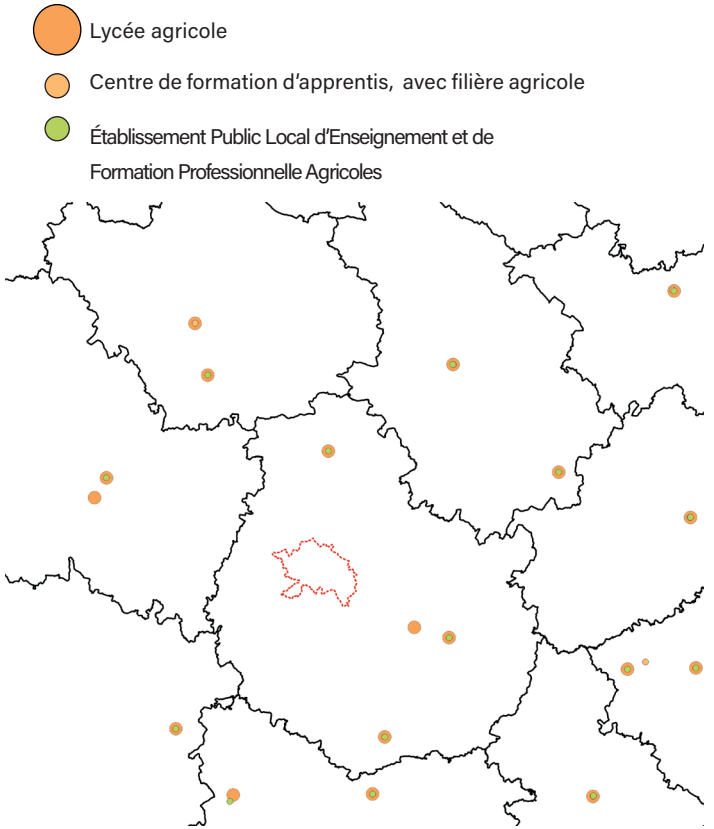

Localisation des établissements de formation agricole, *Enquêtes agricoles et Idéo*

Des effets de concentration par la réorganisation des exploitations

Un effet de regroupement qui se traduit dans l'organisation des exploitations agricoles

Depuis des décennies, le territoire, à l'image des tendances nationales, est confrontée à une baisse continue du nombre d'exploitations. Combinée avec une stabilisation de la SAU, la surface moyenne exploitée a ainsi plus que triplé en 50.

Certaines communes n'ont plus de sièges d'exploitations installées dans le bourg (Alise-Sainte-Reine et Mussy-la-Fosse), n'empêchant pas la location des terres et la poursuite de la pratique agricole.

Pour exploiter des surfaces de plus en plus grandes et répondre à de nouveaux impératifs financiers et de confort, les agriculteurs expérimentent de nouvelles organisations au sein des exploitations. Les formes collectives sont donc en croissance au détriment des exploitations individuelles et micro-entreprises.

La COPAS compte désormais 18 GAEC, qui représentent 15% des exploitations, et plus de 30% du PBS global (5 510 k€ en 2020). Elles demeurent moins nombreuses que les exploitations individuelles dont le nombre ne cesse de diminuer, passées de 77 en 2010 à 51 en 2020, et représentant 20% du PBS.

Un regroupement qui pose la question du devenir du bâti agricole

L'impact de ces regroupements, et plus largement de la diminution du nombre d'exploitations, accompagnées de l'évolution des besoins liés à la production, a un impact sur l'occupation du bâti agricole.

D'une part, les exploitations actives nécessitent davantage d'espace, et peuvent nécessiter la construction de nouveaux bâtiments ou des extensions.

D'autre part, de nombreux bâtiments anciennement agricoles doivent trouver un nouvel usage que ce soit vers de l'habitat ou de l'activité. Cependant, tous les bâtiments ne trouvent pas repreneurs comme de nombreuses granges, situées en centre-bourg, qui deviennent vacantes.

Le bâti agricole est quant à lui questionnant : il doit lui aussi s'intégrer. Les anciens corps de ferme, souvent vacants, sont très présents dans certains bourgs.

Il y a une baisse continuelle des exploitations et de la filière. La question du renouvellement est présente, mais on ne sait pas comment y répondre. Les coûts des transports, les charges, etc.. ne sont pas des compétences communales.

Extraits des conversations territoriales et des rencontres communales

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC du Pays d'Alésia et de la Seine

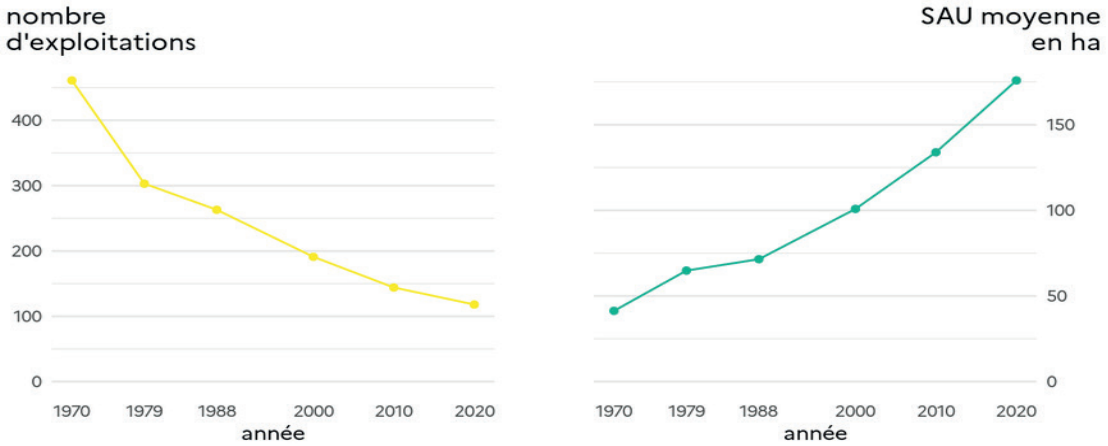

source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

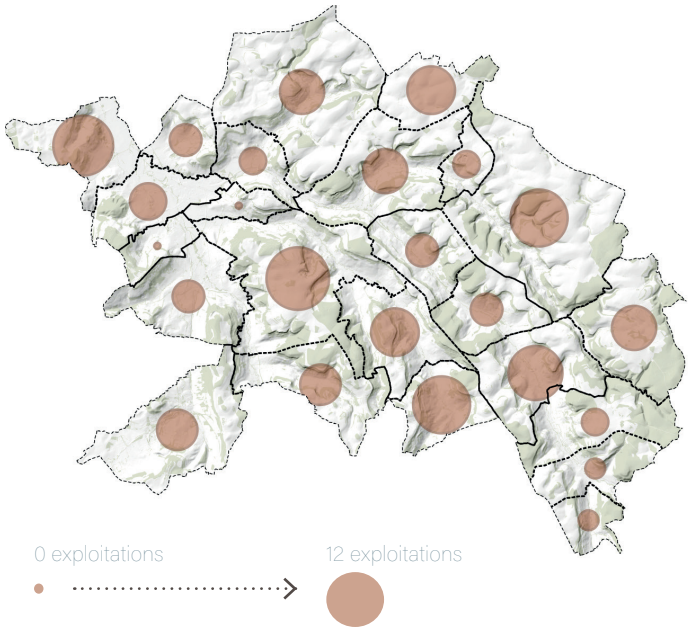

Nombre d'exploitations par communes *Agreste 2020*

	Exploitations en 2020	Part	SAU affilés en 2020	Part
Nombre d'exploitations non concernées	**87**	**74 %**	**15 221**	**73 %**
Total d'exploitations concernées	**31**	**26 %**	**5 533**	**27 %**
dont :	–	–	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	*13*	*11 %*	*2 320*	*11 %*
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	*10*	*8 %*	*2 215*	*11 %*
ne sait pas	*7*	*6 %*	*881*	*4 %*

Agreste 2020

Ancien bâtiment agricole, Charencey

GAEC GRANDCHAMP Didier, Boux-sous-Salmaise

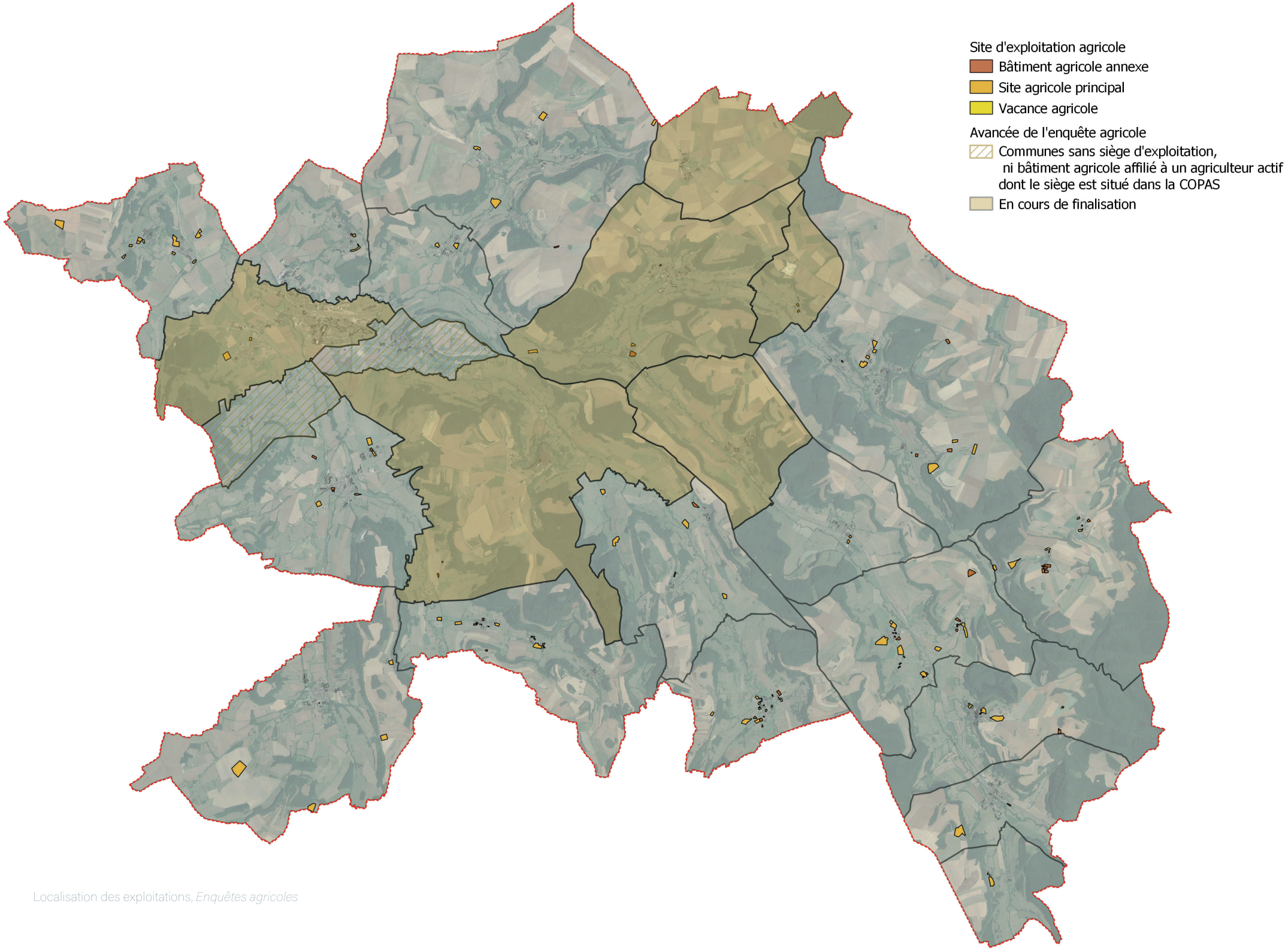

Localisation des exploitations, *Enquêtes agricoles*

De nouvelles activités à concilier avec la production agricole

Petit à petit, de nouvelles pratiques se mettent en place, permettant de diversifier les ressources financières des agriculteurs et de contribuer à l'équilibre des exploitations : agrotourisme, production énergétique, etc.

Une augmentation des circuits-courts

Avec la période COVID, la vente en circuit-court s'est renforcée au sein de la COPAS. Afin d'accompagner cette démarche, le PETR Auxois-Morvan a lancé un recensement des points de vente en circuit-court, via leur site.

Début 2023, 15 exploitations étaient concernées contre 10 en 2010. Le territoire ne compte pas de magasin de producteurs, mais les supermarchés proposent des produits locaux. Aussi, des établissements de restauration, comme la Grange à Flavigny-sur-Ozerain, créent des passerelles directes entre le consommateurs et le producteurs, par une restauration uniquement basée sur la production des fermes attenantes.

Un développement de la production d'énergies renouvelables en revenus de complément

De nombreuses exploitations trouvent un apport supplémentaire de revenus en accueillant des projets de production énergétique. La Côte d'Or est particulièrement sensible à ces questions, au regard des objectifs de production établis par le SRADDET. Si certains secteurs sont exclus de ces démarches en raisons es périmètres de protection des monuments historiques, d'autres sont particulièrement marqués par l'émergence de ces projets, notamment avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtisses type hangars. Si aucune exploitation ne déclarait cette part d'activité il y a dix ans, neuf sont aujourd'hui concernées.

Le développent des méthaniseurs reste modeste sur la COPAS. Une seule exploitation comporte ce type de structure, à Grignon.

Le développement du tourisme agricole

L'activité d'accueil à la ferme était peu présente sur le territoire il y a dix ans, le constat reste le même aujourd'hui. Certaines initiatives sont lancées, notamment des parcours et des manifestations mais elles restent rares dans le territoire. L'agrotourisme est davantage porté par la transmission et le renom des produits du terroir. Les Anis de Flavigny sont l'exemple phare de la reconnaissance à l'échelle internationale du savoir-faire local.

Le prise en main du produit par la transformation

Le nombre d'exploitations qui pratiquent la transformation de leurs produits est en hausse. Les exploitations sont concernées sont principalement liées à la viande. En 2020, 6 exploitations proposent la transformation et la découpe de viande, contre 0 en 2010. L'évolution de cette pratique s'inscrit en complémentarités des activités de l'abattoir Bigard situé à Venarey-les-Laumes.

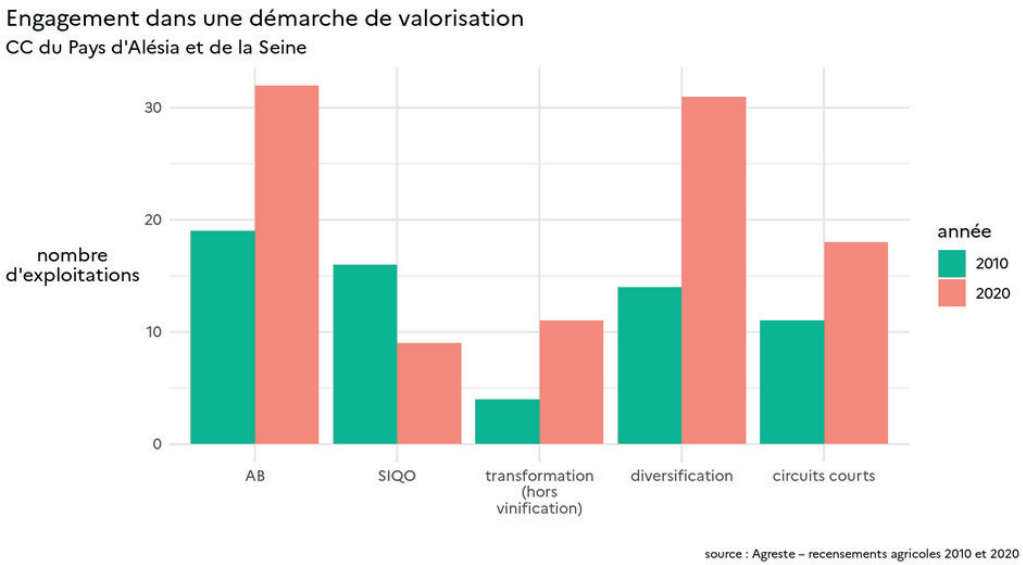

Evenement organisé par la ville de Flavigny, mettant en valeur les produits locaux.

Boîtes traditionnelles des Anis de Flavigny, *extrait du site de l'entreprise.*

Toits d'un bâtiment agricole dans le bourg portant des panneaux photovoltaïques, *La Roche-Vanneau*

Exploitation agricole avec un méthaniseur, *Grignon*

Des productions de qualité et des filières à valoriser

L'investissement du PETR vers un Projet Alimentaire Territorial

Le PETR porte un Projet Alimentaire Territorial depuis 2021. Le département s'est également lancé dans la démarche en s'axant sur la partie logistique, quand le PETR se propose d'avantage comme mise en réseau des partenaires pour la réalisation d'un plan alimentaire local et en circuit-court.

Le PAT est porté en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture. Deux études autour de la restauration collective sont aujourd'hui entamées avec comme ambition d'y introduire les produits locaux. En parallèle, une recherche du foncier agricole libre est menée. Le PETR accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches et leurs recherches de financements, comme la Grange (Flavigny-sur-Ozerain). L'intérêt sur la mise ne valeur des produits locaux est portée depuis une dizaine d'années. La dynamique reste fragile mais par son investissement, le PETR souhaite faire connaître les producteurs et leurs produits, en leur offrant des outils de communication , comme l'annuaire des producteurs. En 2023, ces outils de communication seront élargis aux artisans afin de bénéficier d'une synergie entre les domaines et les savoirs-faire du territoire.

Une carte des producteurs locaux qui vendent leurs produits à la ferme a été mise en place. Elle donne une visibilité. Cette action a permis de redynamiser cette partie de la valorisation agricole car le besoin de fédérer et de mise en réseau est effectif.

Le PETR accompagne le développement de l'association *« Une production auxois naturellement »*, créée en 2022. L'objectif est de proposer du temps d'ingénierie, de financer des outils de communication, des stands dans manifestation locale, et d'accompagner les exploitants à se structurer.

Des labels de qualité moins représentés ...

Certains produits de la COPAS sont reconnus par des labels.

Dans le secteur de l'élevage, les agriculteurs ont souvent des cheptels de Charolaises (élevage), appartenant à l'IGP Charolais de Bourgogne. Le lait est souvent utilisé pour la production de l'Epoisse (AOP) et fait partie du secteur concerné par la ressource nécessaire à l'IGP Emmental Centre-Est. La volaille n'est pas un secteur principal d'exploitation, mais l'IGP Volailles de Bourgogne est présent également dans le secteur.

Malgré l'engouement portée par les acteurs du territoires et les élus pour les produits de qualité, force est de constater l'amoindrissement du nombre d'exploitations labellisées entre 2010 et 2020, en réduisant considérablement le nombre (seulement 9 en 2020). (*RA 2020*)

... contrairement au développement de l'agricuture biologique

27% des exploitations sont porteuses du label Bio en 2020. Cela représente 25% des SAU, notamment pour les SAU allouées aux céréales et prairies. Les cheptels restent en recul vis-à-vis d'un passage à l'agriculture bio puisque seulement 21 exploitations sur les 95 ont établi la démarche. Certaines communes imposent une pratique plus respectueuse de l'environnement, comme Flavigny-sur-Ozerain. (*RA 2020*)

Une très lente diversification des productions

La part des exploitations non affiliées à l'élevage ou aux céréales reste très faible. En revanche, force est de constater que progressivement, certaines exploitations s'installent et proposent des productions différentes. 6 exploitations en 2020 contre 3 en 2010 proposent une culture de légumineuses et une activité maraîchère. Il en va de même pour les plantes aromatiques, parfum et médicinales. (*RA 2020*)

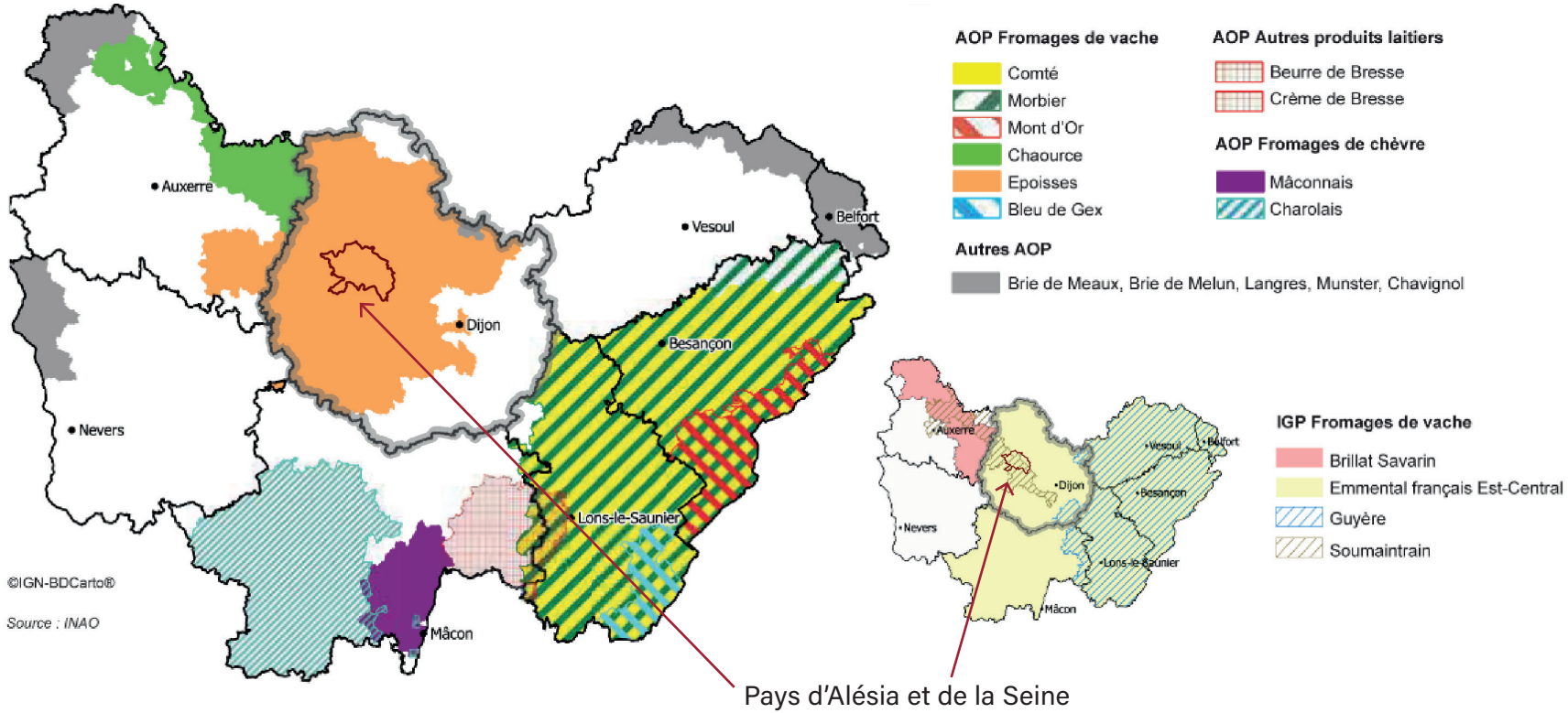
AOP Fromages de vache
Comté
Morbier
Mont d'Or
Chaource
Epoisses
Bleu de Gex
AOP Autres produits laitiers
Beurre de Bresse
Crème de Bresse
AOP Fromages de chèvre
Mâconnais
Charolais
Autres AOP
Brie de Meaux, Brie de Melun, Langres, Munster, Chavignol
Auxerre
Vesoul
Belfort
Dijon
Besançon
Nevers
Lons-le-Saunier
Mâcon
©IGN-BDCarto®
Source : INAO
IGP Fromages de vache
Brillat Savarin
Emmental français Est-Central
Guyère
Soumaintrain
Pays d'Alésia et de la Seine

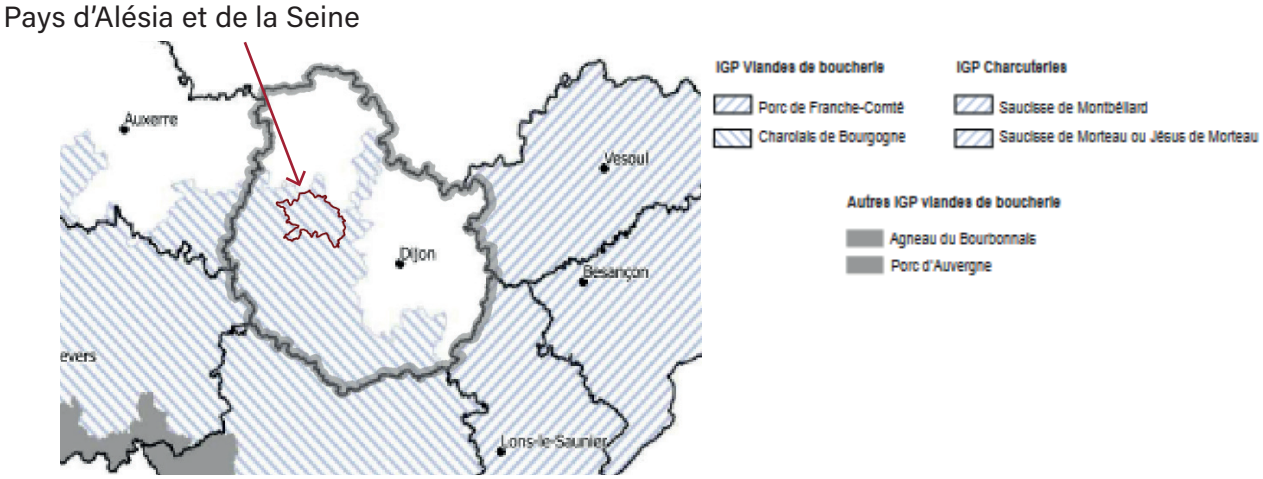
Pays d'Alésia et de la Seine
IGP Viandes de boucherie
Porc de Franche-Comté
Charolais de Bourgogne
IGP Charcuteries
Saucisse de Montbéliard
Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau
Autres IGP viandes de boucherie
Agneau du Bourbonnais
Porc d'Auvergne
Auxerre
Vesoul
Dijon
Besançon
Lons-le-Saunier

Un secteur lié à la pollution des sols

La délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole est préparée dans chaque département et dans chaque région par des groupes de travail, associant divers services et organismes concernés ainsi que des représentants de la profession agricole, s'appuie sur les connaissances acquises des teneurs en nitrates des nappes et des rivières ainsi que sur les teneurs observées à l'occasion de diverses campagnes de surveillance sur un réseau de surveillance mis en place à cet effet.

Chaque préfet coordonnateur de bassin fixe par arrêté les communes ou partie de commune faisant partie de la zone vulnérable.

La COPAS est entièrement recouverte par cette délimitation. Les témoignages des élus et des agriculteurs appuient cette problématique et le territoire à d'ores et déjà entamé des actions pour lutter contre ces pollutions. (*Données du portail BFC)*

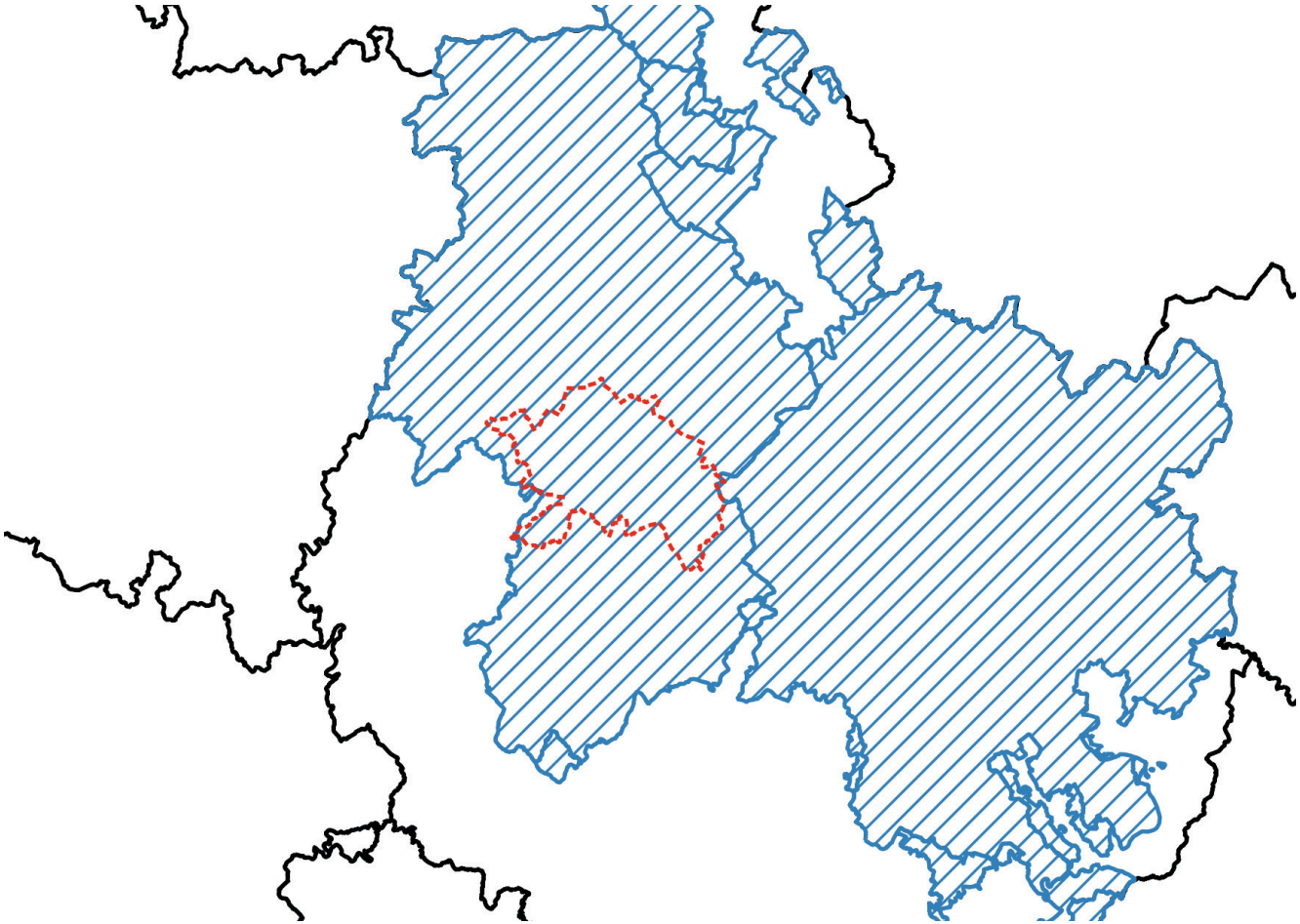

Des projets à accompagner

Les agriculteurs ont des projets sur le site d'exploitation et / ou leurs annexes.
Certains projets ont déjà émergé: gîte dans une ancienne grange, installation de panneaux photovoltaïques, construction d'un bâtiment pour la transformation, moderniser les structures pour améliorer la rentabilité, etc.

Les acteurs du monde agricole poursuivent le développement de leurs exploitations, voire diversifie leurs activités. Le PLUi doit donc être vigilent aux projets portés sur le bâti et son évolution, la création de nouveau espaces, les insertions dans le bourg et l'impact du déploiement de certains projets comme l'agrivoltaïsme.

Le nombre de projet recensé reste modeste, et contribue à la mobilisation de bâtiment, parfois vacant, pour des gîtes ou maisons d'hôtes notamment (ex: La Ferme de l'Epine à Alise-Sainte-Reine, l'exploitation Louët à Source-Seine). Les projets d'expansion sont peu nombreux même si des évolutions de certains nécessitent la réflexion pour des projets en devenir dans les prochaines années : projet d'agrandissement au GAEC du Giboux à Verrey-sous-Salmaise, construction d'un nouveau bâtiment de 500m2 pour une des exploitations de La-Roche-Vanneau, création d'un séchoir équipé de panneaux photovoltaïques à Source-Seine, ou encore l'aménagement d'un bâtiment pour la production d'engrais vert par Bussy Compost à Bussy-le-Grand. *(Cf: enquête agricole)*

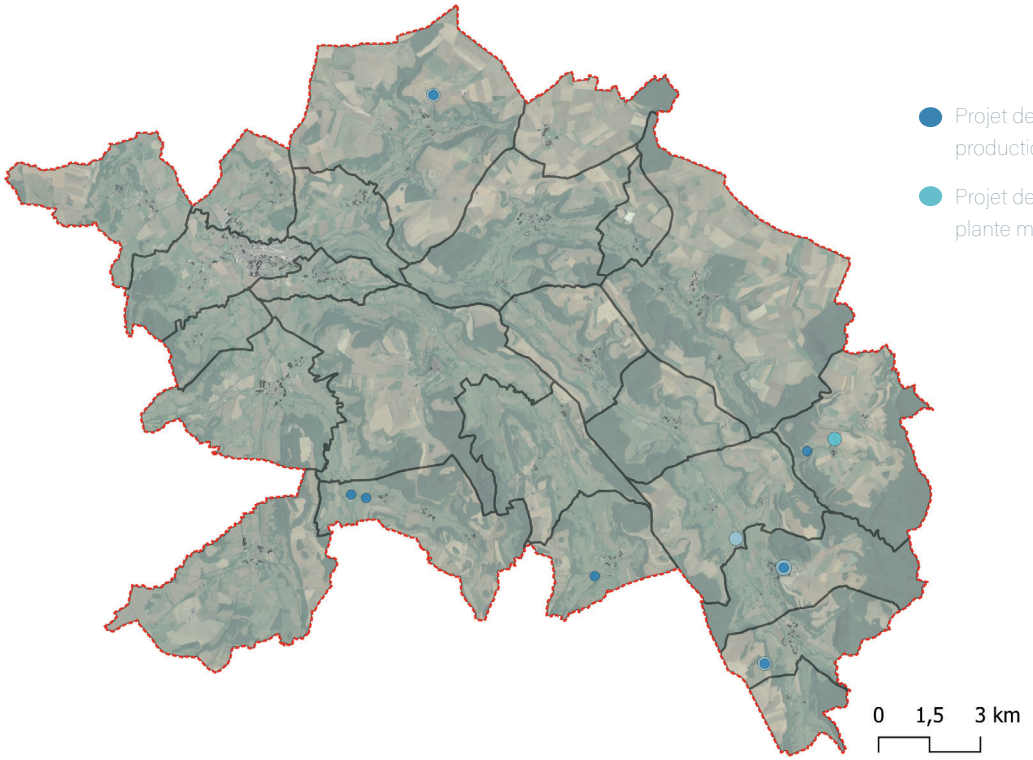

Développement projeté du site actuel de Bussy-compost, *Bussy-le-Grand*

Bâtiments agricoles équipés en développement, GAEC du Giboux, *Verrey-sous-Salmaise*

FAIBLESSES

> Une diminution du nombre d'agriculteurs
> Le manque de visibilité des producteurs vendeurs
> Les pollution des sols et de l'eau potable (nitrates)

> Un milieu agricole actif, des produits de qualité
> Un milieu paysan artisan du paysage
> La reconnaissance du terroir
> La présence des activités agricoles dans les bourgs

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> L'augmentation des SAU en AB
> L'implication des élus en faveur de l'agriculture
> La diversification des exploitations agricoles, avec une hausse des circuits-courts, et de l'agrotourisme

> La perte de terres arables et aux vertus écologiques significatives au profit de grands hangars agricoles photovoltaïques ou d'un étalement urbain
> La disparition de la diversité des petites et micro-exploitations au profit des grosses exploitations
> La perte continue des exploitations

MENACES

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- La préservation des terres à fort potentiel agronomique de la dynamique de construction (habitat, équipement, production énergétique ...)
- Le maintien de l'élevage, du système prairies - bocage et des structures agroécologiques
- La transmission des exploitations agricoles
- Le maintien du nombre d'agriculteurs exploitants, mais aussi des employés agricoles et des saisonniers
- Le développement des projets de diversification initiés par les agriculteurs (transformation, circuit-court, agrotourisme, ...)
- L'encadrement de la mutation des bâtiments agricoles : d'une part, de nouveaux usages et évolutions à trouver pour les anciens bâtiments et d'autre part, un développement à permettre en adéquation avec l'environnement pour les structures modernisées de type GAEC (extension, consommation de foncier)
- La mobilité des engins agricoles notamment en centre-bourg
- Le traitement paysager des lisières agri-urbaines pour faciliter la cohabitation entre les zones agricoles et les zones habitées (ZNT, zone tampon, dispositif végétalisé, haies ...)
- La diminution des pollutions des sols et de l'eau liées aux pratiques agricoles

C. UNE STRUCTURATION TERRITORIALE CONFORTÉE AUTOUR DE LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS EN MILIEU RURAL

1- Une structuration du territoire autour du pôle urbain de Vénarey-Ménétreux-Alise Sainte Reine

Le pôle urbain de Venarey, principal pôle résidentiel et économique du territoire, dont l'offre de services rayonne sur un bassin de vie élargi

Le territoire est partagé entre un bassin de vie central, autour de Venarey-les-Laumes, et les bassins des villes adjacentes.

Le bassin de vie est le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ceux servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines (*définition INSEE*):

- services aux particuliers
- commerce
- enseignement
- santé
- sports, loisirs et culture
- transports

Les équipements sont également répartis en trois gammes :
- Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...
- Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie...
- Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi.

<u>Une structuration interne à la COPAS organisée par le niveau d'équipements</u>

Le territoire propose un maillage de services et d'équipements de proximité au sein des communes. Les communes proposent une gamme d'équipement de proximité qui assure une qualité de vie aux habitants, comme des structures sportives, parfois des associations d'aide à la personnes ou des commerces. Ils restent cependant peu nombreux et se concentrent en partie dans les communes les plus peuplées (Alise-Sainte Reine et Venarey), ainsi que dans quelques bourgs relais comme Darcey (avec l'école et l'épicerie), Thenissey (avec la gare ferroviaire et les terrain de sport), ou Verrey-sous-Salmaise (l'école, la gare, les équipements sportifs, les commerces, ...) .
Certaines communes ont des équipements qui leur assure un rayonnement élargi et qui profitent aux autres communes. Les plus équipées reste le quatuor Venarey-les-Laumes, Alise-Sainte-Reine, Ménétreux-le-Pitois et Pouillenay. Dans le cadre du PLUi, l'armature urbaine de la COPAS pourrait conforter, si c'est le choix des élus, le renforcement de Verrey-sous-Salmaise comme pendant à Venarey-les-Laumes. Cette dynamique a débuté avec l'installation, par exemple, de la piscine intercommunale.

Le pôle Venarey-Alise-Sainte-Reine concentre les équipements de gamme intermédiaire : le collège d'Alésia, la maison de santé, les services de l'ordre, l'hôpital Sainte Reine, la maison France-

Enquêtes communales

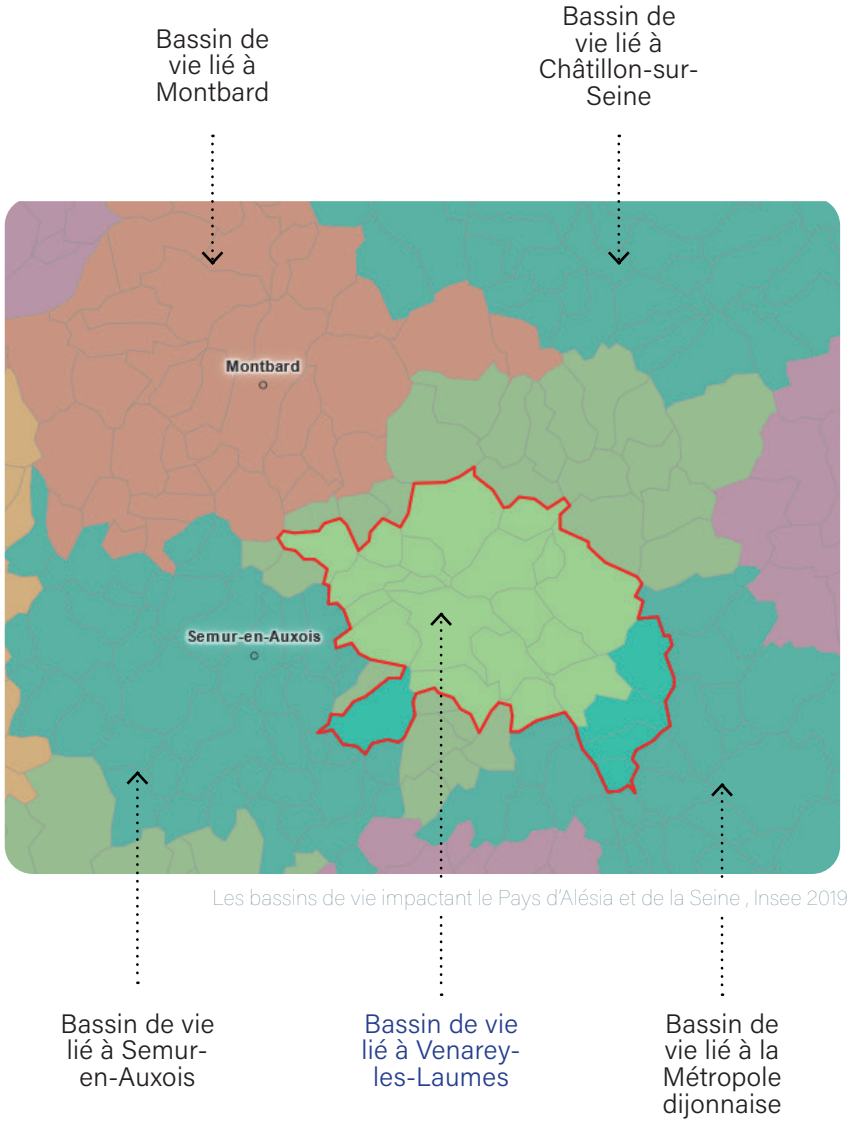

Les bassins de vie impactant le Pays d'Alésia et de la Seine , Insee 2019

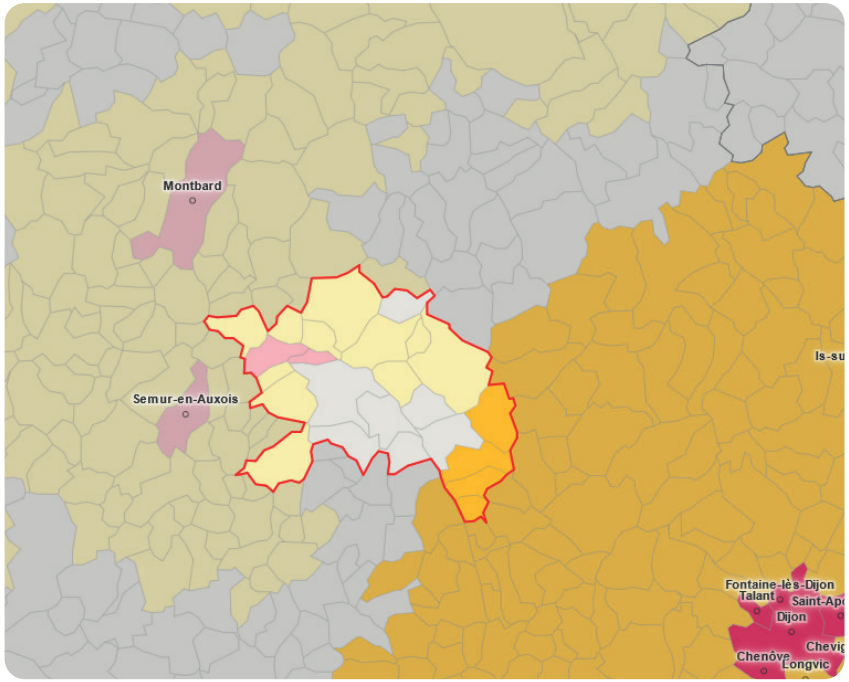

Aires d'attractivité des villes , Insee 2019

- Communes appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants
- Communes appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants
- Communes appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants
- Communes appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants
- Communes isolées hors influence des pôles

service, etc. Par sa composition, le pôle dépasse le service d'équipements de proximité et propose une offre qui dessert l'ensemble des communes environnantes.

Venarey-les-Laumes, pôle structurant de la COPAS

Venarey-les-Laumes constitue, par ses caractéristiques d'emploi, mais également d'équipements, services et commerces, le principal bassin de vie pour les communes de la COPAS, et d'une partie des territoires du Châtillonnais et du Montbardois.

En effet, la répartition de l'emploi dans la COPAS est inégale. Il se concentre dans la partie ouest, dans la zone Venarey-Alise-Sainte-Reine. Le ratio emplois / actifs témoigne d'un nombre supérieur d'emplois proposés dans ces communes comparés au nombre de résidents : les actifs des communes voisines viennent assurer les emplois.

Le nombre d'entreprises confirme la position de Venarey-les-Laumes comme pôle économique principal, avec le regroupement notamment des plus grosses entreprises employeuses (Néotiss, SNCF, Abattoir Bigaud). Ce vivier d'emploi n'est pas seulement au bénéfice des résidents de la commune, mais propose des emplois pour un large bassin d'actifs, rayonnant dans toute la communauté de communes et au-delà.
C'est également dans c'est espace Ouest que se concentre la population, comme décrit dans la partie précédente, et que la dynamique de logement est la plus importante.

Une influence marquée des pôles voisins du territoire

Le bassin de vie de Venarey enveloppe une large partie de la COPAS, mais certaines communes sont davantage tournées vers d'autres bassins. C'est le cas des communes du flanc Est. Ces communes sont davantage reliées aux fonctionnalités du bassin Dijonnais que de celui de Venarey.

La position de Venarey-les-Laumes, parfois très éloignée des communes en limite de territoire, explique en partie la pluralité des influences. De nombreuses communes sont tiraillées entre différents bassins, tous éloignés. Une partie de leur population travaille à Dijon, l'autre à Vitteaux, ou Montbard. L'attractivité des villes est en effet ambivalente en fonction de l'échelle d'analyse et de la proximité avec les villes indiquées.
Certaines structures et/ou services manquent sur le territoire et les résidents doivent les chercher ailleurs.

En effet, globalement, la COPAS présente de nombreux équipements de la base de proximité, inégalement répartis dans le territoire avec une forte concentration à Venarey et dans la vallée de l'Oze. Cependant, les équipements de la gamme supérieurs se situent ailleurs : l'hôpital de Sermur-en-Auxois, l'université de Dijon ou Paris, le lycée professionnel de Montbard, etc.

La polarité constituée par Venarey n'est donc pas complément autonome et les communes de la COPAS sont également liées à d'autres unités urbaines environnantes. Ce fonctionnement correspond à la structure rurale du Pays d'Alésia et de la Seine, et l'enjeu est davantage de maintenir cet équilibre, en conservant ses équipements de gamme de proximité et intermédiaire, plutôt que de développer des équipements de gamme supérieure. En effet, l'éloignement de certaines villes de la COPAS vis-à-vis de Venarey amène une partie de ces communes à utiliser les équipements et services plus proches, notamment pour les services de santé et scolaires.

Pour les commerces et la santé , on se rend à l'Abbaye-Sainte-Reine, à Dijon, aux Laumes. Les habitants travaillent plutôt à Dijon.

Les travailleurs vont à la SNCF de Venarey-Les-Laumes,à l'hôpital de Semur-en-Auxois, à Vitteaux, à Montbard... même Paris et Dijon avec le train.

Extraits des enquêtes communales

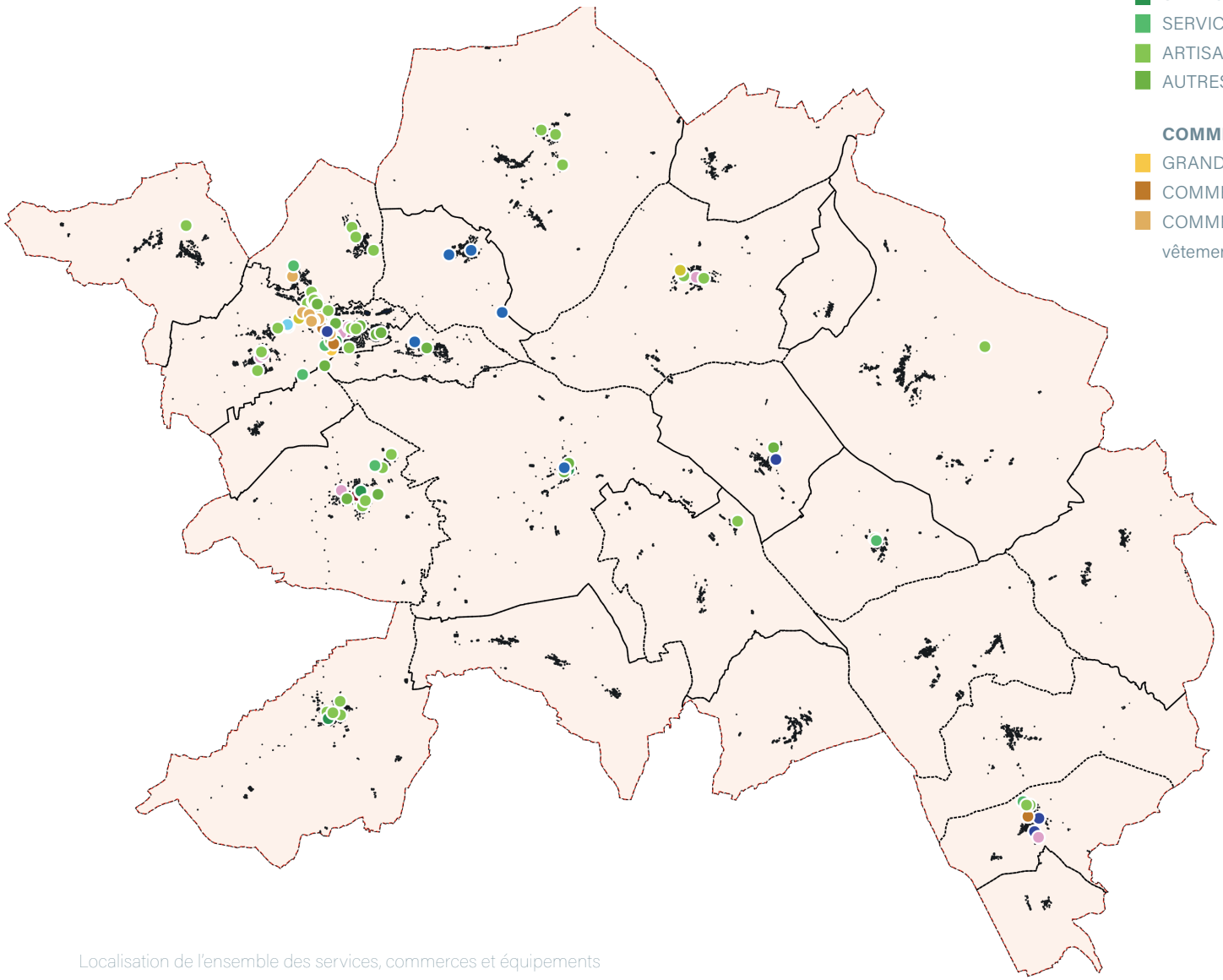

SERVICES
- SERVICES PUBLICS :, implantations France services, gendarmerie...
- SERVICES GÉNÉRAUX (4)
- SERVICES AUTOMOBILES: écoles de conduite,garages, .. (9).
- ARTISANAT DU BÂTIMENT (37)
- AUTRES SERVICES À LA POPULATION : coiffure, esthétique, ... (21)

COMMERCES
- GRANDES SURFACES (2)
- COMMERCES ALIMENTAIRES (5)
- COMMERCES SPÉCIALISÉS NON ALIMENTAIRES : librairie, magasins de vêtements, etc... (16)

ENSEIGNEMENT
- ECOLES (9)
- COLLÈGES (1)

SANTÉ ET ACTION SOCIALE
- FONCTIONS MÉDICALES ET PARA-MÉDICALES (À TITRE LIBÉRAL) (8)
- ACTION SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES (6)
- ACTION SOCIALE POUR HANDICAPÉS (1)
- AUTRES SERVICES D'ACTION SOCIALE (1)

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS
- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS (3)

TOURISME
- Hôtel, camping, ...

0 2,5 5 km

Localisation de l'ensemble des services, commerces et équipements
Source: BPE 2019

Un maillage de services pour répondre aux besoins de proximité sur le territoire

Un accès difficile aux services de santé

Les services de soins sont peu nombreux. Ils se concentrent à Venarey avec la maison de santé, les pharmacies, etc. L'accès au soin est très inégal entre les communes.

Toutes catégories confondues, la répartition sur la COPAS est ainsi :

- 27 à Venarey
- 4 à Alise, avec principalement l'Hôpital
- 5 à Verrey-sous-Salmaise

Verrey-sous-Salmaise donne le pendant sur le flanc Est, mais il se trouve fragilisé par le départ des médecins (*cf: entretiens communaux*). Pour répondre à cette problématique de démographie médicale, la COPAS a récemment créé une Maison de Santé, qui a du mal à répondre à l'ensemble des besoins des habitants (distances, disponiblilités, ...).

Le Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or à Alise-Sainte-Reine est également un équipements phare. Avec les 154 places proposées et le service d'accueil de jour, le lieu constitue un incontournable du territoire au regard de l'évolution démographique.

Le désert médical est revenu dans les discussions. Le canton de Venarey-les-Laumes et Semur ont un accès supérieur vis-à-vis d'autres communes.

Conversations du territoire

Pour les services spécialisés, la question ne se pose plus. Les résidents partent à Semur-en-Auxois ou à Dijon.

Une offre scolaire du primaire au secondaire mais une offre limitée pour la petite enfance et les adolescents

Neuf pôles scolaires sont présents sur le territoire :

- Une à Darcey, pour les communes centrales (Corpoyer-la-Chapelle, Frôlois, Darcey, Boux-sous-Slamaise, et Gissey-sous-Flavigny). Les communes ont créé le SIVOS pour maintenir l'école et assurer sa pérennité (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)
- Deux écoles (primaire et maternelle) se situent Verrey-sous-Salmaise, pour l'ensemble des communes du flanc Est : Salmaise, Chancey, Source-Seine, et les communes autours également.
- Les autres établissements sont installés à Pouillenay et Venarey-les-Laumes. Le collège se trouve à Venarey.

Des lignes de transports scolaires ont été mises en place par la Région (Mobigo) afin d'acheminer les enfants à l'école. Les communes ont souvent plus d'un arrêt, afin de s'arrêter au plus proche des différents hameaux (à l'exception de Corpoyer-la-Chapelle qui n'a plus de ramassage scolaire).

Il y a une petite fille qui tous les matins, prend son vélo pour aller à l'arrêt de Corpoyer-les-Moines en empruntant la départementale. C'est dangereux.

Entretiens communaux

Une problématique soulevée par les élus est celle de l'accès à ces arrêts de bus, quand les enfants parcourent les rues parfois peu sécurisées.

Le territoire témoigne d'un manque de structures dédiées à la Petite enfance. Les nounous manquent, alors que les jeunes ménages nécessitent des systèmes de garde pour leurs plus jeunes enfants. Une commission a été mise en place afin de réfléchir à une ou plusieurs nouvelles crèches .

Pour les lycéens et les étudiants, les structures ne se situent pas dans la COPAS mais à Semur-en-Auxois et Montbard éventuellement, mais surtout Dijon, Paris et autres centres universitaires pour les plus âgés.

Des équipements sportifs principalement à Venarey-les-Laumes

La Communauté de communes compte de nombreux licenciés : 16% de la population sont licenciés sportifs, rattachés à une association sportive (*Données BFC*). L'offre est diverse, mais se concentre principalement à Venarey. Le niveau d'équipements de la commune permet de proposer plus d'activités aux jeunes et moins jeunes du territoire.

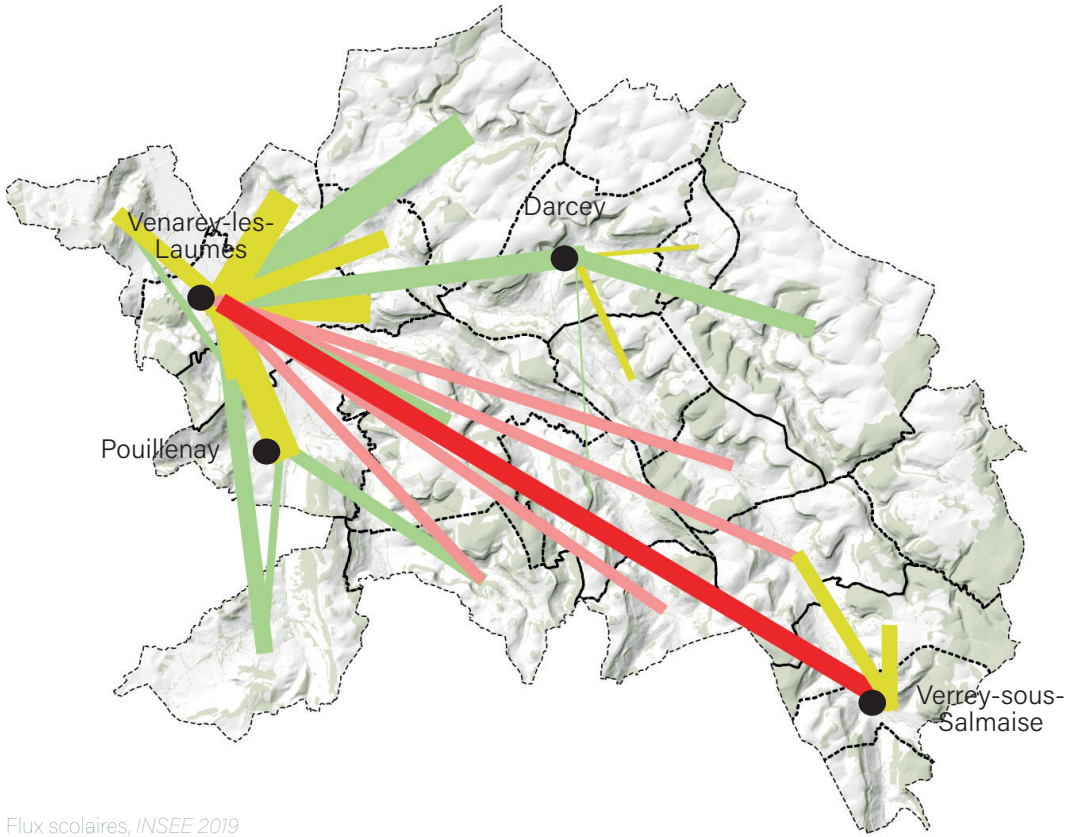

Flux scolaires, *INSEE 2019*

DISTANCES du lieu de vie au lieu à l'école ou collège de la COPAS

- Entre 0 et 5 km
- Entre 5 et 10 km
- Entre 10 et 20 km
- Plus de 20 km

Largeur du trait en fonction du nombre d'élèves concernés

Ecole primaire, Darcey

Ecole primaire, Verrey-sous-Salmaise

Collège, Venarey-les-Laumes

Certains équipements sportifs sont présents ailleurs, surtout à destination des jeunes des communes concernées: Verrey-sous-Salamise (piscine) et Thenissey (équitation), par exemple.

Une offre culturelle qui se structure

L'offre culturelle de la COPAS est fortement liée avec les activités des associations, les manifestations organisées par les communes et le renouveau du palais de Congrès de Venarey-les-Laumes.

Ce dernier a vocation à proposer une offre culturelle pour les habitants. Il accueille l'école de musique et l'intergénérationnel avec l'association des joyeux vendangeurs. L'objectif est de proposer du spectacles et des concerts pour la population, toute l'année.

L'été, les rues s'animent de marchés, de festivals et de concerts comme ceux organisés sur la place de la gare Venarey-les-Laumes.

Les offres d'activités, notamment pour les adolescents restent tout de même limitées. Relativement éloignés des pôles urbains qui proposent de multiples activités, les élus craignent un ennui pour cette tranche de population qui se traduit à long terme par une perte d'attractivité du territoire sur lequel on ne souhaite pas rester ou revenir après ses études. (*Données Office du tourisme*)

La nécessité du numérique

Internet est devenu un incontournable de la vie moderne. Pour le travail, les études, les loisirs ou la communication, il devient un critère déterminant pour l'installation d'une entreprise, mais également d'une famille. Le réseau haut débit est en cours d'installation dans la plupart des communes. Ce déploiement nécessite des infrastructures lourdes : le département les déploie, la région finance. A l'image des espace de co-working courant aujourd'hui dans les milieu plus urbain, les maisons numériques s'implantent dans les communes rurales. Une est en construction à Venarey-les-Laumes.

Depuis 2009, le PETR s'est également lancé dans la thématique numérique en employant un chargé de mission dédié. Au début, sa mission portait exclusivement sur une mise en cohérence des actions locales. Depuis 2020, il effectue un accompagnement clé en main pour les collectivité, notamment sur la question de la Cybersécurité.

Les animations l'été attirent du monde, ça marche bien , et c'est gratuit. C'est autant pour les touristes que les locaux.

Entretien avec l'Office de tourisme

Il y a quelque chose à faire pour les jeunes, leurs donner des possibilités d'occupation, développer des actions individuelles dans les communes pour la jeunesse.

Conversations du territoire

Une offre commerciale concentrée à Venarey-les-Laumes

Venarey-les-Laumes, polarité commerciale principale du territoire autour de trois pôles majeurs

La COPAS compte aujourd'hui de nombreux commerces, principalement alimentaires. Il existe peu de grandes enseignes, mais les commerces présents permettent de répondre aux besoins du quotidien des habitants.

Ces commerces se situent principalement à Venarey-Les-Laumes, concentrés sur trois pôles: autour du Super U et de la gare, dans la rue de Dijon et dans l'ancien quartier, de l'autre côté des rails.

Le pôle principal est celui du Super U. Le site était anciennement une fromagerie, qui s'est transformé en centre-commercial avec l'impulsion de l'ancien maire de la Ville de Venarey qui souhaitait créer un centre-ville, inexistant entre les 3 entités qui constituent la forme urbaine de la ville. Ce pôle a accueilli certaines enseignes atypiques pour un pôle commercial rural :

« *La zone de chalandise de Venarey n'était pas suffisant pour attirer et maintenir Célio, pourtant, elle l'a accueilli un moment. Ceci reste un point particulier.* »

Entretien avec la CCI

COMMERCES

- GRANDES SURFACES (2)
- COMMERCES ALIMENTAIRES (5)
- COMMERCES SPÉCIALISÉS NON ALIMENTAIRES : librairie, magasins de vêtements, etc... (16)

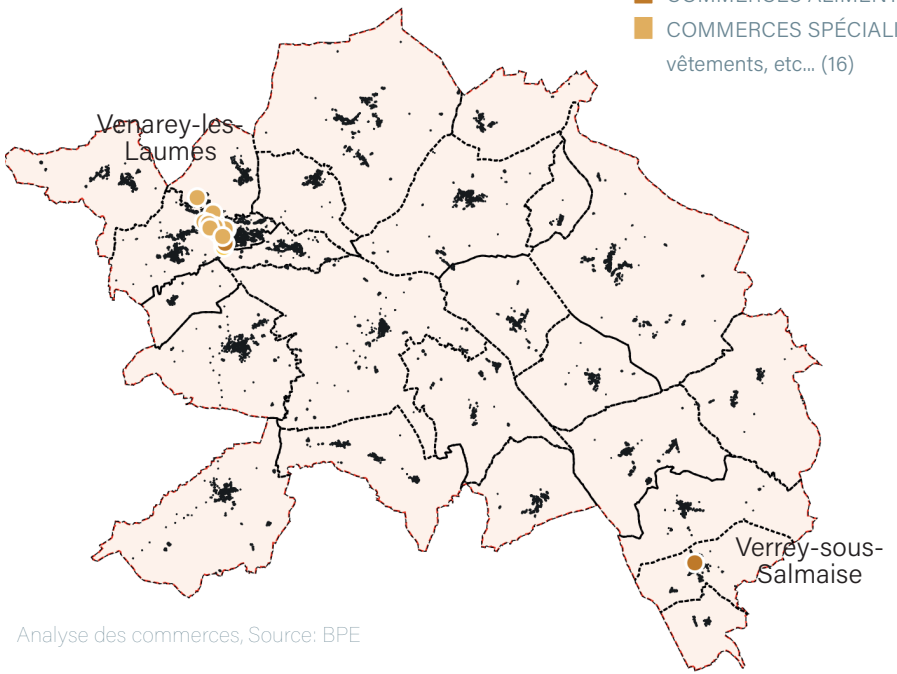

Analyse des commerces, Source: BPE

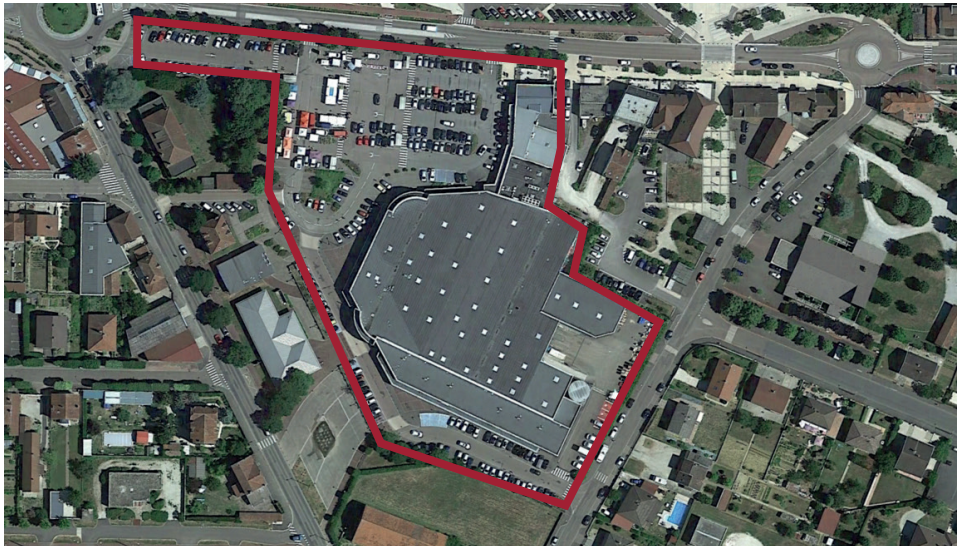

Galerie marchande du Super U, d'une surface de 2,2ha bâti et parking

Grande surface B1en, d'une surface de 0,89 ha bâti, parking et station service

Différentes cellules se déploient le long de la rue de Dijon et se clôture par le supermarché Bi1 aux abords du Muséoparc. Quelques cellules éparses sont également présentes dans la ville. Aucun collectif ne joue le rôle de facilitateur pour l'implantation de nouveaux porteurs de projets. L'accompagnement est ainsi effectuée par la CCI.

La Côte d'Or , en lien avec la CCI, a récemment lancé une étude sur les flux de consommation qui montre qu'une que Venarey rayonne par son offre commerciale, mais qu'elle est complétée par d'autres communes :
- 72% du chiffre d'affaires de Venarey-les-Laumes provient de la zone de chalandise.
- Les commerces de Venarey-les-Laumes captent 62% du pouvoir d'achat des habitants de la zone de chalandise (emprise)
- 37% du pouvoir d'achat de la zone de chalandise est dépensé en dehors de la zone de chalandise.

<u>Une offre de proximité dans les villages</u>

En dehors de Venarey-les-Laumes, se situent quelques cellules commerciales et offres de bouche. Certaines sont des épiceries localisées, implantées depuis longtemps comme à Verrey, où récemment (Darcey, Pouillenay). Il y a également des activités commerciales plus éparses.

Les commerces du territoire sont peu concernés par la saisonnalité, à l'exception de cellules spécifiques, fortement lié au tourisme comme à Flavigny. Il s'agit alors d'avantage une adaptation des horaires en fonction de l'année plutôt qu'une véritable saisonnalité.

Le taux de vacance commercial est de 19,4% à Venarey, qui fait partie de la démarche Petites Villes de Demain (*CCI Côte-d'Or, 2022)*. Cependant, le roulement des commerçants minimisent l'impact sur la commune (*entretien avec la* CCI). Ce constat est différents dans les autres communes où l'on perçoit la trace d'anciennes échoppes, d'anciens cafés ou bar par les peintures murales qui ornent d'anciennes demeures du centre-bourg.

Il faut désenclaver les bourgs ruraux, par la création de café, d'événements où s'entrecroisent les populations des bourgs.

On souhaite retrouver de la vie dans le bourg, en créant des espaces publics et en impulsant de nouveaux équipements de type tiers-lieu (café). Notre objectif est de moderniser Gissey-sous-Flavigny, en s'appuyant sur la valorisation de notre patrimoine et en retrouvant des lieux de vie.

Extraits enquêtes communales

Ancien café, Gissey-sous-Flavigny

Certaines communes témoignent d'une volonté de retrouver cette activité commerciale. Ces commerces, notamment les cafés, sont de véritables lieux de vie pour les villages. Certains élus souhaitent soutenir, voire porter un projet pour permettre l'accueil d'un structure mixte, comme à Pouillenay ou Darcey.

Flavigny-sur-Ozerain reste un secteur particulier, lié à l'activité touristique dont découle l'installation de commerces qui tendent à se raréfier, comme la boulangerie.

Le numérique et les pôles voisins pour répondre aux besoins spécifiques

Les commerces répondent aux besoins de première nécessité des habitants, il n'y a pas de manque ressenti par les élus. Les résidents trouvent ailleurs les commerces plus spécifiques.

Le commerce en ligne a aussi beaucoup modifié les comportements de consommation et se trouve être une tendance aujourd'hui très active dans la COPAS, comme dans de nombreux territoires ruraux.

Par son action commerciale et sa proposition, la COPAS n'a pas une zone de chalandise étendue, mais elle peut attirer des communes alentours, comme le sud du Châtillonnais. Les comportements d'achat étant impactés par les trajets domicile travail, le rayonnement commercial n'est pas limité à l'emprise de l'EPCI, et certains «font leurs courses» sur la route du retour à Dijon, Semur ou Montbard.

L'offre en commerces de la COPAS reste complétés par l'offre dijonnaise, qui permet de répondre à des envies de consommation plus marquées (grandes enseignes, discounteurs). *(Données CCI)*

Restaurant, boulangerie, Darcey

Epicerie, Pouillenay

Restaurant l'Engrenage, Venarey-les-Laumes

2- Une mobilité interne à accompagner pour garantir l'accessibilité aux services

Un enjeu de mobilité dans un contexte rural

L'accessibilité aux services et aux équipements est un enjeu prégnant dans les communes rurales, auxquels le territoire de la COPAS n'est pas exempt. Les distances peuvent être longues pour atteindre la première boulangerie. Certaines communes connaissent un isolement plus particulier, notamment vis-à-vis de l'accès aux équipement, et notamment aux soins. Frôlois et Source Seine sont particulièrement sensible car elles se situent à plus de 20 minutes en voiture du service de santé de proximité le plus proche.

Cette difficulté d'accès à certains services trop éloignés (santé, études) nécessite une mobilité adaptée, et des voies d'accès actives et performantes. La qualité des aménagement des voies, leur largeur mais également leur partage avec d'autres moyens de transport est un enjeu majeur.

Un enjeu majeur est l'amélioration des liens, des circulations entre les villages, penser les déplacements ancrés dans l'ensemble. Il y a des lignes (le train), mais peu d'autres alternatives.

Extraits des conversations territoriales

La notion d'accès, de mobilité et de déploiement est lisible à plusieurs échelles :

- à l'échelle micro de Venarey-les-Laumes, où l'accès aux aménités peut être facilement assuré par les déplacements piétons et cyclables,
- à l'échelle du bassin de vie de Venarey où la continuité des parcours pourrait être organisée.
- enfin, sur les communes les plus éloignées, où la voiture reste nécessaire, même si le train semble possible dans certains cas.

Les mobilités entre les communes sont parfois difficiles.

Cette fluidité de parcours, adaptée à toutes les échelles est nécessaire afin de tendre vers une équitabilité des accès aux équipements et services pour l'ensemble des communes, mais aussi de permettre une autre mobilité que celle voiture.

On a une ultra dépendance à la voiture, et peu d'autres propositions. Ça coûte très cher pour aller de Verrey à Venarey.

Extraits des conversations territoriales

Un maillage entre communes organisé autour de la voiture

<u>Une mobilité dominée par la voiture malgré quelques alternatives identifiées essentiellement sur Venarey</u>

Les ménages sont fortement équipés en voiture, qui reste le principal moyen de locomotion. 86,7% des ménages ont au moins une voiture, 37,8% en ont au moins deux. *(INSEE 2019)*

Cette dépendance se traduit dans les mobilités quotidiennes : 72,6 % des déplacements domicile-travail se font par voiture. Cependant, il existe une vraie différenciation des actifs de Venarey en matière de mobilité quotidienne : ils sont proportionnellement plus nombreux à faire usage des mobilités actives pour se rendre à leur travail avec 4 % d'usagers de cycles (contre 2 % à l'échelle de la COPAS et 3 % à l'échelle départementale) et 10,5 % de piétons (contre 6,8% à l'échelle de la COPAS et 7,4 % à l'échelle départementale) *(INSEE 2019).* La concentration des fonctions et les aménagements sécurisés permettent d'encourager d'autres formes de mobilités sur le bourg-centre.

L'analyse des modes utilisés pour les déplacements domicile-travail montre aussi les lacunes de l'offre en transport en commun sur le territoire, que ce soit par le train ou les bus régionaux puisque les transports en commun sont utilisés quotidiennement par moins de 8 % des actifs du territoire contre 11 % à l'échelle départementale.

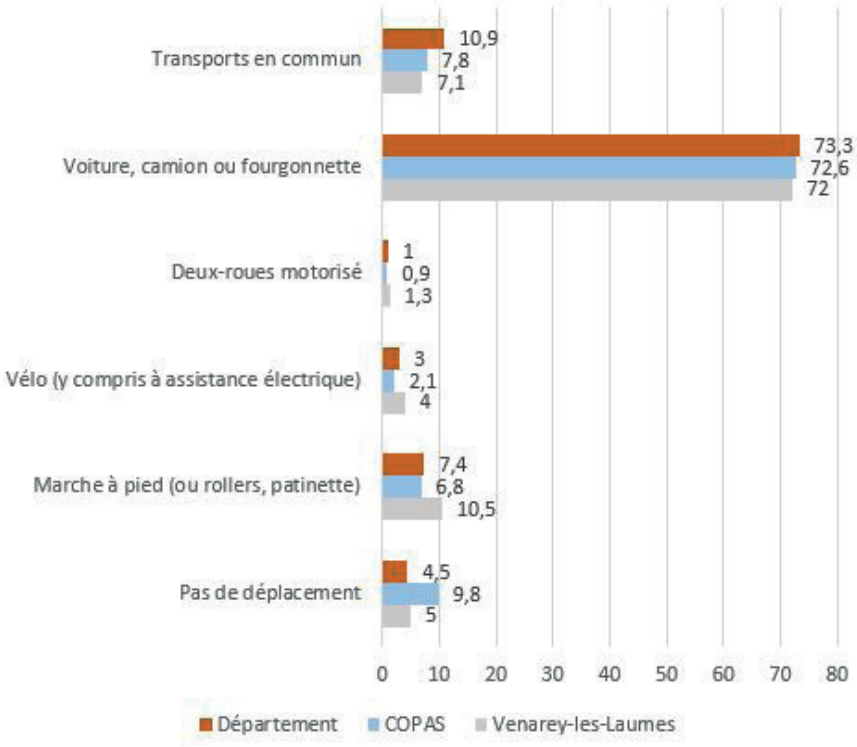

Mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail. (source : INSEE 2019)

Les principaux axes de communication permettant de relier entre elles les communes sont les voies automobiles, à l'exception de la voie ferrée qui permet de relier Verrey-sous-Salmaise à la gare des Laumes en passant par Thenissey.

Des axes routiers peu sécurisés pour le partage des modes

Aucun marquage de partage de voie n'est mentionné sur les routes, notamment les plus structurantes: la D9, la D10 et la D 905. La voiture est maître. Le maillage cyclable, à l'exception des pistes installées à Venarey, sont à destination des loisirs. Pourtant, l'usage du vélo dans les trajets quotidiens, notamment pour les communes les moins soumises par le relief, semblent s'accroître.

La fréquentation accrues de certains axes, très passants, conduisent à des risques, notamment liés à la vitesse des véhicules dans les entrées de ville. Les communes s'équipent: plateau, radar pédagogique, etc... afin de limiter la vitesse sur le voies.

Des solutions innovantes pour répondre aux besoins de mobilité

Des solutions de mobilité alternatives existantes

Le territoire n'est pas sans propositions alternatives à l'usage de la voiture.

D'une part, il existe une offre de bus. Même s'ils ne sont pas ouverts à la commercialisation, le maillage des bus scolaires permet d'acheminer les enfants à l'école quotidiennement. Les bus régionaux donnent accès aux villes proches, mais ces réseaux sont peu employés, peu valorisés et plus contraignants que la liberté offerte par la voiture individuelle.

La commune de Venarey-les-Laumes a mis en place une navette pour le marché qui a lieu le mercredi. Cette navette permet aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicules personnels, de se rendre dans la ville et y effectuer des achats. L'usage de cette navette reste modulé en fonction des communes, et les solidarités entre habitants sont parfois préférées.

D'autre part, le territoire dispose de trois gares, un élément rare dans les territoires ruraux. La question des connexions aux gares et des aménagements des gares restent cependant un point de blocage pour leur usage plus fréquent. Le coût également.

Si une partie du territoire est fortement marqué par le relief, ce n'est pas le cas partout. Le taux de cyclabilité par commune indique une possibilité donnée par le territoire pour le déploiement des

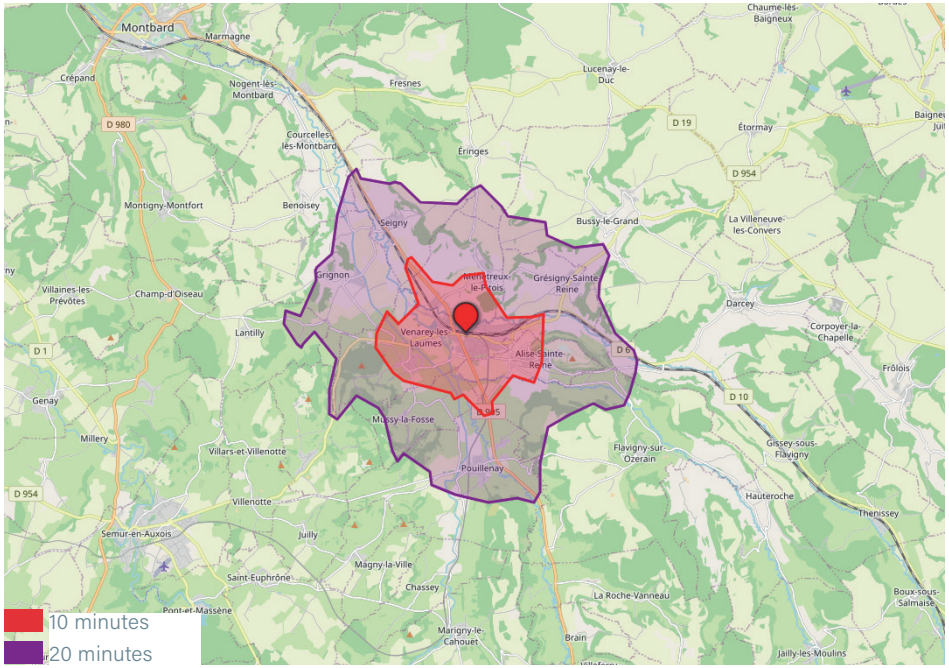

Accessible en moins 10 et 20 minutes en vélo depuis Venarey-les-Laumes

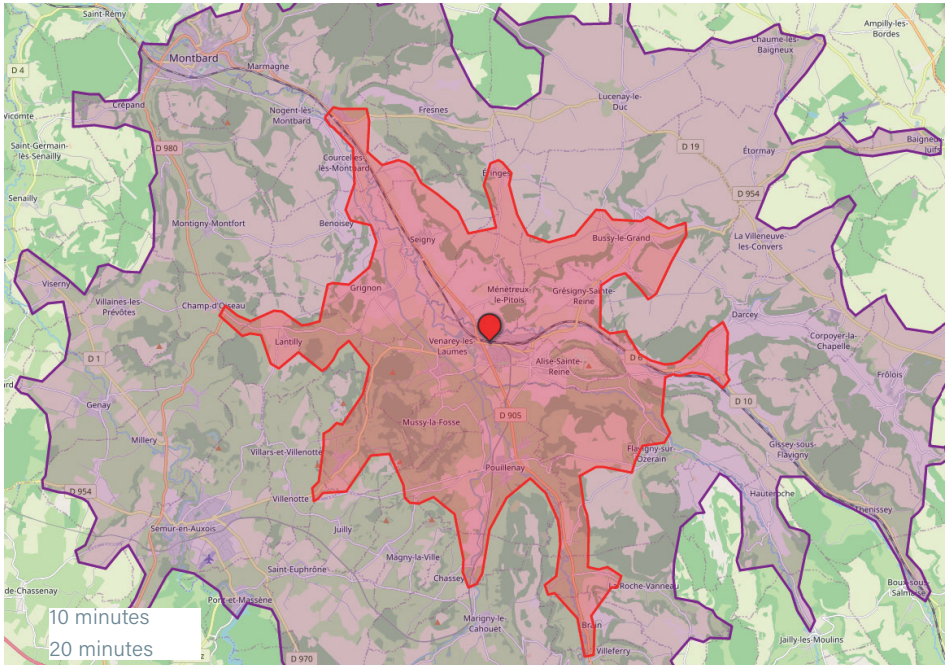

Accessible en moins 10 et 20 minutes en voiture depuis Venrarey-les-Laumes

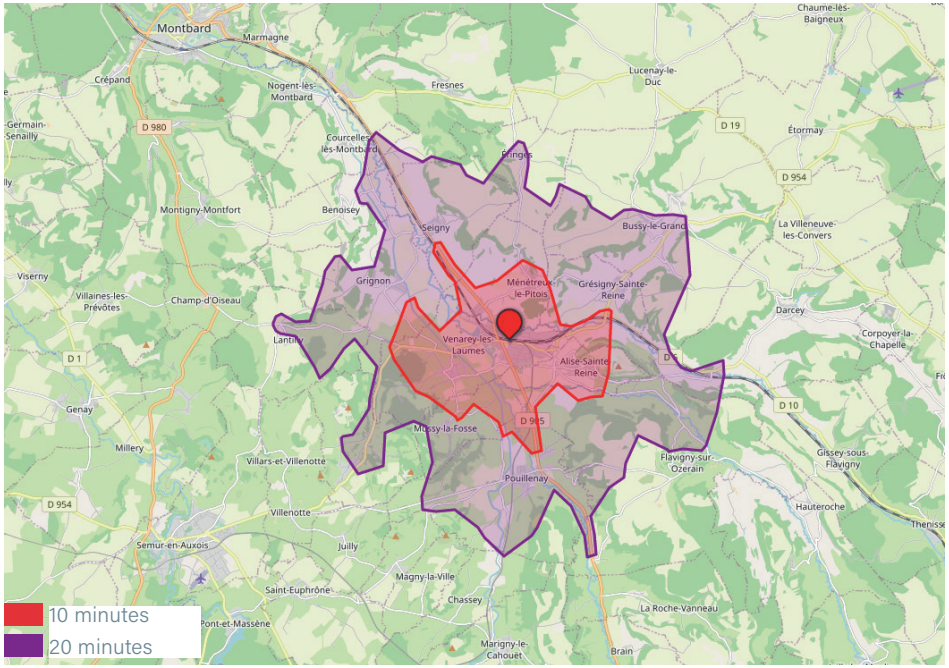

Accessible en moins 10 et 20 minutes en vélo électrique depuis Venrarey-les-Laumes

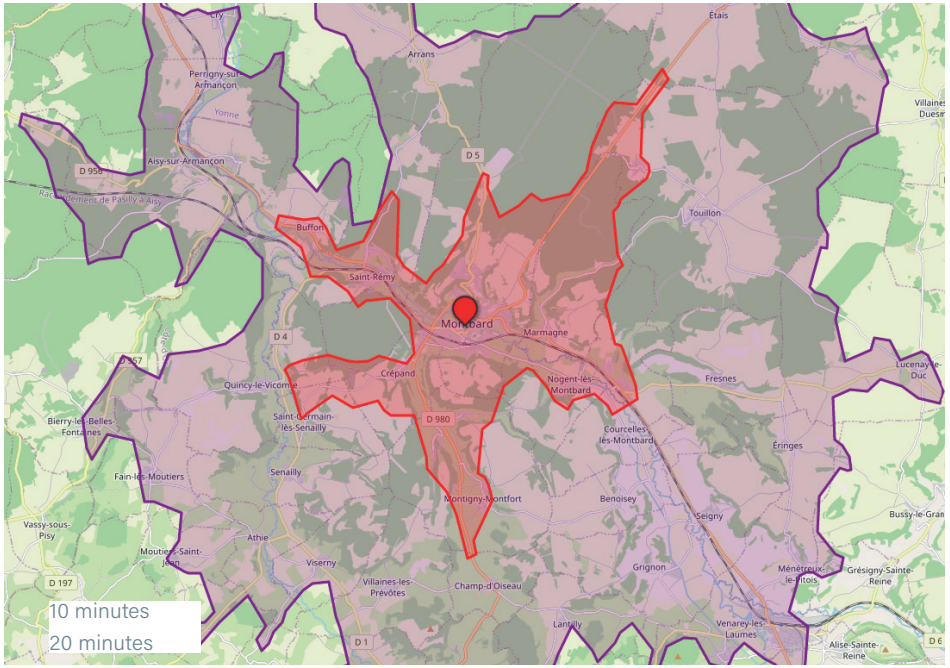

Accessible en moins 10 et 20 minutes en voiture depuis Montbard

voies, ou du moins le partage des voies afin de donner une place aux cycles dans les transports quotidiens.

Enfin, le covoiturage a toujours été mis en place, «pour rendre service à un voisin» dans les bourgs. Ce système tend à se structurer pour encourager une pratique plus stable, et pour de longs trajets. Venarey-les-Laumes dispose désormais d'une aire, sur le parking proche du muséoparc. Ce lieu est également le seul qui propose un espace de recharge des véhicules électriques.

Des alternatives pourraient être mises en place ailleurs comme des voitures en autopartage au sein des communes plus éloignées, ou un services de transport à la demande.

L'existence de commerces itinérants

Certaines communes sont desservies pars des commerces itinérants, comme le Proxi de Verrey-sous-Salmaise. Ces commerces restent localisés, et très minoritaires. Ils proposent des produits distribués dans les cœurs de bourgs, composant une alternative aux communes éloignées des commerces. Leur pérennité est cependant dépendante de leur rentabilité, notamment dans un contexte d'augmentation des coût d'essence qui touchent les véhicules nécessaires dans cette entreprise.

Le développement des usages et applications du numérique

Le PETR s'est investi dans les démarche du numérique. Les services ont mis notamment à disposition une application qui permet de savoir où manger et quoi manger, où trouver les services et commerces, les équipements.. pour les touristes mais également les habitants.

L'outil ne sera pas une plateforme de distribution, mais plutôt un outil de communication. En revanche, des casiers pour la distribution de produits locaux sont en cours d'expérimentation dans le PETR. A Montbard, certains sont d'ores et déjà installés, comme à Venarey-les-Laumes.

Des commerces itinérants prennent le relais : épicerie (le samedi) et la boulangerie (3 fois par semaine).

Entretien communal avec Jailly-les-Moulins

Car scolaire Mobigo, Grésigny-Sainte-Reine

Navette du Proxi, Verrey-sous-Salmaise

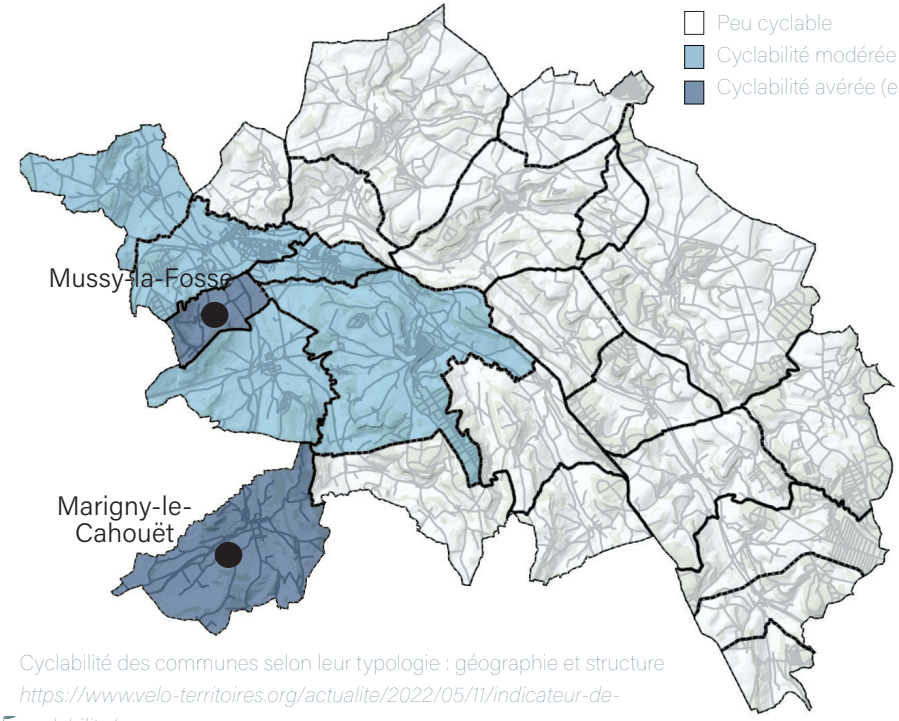

Cyclabilité des communes selon leur typologie : géographie et structure
https://www.velo-territoires.org/actualite/2022/05/11/indicateur-de-cyclabilite/

Aire de covoiturage, Venarey-les-Laumes

FAIBLESSES

> Un faible bénéfice du développement de la Métropole dijonnaise
> Un accès aux commerces, différent selon les communes
> Une dépendances aux polarités environnantes pour les études et les services supérieurs : hôpitaux, lycées, médecine spécialisée …
> La vacance commerciale

> Venarey-les-Laumes, un bassin d'attractivité rayonnant
> Des relations fortes avec les communes voisines (Montbard, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Baigneux-les-Juifs)
> Des écoles primaires peu éloignées, et qui fonctionnent en réseau
> Des cellules commerciales suffisantes pour répondre au besoin de proximité des résidents
> Des commerces itinérants

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> Venarey-les-Laumes : une ville pôle dont l'expansion et le rayonnement influencent les dynamiques territoriales

> Le soutien des communes pour l'implantation de commerces

> La création d'équipements pour la jeunesse : les séances de cinéma, la création d'un pump track, d'aires de jeux type city-stade, à Venarey et Darcey etc.

> Une saturation des services dédiés à la petite-enfance qui freine l'installation de jeunes ménages

> Le déséquilibre sur le territoire entre le pôle autour de Venarey et le reste des communes

MENACES

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- Le renforcement de l'attractivité du territoire
- Un accès à l'emploi, aux commerces, aux services et aux loisirs pour toutes et tous à l'appui de l'armature urbaine existante
- Le renforcement des connexions entre la COPAS et les territoires employeurs extérieurs (autres EPCI du PETR notamment Semur-en-Auxois et Montbard et l'aire dijonnaise).
- Plus spécifiquement, le renforcement des connexions du pôle d'emploi majeur avec les autres communes de l'intercommunalité, les autres EPCI du PETR et l'aire dijonnaise
- La répartition et la facilitation de l'accessibilité aux soins de proximité à l'échelle de l'intercommunalité
- Le maintien et le développement des catégories d'équipements existants (gamme de proximité et intermédiaire) plutôt que de développer les équipements de gamme supérieure
- La mixité d'usages dans les bâtiments, surtout dans les petites communes , pour permettre l'accueil de structures génératrices de vie locale
- L'affirmation du pôle commercial spécifique à Venarey-les-Laumes
- Le renforcement de Verrey-sous-Salmaise comme pôle de proximité pour les communes éloignées de Venarey-les-Laumes
- Un accès au numérique et au haut débit pour toutes et tous

PARTIE 3

UN TERRITOIRE QUI CHERCHE A S'AFFIRMER A LARGE ÉCHELLE

A. UN TERRITOIRE QUI S'INTÈGRE DANS UN RÉSEAU PLUS LARGE

1- Un territoire accessible

Une position proche des grands axes routiers

Un maillage viaire structuré autour de départementales

La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine n'est pas traversée par des axes structurants type autoroutiers mais elle n'en est pas isolée pour autant. La proximité avec l'A6 donne un accès rapide et directe à la capitale, ainsi qu'une voie vers les villes du sud. Cette proximité reste relative en fonction des communes, qui sont parfois à plus de 40 minutes de l'entrée d'autoroute. Cette liaison permet le déploiement des synergies liées au transport, nécessaire pour les activités économiques notamment. Les routes reliant l'A6 à la COPAS restent toutefois cruciales pour le déploiement des activités. L'entretien de ce réseau est donc nécessaire.

Le réseau local s'organise donc autour de quelques départementales structurantes (D905 notamment qui relie Montbard à Dijon).

Une problématique récurrente de traversée des camions dans les villages

Le partage de ces voies pour l'ensemble des usages est également un point central de vigilance pour les usages du quotidien et leur fonctionnalité puisque les poids lourds peuvent traverser les communes, malgré leurs rues étroites. Si le trafic agricole n'est pas une problématique majeure, celle des traversées de camions l'est tant au

prisme de la sécurité que des risques liés à leur chargement et à leurs émissions.

De nombreuses communes cherchent à dissuader les camions de parcourir les centres-bourgs. Les parcours GPS envoient parfois les véhicules lourds sur des chemins oubliés des voies principales de communication comme les chemins ruraux, à l'image de *La côte de la Mort* à Source-Seine, confortant les problématiques de partage d'usages.

Plusieurs élus témoignent de difficultés à changer les parcours de ces véhicules, même si de nombreux panneaux les invitent à emprunter un autre chemin.

Panneau de circulation, *Grésigny-Sainte-Reine*

Traversée d'un camion, *Grignon*

Un trafic limité mais des pollutions et nuisances récurrentes

Le nombre de véhicules qui utilisent les routes départementales font l'objet de comptage par le conseil départemental.

Le comptage des véhicules des dix dernières années est présenté dans le tableau ci-contre. De manière générale, la D 905 qui dessert les zones économiques principales, est la plus empruntée.

Les chiffres permettent cependant de mettre en évidence que certaines communes, comme La-Roche-Vanneau et Grésigny-Sainte-Reine connaissent de hautes affluences. Le taux de poids lourd est également un élément marquant et conforte la problématique de la circulation au sein même des villages émise par les élus : 5,7% des véhicules comptabilisés sur la D 954 traversant Grésigny-Sainte-Reine sont des poids lourds (soit 139 camions dans la journée) et 9,5% sur la D 10 à Gissey-sous-Flavigny (soit 63 poids lourds). Le nombre d'accidents reste peu important, et aucun n'a été compté dans les villages (Cf: tableau ci-contre) ces dernières années.

Ces éléments restent cependant impactant pour les habitants en comparaison de la capacité des bourgs à accueillir ces flux et véhicules, ainsi que les nuisances produites sur les habitants, leur sécurité, ainsi que la qualité de l'air et du bruit qui sont altérés.

Route	Communes	Nombre de véhicules	PL	% de PL	Année
D 103R	ALISE-SAINTE-REINE	752	26	3	2013
D 103J	ALISE-SAINTE-REINE	529	14	2	2013
D 954	BUSSY-LE-GRAND	655	59	9.01	2017
D 006	BUSSY-LE-GRAND	1288	123	9.55	2021
D 006	DARCEY	783	42	5.36	2017
D 010	GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	797	49	6.15	2022
D 010	GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	664	63	9.49	2022
D 954	GRESIGNY-SAINTE-REINE	2445	139	5.69	2014
D 905	LA ROCHE-VANNEAU	2571	256	9	2021
D 010	MARIGNY-LE-CAHOUËT	505	32	6.34	2011
D 905	MENETREUX-LE-PITOIS	4251	287	6.75	2010
D 103C	SOURCE-SEINE	111	9	8.11	2012
D 103	SOURCE-SEINE	171	9	5.26	2012
D 010	VERREY-SOUS-SALMAISE	875	62	7.09	2011

Relevé des comptages effctués de 2010 à aujourd'hui.
Source : Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Date - Heure	Tué	Blessé	Hospitalisé	Code - commune	Milieu
27/12/2018 16:00	1	0	0	21271 - Flavigny-sur-Ozerain	Hors-Agg
30/08/2019 23:20	0	1	1	21663 - Venarey-les-Laumes	Hors-Agg
20/04/2020 17:45	0	1	1	21500 - Pouillenay	Hors-Agg
09/10/2020 22:15	0	1	1	21663 - Venarey-les-Laumes	En-Agg
17/10/2020 14:55	0	1	1	21663 - Venarey-les-Laumes	En-Agg
01/02/2021 16:25	0	1	0	21663 - Venarey-les-Laumes	En-Agg
18/06/2021 07:15	0	1	1	21663 - Venarey-les-Laumes	En-Agg
27/07/2021 22:20	0	1	1	21271 - Flavigny-sur-Ozerain	Hors-Agg
01/11/2021 11:00	0	1	0	21663 - Venarey-les-Laumes	En-Agg
16/01/2022 12:55	0	1	1	21663 - Venarey-les-Laumes	Hors-Agg
09/09/2022 16:20	0	1	1	21197 - Corpoyer-la-Chapelle	Hors-Agg

Recensement Accidents Corporels de 2018 à 2023 (mars)
Source : Conseil Départemental de la Côte-d'Or

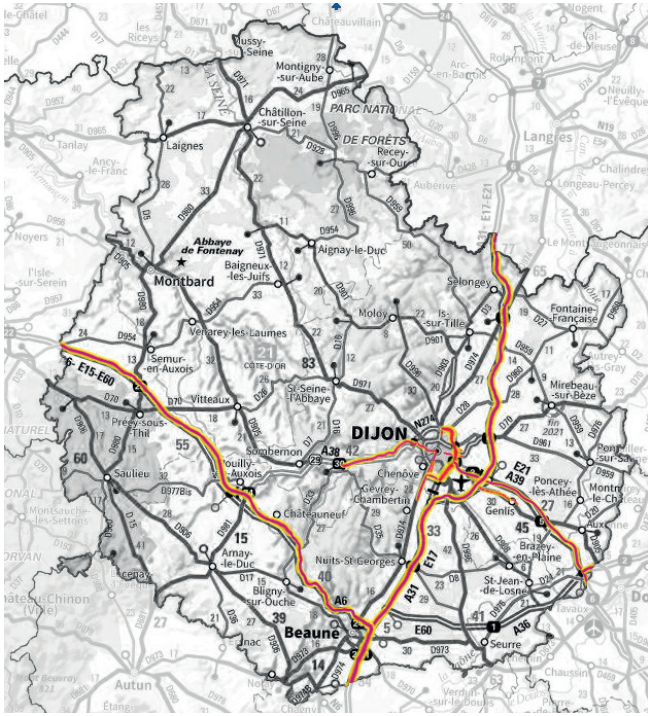

Cartes de bruit de la première échéance, 4/06/2009 -Niveau sonor jour/soir/nuit- https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=9cbb3f5a-5c4f-488b-b250-bdd4641dafaf

Les cartes de bruit sont construites à partir de l'usage effective des voies, dont sont déduites les nuisances aux alentours de ces grandes infrastructures.

Les cartes de bruit dites de la 1ère échéance concernent les voies routières empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an, et les voies ferrées comptant plus de 60 000 passages de trains par an. La COPAS, en raison de son éloignement avec les autoroutes, est préservée des nuisances relatives à ce type d'infrastructure. La D905 apparaît cependant dans l'échéance 3 pour la section entre Ménétreux et Venarey.

Cartes de bruit de la troisième échéance, 4/06/2009-Niveau sonor jour/soir/nuit- https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=9cbb3f5a-5c4f-488b-b250-bdd4641dafaf

Cette échéance 3 correspond aux voies routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an.

La voie ferrée n'est pas identifiée comme une structure particulièrement bruyante, en raison de la faible affluence des trains, relativement à d'autres type de voies sur le territoire, et n'apparaît qu'en 4ème échéance.

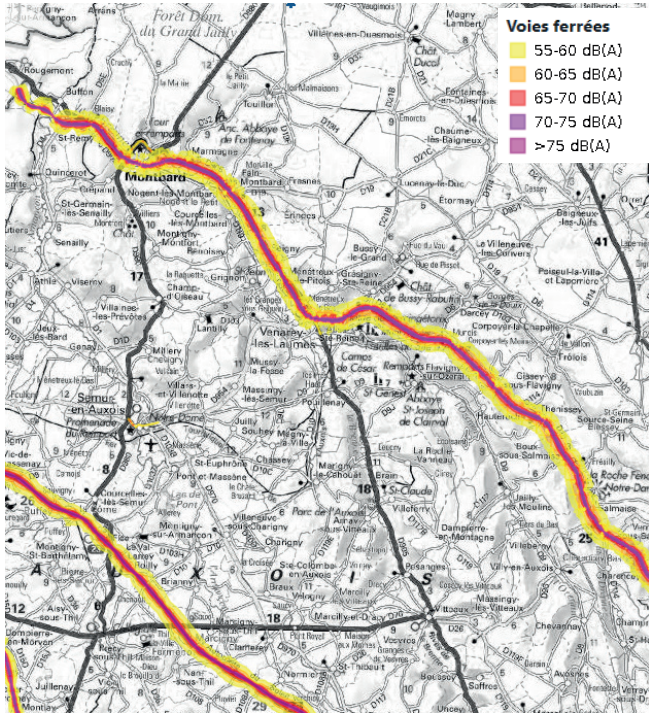

Cartes de bruit de la quatrième échéance, 4/06/2009-Niveau sonor jour/soir/nuit- https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=9cbb3f5a-5c4f-488b-b250-bdd4641dafaf

Le rôle structurant historique du réseau ferré

Un territoire bouleversé par l'arrivée du train

En 1844 sous l'égide de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, la ligne Paris-Dijon est créée. Cette voie ferrée a transformé la physionomie des communes durant le XIXe siècle. La plaine des Laumes est en effet choisie pour la construction d'un important centre ferroviaire, avec une gare encore active reliant Paris à Dijon, et des voies secondaires, aujourd'hui désaffectées, en direction d'Épinac-les-Mines et d'Avallon, via Semur-en-Auxois. L'inauguration de la ligne Paris-Dijon intervient en 1851, ce réseau étant ensuite exploité par la Compagnie PLM, créée en 1857.

L'apogée de cette activité, dans la première moitié du XXe siècle, s'accompagne de l'édification dans Venarey-les-Laumes d'une cité nouvelle avec ses commerces, son école et son église. La voie ferrée est donc l'élément principal du développement de Venarey-les-Laumes, qui devient chef-lieu de canton en 1910. À partir de 1938, la SNCF remplace la Compagnie PLM.

Après la seconde guerre mondiale, les effectifs et l'activité ne cessent de décroître, en parallèle du développement des voitures. L'atelier de maintenance générale est toujours actif. De nombreux bâtis annotés PLM sont encore présents dans le territoire et sont autant d'éléments patrimoniaux à mettre en valeur.

La gare de Venarey «Les Laumes-Alésia» est la seule en France à ne pas porter le simple nom d'une ville. Ceci fait suite à une demande du conseil municipal d'Alise-Sainte-Reine en 1907, en raison du développement des fouilles sur le Mont Auxois et à l'afflux de visiteurs.

Si l'arrivée du train a été, et constitue encore une force au sein de territoire, pour les possibilités de transports et celles économiques du territoire, certains villages ont été divisés pour permettre le passage des trains comme Thenissey et Verrey-sous-Salmaise. La commune de Venarey, quant à elle, a été complètement transformée, se délaissant du site historique au prodit d'une développement autour du pôle ferrovière.

Gare de Venarey-les-Laumes, *photo historique (date inconnue)*

Gare de Verrey-sous-Salmaise, *photo historique (date inconnue)*

Un rôle toujours majeur du train

Le territoire possède toujours trois gares TER en activités réparties dans la vallée de l'Oze : Venarey-les-Laumes, Thenissey et Verrey-sous-Samlaise.

Celles-ci sont une chance pour le territoire qui bénéficie d'accès privilégié tant à la capitale régionale qu'à la capital nationale, mais qui permet également de desservir en interne différents points de la COPAS. Ces gares sont un atout qui attire une population, travaillant potentiellement en ville et souhaitant vivre en campagne.

La gare des Laumes est la plus utilisée, comptabilisant plus de 130 000 voyageurs par an en 2019, contre 20 000 à Verrey-sous-Salmaise et 3 000 à Thenissey. Dans chacune des gares, ce taux est en baisse, de manière parfois drastique ces dernières années comme Thenissey qui a perdu 40% de ses voyageurs entre 2015 et 2019.

Les trains qui s'arrêtent dans le territoire sont essentiellement les TER de la ligne Paris - Lyon, en passant par Dijon.

La gare TGV se situe à Montbard, à 15 km de Venarey, et ouvre la porte vers Paris, voire la France entière.
La gare de Venarey-les-Laumes compte une quarantaine trains quotidiens, dont environ 10 allers et 9 retours pour la ligne Les Laumes Alésia - Dijon. Les horaires correspondent aux horaires des actifs avec un cadencement plus prononcé entre 5h30 et 8h, durant la pause de midi et le soir de 16h30 à 20h. L'ensemble de cette ligne s'arrête aux trois gares, qui profitent à peu près des mêmes horaires.

Les prix sont plafonnés par secteur, permettant un accès à moindre coût à Dijon (11euros), mais un coût non adapté à la durée (5euros entre Thenissey et Venarey-les-Laumes).

Vis-à-vis du coût en voiture, l'impact est mesuré:

- en voiture :
  - 2€
  - en 23 minutes
  - pour maximum 5 passagers
  - 3.57 kg CO2
- en train :
  - 5€ par personne
  - en 13 minutes

(Données: *Michelin, SNCF)*

Les abonnements réduisent cependant les coûts de transport quand le prix du carburant tend à s'accroître.

Les gares sont stratégiquement situées pour un maillage performant du territoire. Toutes les communes se situent à moins de 15 minutes en voiture d'une gare. Thenissey a une portée moins extra-territoriale que les deux autres, situées à l'extrémité de la vallée de l'Oze et qui accueillent les voyageurs de territoires extérieurs à la COPAS.

Aussi, certains voyageurs ont le choix entre plusieurs gares et choisissent souvent la plus accessible. Ceci explique en partie un nombre inférieur de voyageurs à Thenissey.

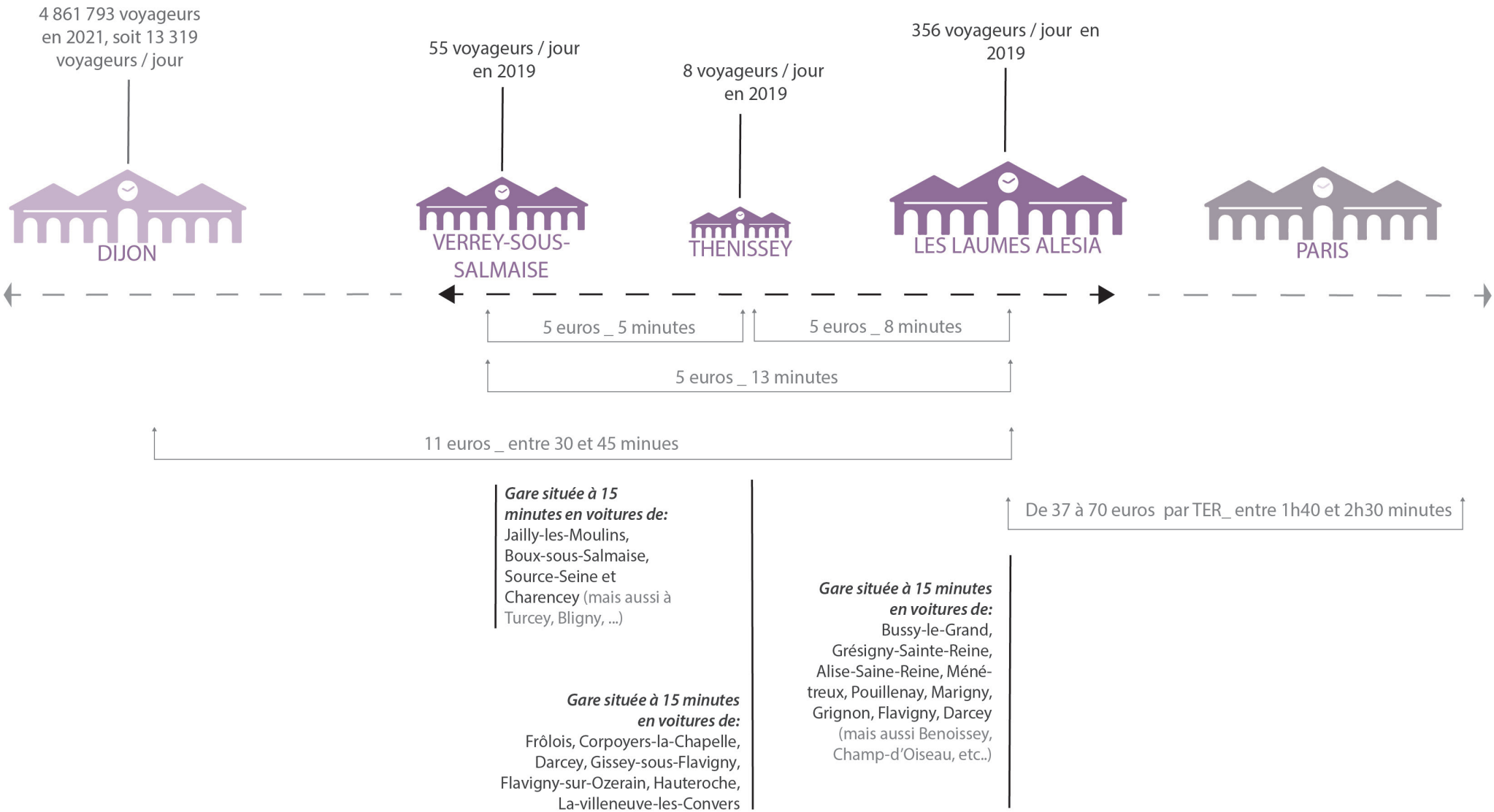

Données SNCF

Un enjeu croissant d'accessibilité et de multi-modalité pour les gares du territoire

L'accessibilité des gares est exclusivement organisée pour la voiture. Le manque de connexion des gares aux autres communes, une forme de multimodalité, est perçue comme un point d'amélioration à apporter par les élus.

A l'exception de celle des Laumes, accessible à vélo par voie cyclable, peu de cyclistes s'aventurent sur les routes pour prendre le train, même si cette tendance pourrait se renforcer les prochaines années. Toutes les gares ont en revanche des accroches vélos, mais peu sécurisées. Ce sont surtout les cyclotouristes qui combinent train et vélo.

La question du parking est également un point de vigilance. A l'exception de la gare de Venarey, aucun stationnement n'est matérialisé pour les voyageurs. Les techniciens de la SNCF remarquent un manque récurrent de places autour des deux autres haltes. De manière générale, les abords des gares de Verrey-sous-Salmaise et Thenissey ont peu été aménagées, contrairement à ceux des Laumes-Alésia qui porte dans son nom sa vocation d'une entrée touristique. Elle est également la seule à proposer un aménagement de plus grande ampleur avec des arrêts minutes et une desserte par les bus.

Temps d'accès aux gares du territoire en vélo

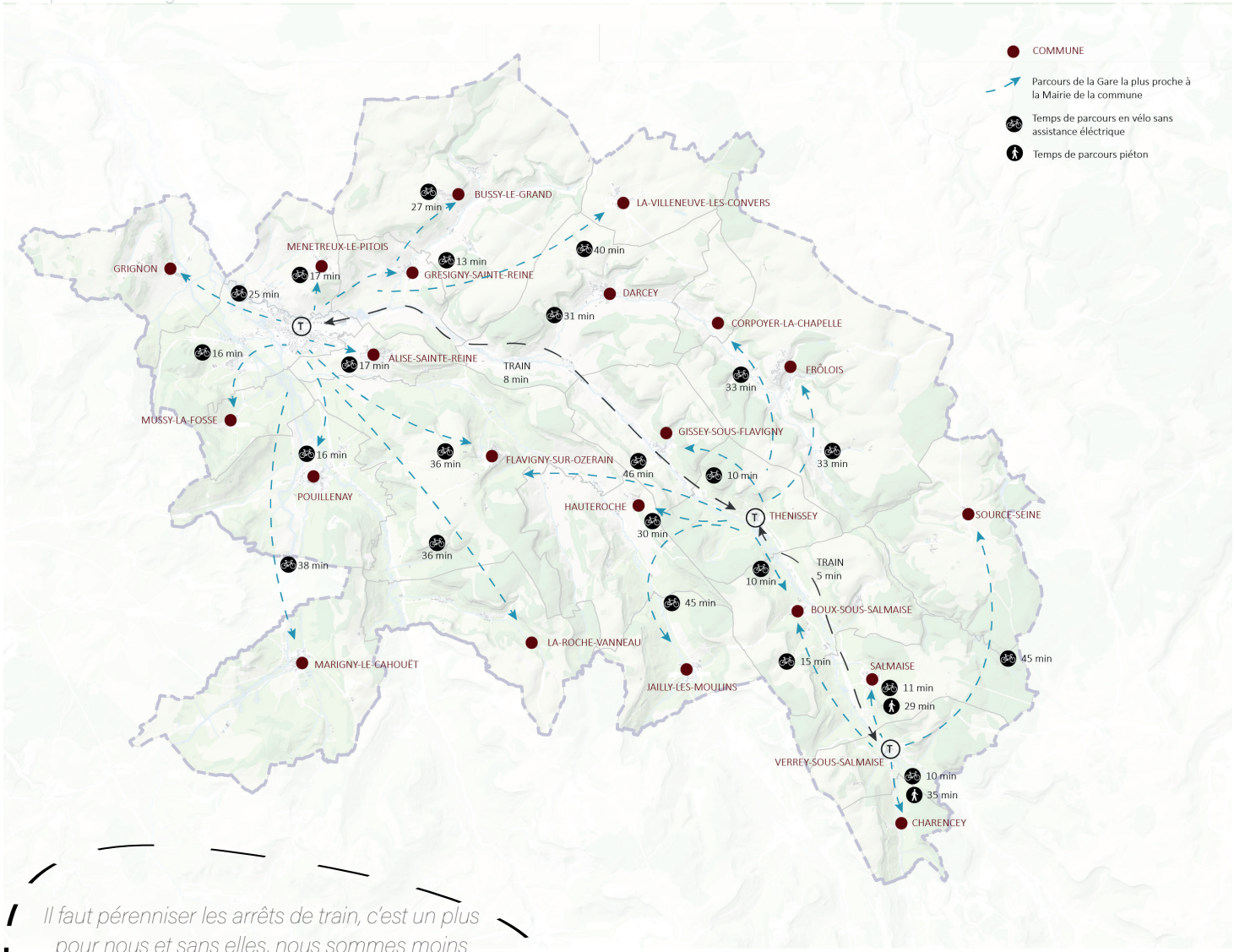

Il faut proposer des alternatives à la voiture, il y a donc une nécessité de conserver une ligne de train fonctionnelle et de renforcer les connexions gares-communes

Il faut pérenniser les arrêts de train, c'est un plus pour nous et sans elles, nous sommes moins attractifs. On a la chance d'avoir des gares, un système qui permet d'aller à l'extérieur, sans transport individuel

Extraits des conversation territoriales

Des gares qui sont partagées entre les communes et la SNCF

Les gares toujours actives laissent à penser qu'elles appartiennent au prestataire d'usage, soit la SNCF. Cependant, le constat est nuancé par un partage des biens pour l'ensemble des gares de la COPAS.

La gare de Verrey-sous-Salmaise ne fait plus partie du domaine ferroviaire. Elle a été vendue en 2007 à un propriétaire privé. Le parvis de la gare appartient à la commune.

La gare de Thenissey est un bâtiment qui accueille des travailleurs pour les besoins du ferroviaire. Aucun parvis de gare n'est présent sur ce site.

La gare Les-Laumes Alésia est un bâtiment de service, qui accueille les travailleurs de la SNCF ainsi que les voyageurs. Le parvis appartient à la commune, et a été refait récemment.

Des bâtiments PLM qui parsèment le territoire

D'autres bâtiments, parfois cachés, reliés aux trafic ferroviaire sont disséminés par endroit. Ce type de bâti n'est pas référencé et n'appartient plus à la SNCF. Ils constituent cependant un patrimoine architectural lié au passé industriel de la COPAS qui pourrait être redécouvert.

Gare de Venarey-les-Laumes, récemment aménager pour accueillir les bus et les cycles.

Gare de Thenissey, au profil vacant, où les abords sont utilisés comme parking.

Lignes routières régionales

LR 101 Is-sur-Tille – Chanceaux
LR 102 Dijon – Is-sur-Tille – Selongey – Culmont-Chalindrey
LR 103 Dijon – Flacey
LR 104 Dijon – Marsannay-le-Bois
LR 105 Dijon – Fontaine-Française – Gray
LR 106 Dijon – Belleneuve – Mirebeau-sur-Bèze – Gray
LR 107 Dijon – Pontailler-sur-Saône – Talmay
LR 108 Dijon – Quetigny – Arc-sur-Tille – Remilly-sur-Tille
LR 109 Dijon – Longchamp – Pontailler-sur-Saône – Soissons-sur-Nacey
LR 110 Dijon – Genlis – Auxonne
LR 111 Dijon – Longecourt – St-Jean-de-Losne – Losne
LR 112 Dijon – Corcelles-les-Citeaux – Seurre
LR 113 Dijon – Nuits-St-Georges – Beaune
LR 114 Dijon – Gevrey-Chambertin – St-Philibert
LR 115 Beaune – Saulieu
LR 116 Beaune – Seurre
LR 117 Dijon – Bligny-sur-Ouche
LR 118 Dijon – Pouilly-en-Auxois – Saulieu – Arnay-le-Duc – Lacanche
LR 119 Dijon – Sombernon – Vitteaux – Précy-sous-Thil – Avallon
LR 120 Montbard – Semur – Saulieu – Liernais
LR 121 Semur-en-Auxois – Venarey-Lès-Laumes
LR 122 Pouilly-les-Auxois – Montbard
LR 123 Avallon – Saulieu – Autun
LR 124 Dijon – Châtillon-sur-Seine
LR 125 Marcilly-sur-Tille (gare) – Is-sur-Tille – Grancey-le-Château – Recey-sur-Ource – Châtillon-sur-Seine
LR 126 Montbard – Châtillon-sur-Seine
LR 127 Châtillon-sur-Seine – Laignes
LR 128 Châtillon-sur-Seine – Montigny-sur-Aube – Gevrolles
LR 129 Dijon – Autun via Arnay-le-Duc

Axes ferroviaires

Besançon – Dijon
Dijon – Mâcon – Lyon
Is-sur-Tille – Dijon – Les Laumes
Dijon – Bourg-en-Bresse
Dijon – Autun – Nevers
Dijon – Laroche-Migennes – Paris

Une offre en transport collectif peu utilisée en-dehors des scolaires

La Région a conservé la compétence d'organisation et de gestion des lignes interurbaines sur le territoire de la COPAS.

L'offre de bus présente sur le territoire, gérée par l'opérateur régional Mobigo, est principalement structurée autour de celle non commercialisable des transports scolaires. Les bus scolaires permettent un ramassage des élèves de tout le bassin pour conduire les enfants à leur école de rattachement. Si les élèves sont scolarisés dans d'autres écoles, les parents s'occupent de les y emmener. Les bus scolaires sont très réguliers : un aller le matin et le midi, un retour le midi et le soir. Les horaires sont fixes, ne laissant pas de place à la modulation des horaires selon l'emploi du temps de chacun.

Le territoire propose deux lignes de bus régionale: la LR 121 reliant Venarey à Semur en passant par Pouilleney et Marigny-le-Cahouët, et la LR 122 reliant Montbard à Pouilly-en-Auxois.

Aucun transport à la demande n'est proposé, contrairement aux communes de Semur-en Auxois, Montbard et Baigneux qui en bénéficient.

2- Des liens renforcés avec les pôles voisins

Une solidarité et des complémentarités qui s'organisent avec les territoires voisins

Le rôle structurant du PETR de l'Auxois Morvan

La COPAS fait partie du Pôle D'Équilibre Territorial et Rural de l'Auxois Morvan. Composé de 6 Communautés de communes, le PETR a comme rôle principal la mise en réseau des acteurs du territoire, de créer des collaborations et d'accompagner les élus dans leurs démarches. Il intervient sur différents champs d'action, ancrés dès sa mise en place, d'autres récents, voire en construction. Il accompagne depuis des années la création de projets sur le territoire via la gestion des fonds européens Leader.

La thématique portée par le financement leader 2023-2027 est «urbanisme et mobilité». Cette thématique est issue du constat partagé que les collectivités ont beaucoup de projets de requalification et d'aménagements des places publiques de villages. Ces fonds permettront le financement par exemple des études préalables, d'études de mise en place d'ORT (opération de revitalisation rurale), mais aussi d'études complémentaires utiles à l'élaboration du PLUI. Le fond leader pourrait également permettre de créer une ingénierie mobilité, et de constituer une éventuellement mise en réseau sur l'urbanisme à l'échelle d'un SCoT.

Le PETR intervient également sur la cohérence et la mise en réseau des dynamiques touristiques, ainsi que l'aide au développement numérique.

Il a récemment prit le relais de la CCI dans son accompagnement aux entreprises avec le label Territoires d'Industrie, et s'est lancé dans l'élaboration d'un PAT (Projet d'alimentation territorial) qui a comme objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Ce PETR s'est formé en conscience de la porosité des frontières des EPCI. L'échelle plus éloignée permet de faciliter les projets communes en s'appuyant sur des habitudes de coopération déjà ancrées. *(CF: entretien avec le PETR)*

Des liens quotidiens avec les pôles voisins

Des habitudes de vie liées à l'accès aux services

Les communes de la COPAS nourrissent de nombreuses relations avec les territoires voisins, notamment dû à un fonctionnement historique (comme La-Villeneuve-les-Convers et Corpoyer-la-Chapelle dont une partie des élèves étudient à l'école Baigneux-les-Juifs). Les services (comme l'hôpital de Semur-en-Auxois) et infrastructures (comme la gare TGV) entretiennent les relations étroites entre communes et EPCI voisins.

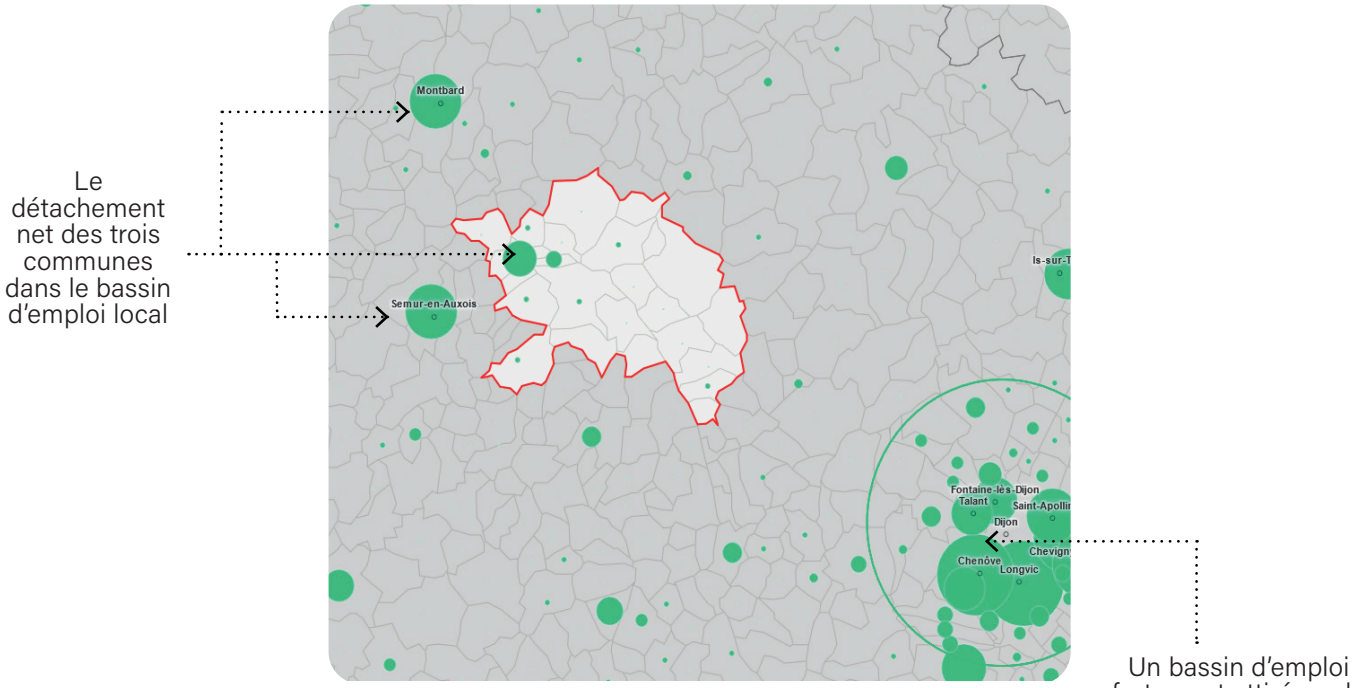

Les bassins de vie impactant le Pays d'Alésia et de la Seine , Insee 2019

Des échanges quotidiens sur les trajets domicile-travail

Les relations sont particulièrement lisibles sur les mouvements liés à l'emploi. Le territoire, qui dispose d'un ratio de 0,8 emploi par actif, émet chaque jour de nombreux actifs qui vont travailler vers les territoires voisins. Ainsi le territoire est déficitaire dans ses échanges avec l'ensemble des territoires voisins.

Les échanges sont particulièrement fournis avec les territoires voisins du Pays Auxois-Morvan. La zone d'emploi est particulièrement dense dans le triangle Montbard-Semur-Venarey. Ces trois communes concentrent des grandes entreprises qui encouragent la fluidité entre les communes. 57% des flux émis depuis la COPAS et 70 % des flux reçus par la COPAS se font avec les autres territoires du PETR.

Les trajets vers Montbard et Semur-en-Auxois s'effectuent principalement en voiture, en raison de la proximité kilométrique, et de la disparition de la ligne Semur-en-Auxois - Venarey-les-Laumes. *(INSEE 2019)*

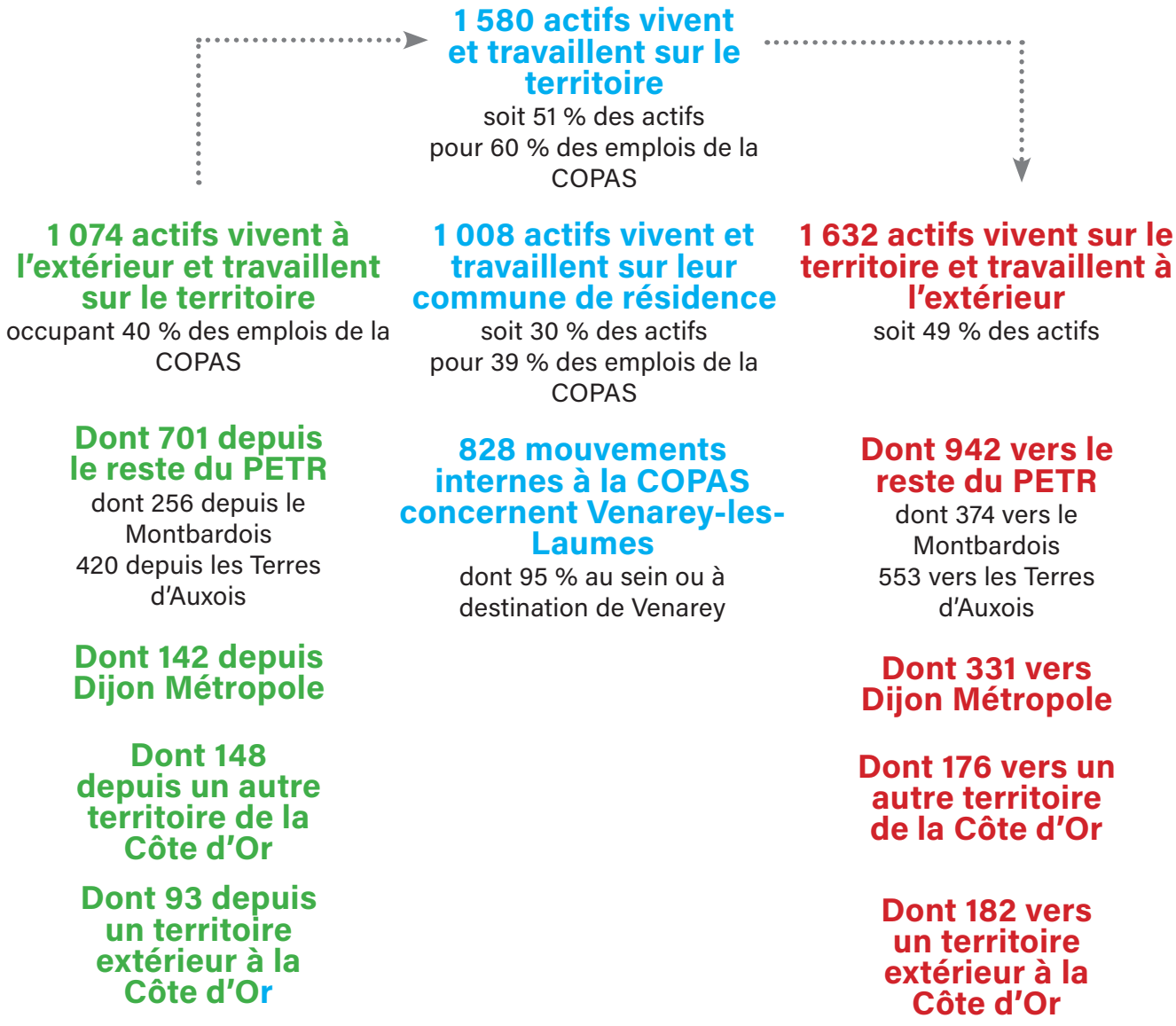

Mobilités domicile-travail(source : insee RGP2019)

40% des emplois de la COPAS sont occupés par des actifs venant de ...

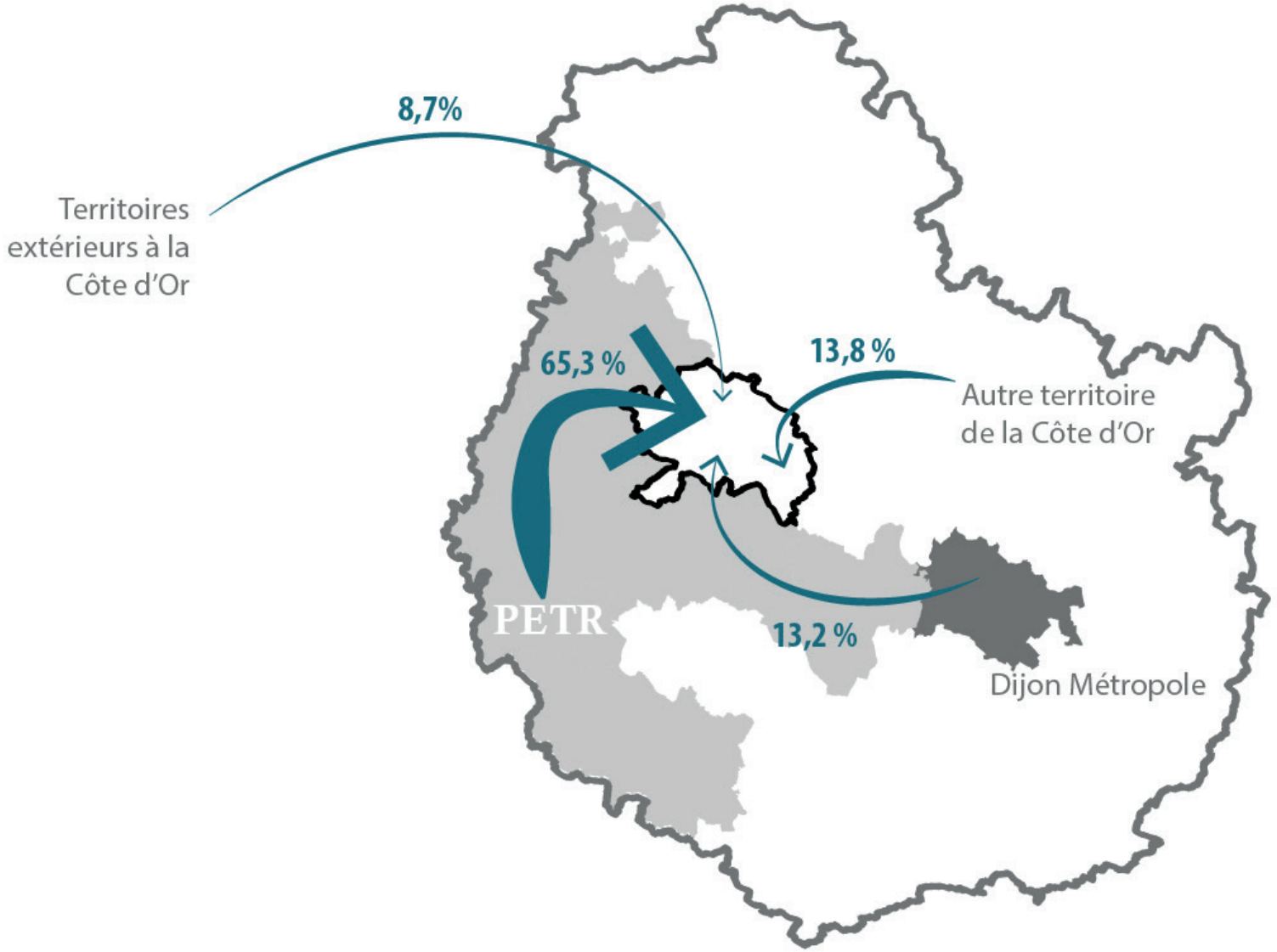

49% des actifs de la COPAS partent travailler vers ...

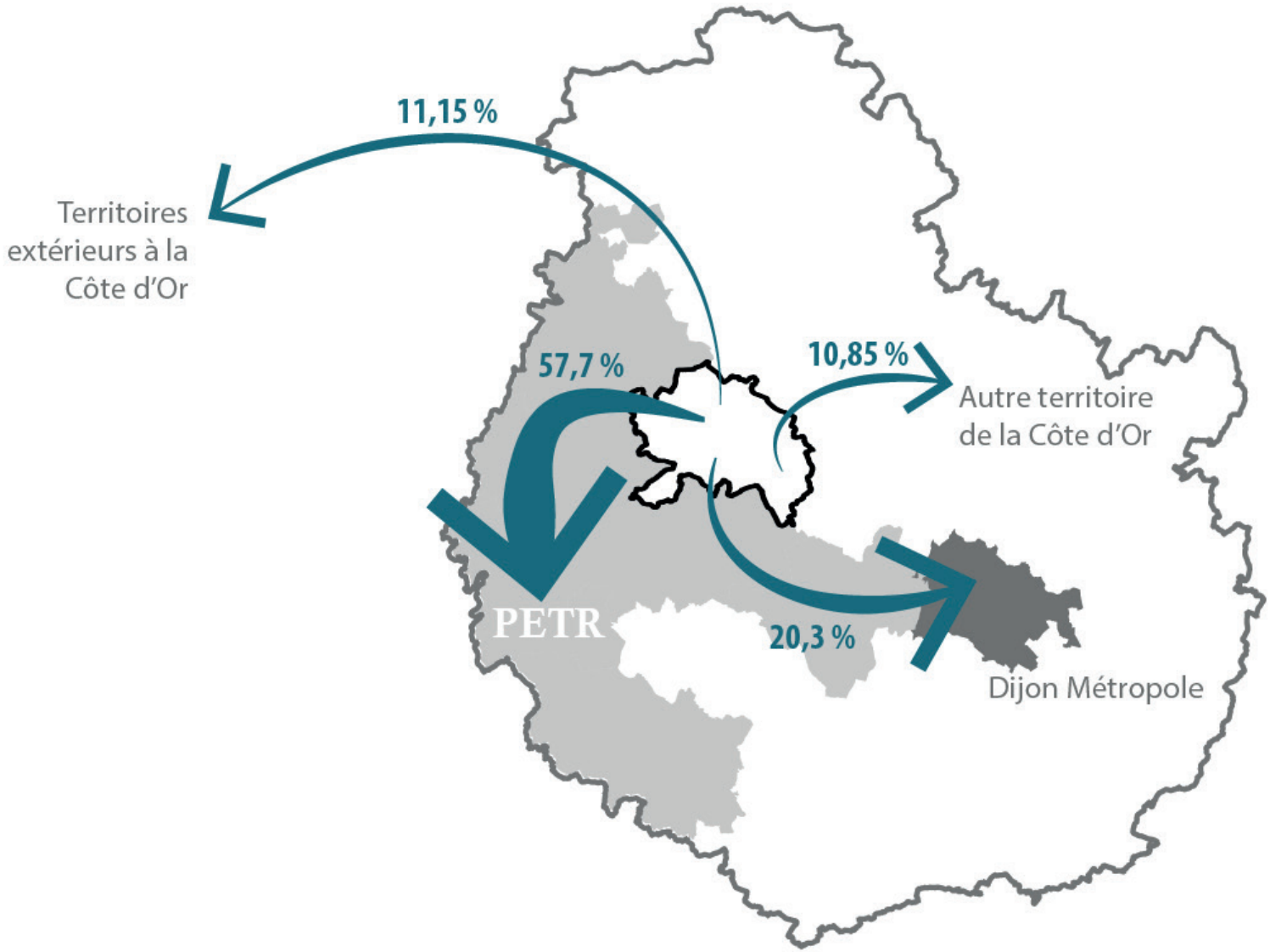

3- Un lien distendu avec Dijon

Une position en limite du périurbain

Même si les flux de la COPAS sont plus en direction du nord, une petite partie des trajets domicile-travail sont en direction de Dijon centre et de son aire métropolitaine : 20 % des flux sortant des trajets domicile-travail et 13% des flux entrants. Les échanges quotidiens se font au bénéfice de la métropole qui attire les actifs résidant sur le territoire pour le travail.

La voie ferrée, qui relie la Métropole à la COPAS, est un axe stratégique dans la solidité de ces liens quotidiens puisque le trajet en train est plus rapide que la voiture. Depuis Venarey-les-Laumes, 40 minutes suffisent pour atteindre le centre-ville de Dijon quand presque aucune commune de l'EPCI n'y a accède en moins de 40 minutes en voiture. Les échanges sont favorisés par un cadencement plus important des liaisons avec entre ces deux espaces. Ceci explique aussi qu'une partie des travailleurs qui viennent de la COPAS puissent vivre à Dijon.

Une influence sur l'offre en services et commerces

La Métropole dijonnaise complète également l'offre en commerces et services spécialisés, absents du territoire ou trop éloignés.

Les résidents de la COPAS se rendent principalement à Dijon pour le centre-ville et ses zones commerciales, ainsi que pour les services médicaux comme les dentistes, cardiologues, voire la médecine généraliste (*cf. entretiens communaux*). Cette offre, couplée à la zone d'emplois, implique que certains résidents se rendent dans l'aire dijonnaise pour effectuer leurs achats et voir un médecin plutôt que d'aller à Semur-en-Auxois, rentabilisant en partie leur trajet quotidien.

Un lieu privilégié de poursuite des études

Les flux scolaires laissent transparaître un équipement plus significatif des communes alentours pour les études. Jusqu'à l'âge de 18 ans, les lycéens ou apprentis se rendent principalement dans les communes limitrophes (Semur-en-Auxois et Montbard), puis à Dijon. En revanche, le département est dépendant du pôle universitaire dijonnais, et des autres métropoles françaises. Ceci a une influence non négligeable sur le basculement de la pyramide des âges qui se trouve inversée vis-à-vis des territoires ruraux qui l'entoure, dont la COPAS.

Dijon Métropole représente le lieu d'études tout de même de 13 % des jeunes scolarisés de la COPAS.

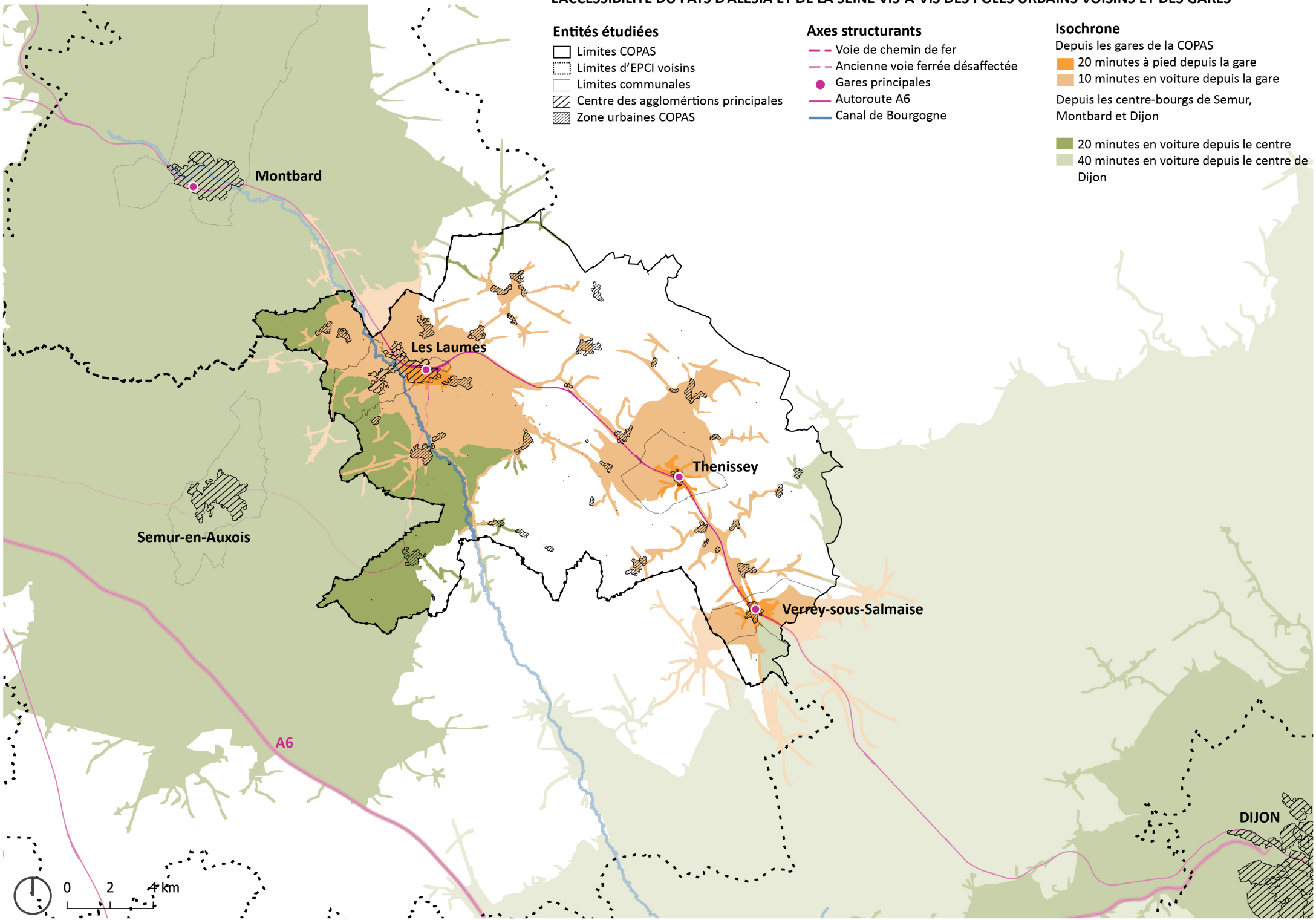
L'ACCESSIBILITE DU PAYS D'ALESIA ET DE LA SEINE VIS-A-VIS DES POLES URBAINS VOISINS ET DES GARES
Entités étudiées
Limites COPAS
Limites d'EPCI voisins
Limites communales
Centre des agglomértions principales
Zone urbaines COPAS
Axes structurants
Voie de chemin de fer
Ancienne voie ferrée désaffectée
Gares principales
Autoroute A6
Canal de Bourgogne
Isochrone
Depuis les gares de la COPAS
20 minutes à pied depuis la gare
10 minutes en voiture depuis la gare
Depuis les centre-bourgs de Semur, Montbard et Dijon
20 minutes en voiture depuis le centre
40 minutes en voiture depuis le centre de Dijon
Montbard
Les Laumes
Thenissey
Verrey-sous-Salmaise
Semur-en-Auxois
A6
DIJON
0
2
4 km

FAIBLESSES

> Des connexions difficiles entre communes
> Des bus régionaux peu déployés, contrairement à l'offre scolaire
> Des gares fragiles en termes d'usages notamment celle de Thenissey
> L'ultra dépendance à la voiture pour l'accès quotidien aux services pour les communes les plus éloignés
> Un trafic important de véhicules à Venarey-les-Laumes (en lien avec les activités économiques)
> Un trafic important de poids lourds au sein de certains bourgs non adaptés comme Grésigny-Sainte-Reine et Gissey-Sous-Flavigny .

> Proximité de l'autoroute sans nuisance lié à cette grosse infrastructure
> 3 gare TER et 1 gare TGV à proximité
> Une offre de bus scolaire performante
> Des relations fortes avec les communes voisines (Montbard, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Baigneux-les-Juifs).

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> Des communes qui réfléchissent à la circulation au sein des villages
> Des alternatives existantes à la voiture individuelle pour accéder aux services et équipements : aire de covoiturage de Venarey, navette du marché et bus scolaires
> L'évolution des pratiques : vélo électrique, voiture électrique, covoiturage
> La ligne de chemin de fer
> La proximité avec l'A6

> Le coût de l'essence
> Un manque de porosité avec les aires d'influence (Dijon)

MENACES

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- La mise en place d'une circulation adaptée aux contextes urbains traversés
- L'équilibre des usages dans les centres-bourgs entre la voiture et d'autres modes de déplacements
- Le maintien des gares et le renforcement de leurs usages
- Le renforcement des modes de transport intermodaux (modes doux et mobilités collectives) entre les gares et les communes de la COPAS
- La réalisation d'aménagements qualitatifs et fonctionnels autour des gares notamment pour asseoir l'intermodalité (offre de stationnement, aménagement des parvis, local à vélos sécurisé)

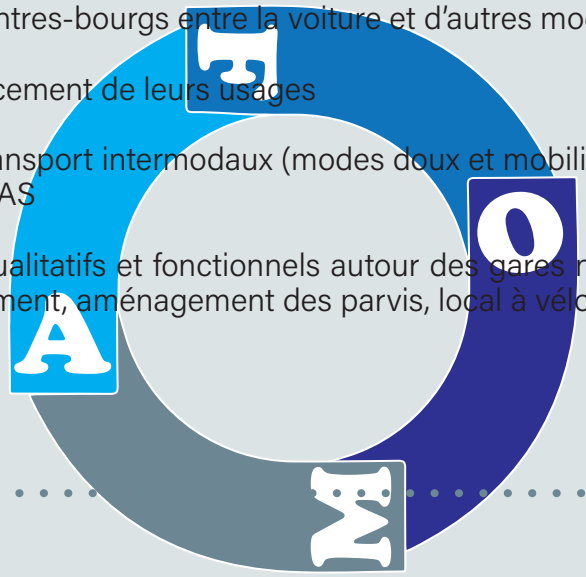

B. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AVEC DES SPÉCIFICITÉS À ACCOMPAGNER

1- Un territoire de tradition industrielle mais dont l'économie s'oriente désormais vers le service

Une tradition industrielle qui se traduit sur le territoire

L'économie de la COPAS est dominée par trois secteurs principaux qui se dessinent : l'industrie, notamment liée à la métallurgie, l'agroalimentaire et progressivement, le tourisme. Ce sont aujourd'hui les domaines qui emploient le plus.

Les industries sont concentrées à Venarey-les-Laumes et Ménétreux-le-Pitois, dans les sites économiques. Il y a peu de filières industrielles dans les autres communes à l'exception de Flavigny.

<u>Une tradition industrielle ancienne</u>

Le territoire est un carrefour de voies routières (romaines, royales et nationales) et ferroviaires. La présence de l'eau façonne également ses paysages : l'élément le plus marquant est le canal de Bourgogne. Son aménagement a d'ailleurs contribué à faciliter l'approvisionnement et l'écoulement de certaines productions industrielles : métallurgie, cimenterie, tuilerie, filature...(site région)

La Haute Côte-d'Or est un territoire où le fer était extrait et travaillé dès le Moyen Âge par les moines, notamment dans l'Abbaye de Fontenay. Progressivement, le développement de la métallurgie se renforce aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (Forges de Buffon).

Si, au départ, le Canal joue un rôle structurant pour le transport de marchandises, et se présente donc comme un atout pour l'implantation des entreprises, il est rapidemment concurrencé par la ligne de chemin de fer.

L'implantation de grands groupes industriels (comme Vallourec) à Venarey est issue de ce terreau d'installations et de savoir-faire bien ancrés. Le raccordement à la ligne ferroviaire est un enjeu stratégique pour le transport des matières premières et des produits finis. Certaines entreprises disposent encore aujourd'hui d'une voie qui mène directement des entrepôts aux lignes de chemins de fer. Ces raccordements sont stratégiques à maintenir pour permettre la multimodalité dans le transport de marchandises.

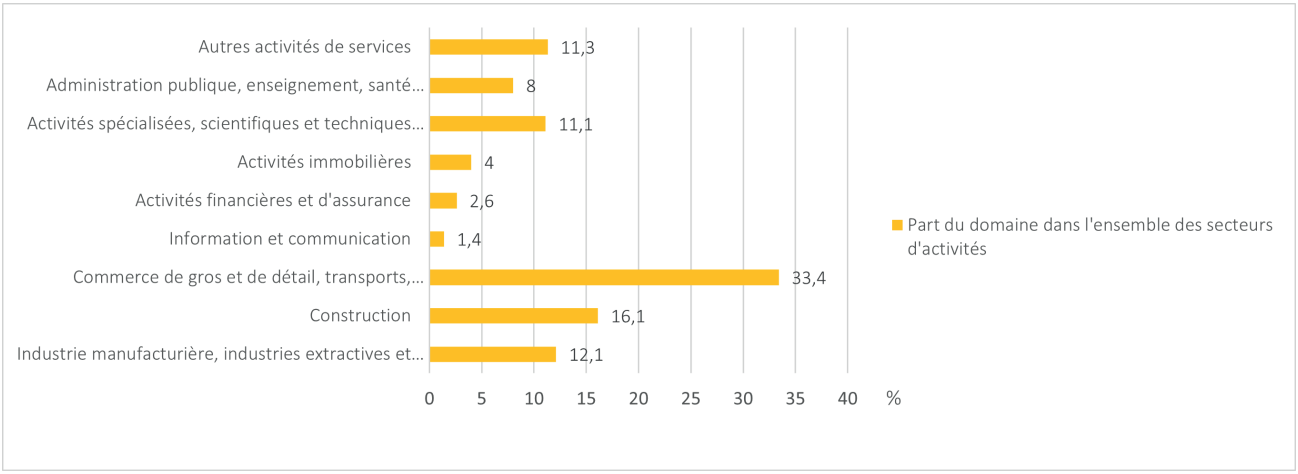

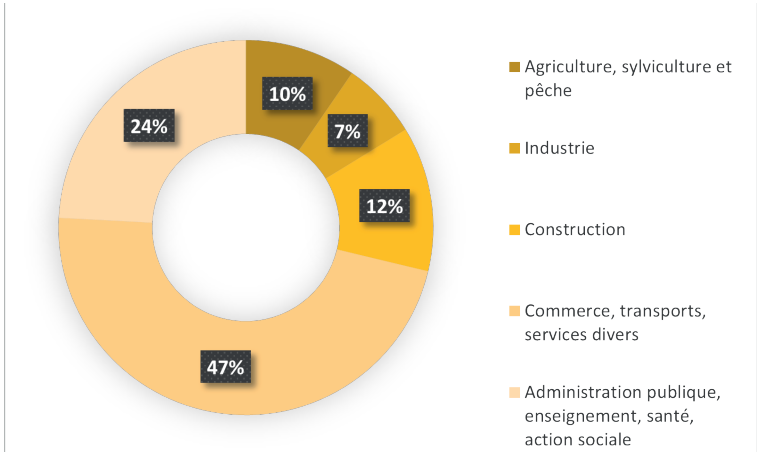

Répartition de l'emploi par grands secteurs d'activités (source : Insee, Sirene > RGP)

Orthophoto datée de 2020, Géoportail

L'histoire industrielle est donc fortement liée aux matériaux disponibles, aux savoirs-faire et au développement du train.

Une histoire de train

Le train participe activement au développement du territoire. En 1919 et 1920, doté d'une demi-rotonde en béton, le dépôt de la gare de Venarey-les-Laumes accueille un parc de remisage pour 30 locomotives. Nœud ferroviaire, la gare des Laumes se transforme vite en point stratégique de la grande ligne du PLM, car elle est positionnée juste en amont de la montée redoutée de la rampe de Blaisy.

Le dépôt reçoit 75 locomotives en 1935. (Il en comptera jusqu'à 95). Dix ans plus tard, plus de 500 personnes travaillent pour le chemin de fer, transformant le hameau d'une centaine d'habitants en cité ouvrière. En 1951, après l'électrification de la ligne, un atelier de réparation de matériel mécanique et une école spécialisée remplacent les alignements de locomotives à vapeur. L'école disparaît en 1972, remplacée par un atelier-magasin. Le site industriel d'Infra-rail prend la relève en 2009.
(Cf: entretien CCI)

Une histoire industrielle toujours vivante

Le bassin de vie du Pays Auxois-Morvan s'organise autour d'un maillage de villes et villages aux savoir-faire complémentaires : Montbard (métallurgie) et Semur-en-Auxois (tannerie) et de plusieurs bourgs de moindre importance tels que Venarey-Lès-Laumes (implantation de la gare P.L.M au hameau des Laumes), Saulieu (tannerie), Velars-sur-Ouche, Arnay-le-Duc (tannerie), Fleurey-sur-Ouche ou Vitteaux.

L'activité industrielle de la COPAS s'inscrit dans cette dynamique collective comme en témoigne la participation active de certaines de ses entreprises au cluster de la Métal Valley (association d'entreprises de Venarey et Montbard dont fait partie Néotiss par exemple).

Néotiss est implantée depuis plus de 45 ans à Venarey-lès-Laumes. Acteur clé de la filière nucléaire française, l'entreprise fabrique des tubes en acier et fait partie des 30 entreprises régionales lauréates du dispositif «Territoires d'industrie». L'entreprise souhaite aujourd'hui diversifier sa production et s'intéresse à la filière des énergies renouvelables.
(Cf: entretien CCI)

Une dépendance de plus en plus accrue à des donneurs d'ordre éloignés qui fragilisent le tissu économique

Dans ce secteur de Côte d'Or, les entreprises ont souvent des décideurs qui ne sont pas locaux. Les grosses structures sont généralement des filières issues de maisons mères situées ailleurs en France, voire à l'étranger. Ceci induit un risque de prise de décision excentrée, car il n'y a pas particulièrement d'enjeu fort dans le maintien sur ce territoire d'une unité plutôt qu'une autre.

L'importance structurante de la SNCF

Le centre de maintenance de la SNCF est la locomotive du secteur. L'entreprise emploie plus d'une centaine de personnes.

L'atelier (EIV) est spécialisé dans la maintenance du matériel électronique et électrotechnique, notamment de sécurité, pour tout le réseau RFF. Il est installé dans l'ancienne rotonde du dépôt, dont les locomotives assuraient la pousse et la double traction dans la longue rampe de Blaisy.

Le site accueillait également jusqu'à il y a peu, un centre de formation, attirant presque 1 700 agents par an mais cette partie de ses activités a fermé (16 oct. 2022).

En raison de l'importance du réseau ferré et du centre de maintenance, la SNCF est l'un des plus grands propriétaires fonciers de la COPAS.

Une filière agroalimentaire au service de la valorisation des productions locales

S'appuyant sur un terroir agricole diversifié entre élevage bovin à viande et à lait et céréaliculture, le territoire a vu se développer et s'installer un certain nombre d'entreprises de l'agroalimentaire venus valoriser ces productions.

L'abattoir Bigard, situé à Venarey emploie une centaine de salariés et transforme les produits de l'élevage des territoires environnants.

DIJON CÉRÉALES
DIJON CÉRÉALES
ALÉSIA
VENAREY-LES-LAUMES
VTG
VTG
VTG

Dijon Céréales a un rôle structurant dans la collecte et la distribution des céréales produites localement et destinées à l'export. Ses silos sont visibles un peu partout sur le territoire, à proximité des lieux de production mais aussi le long des voies ferrées d'où elle diffuse ses produits.

Quelques entreprises locales se distinguent pour la valorisation des produits locaux à l'image des Anis de Flavigny.

La démarche Territoire d'industries au service des entreprises de la COPAS

Le label Territoire d'industries est porté sur 4 Communautés de communes dont la COPAS. A l'échelle du PETR, 17% de l'emploi est lié au domaine industriel, dont 20% dans le Morvan. Les entreprises qui emploient plus de 50 personnes sont essentiellement relatives à la métallurgie et l'alimentaire.

Il est le seul territoire d'industries de la Côte d'or et intègre l'Ecopôle bois à La Roche-en-Brenil pour transformation de bois du Morvan. Autrefois, le bois était coupé dans le Morvan et envoyé en Roumanie pour être retravaillé. Maintenant, cette production reste locale, dans la Communauté de communes de Saulieu.

Le PETR assure l'animation de la démarche en relais de la CCI.

Un enjeu de transmission des savoir-faire par la formation et la reprise des entreprises

Dans le territoire, les transmissions des entreprises se font souvent de père en fils, car il y a un vrai attachement et une identité locale.

La question de la formation est un enjeu particulier. La formation est limitée sur le territoire mais des filières spécialisées sont proposées à proximité : par exemple, le lycée agricole de Châtillon qui propose des spécialités liées au cheval...

Aujourd'hui, il y a peu d'animations et pas d'enveloppes financières pour accompagner les porteurs de projet. Les binômes entre un industriel et élu n'existent plus. Le territoire est sensible sur l'avenir des industries et l'objectif du label est d'accompagner les porteurs de projets et de favoriser le développement des entreprises existantes afin de pérenniser leurs activités.

Un basculement massif du productif vers le présentiel au cours de la seconde moitié du XXe siècle

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (commerce de détail, services aux personnes, petit artisanat...)
Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (industrie, services marchands, agriculture...) (*définition INSEE*).

Un territoire historiquement productif mais qui voit sa structure économique évoluer rapidement

L'évolution des différents secteurs économiques témoigne d'une diminution des secteurs productifs au profit du développement des secteurs présidentiels depuis une cinquantaire d'années.

En 1975, la sphère productive représentait 40% des emplois de la COPAS. En 2008, elle ne représente plus que 34% des emplois. En 2019, ce taux tombe à 28,3% et concerne 25,8% des établissements. La sphère présentielle a continué de progresser, représentant 71.7% des emplois, quand l'équilibre était effectif dans les années 70. *(Données INSEE)*

Ce constat diffère en fonction des communes, notamment celles fortement liées à l'agriculture où 100% des emplois sont liés à la sphère productive.

Au-delà du basculement de l'emploi sur de nouvelles filières, ce basculement se traduit aussi de façon géographique : l'emploi productif, porté par l'agriculture et le pôle industriel de Venarey était relativement concentré sur le territoire ; l'emploi présentiel, lié aux besoins des habitants et des touristes s'est davantage diffusé dans l'ensemble des communes, affaiblissant à la marge la polarisation autour du pôle de Venarey.

Un essor du tourisme qui profite aux activités présentielles

Le tourisme joue un rôle dans l'avancée de la sphère présentielle. Le développement du Muséoparc a joué en cette faveur, et s'intègre désormais parmi les plus gros employeurs du secteur.

Le tourisme est également alimenté par des sites renommés comme Bussy Rabutin et Flavigny-sur-Ozerain, dont découlent des retombées économiques notables, au travers du développement de commerces et filières hôtelières spécifiques. Le constat est moins perceptible sur Alise Sainte-Reine et Source-Seine où l'activité économique est peu dynamique autour de la question touristique, davantage développé en synergie avec Venarey-les-Laumes.

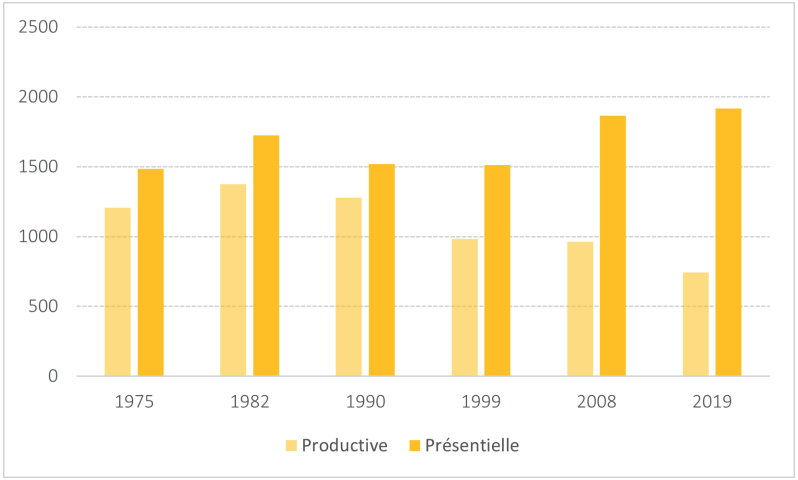

Répartition de l'emploi par sphères (source : Insee, SRGP)

2- Des zones d'activités concentrées sur Venarey-les-Laumes

Un pôle d'emploi majeur

Un pôle qui s'est structuré par l'essor industriel

Historiquement, Venarey-les-Laumes concentre la majorité des emplois de la COPAS. Avec l'essor des industries au cours du XXe siècle, la commune a connu un rapide essor économique qui lui a permis d'assoir sa position dans l'armature territoriale élargie et au sein de la COPAS.

Même s'il connaît une légère baisse à la faveur de la diffusion de l'emploi présentiel dans les autres communes, il reste le pôle d'emploi majeur de la COPAS : 65% des emplois y étaient concentrés en 1990 contre 56% en 2019.

Venarey-les-Laumes conserve un ratio d'emploi par actif élevé, proposant d'avantage d'emplois qu'il n'y a d'actifs sur la commune (un rapport de 1,4 emplois pour un actif occupé habitant la commune en 2019). Cet effet de concentration s'est renforcé ces dernières années (il était de 1,3 en 2008) à la faveur de la baisse du nombre d'actifs.

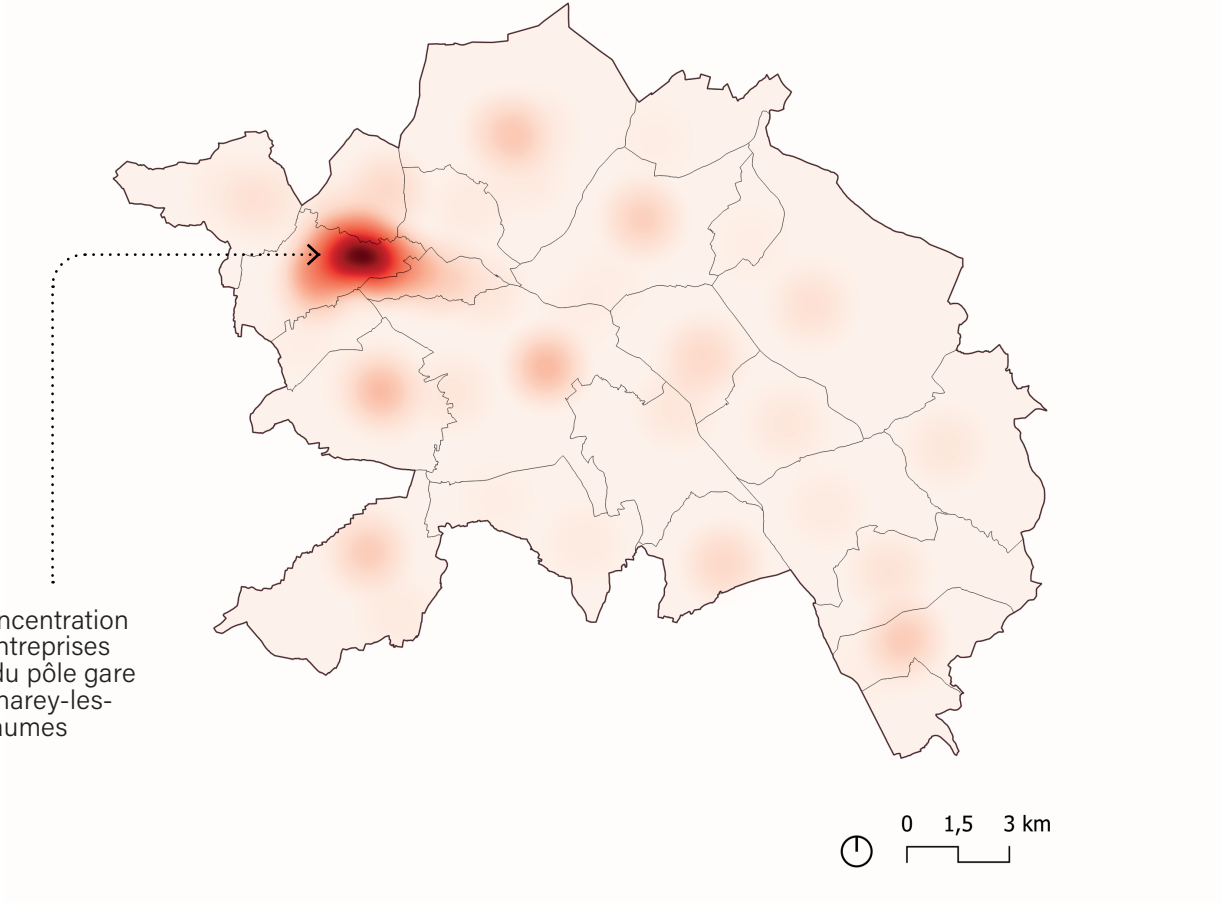

Concentration des entreprises de la COPAS (source : Insee, sirene)

Un pôle qui structurent les mobilités quotidiennes de la COPAS

Les flux domicile-travail sont très importants à Venarey, qui tire parti de la présence de la gare, et des horaires adaptés à ses entreprises.

Chaque jour, 1 493 actifs viennent travailler sur le pôle de Venaray (soit 57 % des mouvements à destination de la COPAS). Si 489 concernent des mouvements internes à la commune (environ un tiers), 340 (22 %) viennent d'une autre commune de la COPAS dont 80 depuis Pouillenay et 40 d'Alise-Sainte-Reine, 456 depuis un autre territoire du Pays Auxois Morvan (30 %) et 93 depuis Dijon Métropole (6 %)

Ces flux montrent que les entreprises de Venarey attirent les actifs des communes alentours, plus ou moins éloignées. Les principaux flux viennent d'abord des communes limitrophes de la COPAS comme Pouillenay ou Alise-Sainte-Reine, puis du triangle urbain Sermur-en-Auxois et Montbard.

Il existe une petite attraction de l'aire dijonnaise auprès des jeunes et des cadres, selon une logique de territoire où l'on vit mais où l'on n'habite pas.

Un foncier d'activités pour répondre aux besoins industriels et artisanaux

Des zones d'activités pour répondre aux besoins des entreprises incompatibles avec la fonction résidentielle des villages

Les entreprises ont une emprise conséquente sur l'espace urbain. Certaines ont des besoins ou créent des nuisances qui rendent très difficiles leur implantation au sein du tissu urbain mixte. Le territoire a créé des sites dédiés pour accueillir ces activités au travers de l'aménagement de zones d'activités (ZA et ZAE) dédiées.

La COPAS compte 10 sites économiques, pour une surface totale de 122,57 ha. Les principales se situent à Venarey, avec la ZAE principale (76 ha) et la ZA à Ménétreux le Pitois (7 ha). Quatre zones, aujourd'hui existantes pour l'accueil d'entreprises, ne sont pas de maîtrise publique et ont des difficultés à se remplir : une à Pouillenay, deux à Venarey-les-Laumes et une à Flavigny. A l'inverse celles de Venarey-les-Laumes et Ménétreux-le-Pitois semblent saturées, et la commune de Ménétreux souhaite agrandir sa zone, déjà identifiée dans les 10 sites économiques .

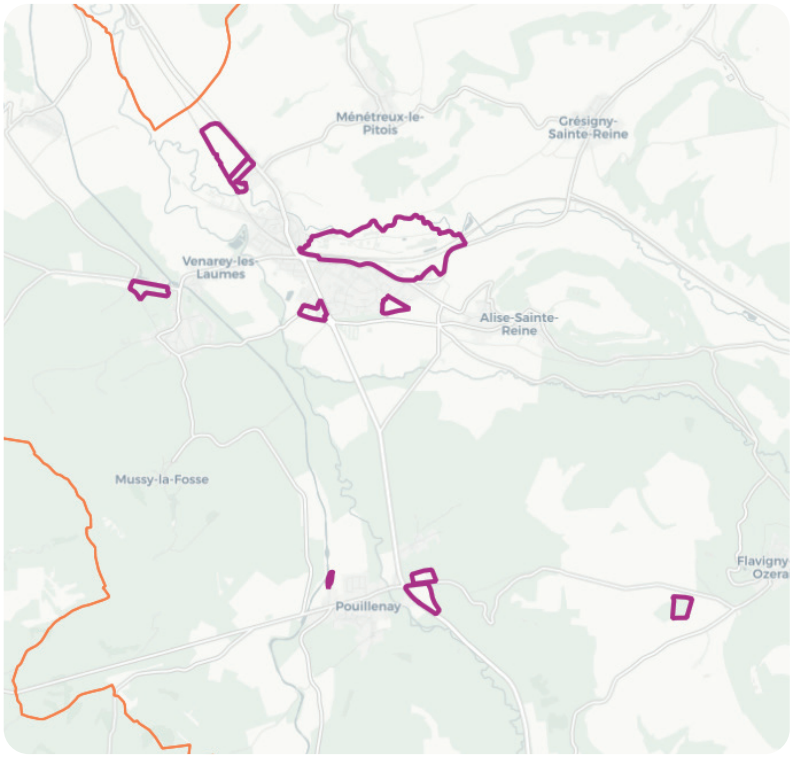

Les zones d'activités de la COPAS, Relevé régional, Atlas, *https://cartes.ternum-bfc.fr/*

ZAE Venrey-les-Laumes

Surface : 75.93 ha
Nombre d'entreprises: 10 identifiées
Densité : 7,593ha par entreprise en moyenne, qui cache des disparités
Informations complémentaires: site Vallourec

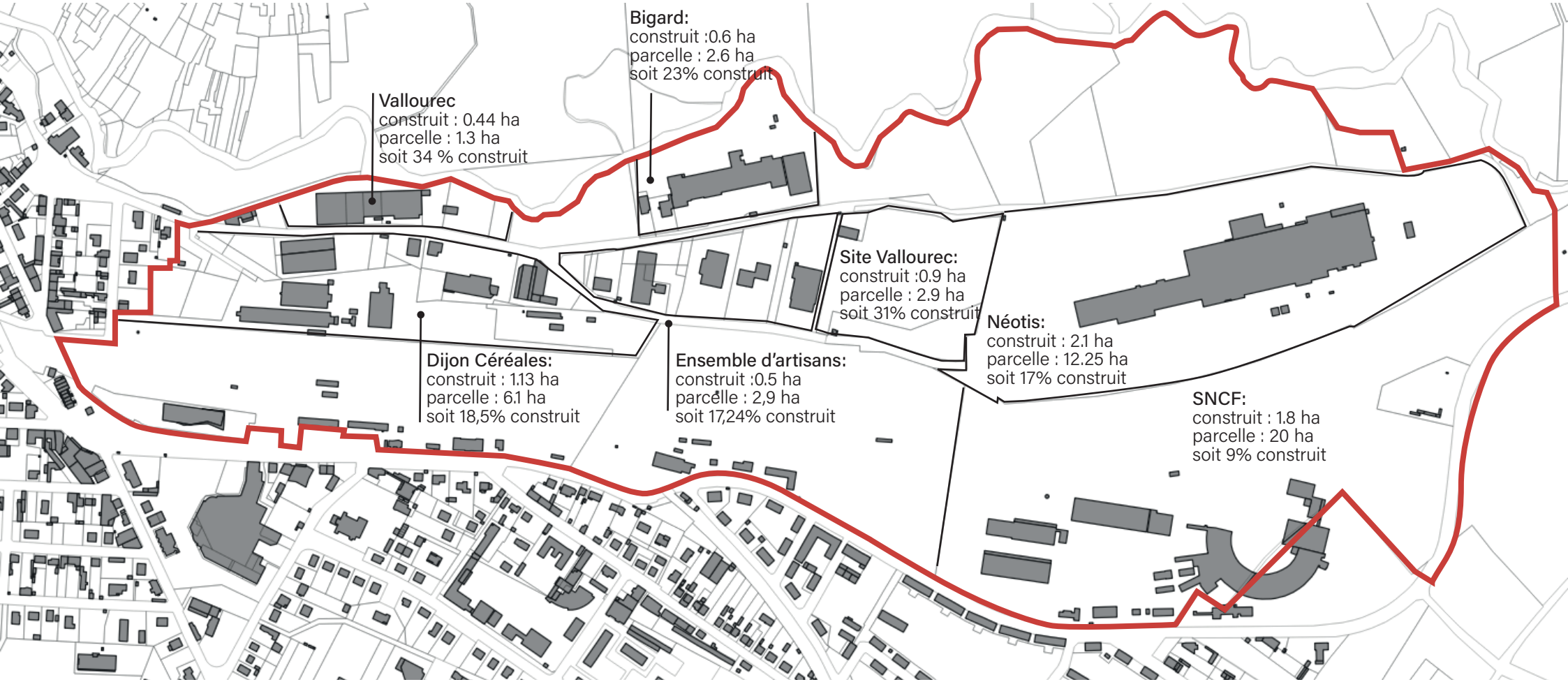

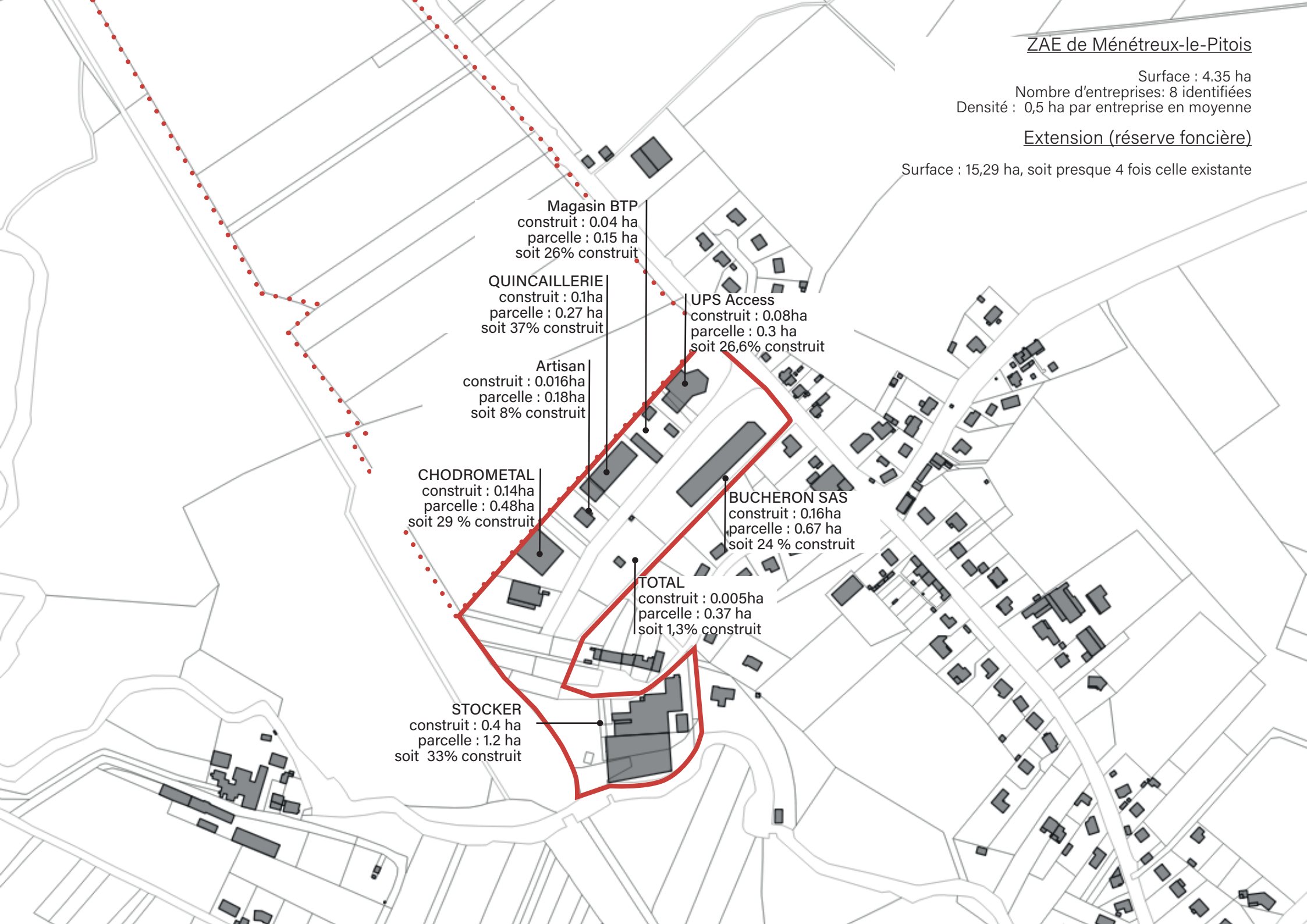
ZAE de Ménétreux-le-Pitois
Surface : 4.35 ha
Nombre d'entreprises: 8 identifiées
Densité : 0,5 ha par entreprise en moyenne
Extension (réserve foncière)
Surface : 15,29 ha, soit presque 4 fois celle existante
Magasin BTP
construit : 0.04 ha
parcelle : 0.15 ha
soit 26% construit
QUINCAILLERIE
construit : 0.1ha
parcelle : 0.27 ha
soit 37% construit
UPS Access
construit : 0.08ha
parcelle : 0.3 ha
soit 26,6% construit
Artisan
construit : 0.016ha
parcelle : 0.18ha
soit 8% construit
CHODROMETAL
construit : 0.14ha
parcelle : 0.48ha
soit 29 % construit
BUCHERON SAS
construit : 0.16ha
parcelle : 0.67 ha
soit 24 % construit
TOTAL
construit : 0.005ha
parcelle : 0.37 ha
soit 1,3% construit
STOCKER
construit : 0.4 ha
parcelle : 1.2 ha
soit 33% construit

Venarey-les-Laumes

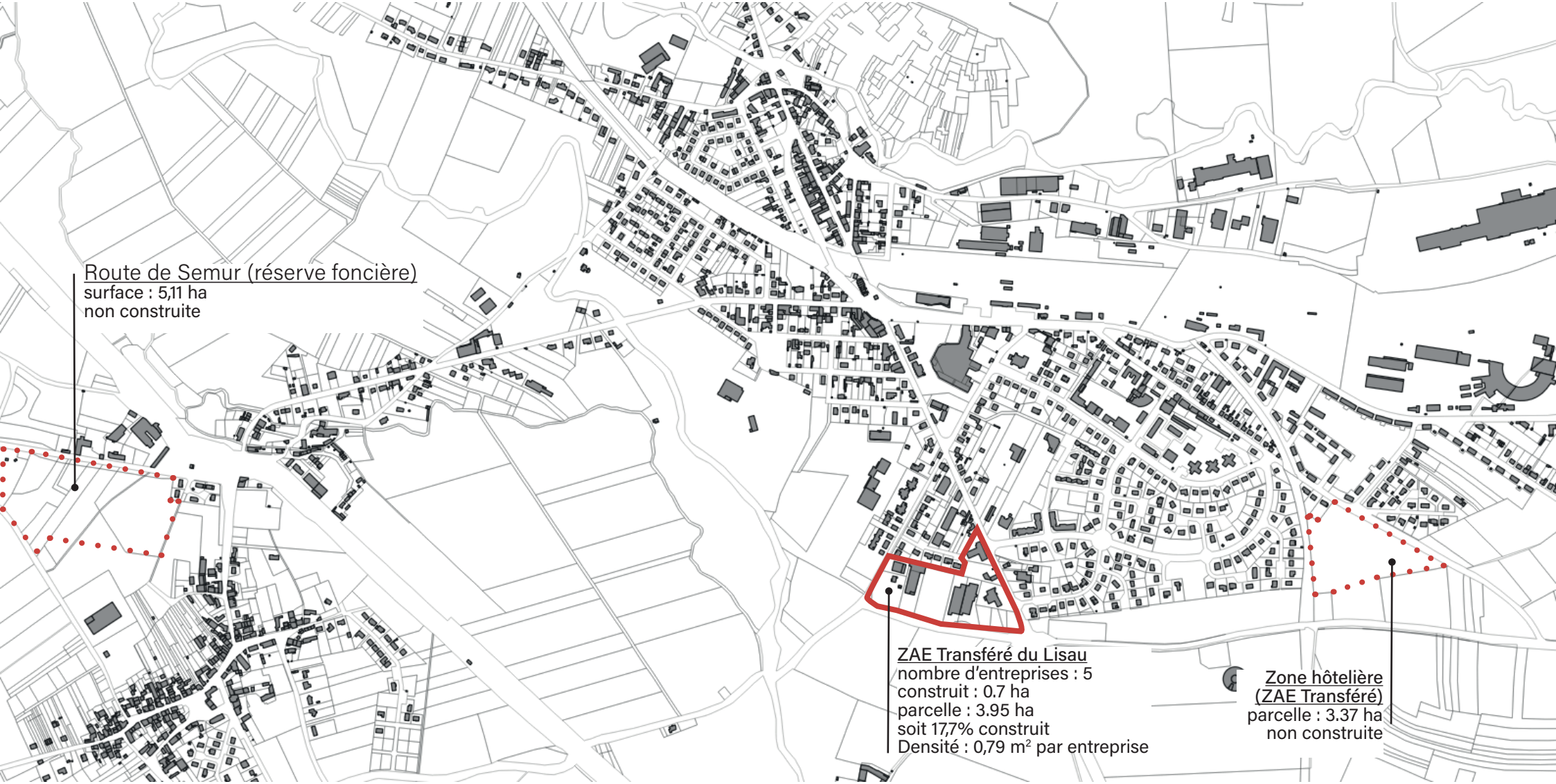
Route de Semur (réserve foncière)
surface : 5,11 ha
non construite
ZAE Transféré du Lisau
nombre d'entreprises : 5
construit : 0.7 ha
parcelle : 3.95 ha
soit 17,7% construit
Densité : 0,79 m² par entreprise
Zone hôtelière
(ZAE Transféré)
parcelle : 3.37 ha
non construite

Rue du 19 mars 1962
(Site historique)
parcelle : 0.58 ha
Pouillenay
(ZAE Transférée)
parcelle : 3.15 ha
Lots encore disponibles
Pouillenay (réserve
foncière)
parcelle : 6.46 ha
non construite

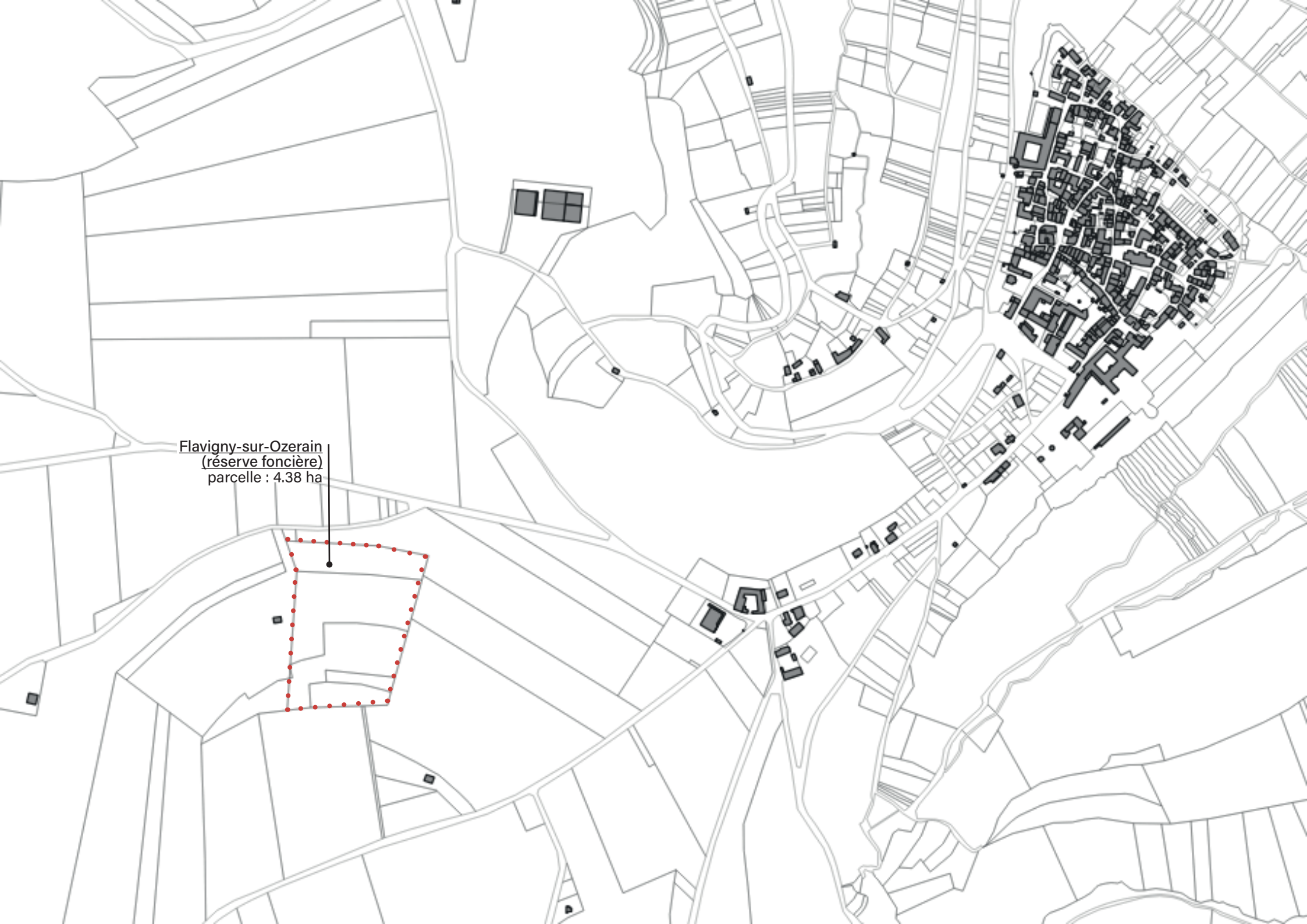
Flavigny-sur-Ozerain
(réserve foncière)
parcelle : 4.38 ha

Une intégration paysagère et environnementale à améliorer

Les élus sont particulièrement sensibles à l'intégration des futures entreprises, et souhaitent travailler sur l'intégration paysagère de cette zone en entrée de ville.

De manière générale, les grandes entreprises, notamment industrielles sont peu intégrées dans le paysage par leur architecture, à l'exception des Anis de Flavigny, car aucun règlement n'induisaient jusque-là la nécessité d'intégration paysagère des bâtiments.

Les entreprises ont de grands terrains. Les zones sont très peu denses, notamment la ZI de Venarey. Néotiss par exemple compte une emprise d'environ 13 ha, soit 17% de la zone . Ceci laisse une place importante aux espaces verts, qui forment un halo autour des bâtiments.

Sur la zone de Ménétreux-le-Pitois, aucune intégration n'est acquise, et les bâtiments, souvent en taule, se succèdent. Les perspectives sur le grand paysage est la seule qualité qui est retrouvée.

Le devenir des bâtiments d'activités à anticiper

Aucune friche actuelle

Le territoire compte un seul secteur industriel en mutation, non qualifiable en friche, qui est celui de Vallourec. Aucune autre entreprise n'a été identifiée comme étant en péril, confortant la stabilité économique et celle de l'emploi proposées actuellement.

Les emprises SNCF

La SNCF est l'un des plus grands propriétaires fonciers. Elle a non seulement les réseaux ferrées et ses accotements, mais aussi de nombreux bâtiments : le centre de maintenance, des logements, les haltes et gares, les anciennes bâtisses de la LPM, l'ancienne voie ferrée reliant Venarey à Semur-en-Auxois.

Leurs emprises actives sont concentrées à Venarey-les-Laumes, Thenissey et Verrey-sous-Salmaise. (voir photo ci-contre). Ils s'agit des lignes de chemin de fer et des abords.

Le groupe, qui a fortement contribué au développement du pôle principal de la COPAS conserve de nombreux logements aux alentours de la gare des Laumes, regroupant une très grande partie des bâtiments constituant l'entrée de ville au nord de la commune. (*Donnée SNCF*)

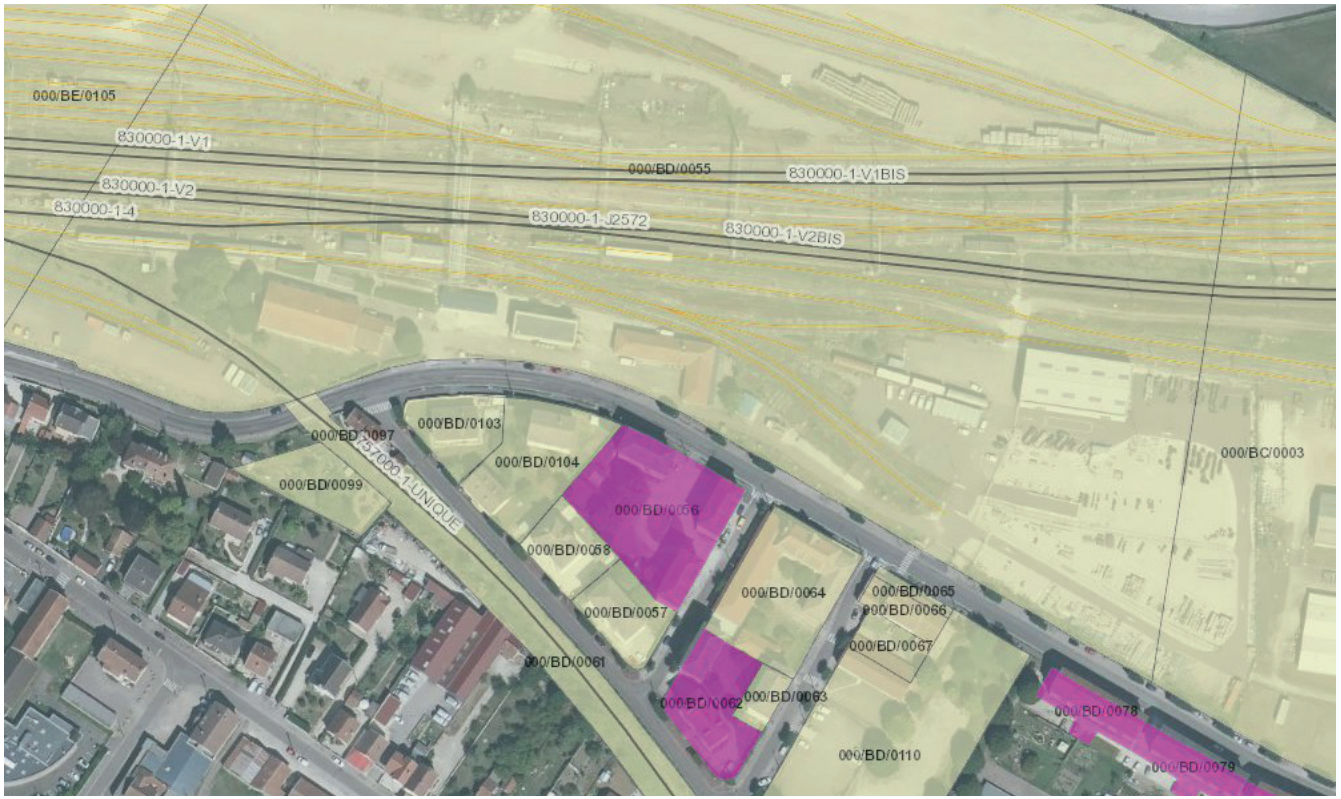

Emprise SNCF autour de la Gare, *Venarey-les-Laumes*

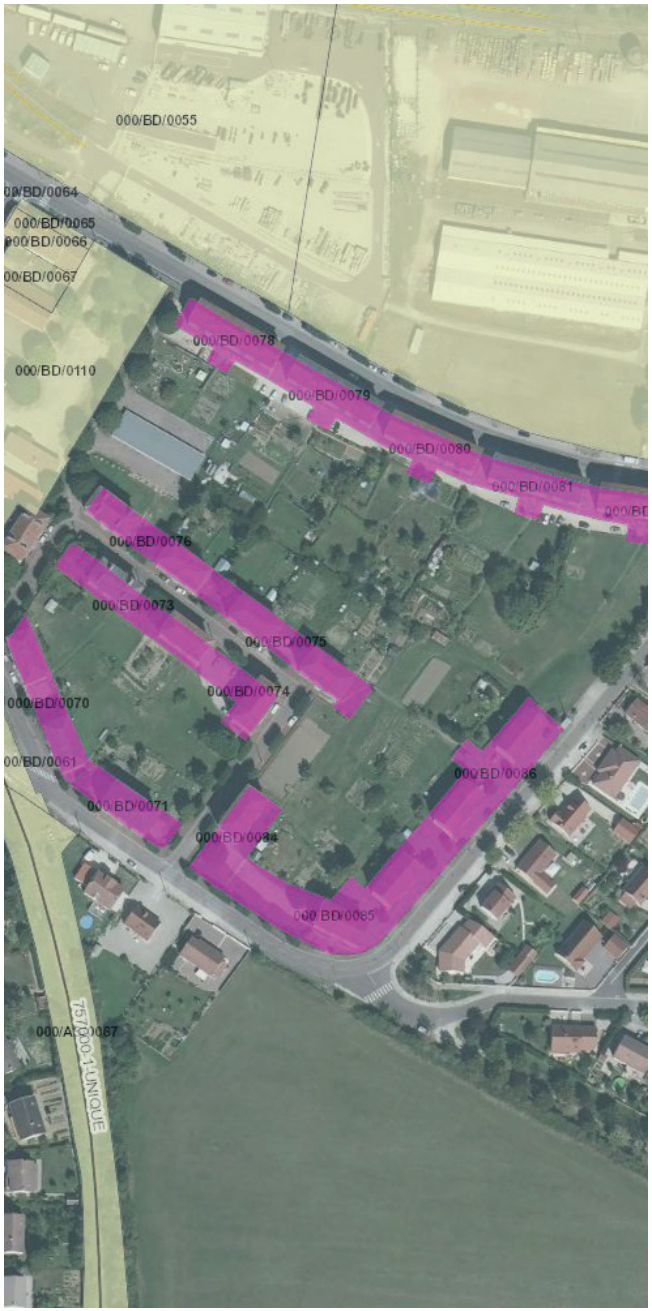

Extrait des logements SNCF, *Venarey-les-Laumes*

Extrait des emprises SNCF autour de la gare, *Thenissey*

Extrait des emprises SNCF autour de la gare, *Verrey-sous-Salmaise*

FAIBLESSES

> Une faible densité dans les ZI qui pourraient bénéficier à l'implantation de nouvelles entreprises
> Des zones d'activités peu qualitatives en termes d'aménagement paysager
> Des disponibilités foncières qui saturent sur les ZI de Venarey-les-Laumes et Ménétreux-le Pitois

> Des entreprises industrielles employeuses
> Un réseau touristique qui tend à s'accroître et qui emploie
> Un pôle d'emploi étendu entre Venarey-les-Laumes et Ménétreux-le-Pitois aux activités rayonnantes

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> Des savoir-faire et des installations intéressantes pour les entreprises
> La ligne de chemin de fer
> La proximité avec l'A6

MENACES

> Les entreprises gérées à distance par des grands groupes
> La création de friches
> La création de nouvelles ZAE en dehors des zones équipées

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- La proposition d'un foncier d'activités suffisant pour répondre aux besoins industriels et artisanaux
- Le maintien des entreprises en place et l'accueil de nouvelles activités, en priorité dans les espaces disponibles (au sein de ZI et des friches)
- L'optimisation des sites économiques peu denses
- Le maintien du pôle d'emploi fort du territoire qu'est Venarey-les-Laumes, par la concentration des industries dans les zones industrielles aux abords
- Le devenir des bâtiments d'activités à anticiper, comme le site de Vallourec.
  Equilibre entre densification des zones d'activités existantes et création d'espaces verts au sein des ZA
- La prise en compte des nuisances et des conflits d'usage avec les zones d'habitation dans l'aménagement des zones d'activités.
- L'implantation facilitée d'activités génératrices d'emplois et correspondant au profil d'actifs sur la commune pour limiter la dépendance vers l'extérieur
- La proposition d'un mode d'accès alternatif à la voiture aux sites d'emplois

C. LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

1- Des sites rayonnant à large échelle

Des axes de découverte du territoire : le Canal de Bourgogne , les grands itinéraires et les départementales structurantes

Le territoire comporte de nombreuses portes d'entrée par lesquels découvrir les attraits paysagers du secteur. Entités définies ou outils pour attirer les touristes, les grands couloirs de passages restent des axes de découvertes sur lesquels capitaliser.

Le Canal de Bourgogne

Le Canal de Bourgogne est construit à partir de 1775 et son exploitation commence en décembre 1832. Il reliait Paris à la Bourgogne pour les échanges commerciaux. Du fait de la rapide concurrence du chemin de fer et de la route, le développement attendu pour le transport des marchandises (bois, vins, pierres, ciments) ne sera pas au rendez vous. Le canal est désormais dévolu au tourisme fluvial et à la voie de vélo du Tour de Bourgogne. Cet ouvrage s'accompagne de la création d'un port fluvial à proximité du cimetière de Venarey-les-Laumes, sur lequel est établit un projet de réaménagement touristique.

La gestion du Canal de Bourgogne est complexe : les berges appartiennent à VNF, ainsi que toutes les maisons attenantes et les écluses. La Région, qui a la compétence tourisme, assure la gestion des canaux.

Faute d'ingénierie, peu d'actions concrètes sont mise à profit du développement des activités en lien avec le Canal. La PETR s'est investi sur le sujet, mettant en place un projet sur tout le linéaire, pas seulement sur le Pays. Une partie du site risque en revanche de fermer, entre Venarey-les-Laumes et Pouillenay, du fait de la faible fréquentation par les péniches et du surcoût lié à l'entretien du dispositif.

De multiples itinéraires piétons

Le territoire a un maillage de randonnées très dense. Chemin de Compostelle, GR, parcours thématiques : la randonnée et les balades ont leur place.

Les parcours permettent de découvrir la richesse paysagère et culturelle des communes. Des parcours thématiques, parfois couplés à des activités se développent:

- La soupe à la sorcière, dont un chemin est présent sur la Montagne de Venarey. Ces parcours ont été mis en place à l'échelle du PETR. Il s'agit d'une offre de balades pour les enfants du secteur, qui plaît tant aux touristes qu'aux locaux. 150 enfants ont fait le parcours en 2022.
- Le parcours des Cabotes (La Roche-Vanneau)qui visent à mettre ne valeur le petits patrimoines agricoles historiques
- Des parcours historiques avec Bibracte Alésia (120km à pied)

Des départementales structurantes, portes d'entrée du territoire

Les Départementales D905, D9 et D10 constituent des voies de communication pour les sites touristiques et accrochent les passants. Des panneaux indiquant les sites parsèment tous les villages de la COPAS, et les voies y menant, la richesse des sites étant très étendues dans le territoire.

Des aménagements aux abords de ces voies pourraient être imaginés, afin d'accentuer les possibilités permises, notamment au regard du profils touristiques principalement de passage.

Le développement du cyclo-tourisme

Le tourisme à vélo enregistre ces dernières années une augmentation sans précédent en matière de pratique. Les efforts consentis en matière de développement des infrastructures (68% du réseau du schéma national des véloroutes et voies vertes est réalisé début 2019 avec plus de 15 000 km d'aménagement) et des services portent aujourd'hui leurs fruits avec des résultats en matière de fréquentation et de retombées économiques particulièrement satisfaisants. Les retombées du tourisme à vélo ont ainsi augmenté de 46% en 10 ans, atteignant un montant de 5,1 milliards d'euros par an, et faisant de la France la deuxième destination

CC du Pays d'Alésia et de la Seine

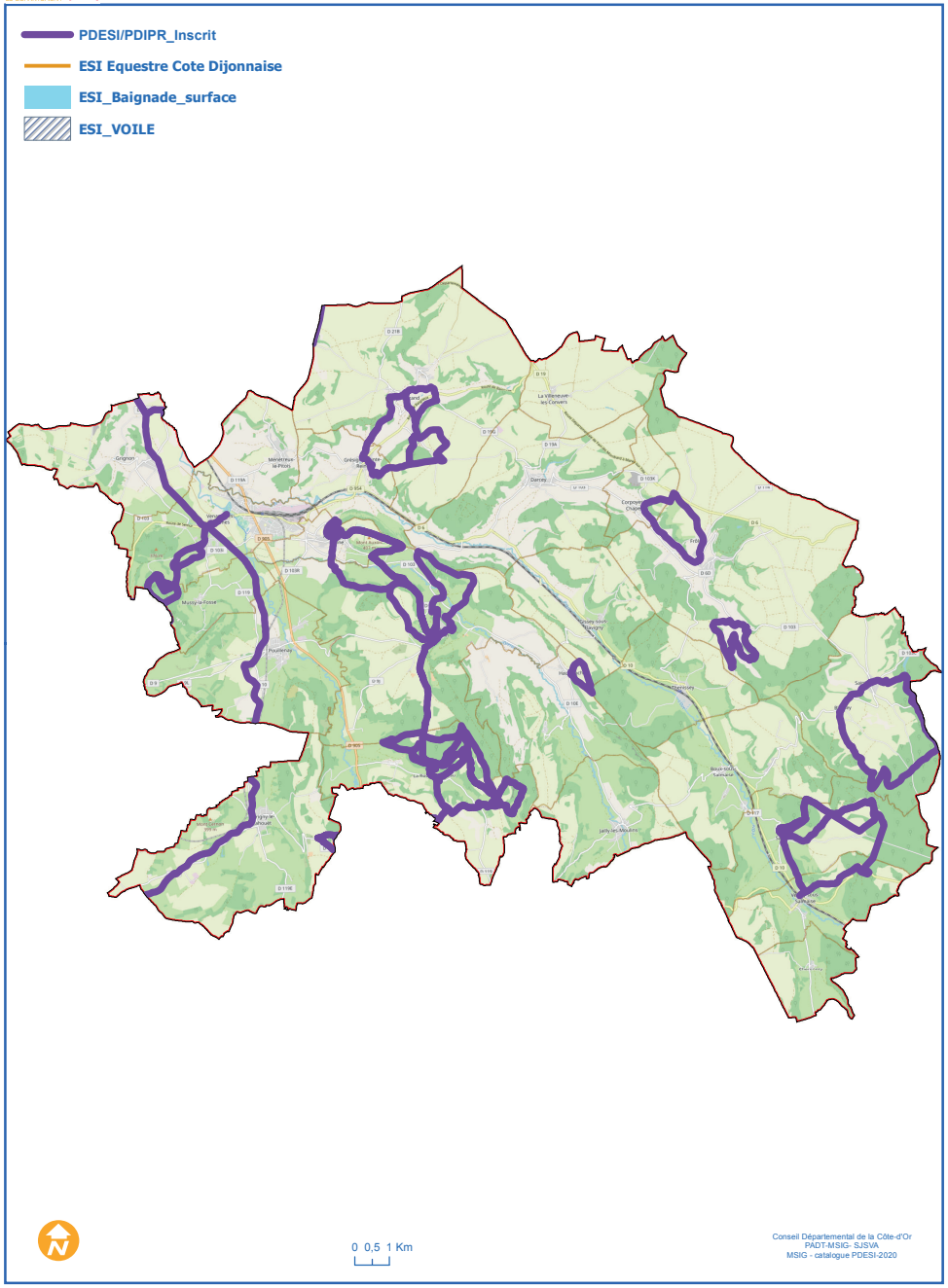

Croisement de la voie romaine, Jailly-les-Moulins

Entrée du parcours piéton menant de Alise-Sainte-Reine à Flavigny-sur-Ozerain

Signalement des Sources de la Seine, Croisement de la D6 et de la D10

Un visibilité du site des Falaise de Hauteroche qui peut être renforcé.

européenne touristique cyclable après l'Allemagne. (*étude Dolce Vita, Val d'Eyrieux Tourisme, décembre 2021*).

Directement impliqué par cette thématique en raison de la boucle du Canal de Bourgogne, et de l'accessibilité par le train aux cyclistes, cette filière est malgré tout peu exploitée dans la COPAS. Le Canal de Bourgogne a toujours attiré du monde, sans pour autant constater une hausse des usagers. Autrefois, il existait peu de concurrence, contrairement à aujourd'hui où de plus en plus de territoires proposent des parcours.

Dès la sortie du Canal, les espaces sont vallonnés et ne sont pas accessibles à tous. Pour ces raisons, la communication sur les sites touristiques du territoire à partir de la voie verte n'a pas été particulièrement développée. Il existe néanmoins quelques boucles: une menant à Flavigny, une autre au Muséoparc.

Les parcours VTT sont également recherchés par les touristes, mais l'offre n'est pas encore disponible: ni lieu où louer des VTT, ni parcours clairement identifiés et balisés.

Des activités «nature»

L'offre touristique de la COPAS est principalement culturelle et 'nature'. Parfois, elle lie les deux.

Les activités dites 'nature' sont celles liées à l'itinérance, qu'elles soient à pied, à vélo ou à cheval. Elle vient se renforcer avec le site d'escalade d'Hauteroche, dont la reconnaissance attire des grimpeurs venus parfois de très loin, de Paris et Lyon par exemple.

Le tourisme fluvial, sur le Canal est également une activité permise, même si le flux des bateaux n'est pas important, contrairement à d'autres parcours fluviaux nationaux.

Enfin, le territoire dispose d'un golf sur la commune de Venarey-les-Laumes.

Entre développement et protection : le site d'Alésia et le SPR de Flavigny-sur-Ozerain

Alésia, le Muséoparc et Alise-Sainte-Reine : le terrain des gaulois

La commune d'Alise-Sainte Reine est en site classé (la partie non urbanisée) et en site inscrit (correspondant à la partie urbanisée). Les sites classés et inscrits sont définis par les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement. Il s'agit d'une protection de niveau national dont l'objectif est la conservation d'un espace naturel, rural ou plus rarement bâti, quelle que soit son étendue d'intérêt patrimonial en tant que monument naturel ou «site» à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

La partie plus urbanisée est située majoritairement sur la colline quand le site d'Alésia et matérialisée par la présence du Muséoparc qui est installé en dessous, plus proche des construction de Venarey-les-Laumes.

La protection du site archéologique est à deux niveau : inscrit et classé. L'ensemble du périmètre s'étend sur 12 communes, de Grignon à Flavigny-sur-Ozerain et Bussy-le-Grand.

Le Muséoparc a été inauguré en 2012 pour valoriser le site des fouilles autour du site historique de la bataille d'Alésia entre les gaulois de Vercingétorix et Jules César en -52. Il est organisé autour de 2 musées et d'un parc de 7 000 ha. Depuis son ouverture, il accueille une moyenne de 70 000 visiteurs par an.

Le secteur patrimonial remarquable de Falvigny-sur-Ozerain

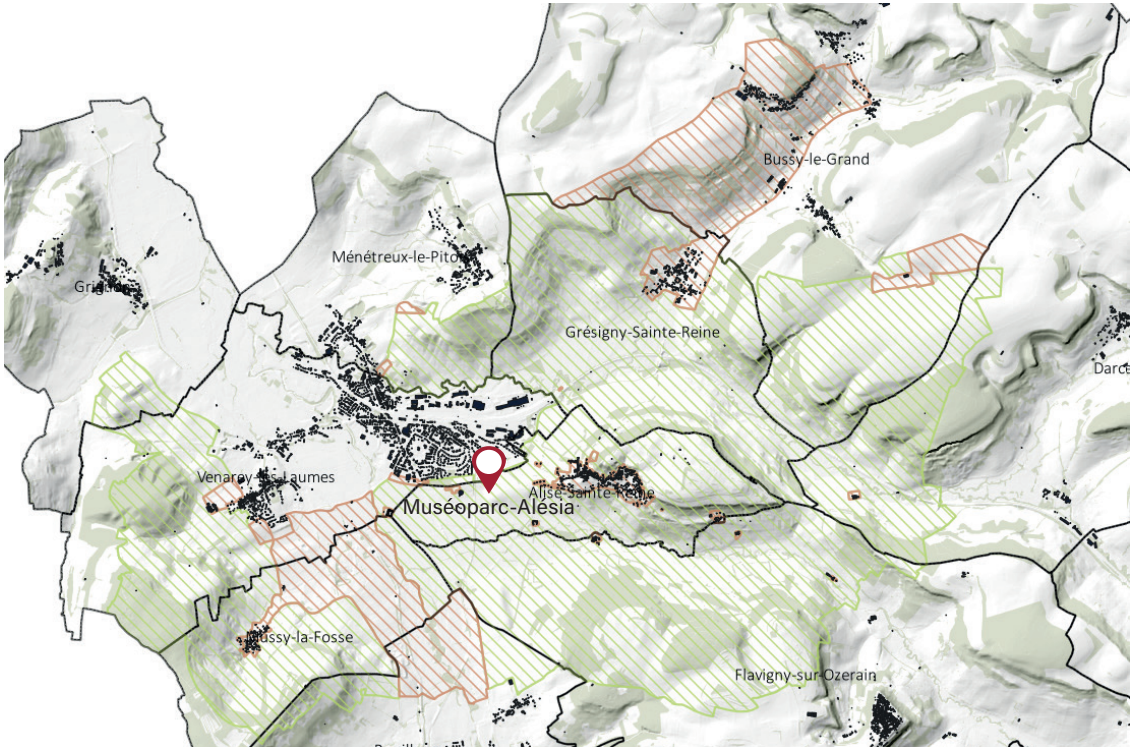

Le site d'Alésia dont la protection s'étale sur 12 communes

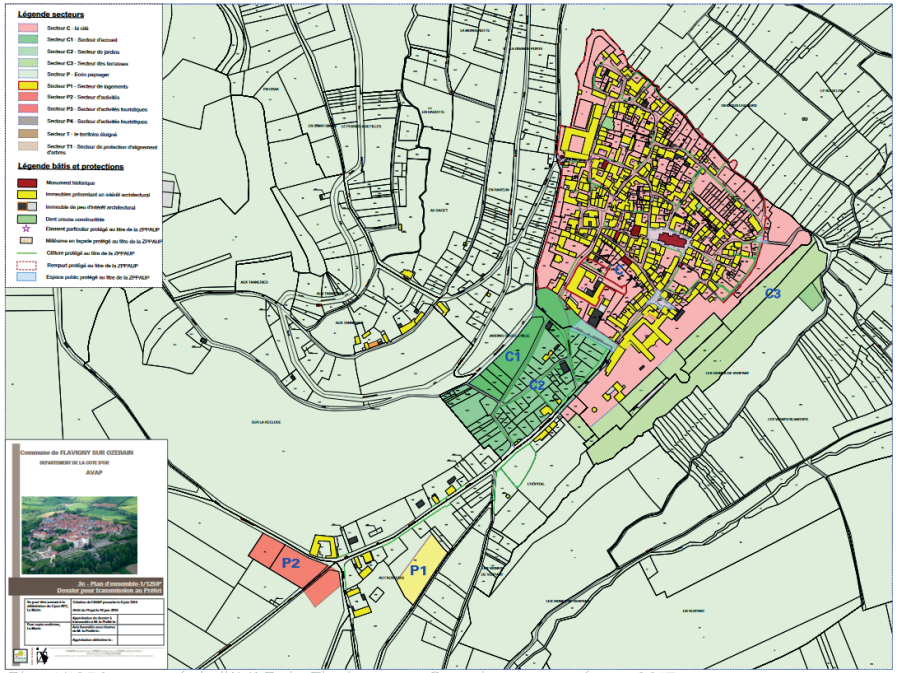

Plan 1/1250 resserré de l'AVAP de Flavigny-sur-Ozerain, approuvée en 2017

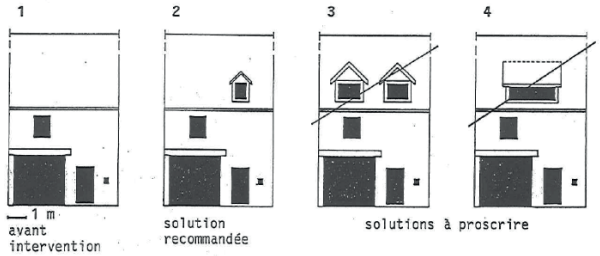

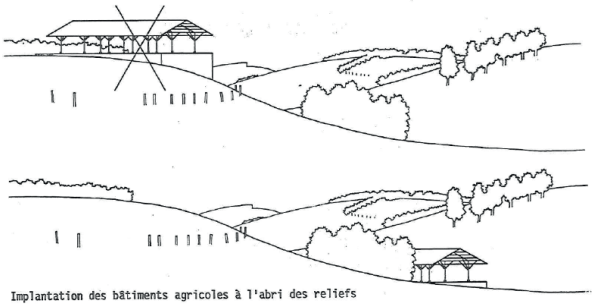

Extraits des recommandations architecturales et paysagères du règlement de l'AVAP de Flavigny-sur-Ozerain, approuvée en 2017

La commune est porteuse d'un Secteur Patrimonial remarquable (SPR), qui a pris le relais de l'Aire de Mise en valeur Architecturale et Patrimoniale (AVAP), approuvée en 2016, annexée à la carte communale. Cette composition vise à protéger ce qui fait l'attractivité de la commune, à savoir sa valeur patrimoniale, en accompagnant les objectifs de développement démographique.

Le caractère patrimonial de la commune se caractérise avant tout par le fait qu'elle est un des hauts lieux français de l'architecture médiévale. Cette cité médiévale culmine à près de 495m dans sa partie sud et présente une grande diversité de morphologie.

Les constructions sont majoritairement concentrées dans le bourg centre, enveloppées dans l'enceinte de la cité. Des habitations médiévales sont également présentes à l'extérieur. Celles-ci sont principalement liées pour les unes, au vallon de la Récluses, et, pour les autres, à l'ancienne «Rue de St Jacques» et à la RD 9 qui relie Rouvray à Malin. Dans le vallon, les habitations sont assez groupées, le long du chemin de St Jacques, et plus éparses au sud-Ouest.

Ce SPR se compose d'un document graphique, et de recommandations architecturales et paysagères qui s'appliquent tant sur la forme architecturale du bourg que sur sa forme urbaine. L'ensemble des recommandations sont à intégrer aux documents d'urbanisme, tel que le PLUi.

Des atouts à valoriser

<u>Des initiatives par le label Pays d'Art et d'Histoire</u>

Par le biais du Label Pays d'Art et d'Histoire, le PETR a souhaité valoriser le patrimoine culturel des Communautés de Communes qui s'y regroupent. Cette valorisation doit permettre de conforter la fréquentation touristique du territoire.

Un quart des touristes visitant la Côte d'Or se rendent dans le Territoire du PETR. Certains sites de la COPAS font partis des joyaux les plus convoités de la Côte d'Or: Alésia, le Château de Bussy, Favigny-sur-Ozerain et le canal de Bourgogne. Ils ont leur place aux côtés de l'Abbaye de Fontenay, des Hospices de Beaune et de la cité des Ducs dans les parcours touristiques du secteur.

L'investissement ne s'est pas seulement porté sur le domaine historique et culturel, mais également sur les apports permis par le territoire:

- la proposition de parcours ludiques à destination des familles,
- des visites guidés de sites industriels comme la Rotonde de Venarey-les-Laumes.

L'objectif du Label est également la mise en cohérence des propositions et des animations à l'échelle de l'Auxois Morvan. Relier par exemple les offices de tourismes et jouer sur les canaux de communication commun permettent une résonance de plus grande ampleur. Sur le volet touristique, les acteurs souhaitent travailler ensemble, afin de conforter la réussite des actions entreprises.

<u>Une volonté de mise en réseau témoignée par les communes</u>

Chaque commune de la COPAS est porteuse d'éléments patrimoniaux et naturels qui fondent la qualité du cadre de vie.

Le territoire réussi à effectuer une mise en réseau des événements mais peu des sites. Trois locomotives touristiques sont identifiées: le Muséoparc, le Château de Bussy-Rabuttin et Flavigny-sur-Ozerain (sites accueillant le plus de touristes). Ils fonctionnent indépendamment et n'ont pas une nécessité de fonctionnement en réseau du fait d'une attractivité avérée et des moyens importants. Des initiatives ont été portées, comme des billets communs entre le Muséoparc et le Château de Bussy. Elles restent minimes et déconnectées des autres sites.

Volontaires dans le développement du tourisme, certains élus et associations cherchent à relier les parcours touristiques et créer un maillage à échelle intercommunale.

Ce travail commence par la mise en valeur des sites anciens et naturels au sein des communes. Pour cela, des projets de valorisation sont entrepris, comme la rénovation des églises, des maisons anciennes ou encore des espaces publics. Même si toutes les rénovations opérées par les communes n'ont pas vocation à alimenter un réseau touristique, cette rénovation des bourgs participent à l'amélioration globale de la qualité paysagère du parcours au sein de la COPAS.

La mise en valeur des sites naturels est moins identifiée que la valeur des sites patrimoniaux, à l'exception du Canal de Bourgogne. Quelques

Sites référencés par l'Office du tourisme

sites se distinguent à l'image des falaises d'Hauteroche, et de la vallée de l'Oze par exemple.

Multiplication des manifestations

En plus des sites physiques, la COPAS propose une multitudes d'événements pour locaux et touristes. L'offre diversifiée investit les bourgs et apporte une animation, plus densément l'été.

On retrouve des concerts, sur la place de la gare de Venarey-les-Laumes, des sites de baignades surveillés au «Nid à la Caille», des marchés, des spectacles, etc.

L'intégration de l'agriculture dans le parcours touristique

Il n'y a pas de structuration locale de l'offre d'agrotourisme officiel sur la COPAS. En revanche, l'office de tourisme a accompagné des activités de découverte du monde agricole, souvent préalablement initié par les exploitants. Les fermes d'escargots et la chèvrerie sont ainsi visités par des groupes, gérés et organisés par l'office de tourisme. Travailler avec les producteurs et artisans locaux est un potentiel qui se met en place.

L'accessibilité pour une mise en valeur des sites

Un des freins majeur et actuel dans cette dynamique de développement touristique est l'accessibilité des lieux. A l'exception du Muséoparc, atteignable par la gare, Les sites ne sont accessibles qu'en voiture individuelle. Aucune navette n'est proposée, et les accès vélo sont limités par le relief et les distances.

Une navette avait été mise en place lors de la période estivale de Venrey-les-Laumes aux sites, mais l'usage n'a pas été suffisant pour maintenir cette proposition.

Ainsi, même lors des activités touristiques proposées par l'office de tourisme, le point de rendez-vous est donné sur le lieu de la visite, et chacun s'y rend en voiture individuelle, éventuellement en co-voiturage.

Cette accessibilité se traduit dans le besoin croissant en stationnements dont témoignent les sites.

Certains sont non matérialisés, comme aux abords de la statue de Vercingétorix à Alise-Sainte-Reine, d'autres sont très larges, comme le Muséoparc, et d'autres sont saturés, comme à Flavigny-sur-Ozerain.

Le Muséoparc est un cas particulier. Son accessibilité par voie active a été renforcé, démarche intégré au label «Accueil vélo». Le site est donc aménagé pour les déplacement en vélo, autant qu'en voiture. Aussi, sur le site internet, les accès par mobilité douce et collective sont priorisés (lien avec la gare TGV de Montbard et la gare TER Les Laumes-Alésia).

2- Des capacités d'accueil à conforter

Un territoire touristique

Une saison touristique concentrée

Plus de 20 millions de visites ont été effectuées par des excursionnistes en Côte d'Or en 2019, soit près 55 000 visites quotidiennes en moyenne. Dans ce périmètre, un quart des visites ont été effectuées en Auxois Morvan (Bilan statistique tourisme, 2019).

Au sein de la COPAS, la saison touristique s'étend de Pâques à la Toussaint avec un pic l'été. Ce pic est de plus en plus raccourci entre le 14 juillet et le 15 août. En septembre, ce sont plutôt les retraités qui viennent.

La longueur des séjours s'est raccourcie. Rares sont les personnes qui s'installent pour 15 jours. Le phénomène excursionniste prend de l'ampleur, notamment pour les locaux, comme les Dijonnais. De manière générale, les mentalités et les pratiques touristiques changent. On part plus souvent, moins longtemps et moins loin.

La saisonnalité est bien présente, tant par les flux touristiques de passage, que les flux des résidences secondaires. De manière générale, les touristes complètent leur séjour dans la COPAS avec d'autres sites : une journée à Beaune, une à Dijon.

Le rythme touristique a connu une diminution depuis quelques années. Jusqu'en 2013, la fréquentation de l'Office de Tourisme connaît des mois de juin et juillet très fréquentés en raison d'un évènement d'ampleur qui avait lieu sur le territoire et dont la billetterie leur était confiée : Les Nuits Péplum d'Alésia. Lors de cette événement, la fréquentation en nombre de demandes était supérieure à 3 000 (multiplié en moyenne par 2,5 afin d'obtenir une évaluation du nombre réel de personnes accueillies au comptoir.). Depuis l'arrêt de cette manifestation, la fréquentation au comptoir a décliné, entraînant une baisse significative annuelle. Cependant, ce constat est à nuancer par l'usage plus courant du numérique dans les parcours touristiques. *(Cf: Office du tourisme)*

La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation touristique. La clientèle étrangère a baissé. La reprise est en cours, mais le niveau pré-Covid n'est pas encore retrouvé. Au comptoir de l'offre de tourisme, environ 6 300 visiteurs étaient comptabilisés en 2019, contre 3 750 en 2022.

Quelle fréquentation des principaux sites touristiques de la COPAS?

Quatre structures sont identifiées comme principaux sites touristiques sur le territoire : Le MuséoParc Alésia, Les Anis de Flavigny, le Château de Bussy-Rabutin et Les Sources de la Seine.
L'ouverture du MuséoParc Alésia en 2012 n'a pas eu de réelle incidence particulière sur la fréquentation de l'accueil au comptoir de l'office de tourisme. Le site ne semble donc pas avoir particulièrement raisonné dans le système touristique global de la COPAS. Il reste cependant un des plus visité, après les Anis de Flavigny dont la fréquentation culmine à 108 856 visiteurs en 2022.

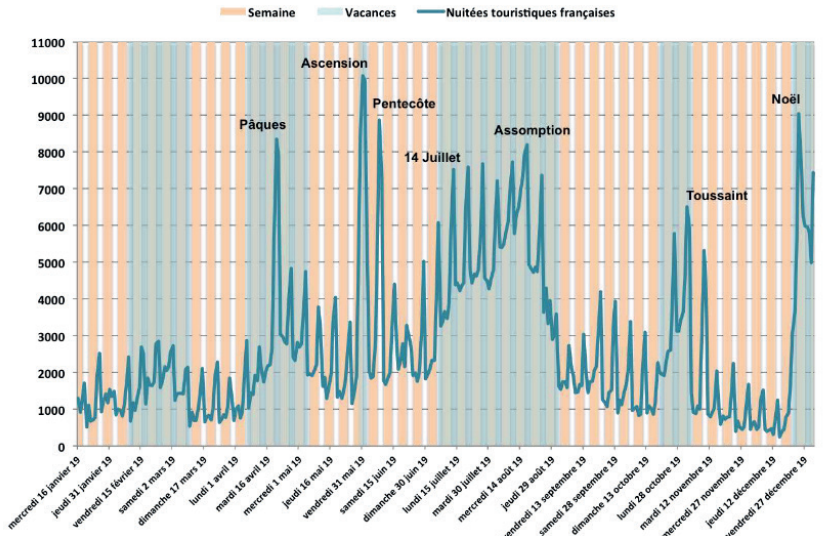

Dans l'ensemble, ces sites témoignent d'une hausse de fréquentation entre 2021 et 2022, sauf les Sources de la Seine qui enregistre -10% de fréquentation.

Sites	2021	2022	évolution 2021/2022
MuséoParc Alésia	*46 743*	*84 354*	*80,5%*
Les Anis de Flavigny	*84 341*	*108 856*	*29,1%*
Château de Bussy-Rabutin	*16 896*	*25138*	*48,8%*
Sources de la Seine	*23 800*	*21 400*	*-10,08%*

Données office du tourisme

Qui sont les touristes?

Le territoire attire beaucoup de familles, de retraités et de cyclotouristes. Il a une situation stratégique : situé entre Paris et Lyon, il permet par exemple aux familles de s'y retrouver pour le week-end, et aux grands voyageurs, descendant en direction de la Méditerranée d'assouplir la longueur de leurs trajets.
La clientèle touristique est principalement française, à 93%. Ils viennent de Paris, du Nord de la France, de l'Alsace, du pays lyonnais. Certains viennent de plus loin : de Belgique d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Angleterre.

Une offre en hébergement peu diversifiée

Une offre essentiellement portée par les gîtes

14% des nuitées touristiques relevées sur la Côte d'Or sont effectuées en Auxois Morvan. Cette partie du territoire bourguignon est fortement marquée par les locations non marchandes. La COPAS n'y fait pas exception.

La COPAS est marquée par l'excursionnisme, avec une moyenne de 1,44 nuits par séjour. La durée est donc minime au regard de la pluralité d'activités proposées. Ceci s'explique par l'importance des visites locales, et familiales, qui viennent pour un week-end, ou s'arrêtant entre deux destinations.

Les hébergements sur la COPAS sont donc éparpillés et présentent des niveaux très variés de prestations. La forme de logements la plus répandue est celle des gîtes, avec une centaine d'établissements. Presque toutes les communes ont des gîtes de particuliers. La création de gîtes est en croissance, notamment à Alise-Sainte-Reine et Flavigny-sur-Ozerain. Il existe peu, voire aucun, gîte communal.

Très peu d'hôtels sont proposés, seulement deux dont Le Trianon avec 9 chambres. L'hôtel Macarena à Pouillenay est encore effectif mais propose peu de chambres.

L'hôtellerie est difficile à maintenir du fait de la faible demande tant côté tourisme de loisir que tourisme d'affaire. La durée des séjours ne permet pas actuellement de justifier la création d'hôtels d'envergure pour des séjours longs. Aussi, le bassin industriel n'attire que quelques personnes, mais pas suffisamment pour que les travailleurs ne se portent pas sur des logements plus proches des gares TGV (Montbard et Dijon), voie Semur-en-Auxois en raison d'une capacité plus présente et ancrée.

Un seul camping public est existant, installé à Venarey-les-Laumes. Il propose 65 emplacements, et 5 chalets, et est rarement plein. Un camping du GCU, à destination uniquement du corps enseignant, est également présent à Frôlois.

On picore plus niveau tourisme que rester longtemps au même endroit

Échange avec l'Office du tourisme

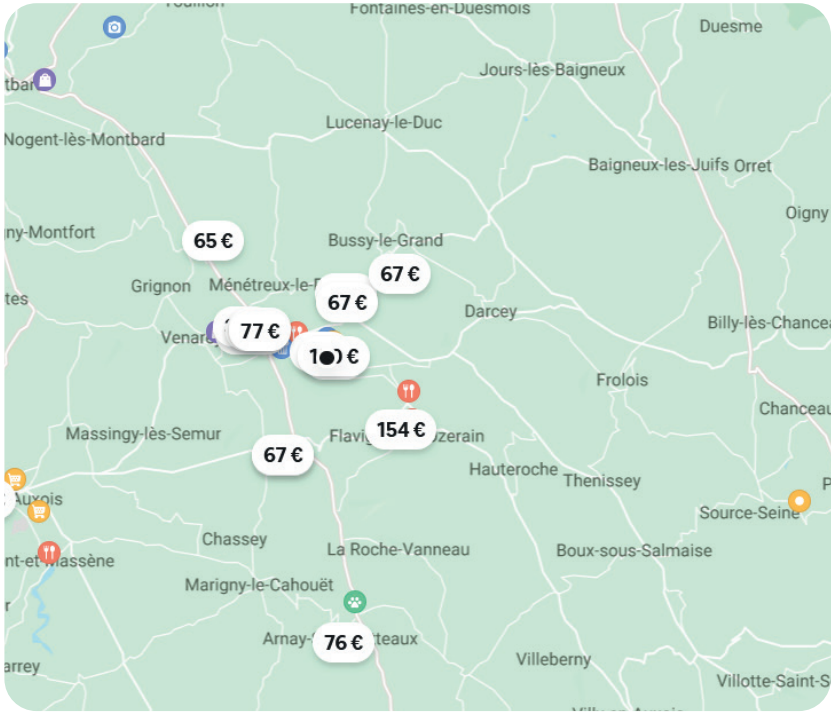

Proposition Air B&B, concentré autour du pôle Alise-Sainte-Reine, Venarey, et Flavigny-sur-Ozerain

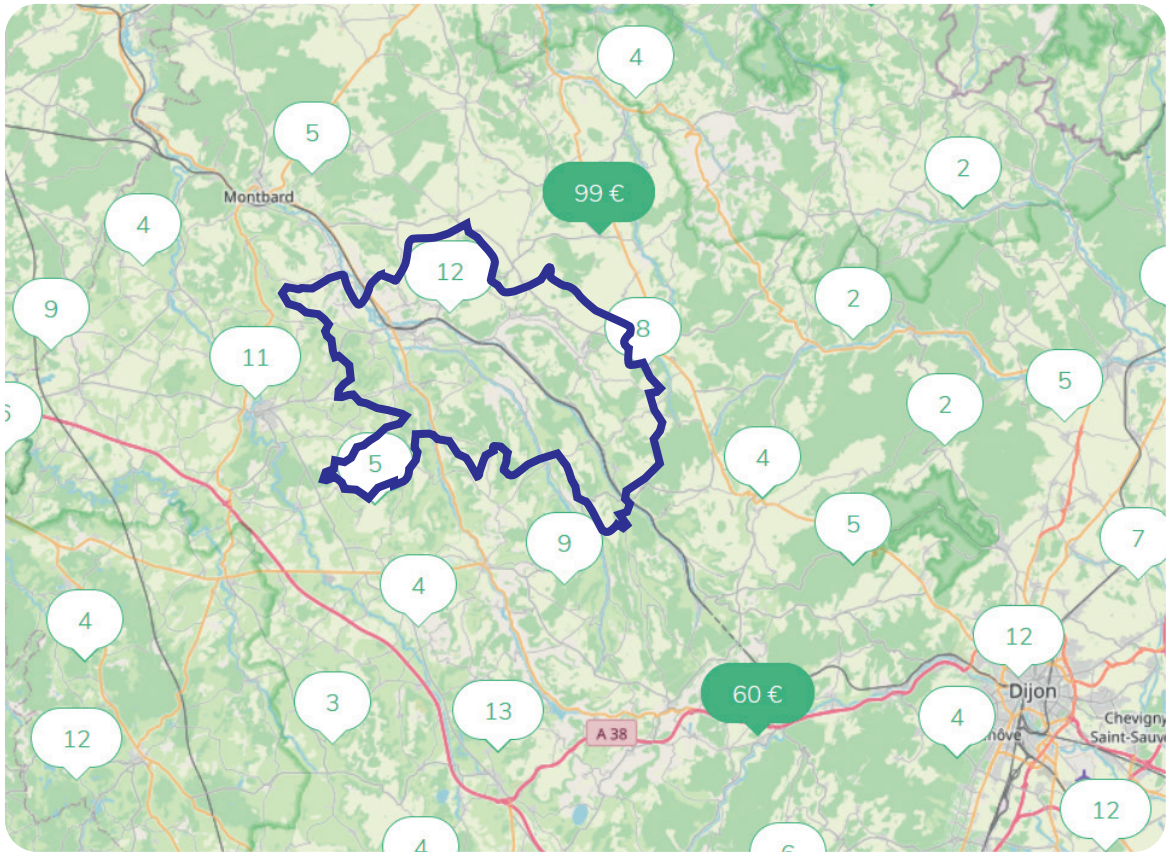

Proposition Gîte de France, dans la COPAS et autours

Des logements à destination des saisonniers dans le parc privé

En raison de l'importance de certains sites, un fort afflux de saisonniers est présent pour les sites du Muséoparc, de Bussy et également de Flavigny durant la haute saison touristique. Ces structures ont du mal à recruter, en raison de la baisse généralisée de l'engouement pour cette filière témoignée dans toute la France, mais également car il faut généralement être équipé d'une voiture. En effet, les saisonniers n'habitent généralement pas sur site, voire sont issus d'une autre région et n'ont pas de propositions organisées de logements sur le territoire.

Des aménités à développer

Quelles demandes en logements pour les touristes aujourd'hui ?

Les touristes recherchent une expérience tant dans leur journée que dans leur façon de vivre sur le territoire où ils s'installent. Un demande croissante d'habitats insolites est identifiée.

Aussi, les aménagement pour les campings-cars son peu nombreux, au moment où ce type de véhicules prend beaucoup d'ampleur dans les manières de voyager. Aujourd'hui, aucun espace ne leur est proposé.

Une offre de restauration et des commerces pour la population locale avant tout

Le développement de certains commerces est encouragé, notamment dans les secteurs spécifiques, comme Flavigny-sur-Ozerain. La dynamique touristique impulse l'installation de commerces dont le nombre s'amoindrit par ailleurs, notamment l'artisanat comme les boulangers.

La saisonnalité donne davantage de clients aux commerces, mais ne permet pas le développement de nouveaux commerces spécifiques. Ceux présents sont avant tout pour la population résidente.

Flavigny-sur-Ozerain reste une exception avec ses commerces orientés en partie pour les touristes : la Maison Georges, la Grange, etc. Les commerces restent cependant ouverts en basse saison, adaptant leurs horaires.

L' accessibilité des sites

Comme pour les déplacements réguliers, l'accessibilité des sites pourraient être développée, en incluant la démarche dans un système de mise en réseau global.

Dans la perspective d'une mise en valeur d'autres sites, la question du stationnement mutualisé est un premier levier. Le référencement des stationnement actuel et d'une éventuelle extension, seraient à combiner avec des parcours plus actifs donnant une possibilité de parcourir le paysage de la COPAS en liant les point d'ancrage. Par exemple, les liaisons cycles et piétonnes entre le Muséoparc et la Statue de Vercingétorix pourraient être confortée, mais aussi les parcours de la gare TER au château de Bussy-Rabutin: le long de l'Oze et du Rabutin.

Location de vélo, éventuellement électrique au niveau de l'office de tourisme ou autour de la gare. Si les parcours et les activités de l'office de tourisme s'avèrent efficients, des navettes pourraient être permises afin de composer un voyage alternatif à la voiture individuelle et moins sportive.

Des possibilités auxquelles réfléchir pour favoriser les déplacements entre les communes :

- Parcours de long de l'Oze pour accéder à Salmaise en passant par Gissey-sous-Flavigny.
- Point d'accessibilité à Hauteroche est plus questionnant en raison du relief très important à parcourir, en empruntant des chemins sinueux dans les bois.

Le Canal reste un point d'étape important, avec le développement du port de plaisance de Venarey. Ce nœud pourraient être une porte d'entrée pour la revalorisation du parcours fluvial, mais également l'invitation à s'attarder sur le territoire. Cette démarche est cependant fragilisée par la fermeture éventuelle de la section Venarey-les-Laumes - Pouillenay.

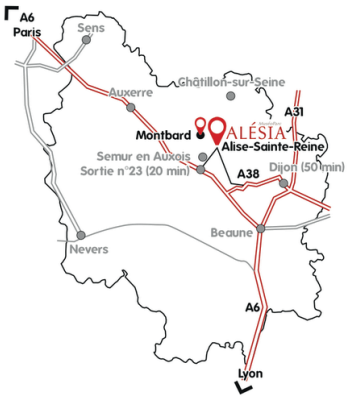

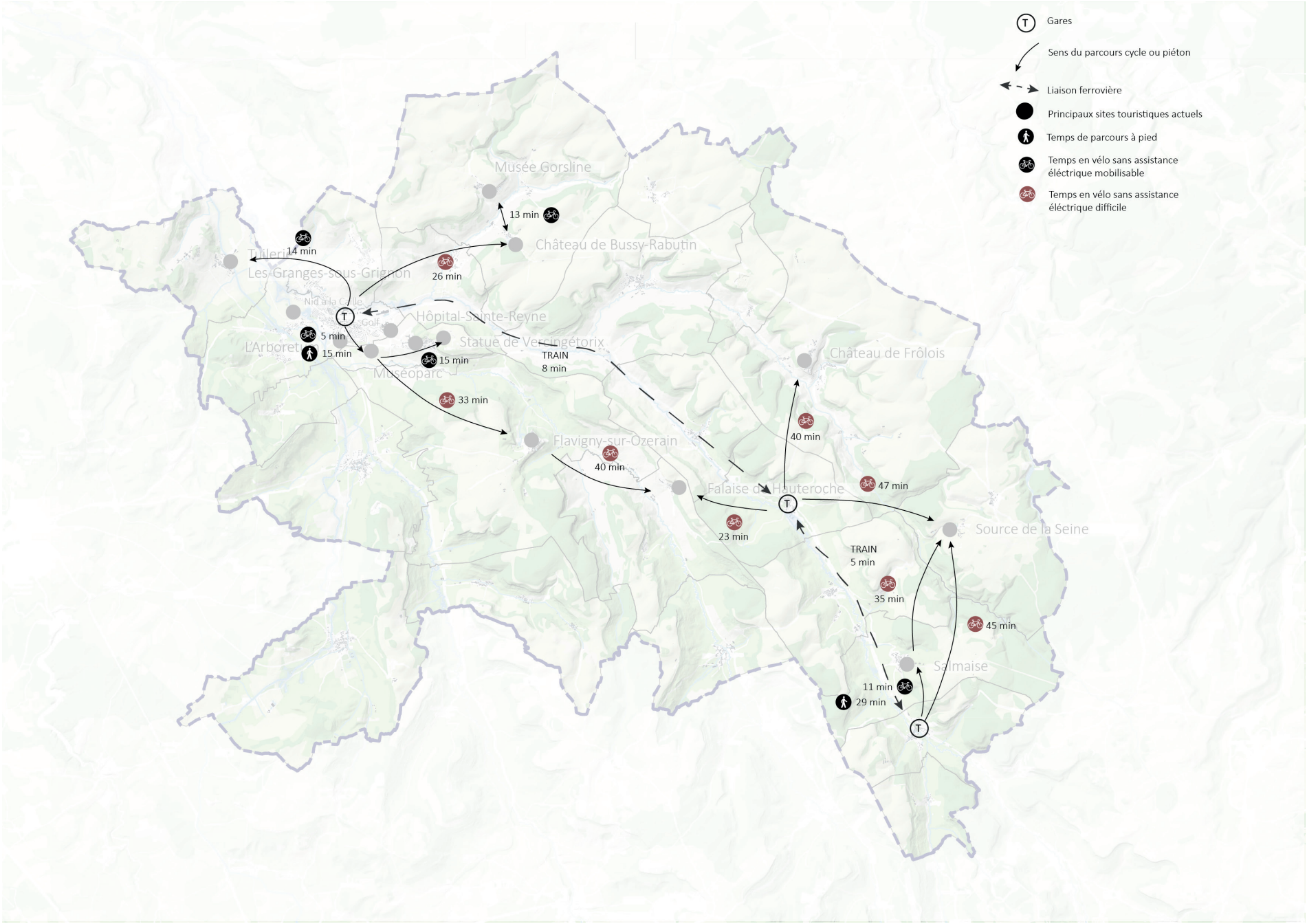
Gares
Sens du parcours cycle ou piéton
Liaison ferrovière
Principaux sites touristiques actuels
Temps de parcours à pied
Temps en vélo sans assistance éléctrique mobilisable
Temps en vélo sans assistance éléctrique difficile
Musée Gorsline
13 min
Château de Bussy-Rabutin
14 min
26 min
Les-Granges-sous-Grignon
Nid à la Colle
Golf
Hôpital-Sainte-Reyne
5 min
15 min
L'Arboret
Statue de Vercingétorix
15 min
TRAIN
8 min
Muséoparc
33 min
Château de Frôlois
40 min
Flavigny-sur-Ozerain
40 min
47 min
Falaise de Hauteroche
23 min
Source de la Seine
TRAIN
5 min
35 min
45 min
Salmaise
11 min
29 min

FAIBLESSES

> La mise en réseau peu performante

> Un tourisme dépendant de la voiture individuelle

> La courte durée des séjours et la position d'entre-deux

> Une offre de logement principalement en gîte

> Des locomotives qui ne nécessitent pas la mise en commun de moyens avec les autres sites

> Le devenir de l'ancienne ligne de chemin de fer Venarey-Les Laumes – Epoisses

> De nombreux sites connus et reconnus

> Une diversité des propositions: culturelles, naturelles, sportives, récréatives et événementielles

> Des sites réputés aux abords: Abbaye de Fontenay, PNR du Morvan, Beaune, Dijon

> Des locomotives touristiques : Muséoparc, Château de Bussy-Rabutin, Flavigny-sur-Ozerain et Source-Seine

> Un tourisme local ancré

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> Le déploiement du tourisme local

> Le Canal de Bourgogne comme porte d'entrée d'une nouvelle façon de voyager

> Les parcours cycles et piétons à valoriser

> L'accroissement des demandes en activité nature et expérience insolites

MENACES

> L'augmentation des coûts du pétrole et de l'inflation qui réduit les budgets alloués aux loisirs

> Le manque de communication sur les activités touristiques à l'échelle intercommunale

> L'avenir du canal de Bourgogne avec l'annonce de VNF de fermer le tronçon Venarey-Les Laumes Pouilly-En Auxois

POUR RÉSUMER

ENJEUX

- Une accessibilité intermodale couplée à une renforcement de l'offre en stationnement (mutualisé) pour renforcer la dynamique touristique sur le territoire
- Le développement de parcours touristiques qui favorisent des mobilités actives à l'appui des canaux, véloroutes et chemins existants
- A l'échelle intercommunale, une mise en réseau des parcours touristiques, des sites anciens et naturels, de l'agro-tourisme avec les locomotives touristiques
- Le renforcement du maillage et de la lisibilité des portes d'entrées (canal de Bourgogne, itinéraires piétons, pistes cyclables, départementales et axes structurants)
- Le déploiement de projets touristiques « nature », notamment liés à l'excursionnisme et à l'habitat insolite
- Une offre en hébergement touristique diverse et adaptée aux ambitions d'accueil

3.A UN TERRITOIRE CONFRONTÉ AUX CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.D.1 Des conditions climatiques qui changent rapidement

D'un climat initial favorable aux perspectives d'évolution régionales

Au sein du carrefour climatique que constitue la Bourgogne-Franche-Comté, entre humidité océanique à l'ouest, sécheresse et froid continentaux au nord-est, et douceur méditerranéenne au sud, la COPAS se veut soumise à une influence submontagnarde. En effet, les plateaux calcaires et le Morvan génèrent un axe au sein duquel le climat se veut plus complexe. Sur ce territoire de type moyenne montagne, il est ainsi initialement plutôt favorable : forte pluviométrie, hivers froids et étés frais.

Cependant, le réchauffement climatique a déjà des conséquences météorologiques observables dans la région, avec l'augmentation des températures moyennes atteignant 1,3° C sur les 50 dernières années (Insee 2018). Ces hausses de température s'accompagnent d'une modification du cycle de l'eau et du régime des précipitations. En effet, en Côte d'Or, depuis les années 1990, les précipitations « fortes » (supérieures à 10mm/24h) ont augmenté de 8%. En parallèle, le nombre de jours de gel (moyenne annuelle) a diminué de 5 jours, quand le nombre de jours estivaux (supérieurs à 25° C) a augmenté de 15 jours. Entre ces mêmes périodes, le nombre de jours supérieurs à 30° C a progressé de 86%, et le nombre de jours caniculaires s'est multiplié par 2,6. Ainsi, l'augmentation projetée des dommages multi-périls potentiels entre 2018-2050 se veut supérieure à 60%, avec 95% de la population exposée à un risque climatique, dont 57% à un risque fort (source : Alterre BFC).

En France comme ailleurs, le climat à moyen terme (2050) est déjà scellé à cause de l'inertie de la machine climatique et de la persistance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les projections climatiques à horizon 2100, quant à elles, sont déterminées par les trajectoires d'émission de GES, et ainsi par les choix politico-économiques actuels.

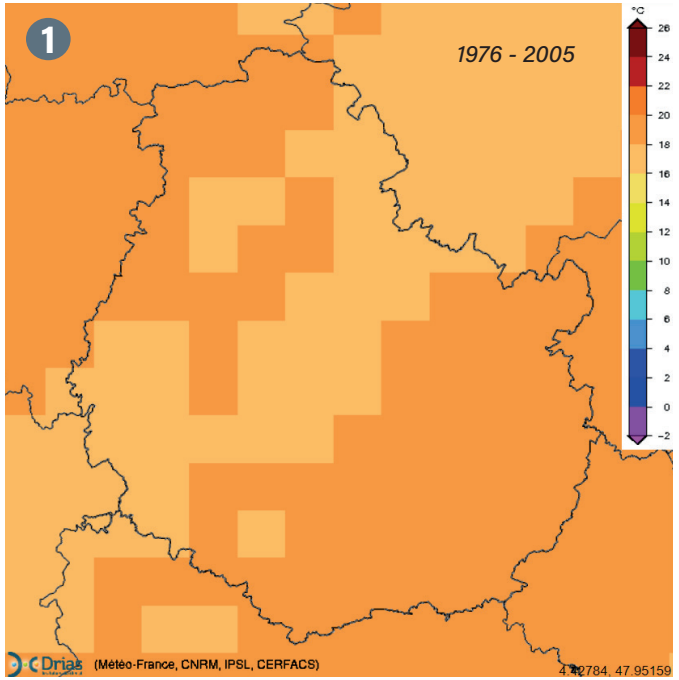

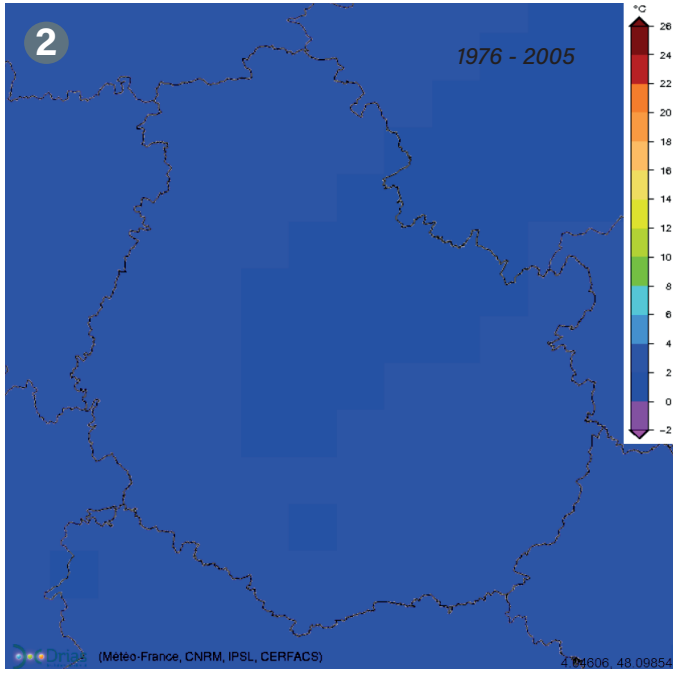

1 - Moyenne des températures estivales de 1976 à 2005
2 - Moyenne des températures hivernales de 1976 à 2005

3 - Estimation des moyennes de températures estivales sur la période 2021 - 2050
4 - Estimation des moyennes de températures hivernales sur la période 2021 - 2050

5 - Estimation des moyennes de températures estivales sur la période 2041 - 2070
6 - Estimation des moyennes de températures hivernales sur la période 2041 - 2070

7 - Estimation des moyennes de températures estivales sur la période 2071 - 2100
8 - Estimation des moyennes de températures hivernales sur la période 2071 - 2100

Sources : Météofrance ; DRIAS

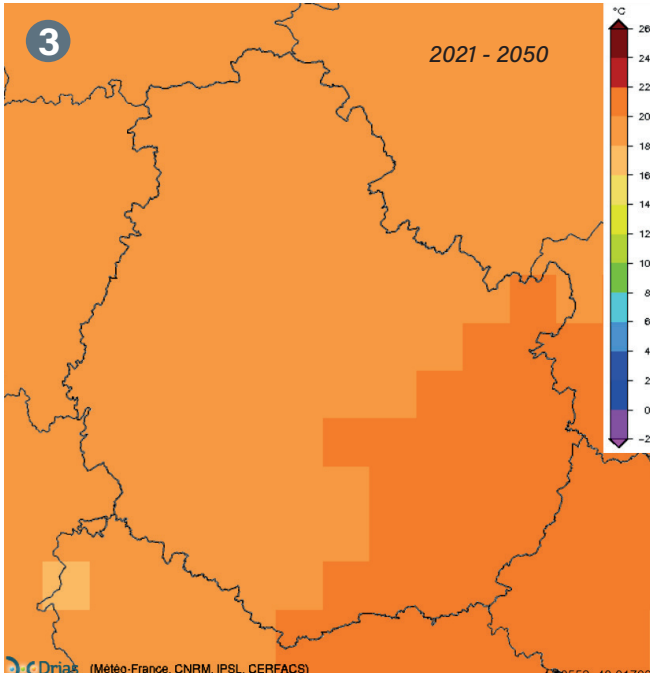

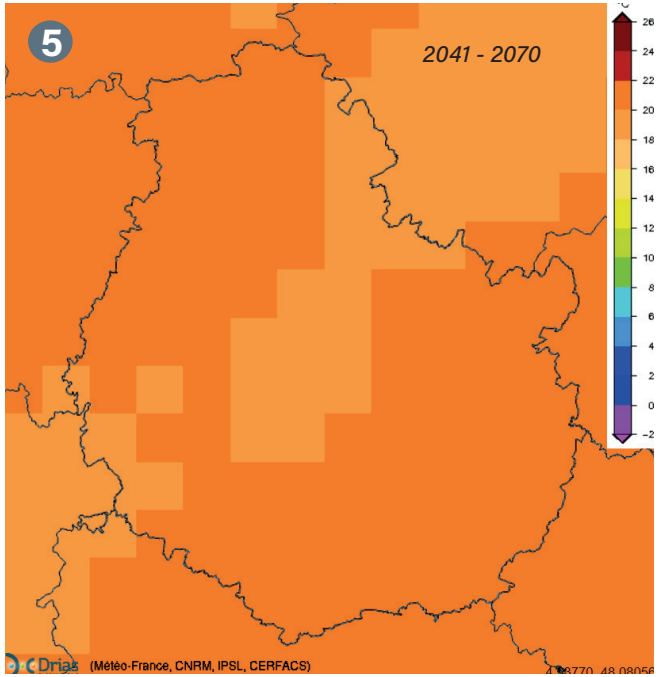

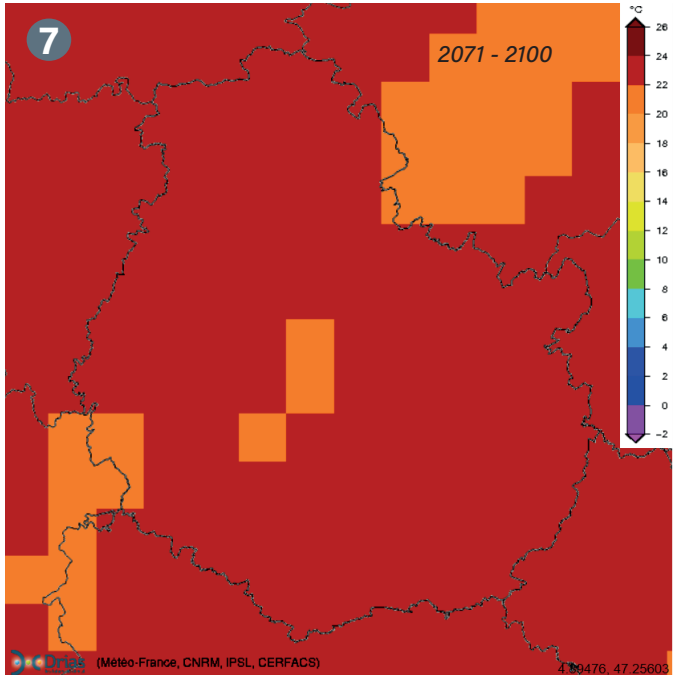

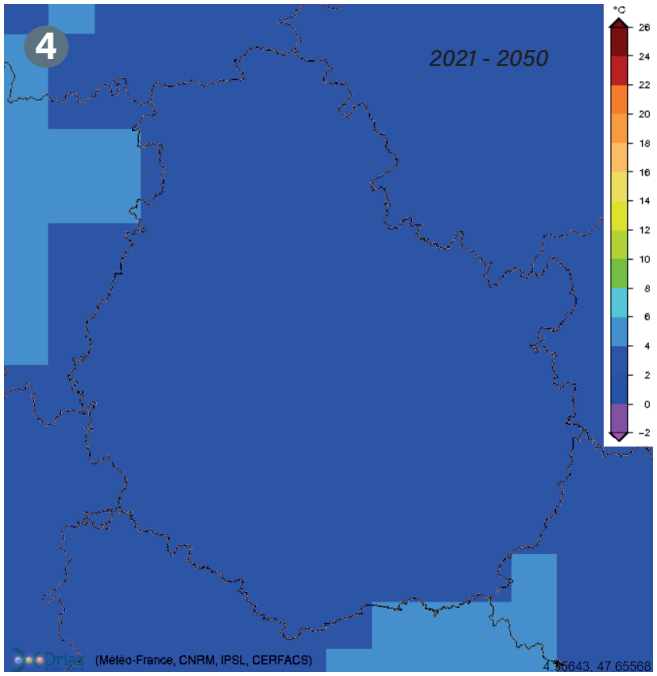

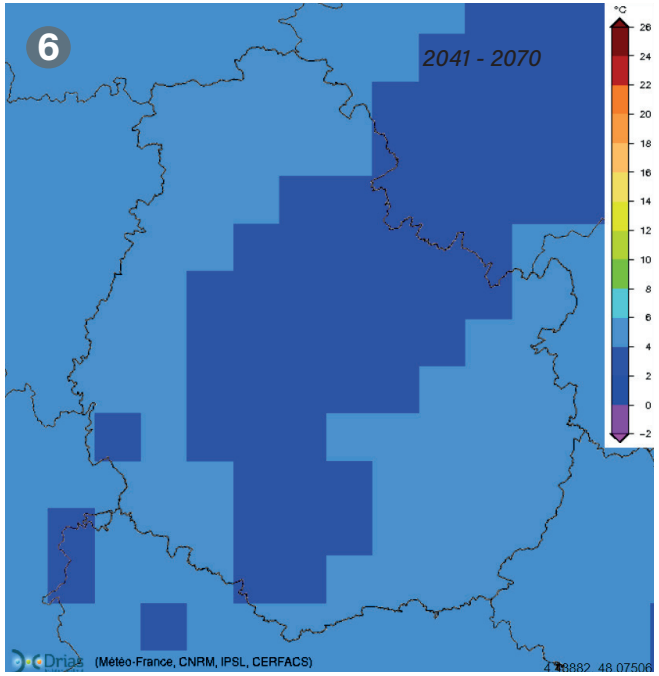

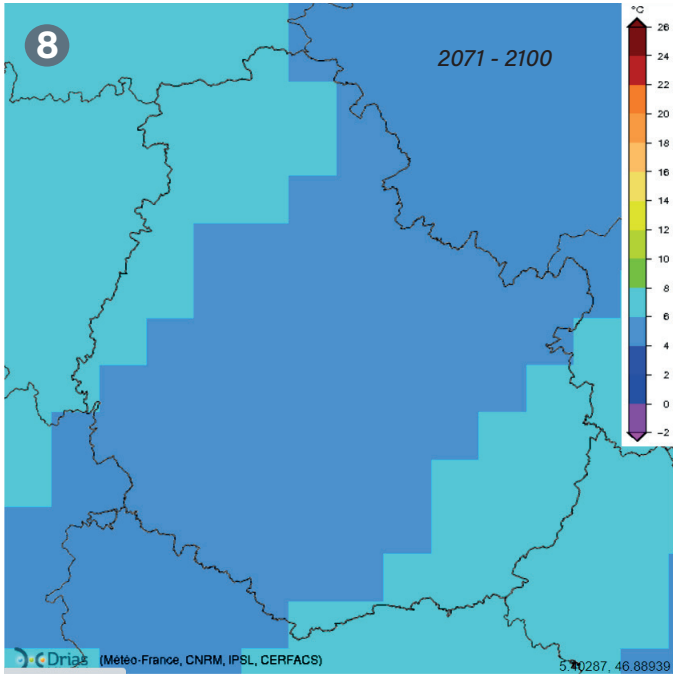

Sources : Météofrance ; DRIAS

Conséquences du réchauffement climatique

Depuis 1988, une diminution des débits hydrauliques annuels s'observe, de -10% à -15% sur le bassin versant. Aujourd'hui, ces diminutions sont visibles une majeure partie de l'année, notamment en période estivale : baisse de 11% des débits annuels, jusqu'à 40% en juillet (source : projet HYCCARE).
Associée à cette modification des débits, une évolution des phénomènes de crues est à prévoir, avec l'augmentation de la fréquence d'intenses épisodes de pluies (cumuls importants sur une faible durée), résultant donc à des inondations plus fréquentes et plus importantes. Leurs conséquences seront d'autant plus marquantes que le sol sera asséché par l'augmentation des températures, réduisant ainsi sa perméabilité.
En parallèle, le nombre de jours de percolation (recharge des nappes souterraines) est en baisse de 5 à 25% sur le bassin versant. A horizon 2050, un décalage saisonnier se profile, avec des nappes moins remplies à la fin de l'été, lorsque les besoins sont le plus élevés.
Enfin, le nombre de jours de stress hydrique (pénurie d'eau) augmente ; des étiages plus sévères et plus longs s'amorcent, avec des impacts sur le tourisme fluvial, notamment vis-à-vis du canal de Bourgogne.

Les mouvements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement des argiles vont également s'accentuer. Consécutifs à la réhydratation ou à la sécheresse des sols, les sols argileux se comportent comme une éponge : ils se gonflent lorsqu'ils s'humidifient, alors qu'ils se tassent et se rétractent en période de sécheresse. Ces évolutions peuvent causer d'importants dommages sur les constructions.

En parallèle, l'augmentation des précipitations est à même d'entraîner des glissements de terrains, des coulées de boue et des fluctuations plus rapides des nappes, engendrant ainsi davantage de risques d'affaissements de terrain.

Les milieux forestiers sont fragilisés par les sécheresses successives depuis 2015, qui les rendent particulièrement sensibles aux attaques parasitaires et de ravageurs. Des dépérissements s'observent déjà dans les chênaies et hêtraies de la région.

Au sujet de l'agriculture, la Côte d'Or enregistre une baisse de production de fourrage (volume sec) de 44% entre 2008 et 2019. Ce phénomène traduit la vulnérabilité des pratiques agricoles face aux effets du réchauffement climatique, qui génère des impacts sur les grandes cultures, mais aussi sur le bien-être des animaux d'élevage et leur abreuvement, donc sur la productivité de lait et de viande. De moins en moins perméables, impactés par les sécheresses, les sols deviendront plus difficiles à travailler.

Pour finir, la santé des habitants est en jeu, avec des risques liés à l'hyperthermie lors de vagues de chaleur, touchant les personnes les plus vulnérables. La mortalité a en effet augmenté de 25,9% pendant la canicule de 2019. Les hivers plus doux favorisent l'installation d'insectes allochtones qui peuvent aussi être vecteurs de maladie ; c'est le cas du moustique-tigre, présent dans le département depuis 2018. Enfin, les canicules sont propices aux pics d'ozone dans l'air, exacerbant les problèmes cardio-respiratoires.

Information à vérifier : projet de centrale photovoltaïque au sol à Bussy-le-Grand ?

3.D.2 Une capacité à agir à l'échelle locale

D'importantes capacités de production d'énergies renouvelables (ENR), des installations déjà déployées avec des impacts à anticiper

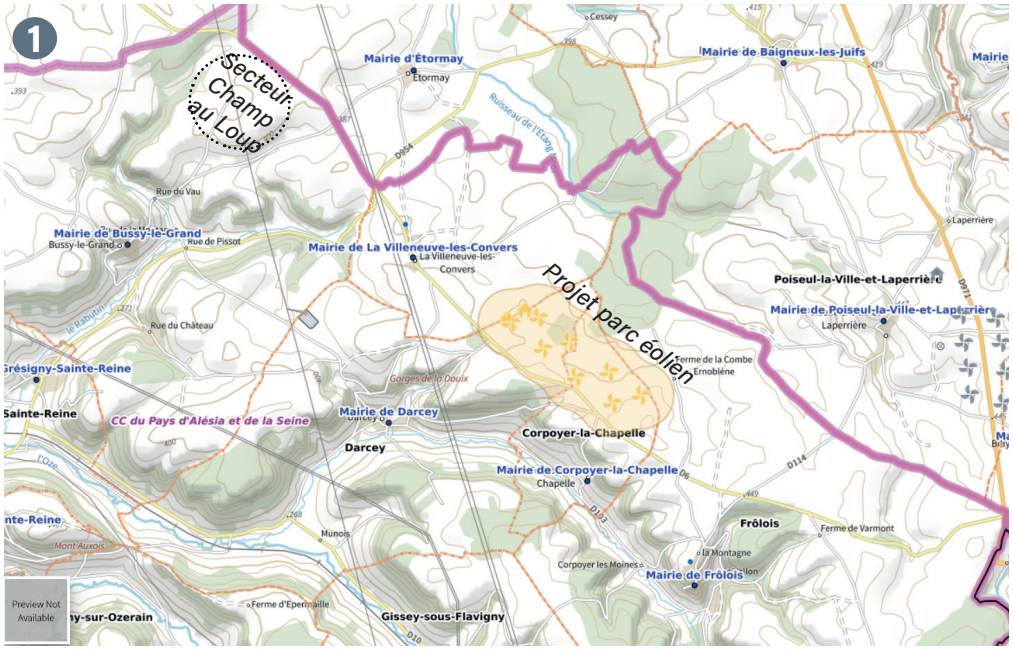

3

Communauté de communes	Commune	Société	Projet de méthanisation			Date de dépôt PC	Date de dépôt ICPE	Régime ICPE			Puissance	Enquête publique	Décisions		En Service
			agricole	Intrants / Type-Quantité	Industrielle			A*	E*	D*			PC	ICPE	
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine	GRIGNON	METHALAIT	X	Effluents d'élevage quantité:7420t/an			04/12/14			X		/	17/10/11	05/01/15	X

La production d'électricité dans la région est majoritairement d'origines renouvelables (79%) et possède un grand potentiel de développement.
Au sein de la COPAS, trois types de production d'ENR s'observent : la filière éolienne, la filière solaire photovoltaïque et la méthanisation.
A l'échelle régionale, le parc éolien poursuit sa progression : sa production représente 11% du mix énergétique (chiffres 2017, source : SRADDET). La filière solaire photovoltaïque contribue aussi au développement des ENR à hauteur de 2%, essentiellement via les particuliers et le secteur agricole. En parallèle, la méthanisation, filière émergente essentiellement d'origine agricole, s'amorce avec beaucoup de potentiel.

Grâce à la qualité de la ressource en vent sur ses espaces agricoles et plats, la COPAS fait l'objet de deux projets d'implantation de parcs éoliens : le premier est situé entre Corpoyer-la-Chapelle et Darcey (8 éoliennes d'une hauteur totale de 207 mètres) ; le second sur le secteur du Champ au Loup à Bussy-le-Grand. Des installations d'agrivoltaïsme sont également présentes, ainsi qu'un site agricole méthaniseur à Grignon.

<
1 - Projets de parcs éoliens à Corpoyer-la-Chapelle – Darcey et sur le secteur du Champ au Loup à Bussy-le-Grand / sources : Géoportail, DDT 21, Géorisques
2 - Agrivoltaïsme à La Roche-Vanneau / Géoportail
3 - Site agricole méthaniseur à Grignon / DDT 21
4 - Impact des éoliennes implantées dans les plis du relief, depuis Source-Seine / Cittànova

Cependant, le développement de sites de production d'ENR peut avoir une pluralité d'impacts sur le territoire.
Mobilisant parfois d'importantes surfaces, ces lieux peuvent tout d'abord générer des impacts sur la faune. Les parcs éoliens sont par exemple reconnus pour leurs effets sur la faune volante (cause de mortalité chez les chiroptères et les oiseaux). Le SRADDET prend en compte cet aspect en affichant une vigilance par rapport à la localisation des parcs et conseille d'éviter les zones sensibles, dont les sites Natura 2000 liés aux chiroptères, ainsi que leur proximité immédiate. Si des projets y subsistent malgré cette vigilance, des mesures de compensation doivent être envisagées, outre celles prévues dans le cadre du projet lui-même.

Les sites d'implantation d'ENR peuvent aussi générer des impacts sur les paysages, en portant atteinte à l'équilibre existant entre vallées, plateaux et villages.
Les panneaux photovoltaïques, lorsqu'ils ne sont pas positionnés sur des surfaces déjà construites, peuvent contribuer, sans souci d'intégration, à artificialiser le territoire.
En parallèle, les éoliennes participent parfois à rompre la continuité des paysages, notamment lorsqu'elles sont implantées dans les plis ou en bordure des reliefs.

Des capacités de captation du carbone à mobiliser

Les sols et les milieux boisés jouent un double rôle vis-à-vis du dioxyde de carbone : ils contribuent à la fois à en absorber et à en émettre. Par la photosynthèse, les plantes absorbent le CO2 de l'air et utilisent le carbone pour construire leurs tissus. Une partie de ce carbone se retrouve ensuite dans le sol, à travers les résidus des végétaux, les racines, les organismes morts et les populations microbiennes. Sols et forêts constituent ainsi un réservoir de carbone très important.

Sur le territoire régional, les sols représentent les deux tiers du stock de carbone. En effet, le carbone est stocké à hauteur de 34% par la biomasse forestière, 29% par les sols forestiers, 22% par les prairies et 11% par les sols agricoles. Cependant, chaque sol ne représente pas le même potentiel de stockage, selon l'usage qui en est fait :
- les zones humides constituent le milieu avec le plus fort potentiel de stockage de carbone, de l'ordre de 125 tonnes par hectare ;
- une forêt présente un potentiel de stockage de carbone deux fois plus important qu'une zone urbanisée ;
- une prairie possède un potentiel de stockage de carbone 40% plus élevé qu'une terre cultivée ;
- les zones urbanisées représentent un potentiel de stockage non nul grâce aux petits espaces végétalisés qu'elles contiennent : parcs, parkings perméables, etc.

En Bourgogne-Franche-Comté, le stock de carbone en place est estimé à 1,8 milliards de tonnes de CO2 (chiffres 2018). Ce stock demeure variable :
- il augmente lorsque la quantité de carbone absorbée est supérieure à la quantité émise,
- il diminue quand les sols changent d'usages (extension des surfaces urbanisées, mise en place de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles) ou que des évènements climatiques surviennent (tempêtes, canicules, incendies).

Sur la dernière décennie, la biomasse forestière régionale s'est comportée comme un puits de carbone, en stockant en moyenne 8,5 millions de tonnes de CO2 par an. A l'inverse, les changements d'usages des sols ont entraîné un déstockage de CO2 de l'ordre de 1,1 million de tonnes chaque année. Malgré cela, le bilan demeure positif avec une séquestration nette annuelle estimée à 7,4 millions de tonnes (chiffres 2018).
La mise en culture de prairies et l'artificialisation des sols constituent les deux principaux usages des sols responsables du déstockage de carbone de ces 20 dernières années.

Sources : CITEPA, d'après INRA INFOSOL, données régionales issues du Réseau de mesure de la qualité des sols

3- Une sobriété à développer

Améliorer le parc de logement

Un tissu artisanal pour la construction à portée de main

Le tissu artisanal de la COPAS est richement doté en entrepreneur lié au bâtiment. 22 entreprises sont installées et éparses selon les fichiers SIRENE. Darcey compte d'ailleurs une des entreprises les plus employeuses de la COPAS, qui a pour objectif l'isolation des biens.

Un accompagnement des pratiques pour les porteurs de projets

Dans un contexte de limitation de l'étalement urbain, au détriment des espaces agricoles et naturels, ainsi que des évolution climatiques projetées, les pratiques sur le bâti sont amenées à changer.
Les tailles importantes de bâti sur des parcelles de très grandes tailles sont à réétudier afin d'intégrer une sobriété dans l'implantation des futurs projets.
L'analyse des projets récents témoignent d'une diminution progressive des tailles des parcelles, évaluées d'une densité entre 800 et 1 000 dans les communes les plus rurales, et entre 600 et 800 à Venarey-les-Laumes. Cette démarche entre pleinement dans une sobriété intégré à la gestion durable des territoire qu'il convient de perpétuer.

En revanche, la qualité des matériaux employée est souvent peu rechercher, notamment dans les nouveaux lotissements. Le nouveau règlement de PLUi pourrait encourager l'emploi de matériaux plus pérenne, et favorisant l'isolation thermiques de bâtisses. Aussi, il pourrait accompagner les rénovations énergétiques des bâtiments en encourageant les rénovations énergétiques, en restant attentif à l'intégration paysagère des nouvelles structures.

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité quotidienne

Le développement de la mobilité électrique

La tendance actuelle est au développement de véhicule électrique, automobile ou vélo.
Les prises sur l'espace public aujourd'hui sont peu nombreuses avec seulement une borne disponible à Venarey-les-Laumes, sur le parking du super-marché.

Aucun véhicule électrique, n'est proposé à la location. La boutique de location de vélo située à Venarey-les-Laumes, propose néanmoins des cycles électriques.

Le covoiturage

La COPAS soutient les initiatives de covoiturage en valorisant les citoyens qui le pratiquent. Dans différents lieux de la COPAS, des panneaux d'information sont mis à disposition. Les propositions de trajet peuvent ainsi être affichées, permettant la mise en relation des "transporteurs" et des "transportés" .

Les trois sites se situent à des lieux stratégiques pour les activités quotidiennes, notamment liée aux loisirs et aux pratiques des plus jeunes:
- La médiathèque à Venarey-Les Laumes
- Le centre Sportif l'Arène à Venarey-Les Laumes
- La COPAS à Venarey-Les Laumes

Une aire de covoiturage existe également sur le parking du nouveau supermarché.

Le déploiement du covoiturage n'est pas effectif sur l'ensemble des communes, ni l'ensemble des domaines. Au regard des flux domicile-travail, cette démarche gagnerait à être étendue sur les communes alentours pour favoriser le co-voiturage entre les actifs se rendant généralement à Venarey-les-Laumes.

Des améliorations suggérées par la population

Dans le cadre de son volet Plan de Mobilité, l'intercommunalité a mené un questionnaire auprès de la population afin de mieux évaluer les besoins, les freins et les pratiques liés à la mobilité quotidienne et occasionnelles. Les résultats de ce questionnaire est présenté ci-après et confortent les enjeux d'ores et déjà présenté précédemment:

Qui sont les répondants ?

Ils représentent ...

3.5 %
de la population de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine

Part de ceux qui ont des enfants à charge

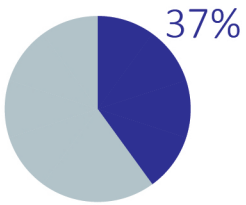

Ils habitent ...

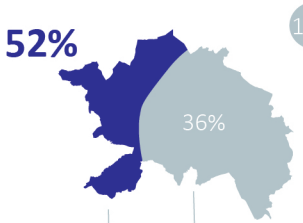

Autre commune, en dehors de la COPAS

Zone Est : les autres communes de la COPAS

Zone Ouest proche du pôle de Venarey-les-Laumes: Marigny-le-Cahouët, Pouillenay, Mussy-la-Fosse, Grignon, Venarey-les-Laumes, Alise-Sainte-Reine, Bussy-le-Grand et Grésigny-Sainte-Reine

Le mode de déplacement principalement utilisé (tous les jours, très régulièrement)

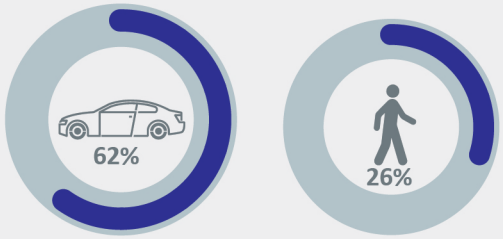

Le mode de déplacement utilisé occasionnellement

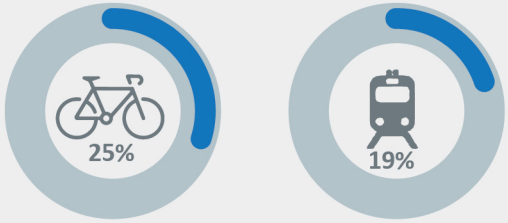

Le mode de déplacement presque inutilisé

EQUIPEMENTS des foyers

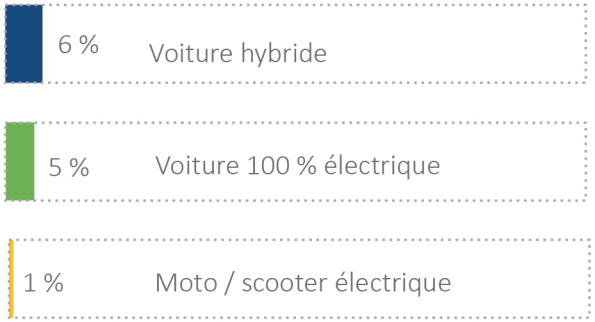

PROFIL DES REPONDANTS selon l'âge

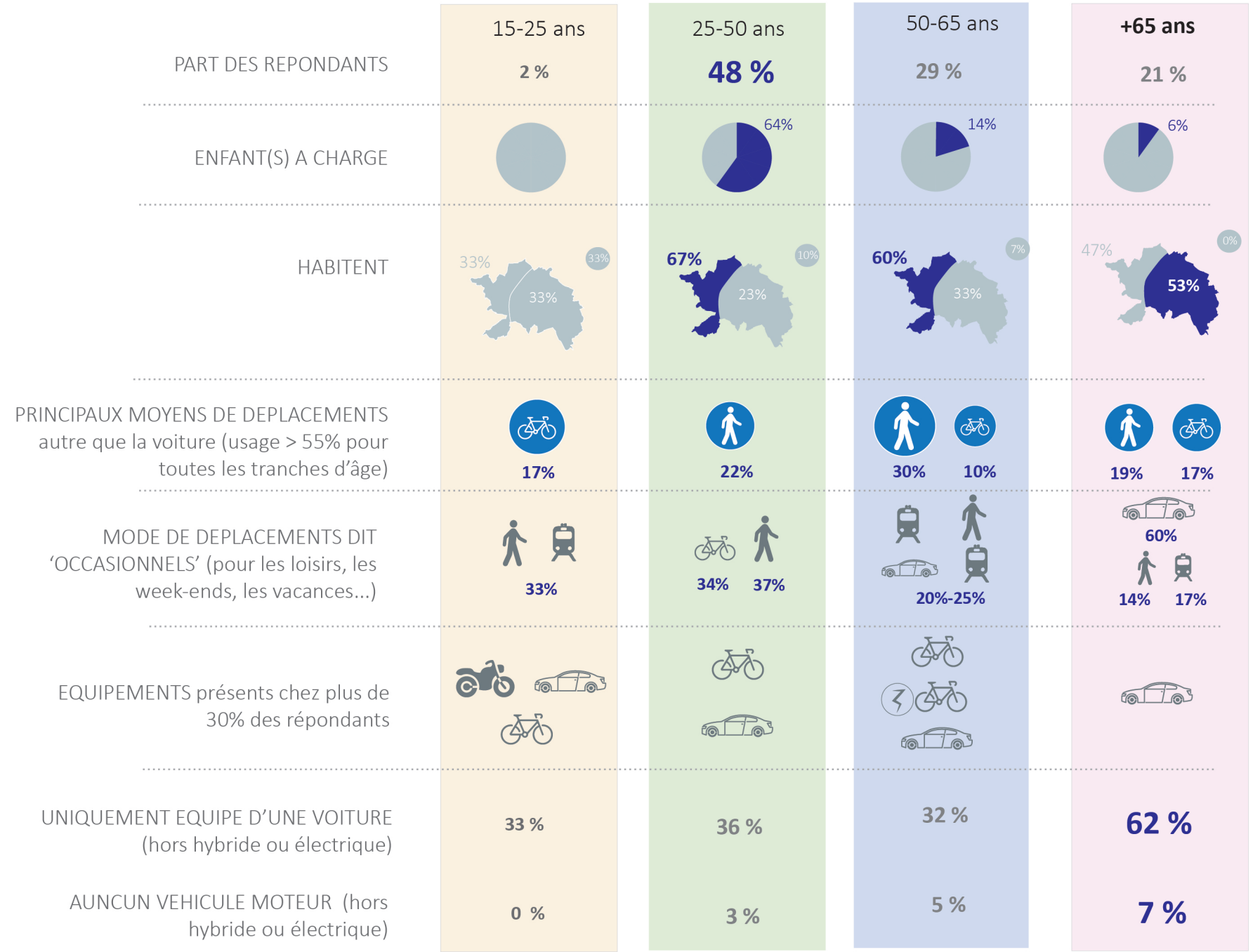

Dans quelles communes de la COPAS se rend-on ...

Clés de lecture

>30% Exclusivement Venarey-les-Laumes

15-30%

5-15%

< 5%

... pour le travail

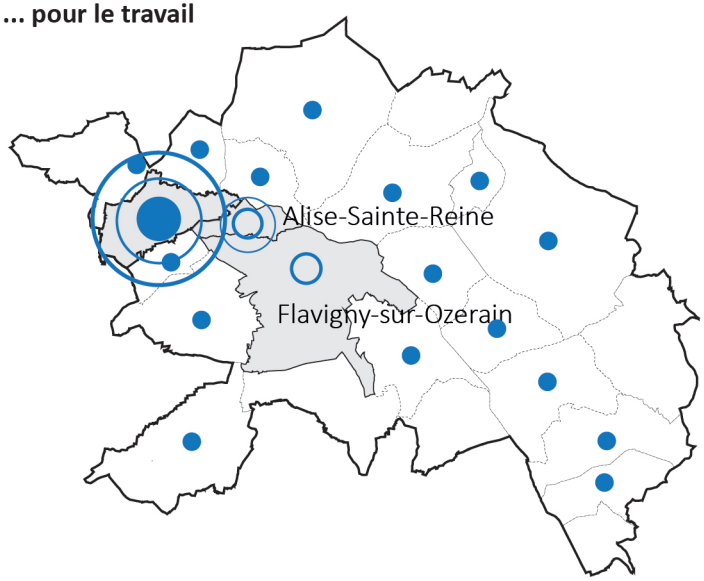

... pour prendre le train

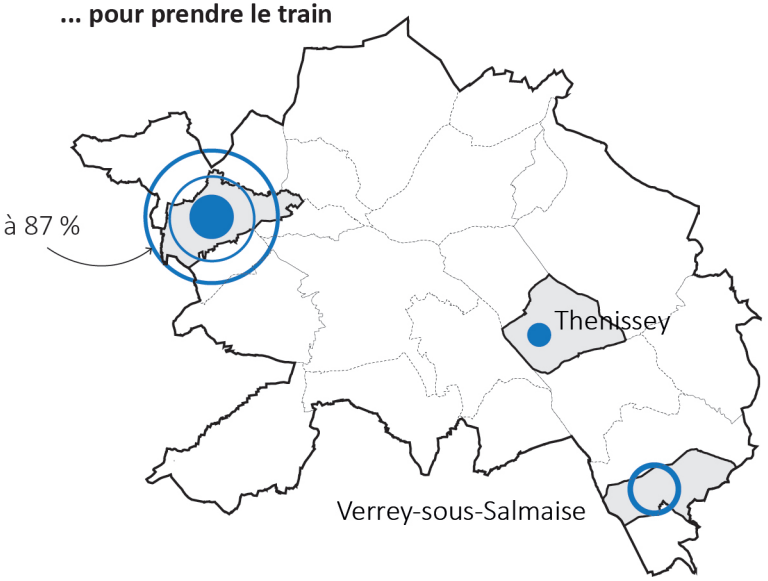

... pour conduire les enfants à l'école

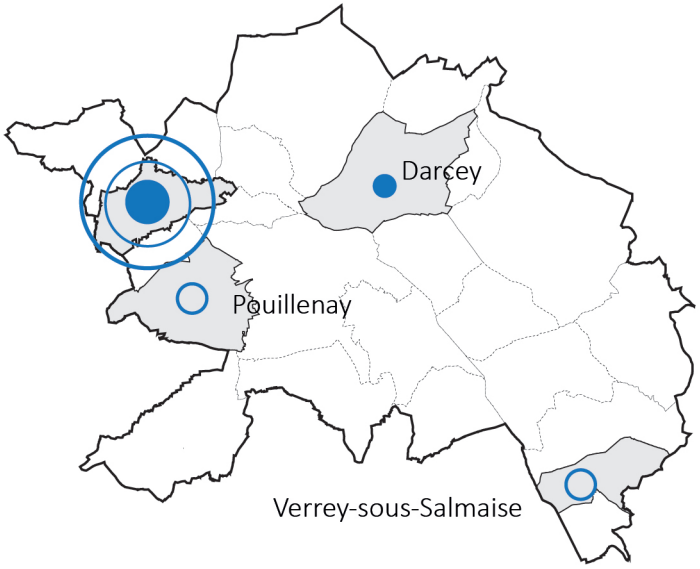

... pour les commerces

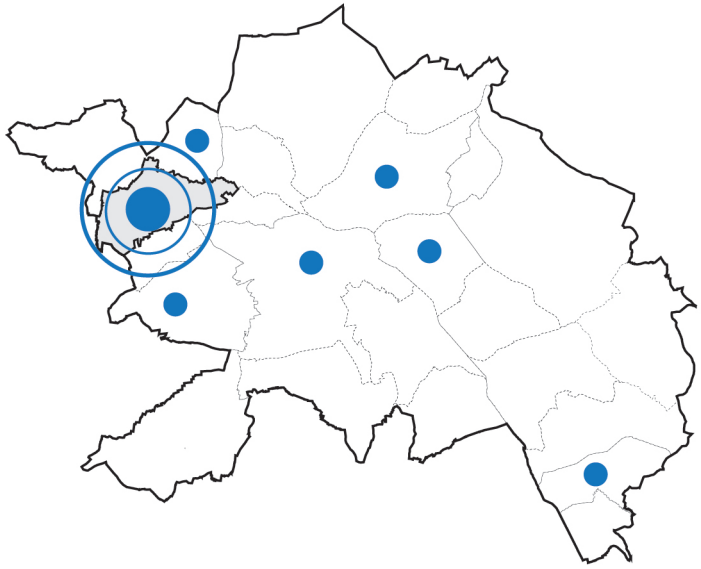

... pour les loisirs

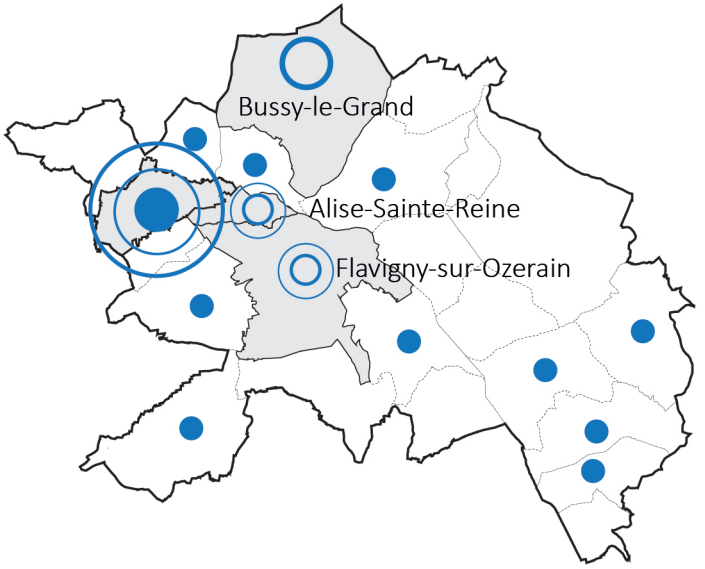

Selon les activités, quel moyen de transport est utilisé ?

De manière général, peu importe la raison du déplacement, la voiture est privillégiée. Cependant, quelques mobilités alternatives sont employées :

Clés de lecture

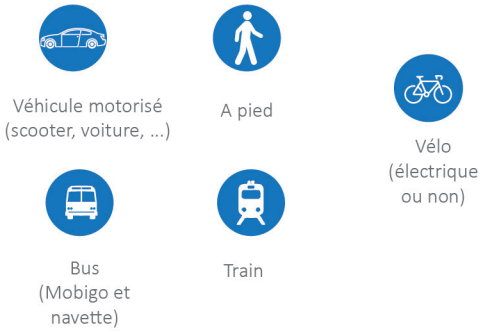

... pour le travail

... pour aller chercher les enfants à l'école

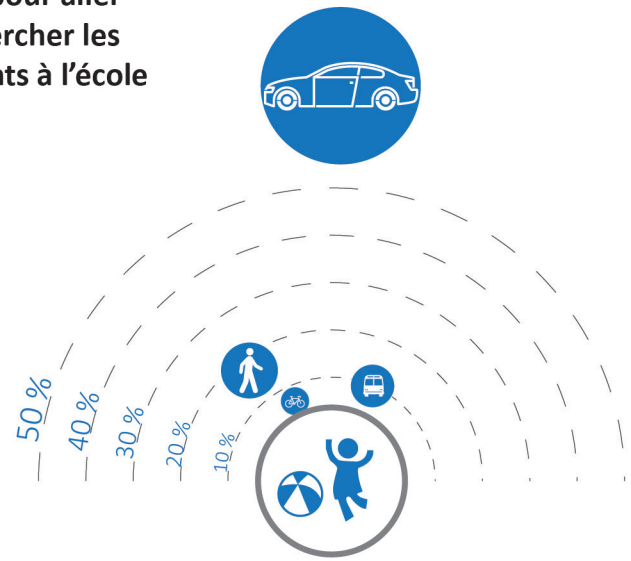

... pour les commerces / services

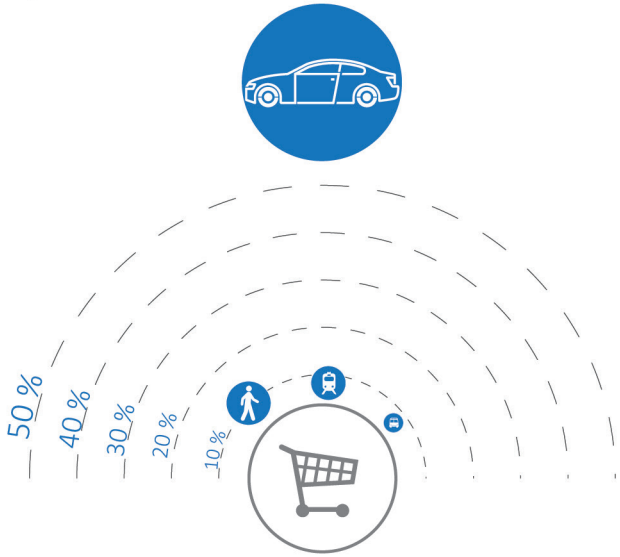

... pour prendre le train

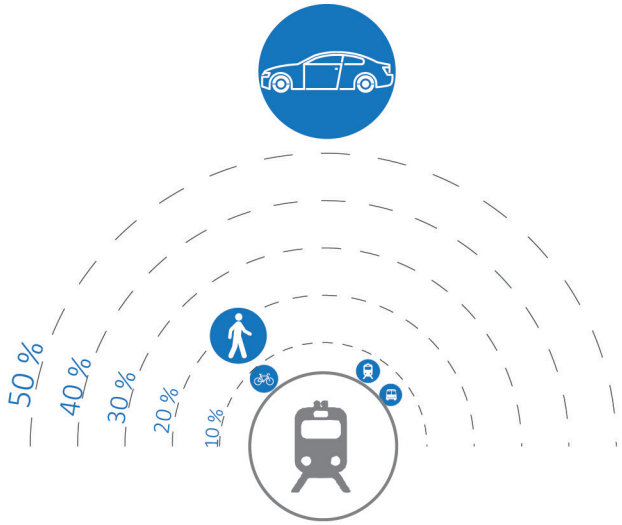

... pour les loisirs

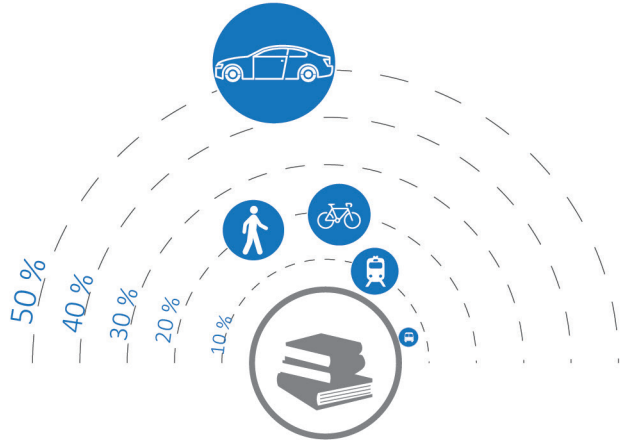

Pourquoi aller dans d'autres communes ?

- Les commerces, services, accès à la santé, .. **50 %**
- La culture, les loisirs **22 %**
- Le sport **4 %**
- La vie associative **4 %**
- Les amis / la famille **20 %**

Et aller où exactement ?

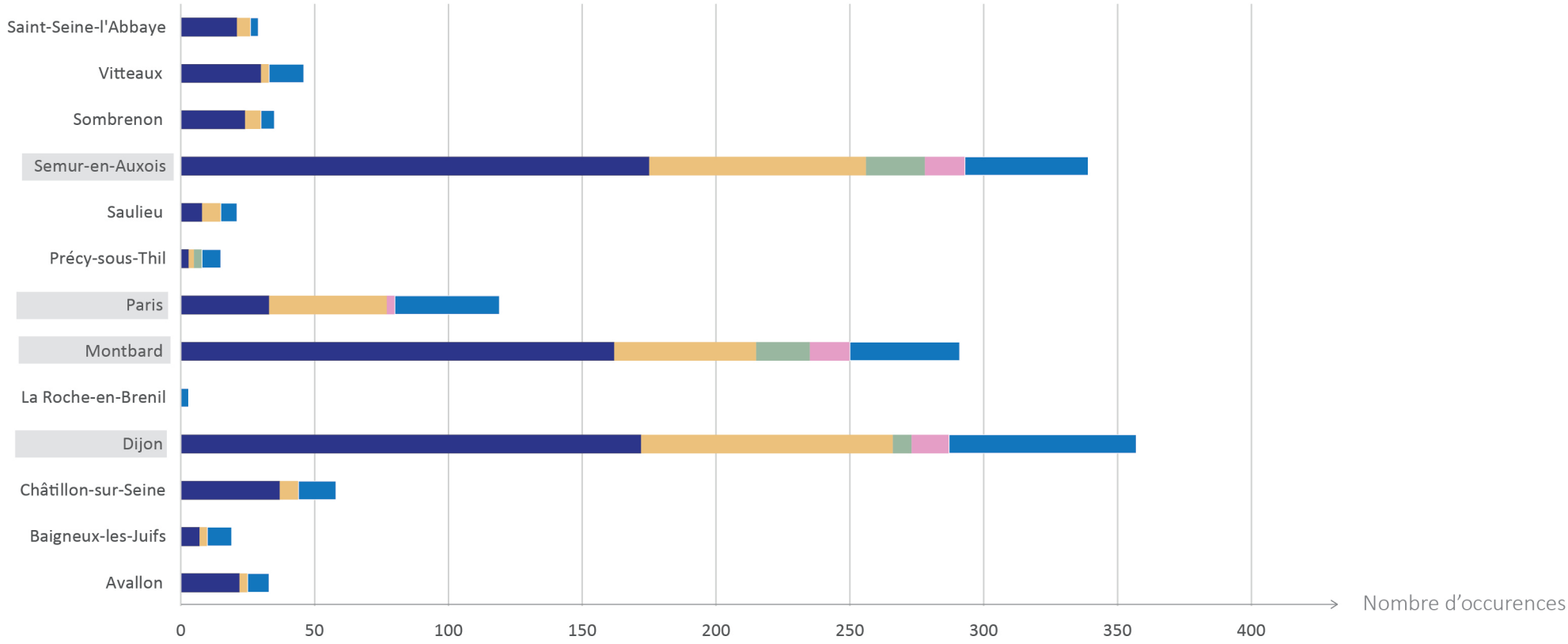

Quels sont les freins pour une autre mobilité ?

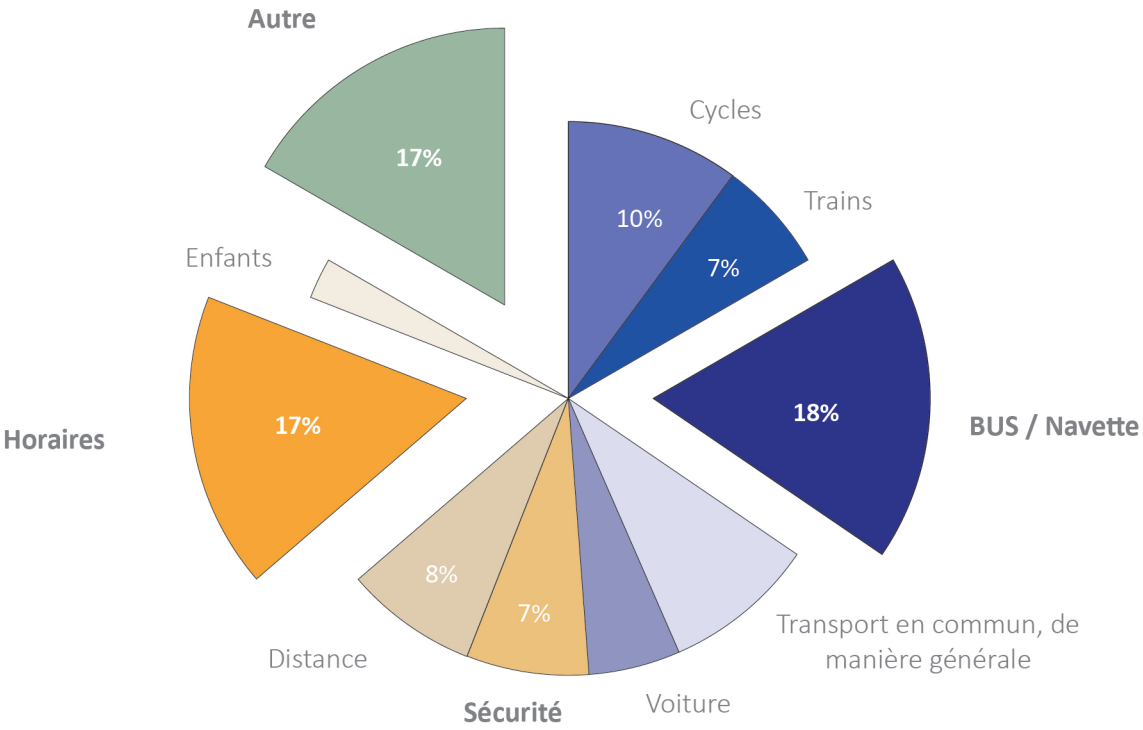

Relatif aux moyens de transports : existance et fludité des parcours

Relatif aux facteurs extérieurs

Autres, notamment le coût qui représente 12 mentions sur 28 (prix des trains, prix de l'équipement adapté type vélo, ...)

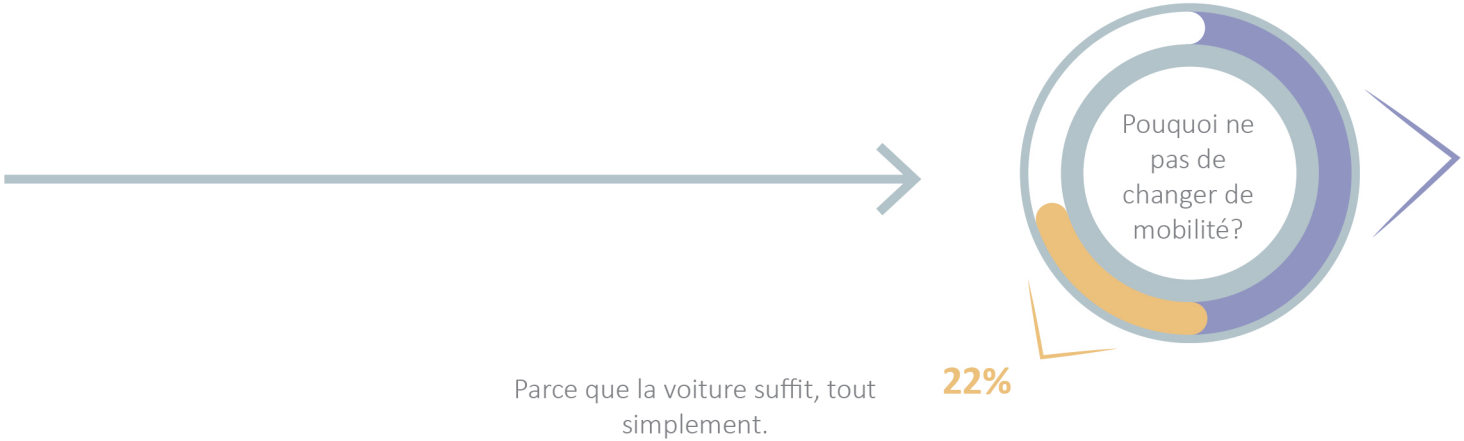

Quelles sont les actions à mener de façon prioritaire pour améliorer la mobilité?

Car,

6 personnes sur 10 souhaiteraient une autre mobilité

ON POURRAIT AMELIORER ...

LES DEPLACEMENTS PIETONS (cheminement, traversée, favoriser la pratique...)

9 %

Améliorer les parcours : trottoirs, chemins ruraux entretenus, ...

LES DEPLACEMENTS CYCLES (créer des pistes, l'aide à l'équipement, sécuriser les déplacements...)

26 %

83% sont relatives à **la création de pistes cyclables sécurisées**

Le reste est relatif à l'équipement des vélos électriques (aide à l'achat et installation de bornes)

LES DEPLACEMENTS EN TRAIN (fréquence, nombre, prix, ...)

19 %

83% sont relatives à **l'amélioration de la fréquence des trains**

Le reste est relatif au coût non concurrentiel des trains vis-à-vis des trajets en voiture.

LES DEPLACEMENTS EN BUS (fréquence, nombre, existance ...)

27 %

Créer des liaisons bus pour les communes de la COPAS, mais également pour relier d'autres communes alentours (Montabrd, Baigneux-les-Juifs, Semur-en-Auxois)

LES DEPLACEMENTS EN VOITURE (favoriser le covoiturage, ralentir les véhicule, ...

20 %

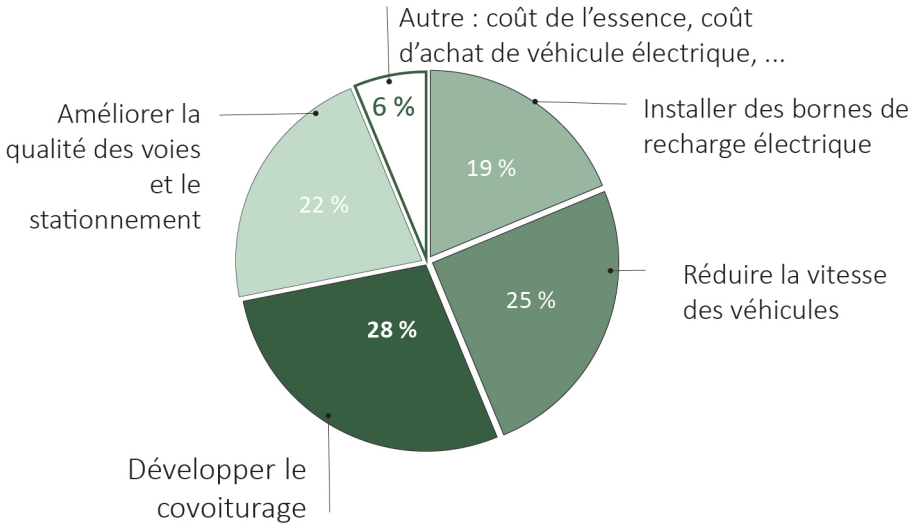

3. ETABLIR DES PISTES DE PROJETS

Quelles sont les actions à mener de façon prioritaire pour améliorer la mobilité au quotidien en fonction de l'âge ?

Quelle part de la population aimerait une autre mobilité ?

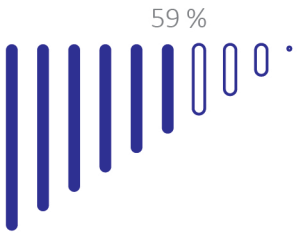

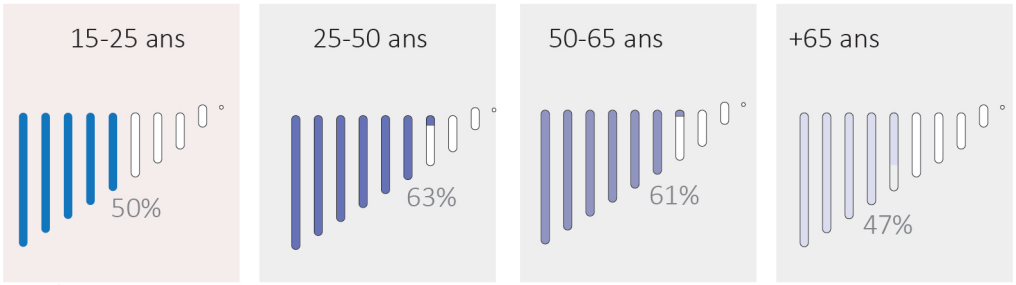

Peu représentatif en raison du faible nombre de répondants

ON POURRAIT AMELIORER ...

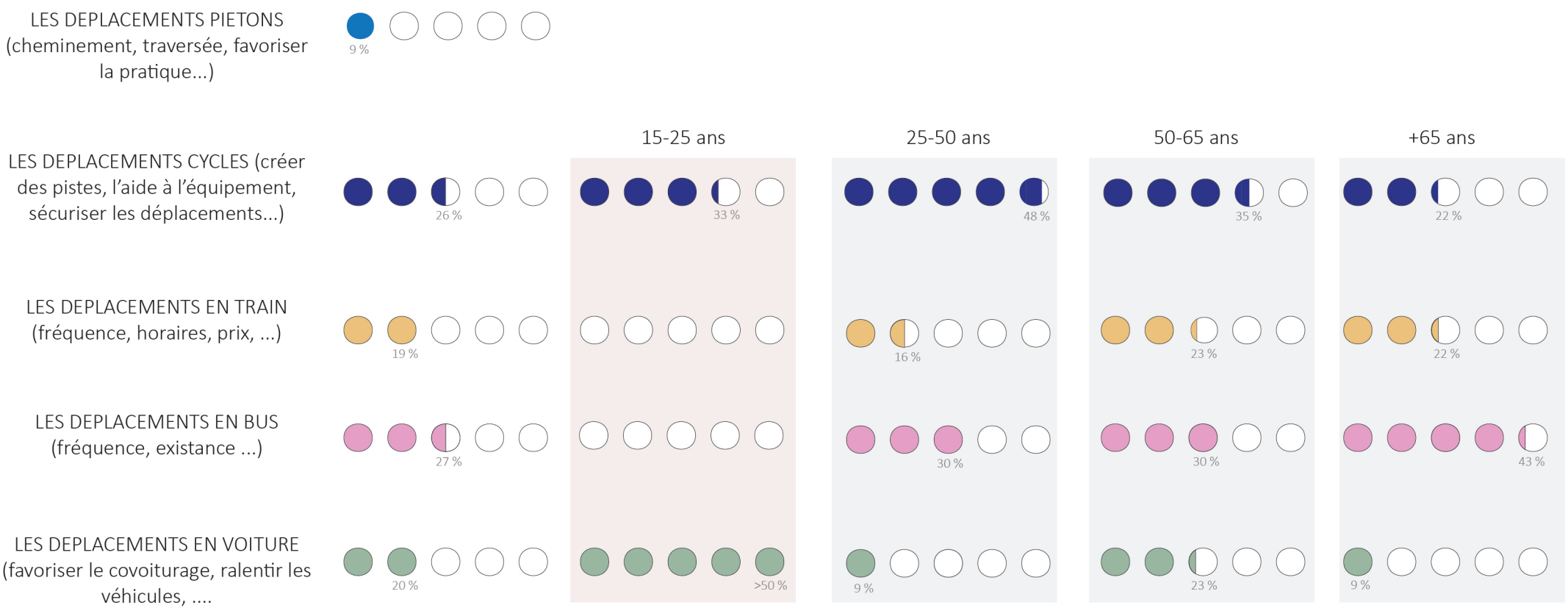

Comparaison du secteur de résidence avec les propositions d'actions prioritaires pour améliorer la mobilité

RAPPEL GEOGRAPHIQUE

Autre commune, en dehors de la COPAS

Zone Est : les autres communes de la COPAS

Zone Ouest : Marigny-le-Cahouët, Pouillenay, Mussy-la-Fosse, Grignon, Vena-rey-les-Laumes, Alise-Sainte-Reine, Bussy-le-Grand et Grésigny-Sainte-Reine

Améliorer l'usage du train

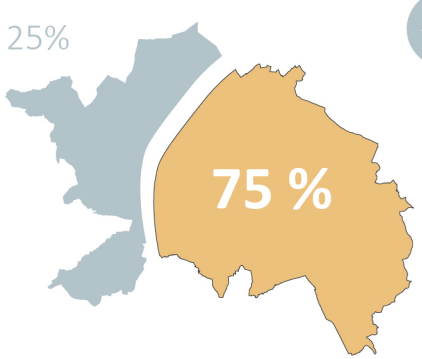

Améliorer l'accès au bus / car

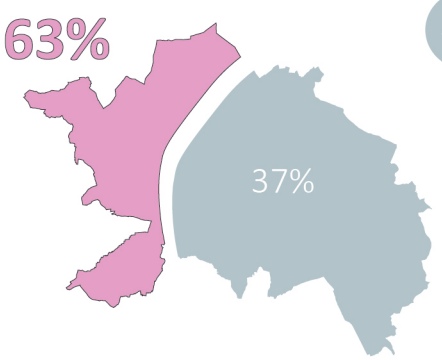

Améliorer les aménagements cycles

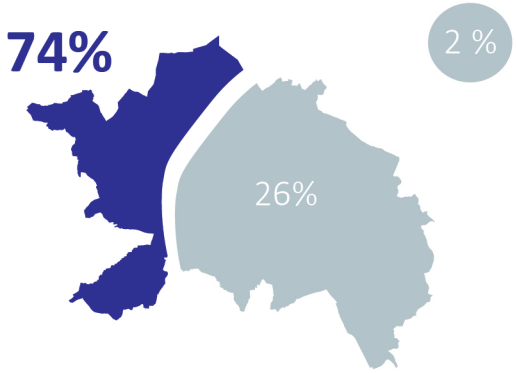

Améliorer les circulations piétonnes

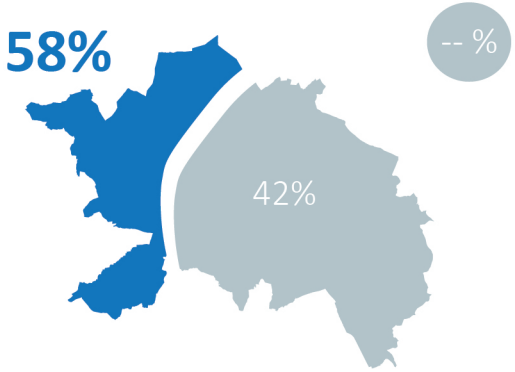

Réaliser des actions sur les voitures

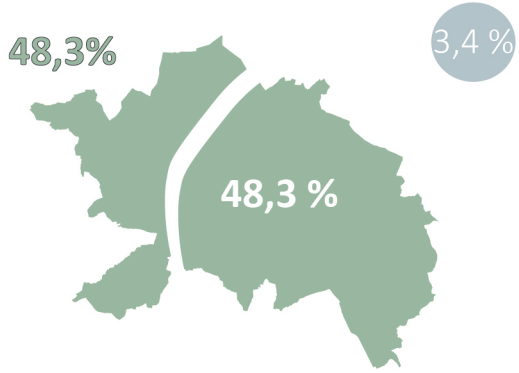

(NB: réduction de la vitesse et favoriser le covoiturage notamment)

3. ETABLIR DES PISTES DE PROJETS

L'accessibilité aux gares est ...

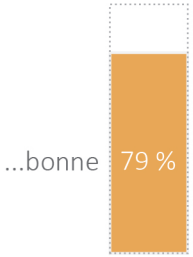

Les correspondances TER / TGV sont ...

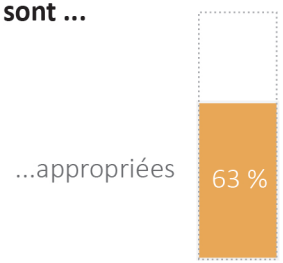

Quelles qualités et potientiels d'amélioration peuvent être perçus à l'échelle des gares utilisées au sein de la COPAS ?

Quelles pistes pour améliorer la sécurité des parcours ?

Les conditions de sécurité sont-elles globalement remplies pour ...

- SE PROMENER DANS LE BOURG — **Oui (57%)** / Non (43%)
- SE BALADER DANS LES ENVIRONS — **Oui (53%)** / Non (47%)
- SE RENDRE DANS LES COMMUNES VOISINES — Oui (43%) / **Non (57%)**

Mais on peut améliorer ...

- La vitesse des véhicules *jugée à 52% non adaptée*
- Les voies réservées *jugées à 43% non adaptées*
- La vitesse des véhicules *jugée à 56% non adaptée*
- Les voies réservées *jugées à 54% non adaptées*
- La vitesse des véhicules *jugée à 54% non adaptée*
- Les voies réservées *jugées à 63% non adaptées*

NB: la signalétique est indiquée comme suffisante pour se balader dans les bourgs, dans les environs et entre les différentes communes (>65 %)

3. ETABLIR DES PISTES DE PROJETS

ZOOM SUR ... l'équipement destiné aux véhicules électriques

Part des foyers équipés en véhicules électriques

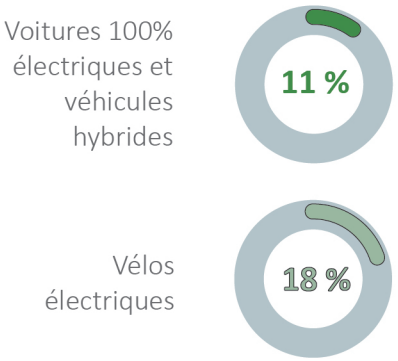

Lieux de recharge

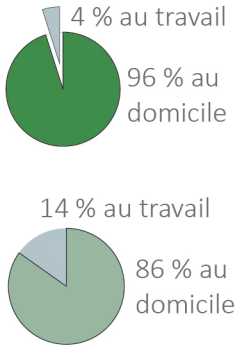

ZOOM SUR ... le covoiturage

Part des usagers utilisant les aires de covoiturages proposées

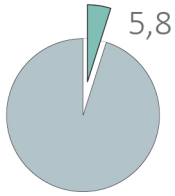

Quelles aires concernées?

- Informelles (71%)
- Aire du B1 (18%)
- De communes extérieures (72%)

Un développement local demandé

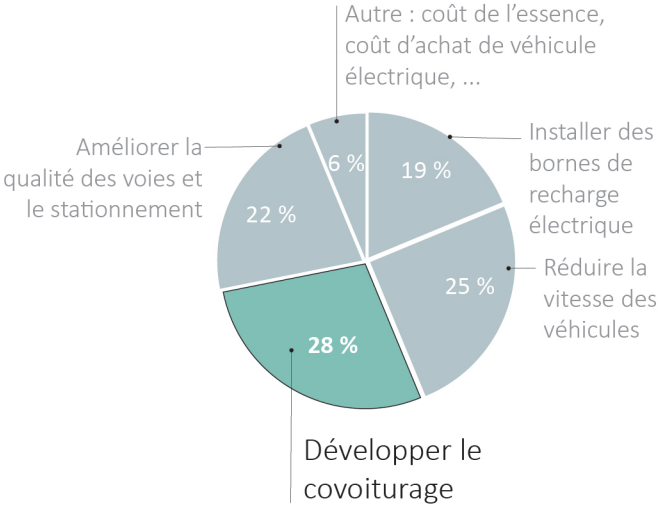

Appréciation sur les bornes de recharges des véhicules électriques :

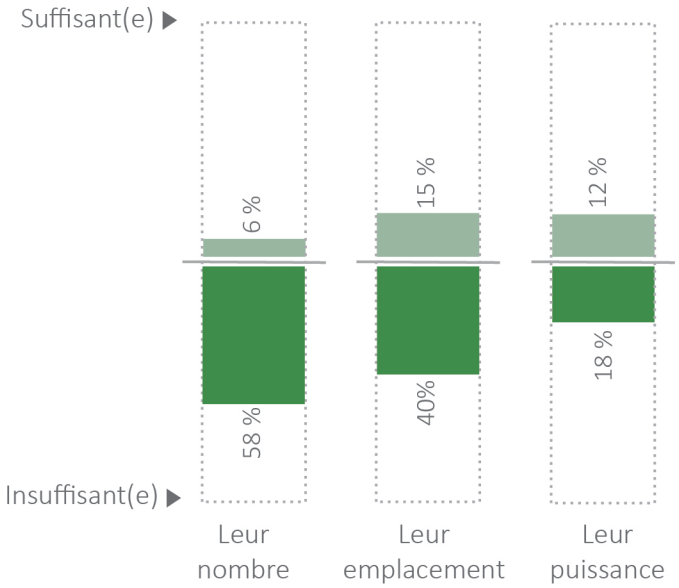

NB: 71% des personnes ont répondu «ne s'applique pas». La comparaison du nombre de répondants équipés et du manque de positionnement sur ce sujet semble indiquer une méconnaissance des répondants sur la question de la recharge des véhicules électriques.

NB: 45% des personnes ont répondu «ne s'applique pas» questionnant l'intérêt soit du public, soit pour la collectivité d'installer des bornes de recharge sur l'espace public

FAIBLESSES

> Depuis 20 ans, un déstockage du carbone observé, du à la mise en culture des prairies et à l'artificialisation des sols

> Un climat initialement favorable : des hivers froids, des étés frais, une influence submontagnarde

> Une production d'électricité régionale à 79 % d'origines renouvelables

> Des sols qui jouent un rôle majeur dans la captation du carbone

ATOUTS

OPPORTUNITÉS

> Des actions à mettre en place pour améliorer les projections climatiques à horizon 2100

> Des projets d'implantation d'ENR au sein de la COPAS, le potentiel de la filière méthanisation

> Un bilan régional de stockage du carbone qui demeure positif (séquestration nette annuelle estimée à 7,4 millions de tonnes pour 2018)

> Une manifestation des habitants à vouloir se déplacer autrement

> Les effets du réchauffement climatique, déjà observables et qui vont s'accroître (hausse des températures, fortes précipitations, augmentation de l'aléa inondation et des risques naturels)

MENACES

POUR RÉSUMER
ENJEUX

- La réduction des consommations énergétiques (habitat, mobilité, développement de nouvelles énergies)
- L'encadrement et l'intégration des projets d'implantation d'ENR
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La prise en compte des risques naturels et technologiques dans les aménagements
- La résilience du territoire face aux risques (inondation, érosion, ruissellement)
- La poursuite des carrières en cours d'exploitation sous réserve qu'elles soient adaptées sur les plans économique, environnemental et paysager
- La mobilisation des acteurs (citoyens, agriculteurs, industriels)
- La mise en valeur des alternatives aux véhicules individuels telles que les mobilités douces et collectives, en lien avec des aménagements adéquats pour accompagner des changements de pratique
- La sécurité des parcours: trottoirs, voies pour les cycles, ralentissement des voiture, ...
- L'accompagnement du public à un changement de pratique

ARRÊTÉ LE : 30.06.2025

APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 29.01.2026

Approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Fait à Venarey-les Laumes, le 29.01.2026